



GROUPE KEOLIS

RAPPORT
FINANCIER
2023



KEOLIS

Sommaire

PRÉSENTATION DU GROUPE 3



RAPPORT DE GESTION 23

- 1.1 Rapport de gestion de la Présidente du Directoire sur les comptes consolidés et sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2023 24
- 1.2 Rapport sur le gouvernement d'entreprise 33
- 1.3 Déclaration de Performance Extra-Financière et plan de vigilance 39



ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023 81

- 2.1 États financiers consolidés 82
- 2.2 Notes annexes aux états financiers consolidés 88
- 2.3 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés 150



COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023 153

- 3.1 États financiers 154
- 3.2 Annexe 158
- 3.3 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels 172

GROUPE KEOLIS S.A.S.
Société par Actions Simplifiée au capital de 237 888 901,80 €
Siège social : 34 avenue Léonard de Vinci, 92400 Courbevoie
494 321 276 RCS NANTERRE

Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 16 avril 2024

GROUPE KEOLIS S.A.S. RAPPORT FINANCIER 2023



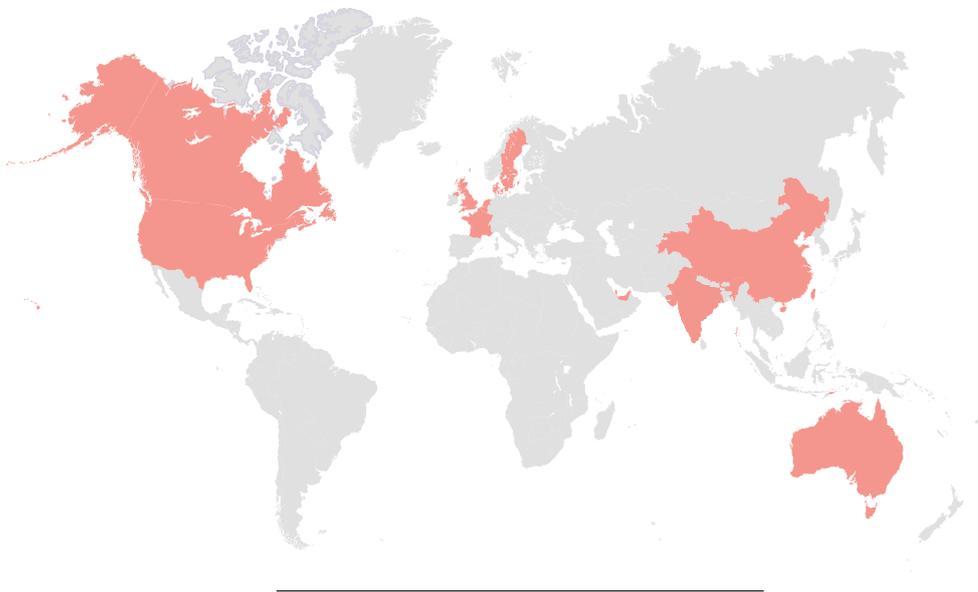
300
AOM partenaires

13
pays

68 100
collaborateurs

KEOLIS, LEADER DE LA MOBILITÉ PARTAGÉE

Présent dans 13 pays, Keolis est un leader mondial de la mobilité partagée qui facilite chaque jour les déplacements de millions de citoyens. Partenaire privilégié des Autorités Organisatrices de Mobilité (AOM), le Groupe co-construit avec elles des solutions sur mesure, performantes et durables, qui renforcent la qualité de vie des passagers et l'attractivité des territoires.



68 100

COLLABORATEURS
DANS 13 PAYS

300

Autorités Organisatrices
de Mobilité font confiance
à Keolis

13

modes de
transport opérés
en intermodalité

23 000

bus et cars dans
le monde

5 600

véhicules à énergies
alternatives au diesel
et à l'essence

≈ 40 000

vélos en location
en France

5

réseaux de trains
régionaux dans
5 pays

LEADER MONDIAL

du métro automatique
et du tramway



LEADER EN FRANCE

du transport
urbain

du parking de gare
avec EFFIA



« AFFIRMER NOTRE POSITION D'ACTEUR MULTIMODAL INCONTURNABLE POUR ACCÉLÉRER LA TRANSITION VERS UNE MOBILITÉ BAS CARBONE. »

› Marie-Ange Debon, Présidente du Directoire du Groupe Keolis

En France comme à l'international, l'année 2023 a été marquée par de nombreux succès pour Keolis : renouvellement de contrats, gains majeurs, transports lors de grands événements, avancées dans la décarbonation... Nous faisons le point sur les temps forts de l'année passée avec Marie-Ange Debon, Présidente du Directoire de Keolis.

Quel regard portez-vous sur l'année 2023 pour Keolis ?

› Marie-Ange Debon :

Nous avons réalisé une très belle année, jalonnée de beaux succès. Malgré une situation géopolitique instable et la hausse des coûts de l'énergie, nous avons maintenu l'équilibre financier. 2023 a été marquée par des réalisations commerciales majeures, qui confirment notre position d'acteur multimodal incontournable. En France, nos partenaires dans les territoires nous ont renouvelé leur confiance, par exemple à Auxerre et à Bourg-en-Bresse. Nous avons remporté des contrats stratégiques, notamment en Île-de-France avec les lignes de métro automatique 16 et 17 et les lignes de tram-train T4 et T11. Ainsi, Keolis assure désormais un voyage sur trois en grande couronne. Nous avons continué à renforcer notre présence à l'international avec des gains en Californie, au Texas et en Arizona (bus), en Suède (bus) et aux Pays-Bas (train). Le savoir-faire de Keolis dans la gestion de grands événements a été salué, avec un bilan exceptionnel pour la Coupe du Monde de Rugby 2023 – 800 000 voyages effectués sur 15 matchs, grâce à la mobilisation et au professionnalisme de nos équipes, que je remercie chaleureusement. Une performance que nous comptons renouveler en 2024 pour le transport des athlètes et des personnes à mobilité réduite à l'occasion des Jeux Olympiques et Paralympiques en France.

En 2023, quelles avancées le Groupe a-t-il réalisées pour atteindre son objectif de devenir le leader mondial de la mobilité bas carbone ?

› M.-A. D. :

La décarbonation des transports est un enjeu stratégique à l'échelle du Groupe. Notre ambition est d'atteindre l'objectif national et européen de neutralité carbone d'ici 2050. Les transports en commun, qui représentent moins de 3 % des émissions de CO₂ du secteur, ont un rôle essentiel à jouer dans cette transformation. Dans cette optique, nous avons intensifié nos efforts en mettant en place des plans d'action dans toutes nos filiales. Nous investissons continuellement dans l'innovation pour proposer des motorisations plus durables. Cela inclut, par exemple, des solutions électriques ou encore des systèmes rétrofités. Nous travaillons en synergie avec nos partenaires, nous multiplions les discussions avec les Autorités Organisatrices de Mobilité et nos fournisseurs pour trouver la solution adaptée au besoin spécifique de chaque territoire. En Californie, par exemple, nous opérons pour Foothill Transit, la plus grande flotte de bus à hydrogène des États-Unis.



Le report modal est un levier majeur de la décarbonation des transports. Comment Keolis encourage-t-il ce changement ?

> M.-A. D. :

La voiture reste le mode de transport le plus utilisé. Une étude* réalisée en 2023 démontre que pour les trajets du quotidien, notamment entre le domicile et le lieu de travail, 75 % des personnes interrogées utilisent leur voiture. L'enjeu est clair : faire venir plus d'automobilistes dans les transports en commun. Pour cela, j'appelle à un choc d'offre, des services plus nombreux et plus attractifs. Nous avons renforcé notre excellence opérationnelle et travaillé la qualité et la fiabilité de nos services. La démarche Unik contribue à améliorer l'accessibilité de nos réseaux et le programme Impact Safety nous permet de proposer des services plus sûrs pour tous, passagers et collaborateurs. Nous avons par ailleurs ouvert la discussion avec le grand public – en particulier avec le cycle de débats des « Tribunaux pour la mobilité des Générations Futures » – pour sensibiliser sur les enjeux du report modal et pour accélérer la prise de conscience de l'impact d'un choix de transports.

Quelles sont les ambitions du Groupe pour 2024 ?

> M.-A. D. :

Dans un contexte d'urgence climatique, la stratégie de report modal doit s'accompagner de plans d'action volontaristes en matière de transition énergétique. Avec notre programme ReKroute, initié en 2022, nous poursuivons nos efforts pour attirer et fidéliser nos talents avec une meilleure prévisibilité des plannings de travail et la recherche d'un meilleur équilibre vie professionnelle, vie personnelle.

La formation et la valorisation des parcours de carrière sont des atouts majeurs pour travailler l'image des métiers de la conduite, une filière toujours en tension.

Nous répondrons présents en 2024 pour faire face aux enjeux de demain. Pour cela, notre expertise de la mobilité et la force de notre collectif seront nos meilleurs atouts.

* Source : « Les trajets domicile-travail des Français », IFOP, novembre 2023.

KEOLIS WAY : DE LA VISION À L'ACTION

Symbole du projet d'entreprise du Groupe, la roue Keolis Way rappelle les piliers, les fondamentaux et les leviers qui permettent à Keolis d'allier performance opérationnelle et remise en question perpétuelle, pour toujours mieux servir ses parties prenantes.



PERSONNELS

Le label

GEEIS-Diversité

Délivré par Bureau Veritas, ce label atteste l'engagement du Groupe et les actions menées pour promouvoir l'égalité professionnelle femmes-hommes et la diversité au sein de l'entreprise. Keolis est le premier opérateur de transport public à avoir reçu ce label.

Le modèle de leadership

Lancé et perfectionné en 2023, le dispositif accompagne les managers dans leurs missions de leadership. À terme, le programme vise notamment à développer la capacité des managers à exercer leurs responsabilités, et à permettre à tous les collaborateurs d'atteindre leur plein potentiel dans un environnement de travail collaboratif.



PARTENAIRES AOM

Impulse

Pour accompagner les villes dans l'optimisation de leur réseau de transport, Keolis met à leur disposition la plateforme Impulse, qui permet de visualiser la performance d'un réseau grâce à un tableau de bord dynamique et synthétique.

Patterns

Développé par la filiale Hove, l'outil Patterns s'appuie sur des données GPS anonymisées et des algorithmes d'enrichissement pour analyser et comprendre les dynamiques de mobilité au sein d'un territoire donné.



PASSAGERS

Unik

Keolis a fait de l'accessibilité une priorité stratégique. À travers sa démarche Unik, le Groupe réaffirme et organise ses actions en faveur d'une mobilité inclusive pour offrir une expérience de mobilité de qualité à tous les passagers.

L'observatoire Keoscopie

Fondé il y a plus de 15 ans, l'observatoire réalise des études sociologiques pour comprendre les habitudes et les attentes des usagers en matière de mobilité. Il facilite ainsi la construction de politiques de mobilité adaptées.



PLANÈTE

Le centre d'excellence Énergies Bus

Il concentre l'expertise du Groupe en matière de bus à énergies alternatives, et accompagne les AOM et les filiales dans leurs projets de transition énergétique. Pour cela, il s'appuie sur un réseau de correspondants et sur la mise en place de centres d'expertise locaux.

La certification ISO 14001

Portée sur le management de l'environnement, cette norme témoigne des efforts menés par le Groupe pour maîtriser son impact environnemental. En 2023, 60 % des revenus du Groupe étaient couverts par cette norme.



DES DÉMARCHES DIFFÉRENCIANTES AU SERVICE DE L'AMÉLIORATION CONTINUE



SÉCURITÉ & SÛRETÉ

Impact Safety

Co-construit avec les business units, le programme *Impact Safety* vise à rappeler l'importance et l'urgence d'agir contre les accidents. En plus de permettre la diffusion d'un langage commun, il facilite l'identification des failles potentielles de sécurité et des bonnes pratiques en la matière.

Sûreté dans les transports

Pour assurer la sécurité des femmes, Keolis a mis en place de nombreuses initiatives. Sur certains réseaux de bus, les voyageurs peuvent désormais descendre entre deux arrêts en soirée, ce qui réduit les trajets à pied. Des marches exploratoires sont également organisées pour identifier les améliorations possibles en matière de sécurité. Enfin, des systèmes d'assistance immédiate sont mis en place ; c'est le cas du dispositif « Demandez Angela », qui permet à une personne en danger de demander de l'aide.



EXCELLENCE OPÉRATIONNELLE

Le programme KIHM

Keolis a élaboré plusieurs programmes pour répondre aux exigences de performance, de sécurité, de transition écologique et de bien-être des collaborateurs. Déployé dans de nombreuses filiales, le programme KIHM (Keolis Industrialise et Harmonise sa Maintenance) contribue à l'amélioration de la maintenance des réseaux. Conçu avec et par les collaborateurs, il permet notamment d'éviter les pannes grâce à des actions de maintenance préventive.

Le programme KIHO

En complément de KIHM, le programme KIHO (Keolis Industrialise et Harmonise ses Opérations) s'intéresse à l'excellence opérationnelle. Il facilite notamment les processus d'exploitation grâce à un système de management qui permet une meilleure communication entre les services d'exploitation et les fonctions support.



PERFORMANCE ÉCONOMIQUE

Achats durables et solidaires

Levier majeur de la démarche de responsabilité sociale et environnementale du Groupe, la politique d'achats est construite autour de quatre axes majeurs : l'ancrage territorial et les achats solidaires, les conditions de travail des prestataires et la sécurité, la réduction de l'impact environnemental des achats, l'éthique et la lutte contre la corruption.

Kompliance

À destination des collaborateurs, le programme de conformité *Kompliance* définit les principes fondamentaux à respecter, les pratiques interdites et les points de vigilance en matière d'éthique des affaires. Fort d'un Comité Éthique & Conformité et d'un réseau de correspondants, le programme met à la disposition des collaborateurs des outils, de la documentation et un dispositif d'alerte professionnelle.

INNOVATION

Open by Keolis

Conscient de la créativité et de la force du maillage local, Keolis a mis en place la démarche *Open by Keolis*, qui encourage et accompagne les projets d'innovation au sein des filiales. Cette démarche

s'appuie sur quatre piliers : une approche « living lab » qui intègre les citoyens au processus de création et de tests ; l'open innovation et un réseau de partenaires soudés ; une approche « test and learn » qui promeut l'expérimentation en conditions réelles ;

et une gouvernance agile. À travers ce dispositif, Keolis entend créer l'un des plus grands réseaux d'open innovation consacrés aux mobilités.

LE COMITÉ EXÉCUTIF

Composé de dirigeants opérationnels et de dirigeants de fonctions transverses, le Comité Exécutif est représentatif du Groupe et de ses valeurs. Il impulse les orientations stratégiques et pilote les actions et projets au quotidien.



Membres du Comité Exécutif

De gauche à droite :

Sophie Durand,
Directrice
Communication
Groupe

Jean-Christophe
Combe,
Directeur Marketing,
Innovation,
Développement
Durable et
Engagement

Laurence Broseta,
Directrice Générale
International

Christelle Villadary,
Directrice Finance
et Juridique Groupe

Clément Michel,
Directeur Général
France, Régions

Marie-Ange Debon,
Présidente du
Directoire

Jan Kilström,
Directeur Général
Europe Continentale

Lydie Jallier,
Directrice des
Ressources Humaines

Annelise Avril,
Directrice Générale
France, Grands
Réseaux Urbains

Pierre Gosset,
Directeur Industriel
Groupe

LE CONSEIL DE SURVEILLANCE

Composé de neuf membres, le Conseil de Surveillance supervise la gestion du Directoire et se prononce sur les décisions stratégiques.



> **Jérôme Tolot,**
Président du Conseil
de Surveillance

« **LE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES EST CENTRAL DANS LA RAISON D'ÊTRE DE KEOLIS.** Pour répondre aux enjeux socio-économiques et climatiques, Keolis consolide sa position d'opérateur mondial de mobilité multimodale et adopte une logique de croissance sélective, rentable et durable. Partenaire de confiance des **Autorités Organisatrices de Mobilité**, le Groupe réfléchit et façonne avec elles les mobilités de demain. Son unicité prend sa source dans ses trois axes de différenciation : une mobilité attentive à tous pour un territoire proche de chacun, une mobilité bas carbone et une mobilité engagée dans le développement local pour être un employeur de référence et un acteur citoyen. »

Membres du Conseil de Surveillance

Jérôme Tolot,
Président du Conseil
de Surveillance

Patrick Bastien,
Directeur Infrastructures,
Caisse de dépôt et placement
du Québec (CDPQ)

Stéphanie Benhamou,
Directrice principale,
Infrastructures au sein
de la CDPQ

Alain Krakovitch,
Directeur TGV-Intercités

Sylvia Metayer,
Administratrice de Sociétés,
ancienne Dirigeante
de Sodexo

Robert Tessier,
Administrateur de Sociétés

Laurent Trevisani,
Directeur Général Délégué
Stratégie Finances de SNCF

Nathalie Wright,
Administratrice de Sociétés

Carolle Foissaud,
Adjointe au Directeur Général
en charge de la coordination
exécutive du groupe Teréga



UNE MOBILITÉ ATTENTIVE À TOUS, POUR DES TERRITOIRES PROCHES DE CHACUN

30

millions de Français sont en situation de fragilité dans leurs solutions de mobilité.

(Source : observatoire Keoscopie, 2023)

80 %

des personnes en situation de handicap ont un handicap invisible.

(Source : Hop'toys, 2023)

Nos modes de vie évoluent, et avec eux, les attentes des voyageurs. Dispositifs intelligents au service d'une meilleure accessibilité, applications MaaS*, transport à la demande... la tendance n'est plus aux solutions « clés en main », mais aux offres sur mesure, pensées pour répondre aux particularités de chaque territoire et de tous les passagers. L'enjeu pour les acteurs de la mobilité : rester à l'écoute des nouveaux besoins et des fragilités afin d'accompagner les Autorités Organisatrices de Mobilité dans la construction de solutions attentionnées, adaptées aux particularités de chaque territoire et de tous les passagers.

* Mobility as a Service.



Christophe Boulanger,
Conseiller municipal délégué de la métropole de Tours, 1^{er} Vice-Président du Syndicat des Mobilités de Touraine

« NOUS AGISSONS À TOUS LES NIVEAUX POUR FACILITER LES DÉPLACEMENTS ET L'AUTONOMIE DE NOS HABITANTS. »

L'accessibilité des transports est un sujet prioritaire pour la métropole de Tours. Les actions mises en place sur le réseau Fil Bleu, opéré par Keolis, illustrent notre vision transversale de la mobilité inclusive. Depuis 2018, l'ensemble de nos collaborateurs est sensibilisé aux différents types de handicaps et formé à l'accueil de tous les usagers. Des services d'accompagnement spécialisés ont été mis en place et nous organisons régulièrement des visites culturelles avec nos seniors pour leur faire découvrir le réseau. Les associations locales nous accompagnent pour améliorer nos dispositifs d'information voyageurs, et grâce aux investissements du Syndicat des Mobilités de Touraine dans l'aménagement d'infrastructures et de matériels, 84 % des arrêts prioritaires du réseau sont désormais accessibles à tous. Fin 2023, nous avons franchi un nouveau cap avec le déploiement de Streetco. Cette application collaborative, actualisée en direct par les contributeurs, signale à l'utilisateur les obstacles qu'il pourrait rencontrer sur son parcours et lui propose une alternative adaptée. En 2024, nous continuerons à mettre en place des initiatives en faveur des publics encore éloignés de la mobilité, notamment les personnes âgées.



Annelise Avril,
Directrice Générale France,
Grands Réseaux Urbains

« LES DONNÉES PERMETTENT À KEOLIS DE CONCEVOIR DES OFFRES ET DES SERVICES DE MOBILITÉ ATTRACTIFS, ADAPTÉS AUX BESOINS DES VOYAGEURS. »

La valorisation des données et le développement d'outils innovants nous donnent deux clés fondamentales pour comprendre en détail et quasiment en temps réel les dynamiques de mobilité et offrir une expérience toujours plus fluide aux voyageurs. Ces clés nous permettent d'enrichir notre connaissance des territoires, des besoins des citoyens, mais aussi de la performance de nos réseaux de transport. Au-delà de ces analyses, une solution comme Patterns CO₂, développée par notre filiale Hove, reconstitue tous les déplacements porte à porte et rend compte de l'évolution de l'empreinte carbone de l'ensemble des mobilités sur un territoire donné. En travaillant en synergie avec les Autorités Organisatrices de Mobilité, nous modélisons des offres de mobilité toujours plus pertinentes et développons des dispositifs facilitant le parcours voyageur. Information sur l'affluence à bord ou à quai pour une meilleure répartition des voyageurs, guidage par réalité augmentée, nudges ou encore dispositifs d'information passagers pensés pour les personnes porteuses de handicaps visibles et invisibles... nous combinons solutions numériques et proximité humaine pour améliorer l'accessibilité universelle de nos services.



Clément Michel,
Directeur Général France,
Régions

« LA COMPLÉMENTARITÉ DE NOS ANALYSES LOCALES ET GLOBALES NOUS PERMET D'ADAPTER NOS SOLUTIONS POUR PROPOSER UNE MOBILITÉ TOUJOURS PLUS ATTENTIONNÉE. »

L'offre de mobilité joue un rôle crucial de connexion entre les territoires et leurs habitants, notre ambition est donc de maximiser le potentiel de nos services. Pour cela, nous nous appuyons sur l'analyse des tendances générales de la mobilité avec notre observatoire Keoscopie. Aujourd'hui, nous constatons un besoin global de développement d'offres plus durables, avec des lignes plus sûres, des fréquences renforcées et des horaires élargis. Ce maillage territorial doit permettre à tous les voyageurs, y compris les plus fragiles, d'accéder aux territoires les moins desservis. Afin de répondre de manière ciblée à ces attentes, nous croisons ces enseignements avec les résultats d'analyses marketing locales, en exploitant notamment des données GPS.

Par ailleurs, en Île-de-France, Keolis a été choisi pour opérer PAM (Pour Aider à la Mobilité), un service pour les personnes à mobilité réduite, tandis que notre filiale Kisio a gagné le marché de la relation client avec l'outil Via. Cette réalisation démontre non seulement notre capacité à allier excellence opérationnelle et innovation, mais aussi que l'attention portée aux voyageurs les plus fragiles fait intrinsèquement partie de notre ADN.



VERS UN FUTUR BAS CARBONE

50 X

Le transport public émet 50 fois moins de CO₂ que la voiture particulière.

(Source : Guide sobriété énergétique UTP, 2023)

50 %

C'est la part de véhicules propres que devront acquérir les agglomérations de plus de 250 000 habitants pour tout achat de bus neufs dès janvier 2025.

(Source : Mobily-Cités, 2023)

Face à l'urgence climatique, les acteurs de la mobilité redoublent d'efforts pour accélérer la décarbonation des transports. Verdissement des flottes, efficacité énergétique, sensibilisation des citoyens à l'impact de leurs usages... il est impératif de repenser l'écosystème des mobilités partagées de manière collective. Keolis, pleinement engagé dans cette voie, intègre la transition énergétique dans toutes les dimensions de ses activités et à chaque niveau de sa chaîne de valeur. Œuvrant main dans la main avec ses parties prenantes, Keolis reconstruit la mobilité de demain, celle d'un futur bas carbone.



Vincent Chriqui,
Maire de Bourgoin-Jallieu
et premier Vice-Président de
la CAPI en charge des mobilités

« NOUS POUVONS COMPTER SUR L'EXPERTISE DE KEOLIS EN MATIÈRE D'INNOVATION ÉNERGÉTIQUE POUR ÊTRE CONSEILLÉS DANS L'OPTIMISATION DE NOTRE PARC. »

De puis longtemps engagée dans l'innovation pour la transition énergétique, la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère (CAPI) a lancé en 2022 un plan des mobilités ambitieux, ciblant une réduction significative des émissions de gaz à effet de serre dues aux transports. En 2023, lors du renouvellement de notre flotte, nous avons franchi une étape majeure en mettant en service, en collaboration avec Keolis, trois autocars scolaires rétrofités – une première en France et en Europe pour des véhicules destinés au transport de passagers. Le rétrofit est un choix stratégique pour accélérer la transition énergétique de notre parc de véhicules. Cette innovation offre une transition compétitive – avec un coût inférieur de 50 % comparé à l'achat de nouveaux véhicules électriques – tout en prolongeant la durée de vie des véhicules existants et en diminuant les émissions. En fonction des retours sur ce premier déploiement, nous étudierons la possibilité d'étendre l'usage du rétrofit, notamment aux bus urbains. Par ailleurs, nous visons à créer une boucle énergétique complète, intégrant des bornes de recharge et des ombrières photovoltaïques, pour fournir une énergie propre à nos véhicules et nos bâtiments.



Antonia Höög,
Directrice Développement
Durable et Engagement Groupe

« NOUS ALLONS PLUS LOIN POUR RÉPONDRE AUX GRANDS DÉFIS CLIMATIQUES AVEC DES POLITIQUES ET DES ENGAGEMENTS VOLONTAIRES. »

En 2023, nous avons poursuivi notre mobilisation pour accélérer la décarbonation de nos activités et contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, si urgente. L'ambition est inscrite dans le projet d'entreprise Keolis Way et également reprise dans nos engagements auprès de parties prenantes comme nos banques, nos collaborateurs, nos actionnaires. Toutes nos filiales ont développé leur propre plan pour renforcer l'efficacité énergétique de nos bâtiments, former nos conducteurs et conductrices à l'écoconduite, et transitionner vers des énergies non fossiles. Il faut jouer sur tous les leviers, y compris comportementaux. Nous les accompagnons dans l'élaboration de leur propre plan d'action, en encourageant la mutualisation des outils et l'échange de bonnes pratiques. À titre d'exemple, en 2023, EFFIA a réduit de 30 % sa consommation d'énergie, et l'électricité du réseau de Manchester est désormais issue des sources renouvelables. Les effets sont d'ores et déjà visibles : nous avons réduit nos émissions de gaz à effet de serre au kilomètre de 5 % sur un an.



Pierre Gosset,
Directeur Industriel
Groupe

« L'ÉLECTRIFICATION DES FLOTTES IMPOSE DE REPENSER LA CHAÎNE DE VALEUR, ET NOUS ANTICIPONS CES CHANGEMENTS AU MAXIMUM. »

Keolis s'engage fermement aux côtés des Autorités Organisatrices de Mobilité pour encourager la décarbonation des territoires. Dans ce contexte d'accélération du cycle des innovations, l'un des défis majeurs est de tirer parti des nouvelles technologies tout en garantissant leur sécurité, leur fiabilité et leur durabilité. Au-delà du développement des expertises en électrification des flottes, le groupe Keolis noue des partenariats avec des acteurs clés du secteur, développe des solutions de rétrofit, investit dans des plateformes de gestion des données, par exemple pour améliorer notre capacité à optimiser la durée de vie des batteries. Nous anticipons les importants changements sur l'ensemble de la chaîne de valeur et sur tous nos métiers. Notre programme Kap 10 000 prépare activement l'exploitation massive de bus et cars électriques dans la plupart de nos entités, illustrant notre engagement en faveur d'une mobilité durable et innovante. Ensemble, façonnons l'avenir de la mobilité, en alliant performance, sécurité et respect de l'environnement.



UNE MOBILITÉ ENGAGÉE DANS LE DÉVELOPPEMENT LOCAL

90 %

des collaborateurs de Keolis travaillent dans une entité labellisée par le GEEIS (Gender Equality European & International Standard).

Au cœur des territoires, les solutions de mobilité facilitent les déplacements, connectent les citoyens, simplifient l'accès aux services essentiels, redessinent les espaces et nourrissent l'économie régionale. Par ses collaborations avec les acteurs locaux, ses services désenclavant les zones peu desservies, ainsi que son soutien pour l'innovation et l'emploi local, Keolis contribue activement à la vitalité et à l'attractivité des territoires. Une vision qui illustre l'engagement du Groupe pour faire de la mobilité partagée un véritable levier de développement local.



M. Sudhir Chiplunkar,
Directeur des Opérations de
L&T Metro Rail (Hyderabad)

« LE MÉTRO
EST UN TRÉSOR
D'OPPORTUNITÉS
PROFESSIONNELLES
STIMULANTES ET
ENRICHISSANTES
POUR LES FEMMES. »

P our encourager davantage de femmes à rejoindre le secteur des transports, nous avons mis en œuvre des mesures significatives visant à éliminer les stéréotypes de genre et à améliorer la sécurité. Nous avons introduit des wagons exclusivement réservés aux femmes et renforcé notre équipe avec davantage d'agentes de sécurité. Notre collaboration avec la police de l'État, dans le cadre du programme Sahas, est dédiée à la lutte contre le harcèlement. Cette initiative assure une meilleure sécurité grâce à des chemins bien éclairés et à des dispositifs d'urgence accessibles. Keolis, notre partenaire, a joué un rôle déterminant dans la promotion de l'équité en facilitant le recrutement et le développement professionnel des femmes dans notre secteur. L'initiative Workforce of Women (WOW), lancée en juillet 2022, a contribué à abattre de nombreuses barrières et à instaurer une culture valorisant le talent féminin au sein de notre entreprise. À travers le mentorat et le programme Male Allyship, nous donnons aux femmes les moyens d'explorer des opportunités gratifiantes dans le secteur des transports. Cette démarche marque un progrès notable vers l'égalité des genres et souligne notre engagement à créer un environnement de travail inclusif et bienveillant.



Laurence Broseta,
Directrice Générale
International

« EMPLOIS LOCAUX
ET DIVERSITÉ : NOUS
AVONS À CŒUR D'ÊTRE
AU PLUS PROCHE DES
TERRITOIRES AVEC
LESQUELS NOUS
INTERAGISSONS. »

L'engagement communautaire est structurant dans notre volonté de renforcer l'attractivité et le dynamisme des territoires dans lesquels nous opérons. Nous travaillons de manière très étroite avec les Autorités Organisatrices de Mobilité, les acteurs locaux et les populations pour construire ensemble des offres de mobilité sûres, accessibles et durables. Pour que nos équipes soient le reflet des populations qu'elles transportent chaque jour, nous privilégions le recrutement local et favorisons un environnement de travail inclusif. À Boston, Keolis Commuter Services est membre d'un réseau qui offre à de jeunes femmes des bourses et des opportunités d'emploi dans le secteur des transports. La création d'emplois locaux, le soutien à l'insertion professionnelle et le développement de partenariats avec les acteurs économiques et sociaux irriguent de manière concrète notre détermination à offrir une mobilité au bénéfice de tous et de chacun.



Jan Kilström,
Directeur Général Europe
Continentrale

« NOUS SOMMES
CONSCIENTS DE
L'IMPACT DE RÉSEAUX
DE TRANSPORT
EFFICACES SUR LA
QUALITÉ DE VIE DES
COMMUNAUTÉS QUE
NOUS DESSERVONS. »

Pour favoriser les flux économiques et sociaux, nous nous employons à construire des réseaux de transport toujours plus efficaces. Des initiatives comme la réouverture des lignes de nuit à Utrecht (Pays-Bas) prouvent notre engagement en faveur de la liberté de mobilité. L'introduction du programme KIHM ces dernières années en Belgique, en Suède et au Danemark ainsi que les actions menées pour faciliter le recrutement de conducteurs illustrent notre démarche d'excellence opérationnelle, essentielle au maintien d'un haut niveau de performance. La sécurité est également une priorité fondamentale, et nous avons mené des actions ciblées pour réduire les accidents : le déploiement du programme Impact Safety en Europe Continentrale et la certification ISO 39001 attribuée aux filiales belges en sont des exemples. Suivant notre démarche d'amélioration continue de la performance environnementale, nous avons déployé plus de 100 bus électriques à Lund et à Göteborg (Suède) en 2023. 180 bus supplémentaires seront introduits dans le nord-ouest de Stockholm en 2024, ce qui réduira considérablement la pollution aérienne et sonore tout en facilitant la circulation. Ces démarches démontrent que nous contribuons avec dévouement non seulement à améliorer, mais aussi à profondément transformer la qualité de vie dans les territoires desservis.

MODÈLE D'AFFAIRES

RESSOURCES

ACTIVITÉ

Personnels

- **68 100** collaborateurs, dont 62 % de personnels de conduite
- **13 000** embauches en CDI
- **Formation : Institut Keolis et centres de formation continue pour les apprentis**

Passagers

- **Programme** Thinking like a passenger, une démarche d'amélioration continue
- **Keoscopie** Observatoire des mobilités et des modes de vie

Partenaires AOM

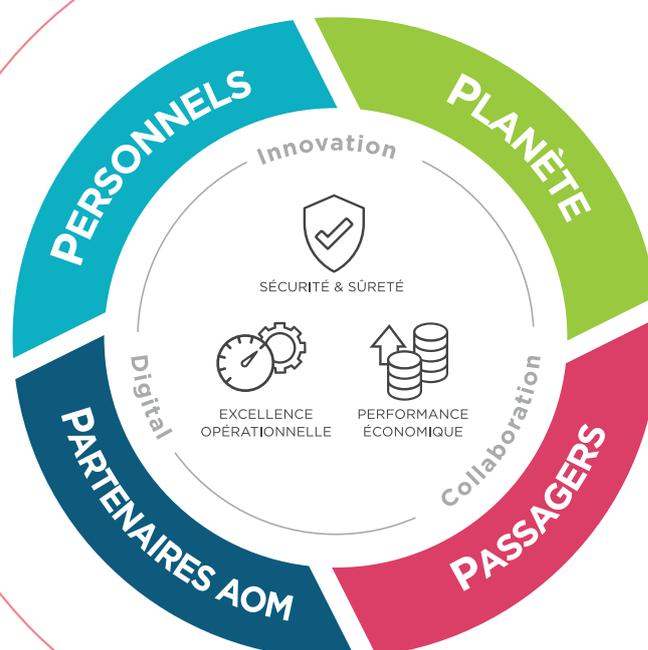
- Membre du **Global Compact des Nations Unies**
- **Partenariat avec la Fondation des Femmes**
- **Partenariats avec les AOM** pour contribuer à l'attractivité des territoires
- **Membre fondateur des PIMMS* Médiation** pour relier les citoyens aux services essentiels

Planète

- **Une offre de solutions multimodales** qui contribuent à la réduction de l'impact environnemental de la mobilité
- Une flotte de **5 600 véhicules à énergies alternatives**, en croissance par rapport à 2022
- **Signature d'un Power Purchase Agreement** afin de garantir un approvisionnement en énergie renouvelable

Développer, concevoir, financer, exploiter, maintenir et promouvoir des offres de mobilité partagée et durable sur tous les territoires

KEOLIS
way >>>



Capital financier

- **7 Md€** de chiffre d'affaires
- **180 M€** de cash-flow libre
- **164 M€** de résultat opérationnel courant
- Un actionariat stable et engagé
- Un bilan solide avec un ratio de levier covenant, de dette nette sur EBITDA, de **2,8**

* PIMMS : Points Information Médiation Multi-Services.

LA VALEUR CRÉÉE POUR ET AVEC LES PARTIES PRENANTES DU GROUPE

Personnels

- **71 %** des salariés formés dans l'année
- **90 %** des salariés travaillant dans une entité labellisée GEEIS** pour l'égalité femmes-hommes
- **We@Keolis** : réseau interne pour la mixité. **Plus de 400** adhérents au réseau



Passagers

- **48 %** du chiffre d'affaires du Groupe couvert par la démarche Keolis Signature Service**
- **2 axes majeurs d'innovation** : compréhension des mobilités et expérience client



Partenaires AOM

- **76 projets primés** par les Coups de Cœur solidaires**** pour des associations locales depuis 2018
- **56 M€ engagés** auprès des acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire, en France



Planète

- **60 %** du chiffre d'affaires des activités transports du Groupe couvert par une certification ISO 14001
- **19 %** des dépenses d'investissement du Groupe alignées sur la taxonomie verte européenne (éligibles à 80 %)
- **29 %** de kilomètres parcourus par des véhicules routiers commerciaux à énergies alternatives
- **122 kgCO₂e/100 km** émis pour la traction des véhicules commerciaux, soit - 5 % vs 2022



** GEEIS : Gender Equality European & International Standard.

*** Une démarche visant à améliorer la relation clients.

**** En partenariat avec la Fondation SNCF.

RAISON D'ÊTRE

Imaginer et déployer des mobilités sûres et durables au service de chaque territoire, pour une meilleure qualité de vie de tous et de chacun

VALEURS

We imagine >>>

We care >>>

We commit >>>

Performance économique

• **24 %** du chiffre d'affaires du Groupe aligné sur la taxonomie verte européenne (éligible à 96 %)

• **92 %** de la dette disponible (tirée/non tirée), indexée sur des critères ESG

PERFORMANCE FINANCIÈRE

Avec un chiffre d'affaires de 7 milliards d'euros en 2023, le Groupe Keolis démontre sa capacité de résilience et sa solidité financière.

Chiffre d'affaires

7 Md€

/ 2023 /

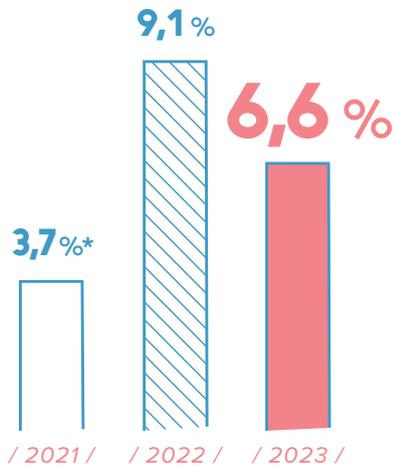
6,7 Md€

/ 2022 /

6,3 Md€

/ 2021 /

Variation organique du chiffre d'affaires (taux de variation annuel)



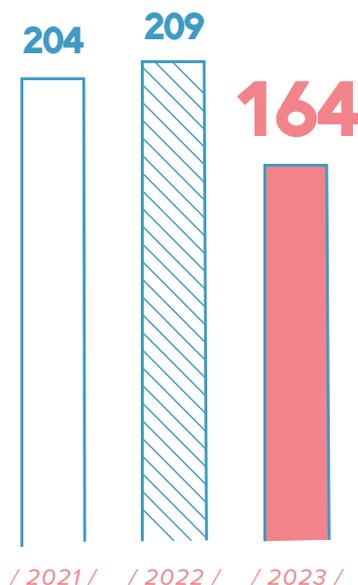
* + 10,3 % hors effet périmètre Wales & Borders.

« KEOLIS SIGNE UN BEL EXERCICE 2023, GRÂCE À SES SUCCÈS EN FRANCE ET À L'INTERNATIONAL »

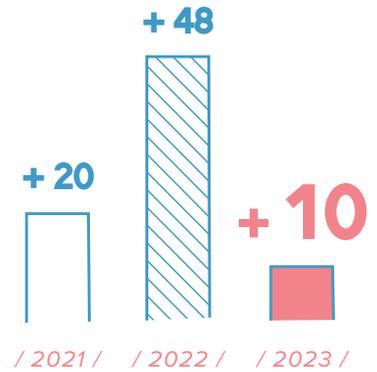


Christelle Villadary,
Directrice Finance
et Juridique Groupe

EBIT récurrent (en millions d'euros)



Résultat net récurrent part du Groupe* (en millions d'euros)



* Ajusté des éléments exceptionnels opérationnels.

Stratégie RSE

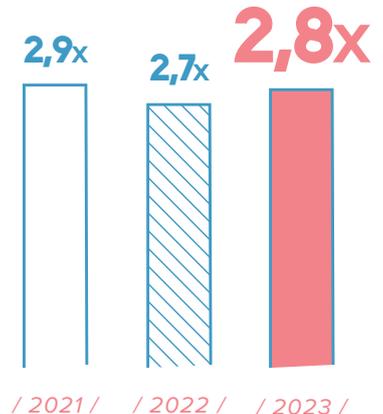
1700 M€

Montant de la dette disponible (tirée/non tirée) indexée sur les indicateurs de développement durable

Dette nette (hors IFRS 16)

870 M€

Dette financière nette/EBITDA*



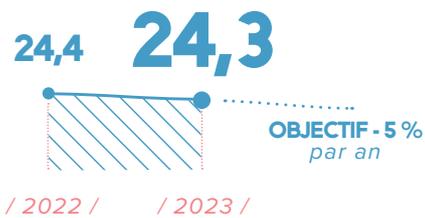
* Ratio correspondant à la définition du covenant bancaire retenue dans la documentation bancaire du Groupe.

PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

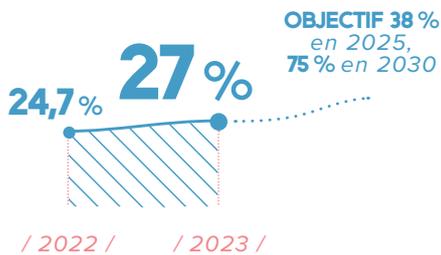
À travers sa stratégie d'entreprise Keolis Way, le Groupe s'est donné des objectifs ambitieux en matière de RSE. En 2023, les équipes et les entités ont poursuivi leurs efforts pour construire une mobilité toujours plus sûre et plus durable, au service de la société.

Sécurité et sûreté

Taux de fréquence des accidents du travail

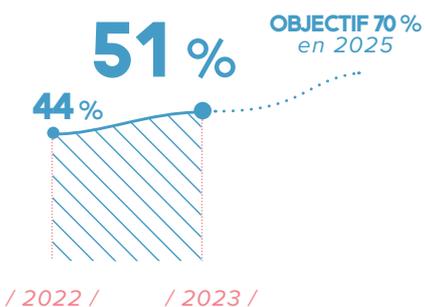


Part des salariés travaillant sous un système de management de la sécurité certifié selon l'ISO 45001 ou 39001



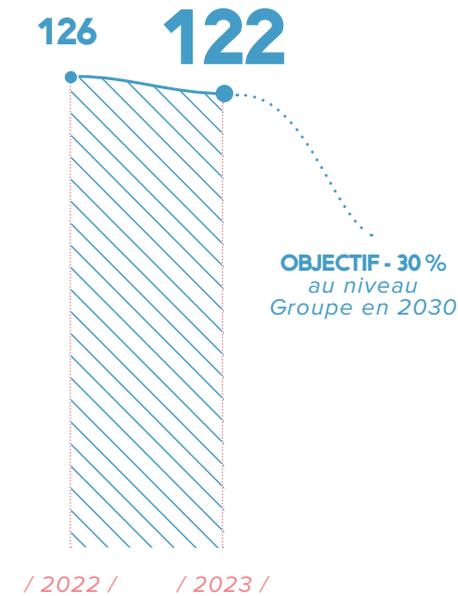
Performance économique

Part des dépenses couvertes par une évaluation de la performance RSE des fournisseurs

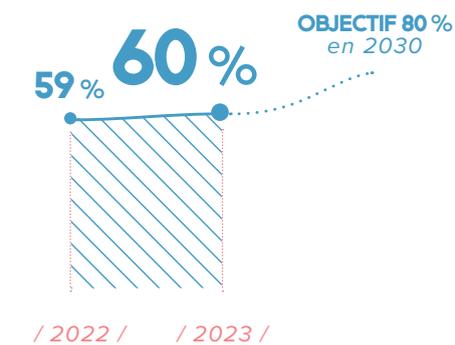


Notre planète

Émissions de gaz à effet de serre de traction (tous modes) en kgCO₂e/100 km

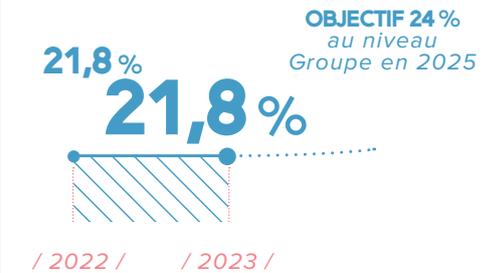


Part de chiffre d'affaires couvert par une certification ISO 14001

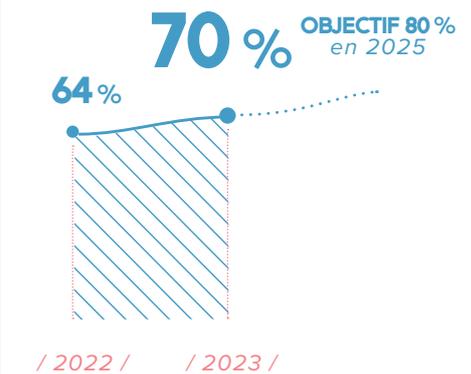


Nos personnels

Part de femmes dans l'effectif total



Part de salariés ayant bénéficié d'une formation



Nos passagers

Pourcentage du chiffre d'affaires du Groupe engagé dans la démarche Keolis Signature Service

48 %

Taux de satisfaction client consolidé des réseaux opérés par le Groupe (SatisfakTion)

84,8 %
en 2022

NOS RÉFÉRENCES 2023

Leader mondial de la mobilité partagée, nous exploitons et assurons la maintenance de réseaux urbains, périurbains et interurbains pour le compte de plus de 300 Autorités Organisatrices de Mobilité. Nous maîtrisons treize modes de transport différents et exerçons notre savoir-faire en matière de multimodalité dans le monde entier.



MÉTRO

Pionnier et leader mondial du métro automatique

9 RÉSEAUX DANS 6 PAYS : Chine, Émirats Arabes Unis, France, Inde, Qatar et Royaume-Uni

452 km de lignes de métro en exploitation et en cours de construction

2 RÉSEAUX EN CONSTRUCTION : Côte d'Ivoire et les lignes 16 et 17 du métro francilien dans le cadre du Grand Paris Express



TRAMWAY

Premier opérateur mondial

> 1 000 km en exploitation et en construction

29 RÉSEAUX DE TRAMWAYS DANS LE MONDE, DANS 9 PAYS : Australie, Canada, Chine, Danemark, Émirats Arabes Unis, France, Qatar, Royaume-Uni et Suède

- **Melbourne**, le plus grand réseau du monde : 250 km de voies doubles
- **Grand Manchester**, le plus grand réseau du Royaume-Uni : 96 km
- **Lund**, lancement en 2023 du nouveau tramway en Suède



TRAIN

2 500 km de lignes ferroviaires en exploitation

5 RÉSEAUX FERROVIAIRES RÉGIONAUX EN SERVICE, DANS 5 PAYS : Australie, États-Unis, France, Pays-Bas et Royaume-Uni



BUS ET CAR

23 000 véhicules dans le monde

5 600 roulent aux énergies alternatives au diesel et à l'essence

RÉSEAUX DE BUS ET CARS URBAINS ET INTERURBAINS : Australie, Belgique, Canada, Danemark, États-Unis, France, Pays-Bas et Suède

RÉSEAUX DE BUS ET CARS À HAUT NIVEAU DE SERVICE : Australie, États-Unis, France et Pays-Bas

DESSERTES D'AÉROPORT : Canada, Danemark, États-Unis et France



VÉHICULE AUTONOME

178 000 km parcourus

40 000 heures d'exploitation

218 000 passagers transportés

DEPUIS 2016, 55 DÉPLOIEMENTS : Suède, Canada, France, Australie, États-Unis, Belgique et Royaume-Uni



TRANSPORT À LA DEMANDE (TAD)

N° 1 du TAD en France avec 75 réseaux qui proposent un ou plusieurs services de TAD

2,6 MILLIONS de passagers transportés en France en 2023

4 SERVICES en Australie à Sydney, Adélaïde et Newcastle et **1** aux Pays-Bas



TRANSPORT DE PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE

PLUS DE 50 villes françaises font confiance à Keolis pour l'organisation de leur service TPMR

PLUS DE 1,5 MILLION de déplacements de personnes à mobilité réduite par an assurés par les filiales TPMR France

DE NOMBREUX SERVICES opérés aux États-Unis (paratransit)



TRANSPORT MARITIME ET FLUVIAL

Des services en Australie et en France depuis **PRÈS DE 40 ANS**



STATIONNEMENT

N° 1 des contrats de Délégation de Service Public (DSP) mixtes parcs et voirie en France

N° 1 des parkings de gare en France

N° 4 des opérateurs du stationnement en Belgique

680 parkings et **66 600** places en voirie dans **252** villes en France et en Belgique

160 parcs relais (P+R) en France et en Belgique

1 200 points de recharge électrique en France et en Belgique



AUTOPARTAGE

PRÈS DE 700 véhicules en exploitation directe ou indirecte (via partenariats)



TRANSPORT SANITAIRE

Service national d'ambulances avec **5 420** professionnels de santé

3 450 véhicules d'intervention

PRÉSENT DANS 37 départements



COVOITURAGE

DE NOMBREUX SERVICES partout en France (covoiturage dynamique, lignes de covoiturage...)



VÉLO

PRÈS DE 40 000 vélos en France (vélos libre-service, location longue durée, assistance électrique, vélos cargos, vélos spéciaux, trottinettes électriques...)



1

RAPPORT DE GESTION

1.1	RAPPORT DE GESTION DE LA PRÉSIDENTE DU DIRECTOIRE SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS ET SOCIAUX DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023	24
1.1.1	Activité	24
1.1.2	Commentaires sur les comptes et les résultats	27
1.1.3	Information extra-financière et plan de vigilance	30
1.1.4	Évolution prévisible et perspectives d'avenir	30
1.1.5	Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice	31
1.1.6	Présentation des résolutions soumises au vote des associés	31
1.1.7	Administration et contrôle de la Société	32
1.2	RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	33
1.2.1	Capital et actionariat de la Société	33
1.2.2	Le Directoire	33
1.2.3	Le Conseil de surveillance de GROUPE KEOLIS S.A.S.	34
1.2.4	L'ExCom	38
1.2.5	Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce	38
1.3	DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE ET PLAN DE VIGILANCE	39
1.3.1	La Responsabilité Sociétale de l'entreprise, au cœur de la stratégie de Keolis	40
1.3.2	Synthèse des indicateurs de performance de durabilité	48
1.3.3	Méthode & Indicateurs	66
1.3.4	Plan de vigilance	68
1.3.5	Rapport de l'un des commissaires aux comptes sur la vérification de la déclaration consolidée de performance extra-financière	74

1.1 RAPPORT DE GESTION DE LA PRÉSIDENTE DU DIRECTOIRE SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS ET SOCIAUX DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation, conformément aux dispositions légales, réglementaires et statutaires, les comptes consolidés et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et de vous rendre compte de l'activité de la Société et de ses filiales durant cet exercice. Le Groupe Keolis (ci-après le « Groupe ») est constitué de la société GROUPE KEOLIS S.A.S. et de ses filiales directes et indirectes, portées par les sociétés Keolis SA, Effia SAS et Keomotion.

Vos commissaires aux comptes vous donneront par ailleurs lecture de leurs rapports.

Le présent rapport reprend les différentes informations telles que prévues par la réglementation. Il intègre un rapport sur le gouvernement d'entreprise et la Déclaration de Performance Extra-Financière.

1.1.1 ACTIVITÉ

1.1.1.1 Activité commerciale et développement

France

- › L'année 2023 a été marquée par une hausse de la fréquentation des réseaux de transport par rapport à 2022 dans les Grands Réseaux (GR – contrats dans les Métropoles dont le chiffre d'affaires est supérieur à 150 M€) et les Grands Urbains (GU – Contrats dans des grandes agglomérations dont le chiffre d'affaires est compris entre 30 M€ et 150 M€).
- › L'activité commerciale a été dense en 2023, notamment en Île-de-France avec :
 - l'attribution du contrat pour l'exploitation, aux côtés de SNCF Voyageurs, des lignes de tram-train T4, T11 et de la branche Esbly-Crécy de la ligne P, pour un chiffre d'affaires cumulé de 650 M€ sur 7 ans,
 - le gain de 3 lots de bus Optile Pays de France Est, Vallée de l'Oise et Centre Essonne pour un chiffre d'affaires annuel cumulé de 540 M€ sur 7 ans,
 - le gain du contrat d'exploitation des lignes 16 et 17 du métro du Grand Paris Express ainsi que l'exploitation de la future station Saint-Denis Pleyel, pour un chiffre d'affaires cumulé de 300 M€ sur 7 ans avec possibilité d'extension de 3 x 1 an, et enfin,
 - l'attribution du contrat pour le transport des athlètes durant les Jeux Olympiques 2024.
- › Dans les Territoires, le gain offensif d'Auxerre et le renouvellement de Bourg-en-Bresse sont à noter.
- › Les plans d'actions déployés en 2022 et 2023 visant à accélérer les recrutements et à baisser l'absentéisme ont permis la fin des plans de transport adaptés (PTA), notamment à Lyon et Bordeaux.
- › Le transport sanitaire reste en revanche fortement touché par la pénurie de main-d'œuvre, avec un impact direct sur le niveau d'activité et la planification.

- › D'un point de vue opérationnel, l'année a été marquée par des difficultés rencontrées lors des démarrages des nouvelles DSP Optile en Île-de-France, ainsi que par l'arrêt complet de l'exploitation de la ligne B à Rennes après un incident technique. Par ailleurs, les filiales ont été négativement impactées par la hausse des prix de l'énergie, notamment de l'électricité, qui n'a été que partiellement compensée par les mécanismes contractuels.

EFFIA

- › La fréquentation des parcs de stationnement EFFIA a continué de progresser en 2023, avec une avance de plus de 8 % par rapport à 2022.
- › Sur le plan commercial, EFFIA a renouvelé les contrats de Vincennes et de Nantes.
- › Les principaux gains commerciaux incluent l'extension du parc TGV Haute Picardie, Gare et Connexions Dax, et Roubaix CH.

International

- › La reprise post Covid-19 de la fréquentation à l'International est plus progressive qu'en France. Fin 2023, la fréquentation des réseaux s'établit à environ 80 % des niveaux 2019, avec une amélioration significative en fin d'année sur les réseaux anglais, nord-américains et australiens.
- › L'activité commerciale a été très dynamique aux États-Unis, avec notamment le gain de deux contrats de bus dans des états où Keolis n'opérait pas jusqu'à présent :
 - le Texas (contrat Capital Metro à Austin, pour un chiffre d'affaires cumulé de 350 M€ sur 3 ans),
 - l'Arizona (contrat Valley Metro à Phoenix, pour un chiffre d'affaires cumulé de 270 M€ sur 3 ans).

En Californie, celui de Foothill-Pomona a été renouvelé et celui d'Orange County remporté, pour plus de 450 M€ de chiffre d'affaires cumulé sur 4 ans.

Dans le Nevada, le contrat Las Vegas a été perdu.

- › En Europe, deux contrats significatifs ont été gagnés :
 - en Suède, l'exploitation et la maintenance d'un réseau de bus dans la banlieue de Stockholm pour une durée de 10 ans à compter d'août 2024 et pour un montant total de 600 M€,
 - aux Pays-Bas, l'exploitation de la ligne ferroviaire Valleilijn pour environ 150 M€ de chiffre d'affaires sur 13 ans, celle-ci venant compenser en partie l'arrêt, mi-décembre 2023, de la concession de Twente.
- › En 2023, les supports gouvernementaux mis en place suite à la pandémie ont été globalement réduits.
- › La plupart des pays continuent à connaître des difficultés de recrutement, qui ont négativement impacté les opérations, au-delà de ce qui est observé en France, même si les campagnes de recrutement et de fidélisation mises en place ont commencé à porter leurs fruits.
- › Les prix de l'énergie sont restés élevés cette année, les mécanismes de protection contractuels (indexation notamment) ont permis d'atténuer l'impact financier pour le Groupe.

1.1.1.2 Acquisitions et prises de participations

Keolis Santé, entité contrôlée par le Groupe, a pris le contrôle de la société Ambulance Challandaise Renaud le 30 novembre 2023.

1.1.1.3 Situation financière de la Société

Au 31 décembre 2023, le Groupe présente un Endettement Financier Net (EFN) de 870,5 M€, constitué principalement :

- › d'une ligne crédit syndiquée de 900 M€ à échéance 2028 tirée à hauteur de 125 M€ ;
- › d'un Crédit à Terme à échéance 2026 de 600 M€ ;
- › d'un placement privé de 76 M€ sous forme *Schuldscheindarlehen* ⁽¹⁾ à échéances 2027 et 2029 ;
- › d'un placement privé d'un montant de 54 MUSD à échéance 2035 ;
- › de plusieurs dettes bilatérales portées par Keolis SA pour un montant total de 111 M€ ;
- › d'un montant d'autres dettes financières de 178 M€ sur ses autres filiales ; et
- › d'une trésorerie de 311 M€.

Pour gérer le risque de liquidité, le Groupe dispose ainsi d'une ligne de crédit confirmée disponible, pour un montant de 775 M€ au 31 décembre 2023, ainsi que des découverts bancaires, de lignes de financement court terme et de placements liquides quotidiens.

Le Groupe gère le risque de contrepartie bancaire en prenant des engagements exclusivement auprès d'une catégorie de banques « autorisées ». Cette catégorie est définie en fonction du rating des banques et de leur participation au financement du Groupe.

Comme tous les acteurs du secteur, le Groupe est exposé aux risques de marchés financiers résultant de ses activités opérationnelles, financières et d'investissement :

- › risque de taux d'intérêt ;
- › risque de change ;
- › risque de matières premières.

Pour gérer ces expositions, le Groupe utilise des instruments financiers dérivés standards, liquides et disponibles sur les marchés :

- › achats et ventes à terme ;
- › swaps ;
- › achats d'options ;
- › ventes d'options associées à des achats d'options pour constituer des tunnels symétriques ou asymétriques ou des caps spreads.

L'exposition du Groupe au risque de taux d'intérêt provient de son EFN, dont une partie est à taux variable, donc exposée à la hausse des taux. L'objectif de gestion est de protéger le résultat financier du Groupe contre la hausse des taux, tout en bénéficiant au maximum de la baisse des taux.

Le Groupe réalise des investissements dans des entités étrangères. Afin de gérer le risque de change induit par ces investissements, le Groupe peut être amené à utiliser des instruments financiers dérivés afin de préserver le cours de change de référence défini pour l'année.

Le Groupe est exposé à un risque de fluctuation du prix du gazole, en partie couvert par des mécanismes d'indexation notamment dans les contrats de délégation signés avec les Autorités Publiques. Sur l'exposition résiduelle, le Groupe met en place une politique de couverture par instruments dérivés, dont l'objectif est de limiter la volatilité du résultat du Groupe.

1.1.1.4 Principaux risques et incertitudes

Le Groupe exerce ses activités dans un environnement économique, concurrentiel et technique en constante évolution. L'identification, l'anticipation et la recherche de la maîtrise des risques sont au cœur de ses préoccupations.

Son implantation géographique, sa position de référent sur les différents modes de transports, la nature du métier de transport de personnes exposent le Groupe à des risques tant intrinsèques qu'exogènes :

- › **les risques de pérennité** résultent d'événements soudains et graves, portant atteinte à la continuité de l'activité, ainsi que potentiellement à l'image et à la crédibilité du Groupe. Il peut s'agir d'un accident majeur de personnes, d'un acte terroriste, d'une intrusion informatique étendue ;
- › **les risques de performance** menacent les résultats de l'entreprise. Ils relèvent d'une logique de pilotage, comme notamment le non-gain des contrats prioritaires, la maîtrise insuffisante de la complexité des opérations ferroviaires, les difficultés de recrutement sur les métiers de production et la non-conformité aux obligations réglementaires, comme la prévention de la corruption ou du trafic d'influence ;
- › **les risques de transformation** peuvent impacter l'avenir de l'entreprise et demandent une adaptation profonde et rapide. L'exploitation déficiente des données, l'arrivée de nouveaux entrants avec un modèle disruptif ou le retard dans la transition énergétique illustrent les risques de cette nature.

L'année 2023 aura été principalement marquée par une très forte poussée inflationniste qui a eu pour effet de générer de nouveaux risques, notamment celui lié à la fourniture d'énergie (prix et volume de gaz et de l'électricité).

Certains des risques déjà existants en 2022 se sont aggravés, comme les difficultés de recrutement et de rétention de ressources ou les violences causées aux personnels et aux usagers, ainsi que la dégradation des actifs du Groupe (émeutes en France de l'été 2023).

Enfin, les risques liés aux aléas climatiques font aussi leur apparition avec un impact de plus en plus fréquent sur les opérations et l'environnement de travail.

(1) Instrument financier de type certificat de créances (prêt) de droit allemand.

1.1.1.5 Résultats du Groupe

La fréquentation des réseaux de transport en France a poursuivi son rebond en 2023 et s'est rapprochée des niveaux enregistrés avant la pandémie. Elle s'améliore également à l'International avec la plupart des pays bénéficiant de fréquentations proches ou au-dessus de 80 % des niveaux de 2019.

Chiffre d'affaires

Dans ce contexte, le **chiffre d'affaires récurrent consolidé** du Groupe pour l'année 2023 s'élève à **6 984 M€** :

- en augmentation brute de + 269 M€ soit + 4,0 % ; et
- en augmentation organique (i.e. hors effet change, périmètre et technique) de + 443 M€, soit + 6,6 %, par rapport à 2022.

L'**effet change** est défavorable à **- 134 M€**, notamment sur le dollar américain, le dollar australien et la couronne suédoise.

L'**effet périmètre** est défavorable à hauteur de **- 40 M€** et vient principalement de la cession des activités en Norvège fin octobre 2022.

L'**effet portefeuille** des contrats gagnés/perdus est défavorable pour **- 5 M€**, principalement :

- aux Pays-Bas pour - 71 M€ avec la sortie du contrat IJssel-Vecht en décembre 2022 ;
- en Île-de-France pour - 22 M€ (fin des contrats CT3, largement compensée par les gains Optile et le démarrage de l'exploitation des lignes T13 puis T12 par Transkeo T12-13) ;
- au Danemark pour - 17 M€ (fin des contrats Aalborg et A6, compensée par le gain du contrat NT28.2) ;
- en France, dans les Grands Urbains pour + 88 M€ (Perpignan démarré en septembre 2022 et Valenciennes en janvier 2023) ; et
- en Suède pour + 25 M€ (Uppsala en juin 2022 et Lund en août 2023).

La **croissance organique** est portée par les contrats existants à hauteur de **+ 449 M€**. L'**indexation** contribue favorablement pour **+ 243 M€** notamment en France, en Australie et au Royaume-Uni.

L'**augmentation résiduelle de + 205 M€** par rapport à 2022 est principalement expliquée par la hausse des revenus passagers liés à la reprise de la fréquentation des réseaux, ainsi que des revenus liés aux travaux d'infrastructure et de maintenance. En particulier, **EFFIA** a enregistré une hausse de **+ 8 % des revenus** de ses activités de stationnement par rapport à 2022.

EBIT K

L'**EBIT K récurrent consolidé du Groupe** pour l'année 2023 s'établit à **+ 144,4 M€**, en baisse de - 46,1 M€, soit - 24,1 %, et en baisse organique de - 41,5 M€, soit - 21,8 %, par rapport à 2022.

L'**effet change** est défavorable à **- 7,0 M€** du fait de la couronne suédoise et du dollar australien principalement.

L'**effet périmètre** est favorable à hauteur de **+ 2,9 M€** et vient principalement de la cession des activités en Norvège fin octobre 2022.

L'**effet portefeuille des contrats gagnés/perdus** s'élève à **- 16,9 M€** notamment lié à la fin des contrats CT3 en Île-de-France, à la sortie du contrat IJssel-Vecht en décembre 2022, à la fin du contrat Las Vegas et au démarrage du contrat OCTA en juin 2023 aux États-Unis.

Les **contrats existants** baissent de **- 24,6 M€** par rapport à 2022, dont :

- 25,8 M€ sur la France affectés par la fin des aides gouvernementales (plan de résilience en 2022), par l'effet indexation défavorable (principalement l'électricité) et par des surcoûts d'exploitation et de maintenance dans les branches Territoires ;
- à l'International, la croissance est de + 4,1 M€ avec une augmentation des revenus passagers (Canada, Pays-Bas et Australie notamment) et des travaux de maintenance et d'infrastructure (réseaux de Boston et de Melbourne), combinée à un effet d'indexation positif. Toutefois, ces géographies restent sujettes à des difficultés de recrutement et à l'absentéisme, ce qui a pu limiter la croissance des activités. EFFIA a connu une croissance de + 6,9 M€ sur ses activités en France et Belgique. Les coûts de Holding augmentent de 6 M€ par rapport à 2022 principalement en raison des effets liés à l'inflation et d'un effet rattrapage dans les recrutements ;
- l'écart entre l'EBIT K (indicateur de gestion du Groupe Keolis) et le résultat opérationnel courant correspond principalement à la CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée de l'Entreprise) et aux coûts d'appels d'offres non récurrents intégrés par convention à l'EBIT K et qui sont respectivement présentés au niveau de l'impôt sur le résultat et du résultat opérationnel avant participations mises en équivalence (et donc exclus du résultat opérationnel courant). Le résultat opérationnel courant intègre les mouvements de certaines provisions d'exploitation non intégrées à l'EBIT K (ex : litiges sociaux, restructuration, etc.).

EBIT K 2023	- CVAE	- Coûts des appels d'offres non récurrents	+ Dot/Rep. Provision	Résultat opérationnel courant 2023
144,4 M€	+ 9,8 M€	+ 5,0 M€	+ 4,7 M€	163,9 M€

Résultat net part du Groupe

À fin 2023, le **résultat opérationnel récurrent** s'élève à **+ 163,9 M€**, en baisse de - 44,7 M€ par rapport à 2022.

Le **résultat net (part du Groupe)** atteint **+ 10,1 M€** en 2023 contre + 48,0 M€ en 2022, soit une baisse de - 37,9 M€.

Le passage entre le résultat opérationnel récurrent et le résultat net (part du Groupe) s'explique, d'une part, par des éléments non récurrents pour - 52,8 M€ dont principalement l'amortissement des droits contractuels, les provisions pour restructuration, les provisions relatives aux plans de rémunération à long terme du management, les provisions pour contrats onéreux,

D'autre part, le résultat financier impacte également le résultat net à hauteur de - 67,7 M€ (en augmentation de 8,7 M€ par rapport à 2022, liée à la hausse des taux d'intérêt, qui impacte le coût de la dette nette) et les charges d'impôts (y compris CVAE) pour - 29,3 M€. Les entreprises associées représentent une contribution positive à hauteur de + 18,4 M€ (Govia Thameslink Railway notamment). La part du résultat revenant aux intérêts minoritaires s'élève à 22,4 M€.

Dette nette

L'**Endettement Financier Net** (EFN) s'élève à **870,5 M€** à fin 2023, contre 974,5 M€ à fin 2022, en baisse de 104,0 M€.

La **dette de location financière** s'élève à 1 082,5 M€ à fin 2023, contre 1 036,4 M€ à fin 2022, en hausse de 46,1 M€.

- › Le 12 avril 2023, une filiale du Groupe a mis en place une ligne de financement externe à taux variable de 40 MUS\$ qui arrivera à échéance en avril 2026.
- › Le 6 juillet 2023, le Groupe a obtenu l'accord de ses banques pour étendre la maturité du crédit syndiqué renouvelable de 900 M€ jusqu'à juillet 2028.
- › Le 25 juillet 2023, le Groupe a signé un contrat de placement privé pour un montant de 54 MUS\$. Le financement a été tiré dans sa totalité le 17 octobre 2023 et arrivera à échéance en octobre 2035.
- › Le 15 décembre 2023, le Groupe a signé avec ses banques de nouveaux avenants afin d'intégrer un nouvel indicateur ESG lié à un engagement de réduction des émissions de gaz à effet de serre dans les contrats de financement suivants :
 - le crédit syndiqué renouvelable de 900 M€,
 - le crédit à terme de 600 M€.

Ces opérations visent à consolider la liquidité du Groupe et renforcer la stratégie ESG de Keolis.

1.1.2 COMMENTAIRES SUR LES COMPTES ET LES RÉSULTATS

1.1.2.1 Comptes consolidés

Les comptes consolidés sont établis en conformité avec le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne.

Les **produits des activités ordinaires** ressortent à **7 007,8 M€**.

Après prise en compte de l'ensemble des coûts d'exploitation, le **résultat opérationnel après participations mises en équivalence** s'établit à **129,5 M€**.

Le **résultat net part du Groupe** est un profit de **10,1 M€** pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

1.1.2.2 Comptes sociaux

Le **résultat d'exploitation** est de **- 4,7 M€**.

Le **résultat financier** s'établit à **- 6,4 M€**.

Après constatation d'un produit d'impôt sur les sociétés de 26,5 M€ lié au bénéfice de l'intégration fiscale, les **comptes sociaux** de GROUPE KEOLIS S.A.S. se soldent par un **bénéfice de 15,4 M€**.

1.1.2.3 Filiales et participations

Le tableau annexé au bilan donne toutes les informations requises concernant l'activité des filiales et participations de la Société.

1.1.2.4 Franchisements de seuils et prises de contrôle

Au cours de l'exercice 2023, la société GROUPE KEOLIS S.A.S. n'a constitué, acquis ou pris le contrôle d'aucune société.

Dans le même temps, Keolis SA, filiale de GROUPE KEOLIS S.A.S., a constitué les sociétés suivantes :

Constitutions de sociétés en France

Dénomination	Date	Pourcentage
Keolis Roissy Pays de France Ouest	22/02/2023	99,99 % Keolis SA/Keolis Voyages 0,01 %
Keolis Roissy Pays de France Est	04/04/2023	99,99 % Keolis SA/Keolis Voyages 0,01 %
Grand Dole Mobilités	20/06/2023	51 % Keolis SA/49 % Communauté d'Agglomération du Grand Dole
KLP 76 – KLP 77 – KLP 78 – KLP 79 – KLP 80 – KLP 81 – KLP 82 – KLP 83 – KLP 84*	19/12/2023	100 % Keolis SA

* Sociétés sans activité à date, créées par anticipation pour les besoins des réponses à appel d'offres 2024.

Dans le même temps, EFFIA Stationnement, sous-filiale de GROUPE KEOLIS S.A.S., a constitué les sociétés suivantes :

Dénomination	Date	Pourcentage
KLP 73, KLP 74, KLP 75*	02/10/2023	100 % EFFIA Stationnement

* Sociétés sans activité à date, créées par anticipation pour les besoins des réponses à appel d'offres 2024.

Constitution de sociétés sur l'International

Dans le même temps, sur l'International, Keolis Commuter Services, sous-filiale de Keolis SA, a constitué la société suivante :

Dénomination	Date	Pourcentage
Keolis massAdventures, LTD	02/08/2023	100 % Keolis Commuter Services

Acquisition de sociétés en France

Durant l'exercice 2023, GROUPE KEOLIS S.A.S. n'a acquis ou pris le contrôle d'aucune société.

Dans le même temps, Keolis Santé, sous-filiale de GROUPE KEOLIS S.A.S., a pris le contrôle de la société suivante :

Dénomination	Date	Pourcentage
Ambulance Challandaise Renaud	30/11/2023	100 % Keolis Santé

Cessions de titres en France

Durant l'exercice 2023, les cessions suivantes hors du Groupe Keolis sont intervenues :

Dénomination	Date	Pourcentage
Transkeo T12-T13	20/06/2023	49 %
SCI Les Romarins	24/07/2023	50 %

1.1.2.5 Activités en matière de recherche et de développement

Le Groupe a engagé au cours de l'exercice, des dépenses en matière de Développement, correspondant essentiellement à des frais de personnel et à des dépenses de sous-traitance et de prestataires.

1.1.2.6 Information sur les délais de paiement des fournisseurs et clients

Conformément aux dispositions des articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, la décomposition, à la clôture du dernier exercice, du solde des dettes à l'égard des fournisseurs et des clients par date d'échéance est la suivante :

Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice

(en milliers d'euros)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées	1	-	-	-	-	2
Montant total des factures concernées (TTC)	33	70	-	-	-	70
Pourcentage du montant total des achats HT de l'exercice	0,6 %	1,2 %	-	-	-	1,2 %
Pourcentage du chiffre d'affaires HT de l'exercice	-	-	-	-	-	-
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre de factures exclues						-
Montant total des factures exclues (HT)						-
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal)						
Délai de paiement utilisé pour le calcul des retards de paiement					<input checked="" type="checkbox"/> Délais contractuels <input type="checkbox"/> Délais légaux	

Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice

(en milliers d'euros)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées	3	-	-	-	-	-
Montant total des factures concernées (TTC)	348	-	-	-	-	-
Pourcentage du montant total des achats HT de l'exercice	-	-	-	-	-	-
Pourcentage du chiffre d'affaires HT de l'exercice	2,76 %	-	-	-	-	-
(B) Factures exclues du (A) relatives à des créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre de factures exclues						-
Montant total des factures exclues (HT)						-
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal)						
Délai de paiement utilisé pour le calcul des retards de paiement					<input checked="" type="checkbox"/> Délais contractuels <input type="checkbox"/> Délais légaux	

1.1.2.7 Information sur les établissements secondaires

Pour répondre aux prescriptions de l'article L. 232-1 II du Code de commerce, il est précisé que la Société n'a pas d'établissement secondaire.

1.1.2.8 Information sur les prêts accordés à d'autres entreprises (article L. 511-6 3 bis du Code monétaire et financier)

L'article L. 511-6 du Code monétaire et financier prescrit de fournir une information sur les prêts consentis à des entreprises économiquement liées au sens de l'article R. 511-2-1-1 du Code monétaire et financier. La Société n'a consenti aucun prêt entrant dans le champ d'application des dispositions de l'article L. 511-6 3 bis du Code monétaire et financier.

1.1.3 INFORMATION EXTRA-FINANCIÈRE ET PLAN DE VIGILANCE

Dans le cadre de l'application de la transposition de la directive européenne sur la Déclaration de Performance Extra-Financière (décret n° 2017-1265 du 9 août 2017 pris pour l'application de l'ordonnance n° 2017-1180 du 19 juillet 2017), GROUPE KEOLIS S.A.S., société non cotée dont le total du bilan et le montant net du CA consolidés dépassent les 100 M€ et dont le nombre moyen de salariés permanents employés dans les filiales consolidées au cours de l'exercice est supérieur à 500, publie sa Déclaration de Performance Extra-Financière dans son rapport de gestion et sur son site internet.

Conformément aux engagements pris en 2022, la Déclaration de Performance Extra-Financière intègre 100 % du périmètre de GROUPE KEOLIS S.A.S. SNCF, qui détient GROUPE KEOLIS S.A.S. à hauteur de 69,69 %, produit une Déclaration de Performance Extra-Financière depuis l'exercice 2020 consolidant Keolis. La déclaration de Keolis est donc établie sur une base volontaire. Le plan de vigilance du Groupe est annexé à la Déclaration de Performance Extra-financière.

Afin de faciliter la lecture et la compréhension de ce rapport, l'ensemble des informations est publié dans le chapitre 1.3 « Déclaration de Performance Extra-Financière » du présent document.

1.1.4 ÉVOLUTION PRÉVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

L'année 2024 devrait être marquée par la poursuite de conditions macro-économiques volatiles, avec certes une inflation en décélération dans de nombreux pays, mais une pression accrue sur les salaires voire la fiscalité. L'impact des difficultés de recrutement et de rétention des employés à travers le monde pourrait perdurer en 2024.

France

- › 2024 sera une année très intense en appels d'offres défensifs notamment sur les Grands Réseaux avec le renouvellement :
 - dans les Grands Réseaux, de Lyon (dont l'allotissement a été décidé), de Lille et de Rennes,
 - dans les contrats Grands Urbains de Caen, Orleans, Bayonne, Amiens, Besançon et Chambéry,
 - en Île-de-France, le Tram T12-13.
- › En offensif, Keolis aura pour ambition de continuer de se positionner sur certains appels d'offres en fonction des opportunités qu'elles représentent.
- › Par ailleurs, les négociations continueront avec les autorités organisatrices de Bordeaux, Lille et en Île-de-France.
- › L'effet d'indexation nette sur les salaires et l'énergie restera une préoccupation pour 2024 en France, notamment sur l'électricité.
- › De nombreux projets de transition énergétique se poursuivront, avec par exemple le financement d'infrastructures nécessaires au déploiement des énergies vertes que sont l'électrique et le GNV (principalement les aménagements des dépôts pour les recharges électriques ou alimentation en GNV, en Île-de-France par exemple) et l'exploitation de lignes de bus électriques (à Bordeaux et en Gironde...).

EFFIA

- › Après des années d'impacts liés à la pandémie, la fréquentation est revenue à la normale, malgré quelques disparités régionales et de segments. L'accélération de la transition énergétique, l'intensification du *revenue/yield management* et la dynamique de *contract management* permettront de poursuivre l'optimisation de la performance des contrats.

International

- › 2024 sera une année très intense en appels d'offres.
- › Sur les appels d'offres défensifs, le Groupe souhaitera renouveler le contrat de tramway de Melbourne en Australie, le réseau d'Utrecht aux Pays-Bas, ainsi que le réseau de Docklands Light Railway à Londres. Toujours au Royaume-Uni, Keolis a étendu son contrat Metrolink à Manchester pour 3 ans à compter de mi-2024. Keolis pourra aussi se positionner sur l'ensemble des appels d'offres offensifs qui seront jugés pertinents.
- › Aux États-Unis, la priorité sera donnée à la mobilisation des nouveaux contrats de bus en Arizona (Phoenix) et au Texas (Austin) et aux plans de d'amélioration opérationnelle et de productivité des activités dans le bus.
- › L'inflation continuera à impacter les coûts des contrats, même si le pic d'inflation semble s'éloigner dans la totalité des pays. Les mécanismes d'indexation en vigueur dans de nombreux contrats devraient protéger la rentabilité des filiales.
- › La décarbonation progressive des opérations continuera, avec notamment l'électrification progressive des flottes en Belgique, au Danemark et en Suède.

1.1.5 ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Le Groupe a signé avec ses contreparties financières des nouveaux avenants afin d'intégrer un nouvel indicateur ESG lié au carbone dans les contrats de financement suivant :

- le placement privé de droit allemand (*Schuldscheindarlehen*) à taux variable de 76 M€ (en deux tranches de 29 M€ à échéance 2029 et 47 M€ à échéance 2027) le 15 janvier 2024 ;
- le placement privé à taux fixe de 54 M de dollars américains à échéance 2035 le 8 janvier 2024 ;
- la ligne de financement externe, portée par une filiale du Groupe, à taux variable de 40 M de dollars américains à échéance 2025 le 8 janvier 2024.

1.1.6 PRÉSENTATION DES RÉOLUTIONS SOUMISES AU VOTE DES ASSOCIÉS

1.1.6.1 Proposition d'affectation du résultat

Il vous sera proposé d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	15 435 941,12
Affectation à la réserve légale	771 797,06
Report à nouveau	47 456 637,55
Bénéfice distribuable	62 120 781,61
Distribution de dividendes	9 990 872,07
À reporter à nouveau	52 129 909,54

Il vous sera en conséquence proposé de distribuer un dividende de 0,0555 € par action ayant droit à percevoir des dividendes.

Conformément à la loi, il vous est demandé de prendre acte de ce que le montant du dividende mis en distribution et celui de l'avoir fiscal correspondant au titre des exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Dividende	Montant des revenus distribués éligibles à la réfaction	Montant des revenus distribués non éligibles à la réfaction
2022	24 999 999,99 € Soit 0,1389€ par action	-	24 999 999,99 € Soit 0,1389€ par action
2021	9 990 872,07 € Soit 0,0555 € par action	-	9 990 872,07 € Soit 0,0555 € par action
2020	0 € Soit 0 € par action	-	-

Dépenses non déductibles fiscalement

Aucune dépense non déductible fiscalement au sens des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts n'a été engagée au cours de l'exercice écoulé.

1.1.6.2 Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce

Il vous sera donné lecture du rapport des commissaires aux comptes sur les conventions intervenues au cours de l'exercice et autorisées par votre Conseil de surveillance conformément aux dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce.

Nous espérons que les propositions qui précèdent recevront votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vont vous être soumises.

1.1.7 ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

1.1.7.1 Expiration et Renouvellement des mandats de membre et Président du Conseil de surveillance

Lors de sa réunion du 28 septembre 2023, le Conseil de surveillance a pris acte de l'expiration des mandats de membre et de Président du Conseil de surveillance de M. Jérôme Tolot à effet du 3 octobre 2023 et de leur renouvellement pour une durée de trois années à compter de cette même date.

1.1.7.2 Nomination de nouveaux membres du Conseil de surveillance

Lors de sa réunion du 28 septembre 2023, le Conseil de surveillance a pris acte de la nomination de Mme Carolle Foissaud en qualité de membre du Conseil de surveillance en remplacement de Mme Anne le Guennec à compter de ladite réunion, et pour la durée restant à courir du mandat de cette dernière, soit jusqu'au 29 septembre 2025.

Lors de sa réunion du 22 novembre 2023, le Conseil de surveillance a pris acte de la nomination de Mme Stéphanie Benhamou en qualité de membre du Conseil de surveillance en remplacement de M. Robin Lutz à compter de ladite réunion, et pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier, soit jusqu'au 18 avril 2025.

Nous espérons que les propositions qui précèdent recevront votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vont vous être soumises.

La Présidente du Directoire

1.2 RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Depuis le 8 mars 2021, la société GROUPE KEOLIS S.A.S. s'est dotée d'une Raison d'Être, qu'elle a inscrit dans ses statuts :

« Imaginer et déployer des mobilités sûres et durables au service de chaque territoire, pour une meilleure qualité de vie de tous et de chacun. »

La Raison d'Être de Keolis reflète les objectifs sociaux et environnementaux du Groupe au service de l'intérêt général et au bénéfice de l'ensemble de ses parties prenantes.

Les différentes instances de gouvernance placent ces nouveaux piliers au centre des réflexions et des actions de la Société et, plus largement du Groupe Keolis.

1.2.1 CAPITAL ET ACTIONNARIAT DE LA SOCIÉTÉ

Au 31 décembre 2023, le capital social est de 237 888 901,80 €. Il est réparti comme suit :

- › SNCF Participations : 69,69 % ;
- › CDP-IE : 30 % ;
- › FCPE Groupe Keolis Actionnariat : 0,17 % ;
- › Auto-contrôle : 0,14 %.

La participation des salariés au travers du FCPE Groupe Keolis Actionnariat est donc de 0,17 % du capital.

1.2.2 LE DIRECTOIRE

1.2.2.1 La composition du Directoire

Au 31 décembre 2023, le Directoire est composé d'un membre unique qui est Président du Directoire et également Président de la Société au sens de « représentant légal » de cette dernière.

Mme Marie-Ange Debon exerce les fonctions de Présidente du Directoire et de Présidente de la Société depuis le 24 août 2020.

1.2.2.2 Les missions et pouvoirs du Directoire

Le Directoire, représenté par son Président, dispose des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom et pour le compte de la Société, sous réserve des décisions soumises à l'autorisation préalable du Conseil de surveillance ou relevant de la compétence de l'Assemblée Générale des associés.

Le Directoire assure l'information des membres du Conseil de surveillance. À cet effet, il communique à chacun des membres du Conseil de surveillance les informations financières prévues par les statuts.

En outre, une fois par trimestre au moins, le Directoire présente au Conseil de surveillance un rapport sur la marche des affaires ainsi que les comptes trimestriels consolidés.

Dans les trois mois de la clôture de chaque exercice, le Directoire présente au Conseil de surveillance, aux fins de vérification et de contrôle, les comptes annuels et les comptes consolidés.

1.2.3 LE CONSEIL DE SURVEILLANCE DE GROUPE KEOLIS S.A.S.

1.2.3.1 La composition du Conseil

Au 31 décembre 2023, le Conseil de surveillance est composé de 9 membres, dont 5 membres indépendants. Les membres sont nommés comme suit :

- › 5 membres sont désignés par SNCF Participations ;
- › 4 membres désignés par CDP-IE.

Il est recherché une représentation équilibrée tant en termes de mixité des femmes et des hommes que des expertises et expériences.

Au 31 décembre 2023, la composition du Conseil de surveillance est la suivante :

- › M. Jérôme Tolot, Président du Conseil de surveillance ;
- › M. Patrick Bastien, membre du Conseil de surveillance ;
- › Mme Stéphanie Benhamou, membre du Conseil de surveillance ;
- › Mme Carolle Foissaud, membre du Conseil de surveillance ;
- › M. Alain Krakovitch, membre du Conseil de surveillance ;
- › Mme Sylvia Métayer, membre du Conseil de surveillance ;
- › M. Robert Tessier, membre du Conseil de surveillance ;
- › M. Laurent Trévisani, membre du Conseil de surveillance ;
- › Mme Natalie Wright, membre du Conseil de surveillance.

Le tableau ci-dessous reflète les mandats et fonctions exercés par chacun des membres du Conseil de surveillance et du Directoire en fonction au cours de l'exercice :

Noms	Fonctions et Mandats	Sociétés
Mme Marie-Ange Debon	Présidente Présidente du Directoire	GROUPE KEOLIS S.A.S.
	Présidente du Conseil d'administration Directrice Générale	Keolis SA
	Administratrice indépendante Présidente du Comité d'audit et des comptes	ARKEMA
	Administratrice indépendante Présidente du Comité d'audit	Technip Énergies
	Présidente	Union des Transports Publics et Ferroviaires
M. Jérôme Tolot	Président du Conseil de surveillance Membre du Comité des Investissements et de la Stratégie Membre du Comité des Rémunérations et des Ressources Humaines	GROUPE KEOLIS S.A.S.
	Membre du Comité stratégique (jusqu'au 28/06/2023)	Financière de Courcelles
M. Patrick Bastien	Membre du Conseil de surveillance Président du Comité des Investissements et de la Stratégie Président du Comité Sécurité, Sécurité et Prévention Membre du Comité des Rémunérations et des Ressources Humaines Membre du Comité Innovation et Développement Durable	GROUPE KEOLIS S.A.S.
	Partenaire Opérationnel	Caisse de dépôt et de placement du Québec
	Membre du Conseil de surveillance Membre du Comité d'audit Membre du Comité des Investissements	Streem Group
	Membre du Conseil de surveillance Membre du Comité d'audit Membre du Comité des investissements	AKIEM
	<i>Board member</i>	DP World International Investment B.V
	<i>Board member</i>	DP World Jebel Ali Terminals and Free Zone FZCO

Noms	Fonctions et Mandats	Sociétés
Mme Stéphanie Benhamou	Membre du Conseil de surveillance (depuis le 22/11/2023) Membre du Comité Sûreté, Sécurité et Prévention (depuis le 22/11/2023) Membre du Comité des Investissements et de la Stratégie (depuis le 22/11/2023) Membre du Comité d'Audit et de Déontologie (depuis le 22/11/2023)	GROUPE KEOLIS S.A.S.
	<i>Member of Board of Directors</i>	Budapest Airport Zrt.
	<i>Member of Supervisory Board</i>	Hy2Gen AG
	Directrice Principale Infrastructure	CDPQ
Mme Carole Foissaud	Membre du Conseil de surveillance (depuis le 28/09/2023) Membre du Comité des Rémunérations et des Ressources Humaines (depuis le 28/09/2023)	GROUPE KEOLIS S.A.S.
	Présidente du Conseil d'orientation	ENSTA
	Administratrice indépendante Présidente du CGNR	MERSEN
	Administratrice indépendante	GTT
Mme Anne le Guennec	Membre du Conseil de surveillance (jusqu'au 23/05/2023) Membre du Comité des Rémunérations et des Ressources Humaines (jusqu'au 23/05/2023)	GROUPE KEOLIS S.A.S.
	Directrice Générale - Recyclage et Valorisation des Déchets	Veolia
M. Alain Krakovitch	Membre du Conseil de surveillance Membre du Comité d'Audit et de Déontologie Membre du Comité Sûreté, Sécurité et Prévention Membre du Comité Innovation et Développement Durable	GROUPE KEOLIS S.A.S.
	Président du Conseil d'administration Administrateur	Eurostar Group
	Directeur	TGV-INTERCITÉS (Voyages SNCF)
	Administrateur	SNCF Connect & Tech
	Président du Conseil d'administration Administrateur	OUIGO ESPANA
	Administrateur	Forum Vies Mobiles
M. Robin Lutz	Membre du Conseil de surveillance (jusqu'au 22/11/2023) Membre du Comité Sûreté, Sécurité et Prévention (jusqu'au 22/11/2023) Membre du Comité des Investissements et de la Stratégie (jusqu'au 22/11/2023) Membre du Comité d'Audit et de Déontologie (jusqu'au 22/11/2023)	GROUPE KEOLIS S.A.S.
	Directeur Infrastructure Investments	Caisse de dépôt et placement du Québec
	<i>Supervisory Board Member</i>	ATC Atlantic I B.V.
	<i>Supervisory manager</i>	AT Atlantic Holding LLC

Noms	Fonctions et Mandats	Sociétés
Mme Sylvia Métayer	Membre du Conseil de surveillance Présidente du Comité d'Audit et de Déontologie	GROUPE KEOLIS S.A.S.
	Administratrice Membre du Comité d'audit Membre du Comité des rémunérations	Page Groupe PLC
	Administratrice Présidente du Comité des rémunérations, nominations et de la gouvernance	Groupe Aéroport de Paris
	Administratrice Présidente du Comité d'audit	AnimalCare Group, Plc
	Membre du Comité d'orientation de la recherche International Advisory Board (pro bono)	Fondation HEC
	Membre du Conseil de la mission French Tech Corporate Community (pro bono)	Ministère de l'Économie et des Finances
	Membre du Conseil de surveillance	La Gouvernance au Féminin (jusqu'au 31 décembre 2023)
M. Robert Tessier	Membre du Conseil de surveillance Président du Comité des Rémunérations et des Ressources Humaines	GROUPE KEOLIS S.A.S.
	Administrateur	TES Canada
M. Laurent Trévisani	Membre du Conseil de surveillance Membre du Comité des Investissements et de la Stratégie Membre du Comité d'Audit et de Déontologie	GROUPE KEOLIS S.A.S.
	Président	SNCF Participations
	Directeur Général Délégué	Société Nationale SNCF
	Membre du Conseil de direction	SNCF Optim'Services
	Président du Conseil de surveillance Membre du Comité des ressources humaines	GEODIS SA
	Président	Transport & Logistique Partenaires SAS
Mme Nathalie Wright	Membre du Conseil de surveillance Présidente du Comité Innovation et Développement Durable Membre du Comité Sûreté, Sécurité et Prévention	GROUPE KEOLIS S.A.S.
	Chief Digital & Sustainability Officer (jusqu'au 30/09/2023)	Rexel Group
	Administratrice Membre du Comité Strategy & ESG	Quadient
	Administratrice Membre du Comité des risques	Amundi

Le Président du Conseil de surveillance peut, s'il l'estime nécessaire, et en fonction de l'ordre du jour, inviter des membres de l'ExCom ou des personnalités extérieures à l'entreprise à assister et/ou intervenir aux réunions du Conseil de surveillance sans voix délibérative.

Les commissaires aux comptes sont invités à assister aux séances du Conseil de surveillance au cours desquelles sont examinés les comptes annuels et semestriels.

1.2.3.2 Les missions et pouvoirs du Conseil

Le Conseil de surveillance exerce un contrôle permanent de la gestion du Directoire.

À ce titre, le Conseil est doté des pouvoirs spécifiques permettant d'opérer les vérifications et contrôles qu'il juge opportuns et se faire communiquer les documents qu'il estime nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Conformément aux statuts de la Société, un certain nombre de décisions dites « Décisions Importantes » doivent être soumises à l'approbation préalable du Conseil de surveillance.

Le Conseil de surveillance débat également des questions qu'un membre souhaite voir inscrites à l'ordre du jour dans le cadre des questions diverses, avec l'accord du Président du Conseil de surveillance.

1.2.3.3 Le fonctionnement du Conseil de surveillance

Le Conseil de surveillance se réunit aussi souvent que nécessaire et en tout état de cause au moins une fois par trimestre.

Les membres du Conseil de surveillance sont convoqués aux séances du Conseil de surveillance par le Président du Conseil de surveillance. Le Conseil de surveillance est convoqué au moins quatre jours en amont de la réunion, par tous moyens, sur un ordre du jour précisément défini.

En 2023, le Conseil de surveillance s'est réuni cinq fois et a notamment statué sur les sujets suivants :

- › les comptes annuels sociaux et consolidés 2022 ;
- › les comptes trimestriels et semestriels 2023 ;
- › le suivi de la marche des affaires ;
- › le Budget 2024 ;
- › le GPS 2024-2028 ;
- › la revue stratégique du Groupe et de ses filiales/*Business Units* ;

Lors de chaque séance, les Présidents des différents comités du Conseil rendent compte des travaux des comités. Chaque séance se clôture par une séance exécutive entre la Présidente du Directoire et le Conseil de surveillance.

Depuis 2023 il est abordé à chaque séance un point *Safety Moment* dédié à la Santé et à la Sécurité.

Le contrôle interne, la cartographie et la prévention des risques sont également abordés, ainsi que l'éthique des affaires au travers des comptes rendus du Comité d'Audit et de Déontologie.

En 2023, le Conseil a procédé à son auto-évaluation ainsi qu'à l'évaluation des comités du Conseil. Les résultats ont été partagés lors de la réunion du Conseil de surveillance du 23 mai 2023.

Par ailleurs, un séminaire stratégique est organisé chaque année, réunissant l'ensemble des membres du Conseil de surveillance ainsi que tous les membres de l'Excom, permettant d'échanger et de déterminer les sujets à forts enjeux, devant être approfondis à l'occasion des Conseils suivants.

En 2023, le séminaire s'est tenu les 28 et 29 septembre.

1.2.3.4 Les Comités du Conseil de surveillance

Le Conseil de surveillance s'appuie sur cinq comités internes qui préparent les travaux du Conseil :

- › le Comité d'Audit et de Déontologie ;
- › le Comité des Investissements et de la Stratégie ;
- › le Comité Sûreté, Sécurité et Prévention ;
- › le Comité des Rémunérations et des Ressources Humaines ;
- › le Comité Innovation et Développement Durable.

Le Comité d'Audit et de Déontologie (CAD)

Le CAD aide le Conseil de surveillance à veiller à la fidélité et à la sincérité des comptes consolidés, à la qualité du contrôle interne et de l'information délivrée aux associés de la Société et au respect des règles déontologiques du Groupe.

Le CAD a tenu cinq séances en 2023, et a notamment examiné les sujets suivants :

- › examen des comptes consolidés annuels, semestriels et trimestriels ;
- › évaluation du niveau de contrôle interne ;
- › Plan d'Audit 2023 ;
- › point d'étape sur le contrôle mené par l'Agence Française Anticorruption ;
- › approbation de la feuille de route Compliance 2024-2026 ;
- › revue du reporting fraude 2022 ;
- › mise à jour de la charte d'audit interne et du règlement intérieur du Comité d'audit ;
- › renouvellement des mandats des commissaires aux comptes ;
- › matrice des risques majeurs 2024 ;
- › approche sur les indicateurs non financiers.

Le Comité des Investissements et de la Stratégie (CDIS)

Le CDIS a vocation à aider le Conseil de surveillance dans sa mission. Il soumet ses avis et recommandations au Conseil de surveillance qui demeure la seule instance de décision.

Le CDIS a pour mission de formuler des propositions pour la détermination des orientations stratégiques et des principaux éléments du *Business Plan*, des recommandations concernant les investissements et toute opération susceptible d'affecter significativement la stratégie de la Société, de modifier sa structure financière ou son périmètre d'activité. Le CDIS examine en outre les projets qui lui sont soumis en application de la procédure des engagements

Le CDIS a tenu vingt-huit séances sur l'année 2023.

Le Comité Sûreté, Sécurité et Prévention (CSSP)

Le Comité Sûreté, Sécurité et Prévention est chargé d'étudier toute question liée aux risques opérationnels des activités de service à la mobilité et à la sécurité au sein de la Société et de ses Filiales. Il examine et émet des recommandations sur les principes d'organisation, de prévention et de gestion des risques opérationnels et professionnels liés aux activités de services de mobilités.

En 2023, le comité a tenu quatre séances et a, en particulier, assuré le suivi des plans d'amélioration de la sécurité des opérations et de la santé au travail. Des focus ont été faits sur les risques Cybersécurité et sur les enjeux de formations et sensibilisation :

- › suivi des événements majeurs ;
- › performance Santé Sécurité 2022 ;
- › focus sur la Cybersécurité ;
- › revue des résultats et plans d'action Sécurité ;
- › point sur les violences urbaines en France.

Le Comité des Rémunérations et des Ressources Humaines (CRRH)

Le CRRH a pour mission de formuler des propositions pour la détermination du cadre et des politiques de rémunération des principaux dirigeants du Groupe Keolis proposés par le Directoire. Par ailleurs, le CRRH est régulièrement informé de la politique générale salariale, des plans de succession ainsi que des changements à apporter à la structure organisationnelle.

Le CRRH a tenu trois séances en 2023. Les principaux sujets abordés ont été les suivants :

- › validation/atteintes des objectifs 2022 CEO & Comex ;
- › STI & LTIP ;
- › revue des risques RH majeurs ;
- › résultat du baromètre d'engagement 2023 ;
- › égalité hommes-femmes et diversité : rétrospective 2023 et feuille de route ;
- › HR Group *data review* ;
- › DRH : réalisations 2023 et priorités 2024.

Le Comité Innovation et Développement Durable (CIDD)

Le comité intervient pour éclairer le Conseil de surveillance sur la trajectoire des innovations développées par le Groupe, le développement et le renforcement de la proposition de valeur environnementale et sociétale de la Société vis-à-vis de ses clients et de ses parties prenantes, notamment par le biais de la politique d'innovation et la stratégie marketing de la Société. Il émet des recommandations vis-à-vis des orientations stratégiques et des projets spécifiques initiés en matière de Développement Durable.

- › Trajectoire Carbone du Groupe 2023-2028.
- › CSR *governance & Certifications*.
- › Stratégie de communication externe des différenciateurs du Groupe Keolis.
- › Mixité et diversité : objectifs, réalisations, défis et feuille de route.
- › Revue des risques majeurs.

1.2.4 L'EXCOM

La Présidente de la Société s'est entourée d'un Comité exécutif dit « ExCom », composé de neuf membres, dont la Présidente.

L'Excom se réunit de manière hebdomadaire. Organe de concertation et de pilotage, il débat des grandes orientations du Groupe ainsi que de tous les dossiers de fond significatifs. Il s'assure de l'unité du Groupe.

La composition de l'Excom au 31 décembre 2023 était la suivante :

ExCom au 31 décembre 2023

Mme Marie-Ange Debon	Présidente du Directoire
Mme Annelise Avril	Directrice Générale France, Grands Réseaux Urbains
Mme Laurence Broseta	Directrice Générale International
Mme Sophie Durand	Directrice Communication
M. Pierre Gosset	Directeur Exécutif Industriel
Mme Lydie Jallier	Directrice des Ressources Humaines
M. Jan Kilström	Directeur Général Europe Continentale
M. Clément Michel	Directeur Général France, Régions
Mme Christelle Villadary	Directrice Exécutive Finance et Juridique

1.2.5 CONVENTIONS VISÉES À L'ARTICLE L. 227-10 DU CODE DE COMMERCE

Au cours de l'exercice écoulé, il n'a été conclu aucune convention donnant lieu à l'application de l'article L. 227-10 du Code de commerce.

1.3 DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE ET PLAN DE VIGILANCE

1.3.1	LA RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DE L'ENTREPRISE, AU CŒUR DE LA STRATÉGIE DE KEOLIS	40	1.3.2	SYNTHÈSE DES INDICATEURS DE PERFORMANCE DE DURABILITÉ	48
1.3.1.1	Des engagements lisibles auprès de l'ensemble des parties prenantes	40	1.3.2.1	Fondamental : Sécurité et sûreté	50
1.3.1.2	Des engagements intégrés dans le projet d'entreprise et le quotidien du Groupe	41	1.3.2.2	Fondamental : Excellence opérationnelle	53
1.3.1.3	Une gouvernance complète et pluridisciplinaire	42	1.3.2.3	Fondamental : Performance économique	54
1.3.1.4	Une année marquée par la transition énergétique et un besoin de renforcer l'attractivité des métiers	42	1.3.2.4	Pilier : nos Personnels	57
1.3.1.5	Les attentes fortes des parties prenantes	43	1.3.2.5	Pilier : notre Planète	60
1.3.1.6	Un modèle d'affaires vertueux	44	1.3.2.6	Pilier : nos Passagers	62
1.3.1.7	Des temps forts RSE qui rythment le développement de Keolis	46	1.3.2.7	Pilier : nos AOM et partenaires	64
			1.3.3	MÉTHODE & INDICATEURS	66
			1.3.4	PLAN DE VIGILANCE	68
			1.3.5	RAPPORT DE L'UN DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA VÉRIFICATION DE LA DÉCLARATION CONSOLIDÉE DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE	74

1.3.1 LA RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DE L'ENTREPRISE, AU CŒUR DE LA STRATÉGIE DE KEOLIS

1.3.1.1 Des engagements lisibles auprès de l'ensemble des parties prenantes

La RSE, la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise, fait partie intégrante de la stratégie de Keolis. À ce titre, sa raison d'être est construite en miroir de l'Objectif de Développement Durable numéro 11 de l'ONU, *Villes et territoire durables*. La mobilité partagée est un moyen et un levier pour soutenir cet objectif défini par l'ONU, grâce à son modèle d'affaire vertueux. Elle est au service de l'intérêt général et au bénéfice de l'ensemble de ses parties prenantes.



Pour concrétiser cet impact positif, Keolis articule quatre engagements autour de ses parties prenantes clés :

- › nos personnels : accompagner le développement des collaborateurs dans un environnement de travail sûr and inclusif ;
- › notre planète : révéler les défis du changement climatique et de la transition écologique ;
- › nos passagers : offrir une mobilité attentive et inclusive facilitant l'accès aux services essentiels et activités quotidiennes ;
- › nos partenaires : contribuer à l'attractivité des territoires.

Ces engagements sont conçus pour contribuer pleinement aux ODD (les ODD pour lesquels Keolis a une contribution supérieure ou égale à 25 % ressortent du schéma ci-dessous). Ce dernier permet de souligner la complémentarité des sujets sociaux et environnementaux dans l'approche RSE de Keolis



Chacun des quatre engagements RSE est porté par une direction métier au niveau du Groupe Keolis, qui définit des objectifs, des politiques et des indicateurs. Elles assurent également le partage et l'animation auprès des entités opérationnelles. Pour garantir la bonne mise en œuvre de ces engagements, Keolis a recours à :

- › des reconnaissances externes, tel que la certification ISO 14001 pour la transition écologique, le label Gender Equality European & International Standard (GEEIS) pour l'égalité et la diversité, l'appréciation de *Carbon Disclosure Project* pour la stratégie climat ;
- › des démarches internes, plus spécifiques à l'entreprise et son secteur, comme Keolis Signature Service pour l'expérience client, Keolis Harmonise et Industrialise ses Opérations (KIH) et Keolis Harmonise et Industrialise sa Maintenance (KIHM) pour l'exploitation et la maintenance.

1.3.1.2 Des engagements intégrés dans le projet d'entreprise et le quotidien du Groupe

Keolis Way, le projet d'entreprise du Groupe, a deux objectifs :

- améliorer la performance financière, sociétale et environnementale, au bénéfice de l'ensemble des parties prenantes ;
- renforcer la culture et les méthodes de travail communes.

Il offre un cadre de feuille de route à toutes les entités, quelle que soit leur localisation, leur taille, ou le mode qu'elles opèrent. Articulé autour des 4 quatre parties prenantes, il permet de diffuser les ambitions et les objectifs communs à atteindre à l'échelle du Groupe dans le quotidien de nos opérations.

À la fin de l'année 2023, 92 % des entités Keolis s'étaient approprié le projet d'entreprise en définissant un projet qui, tout en reprenant la structure et les objectifs du Groupe, s'adapte aux spécificités de chaque filiale et de son territoire.



L'avancement de chacun des indicateurs de performance Groupe de Keolis Way, fixés à 2025, est suivi par les directions métiers concernées et également par le COMEX. Des animations et des communications, au niveau Groupe et au niveau local, accompagnent le projet.



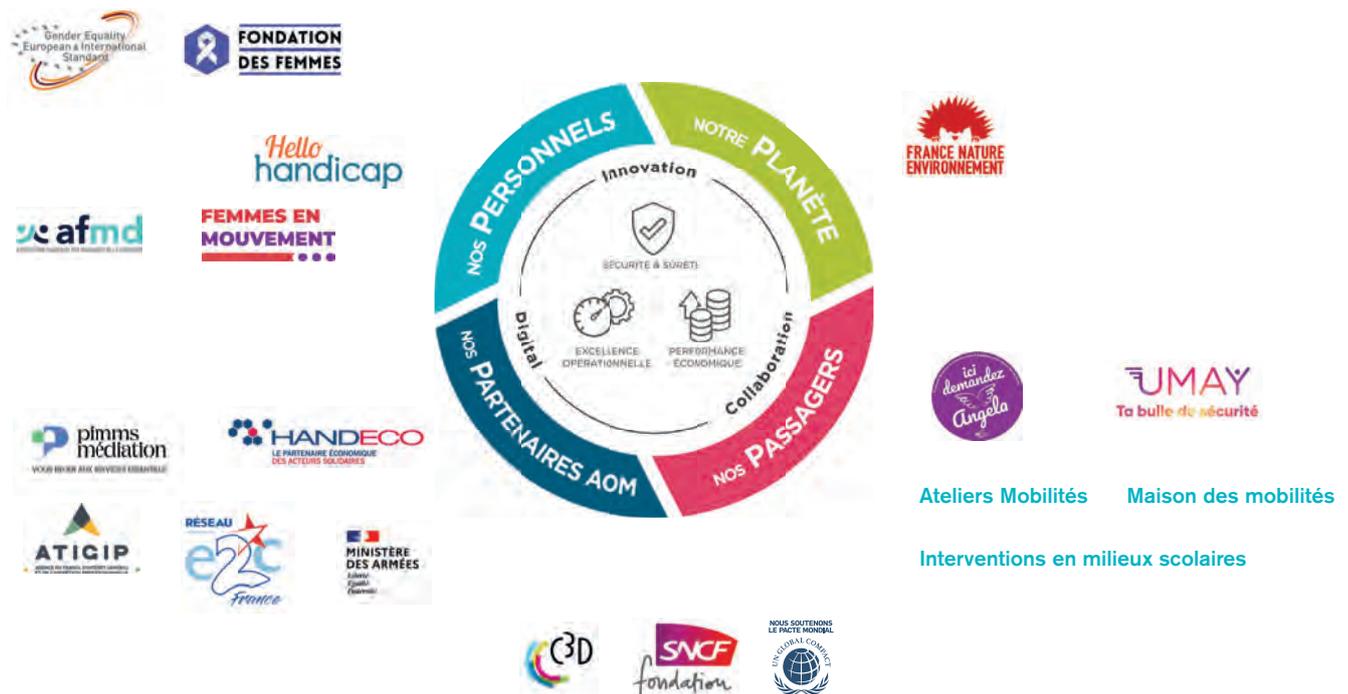
1.3.1.3 Une gouvernance complète et pluridisciplinaire

Pour assurer la mise œuvre les engagements environnementaux et sociaux, les indicateurs clés sont intégrés dans les processus et instances clés :

- › le cycle de gestion, c'est-à-dire les reporting, le budget, les plans pluri-annuels ;
- › les Comités des investments ;
- › les conditions de financement ;
- › la rémunération des dirigeants.

Au-delà, des points réguliers sont réalisés dans les différentes instances de Gouvernance du Groupe (COMEX, ELT, SLT, Top ex) et avec les administrateurs (Conseil de surveillance, Comité de Développement Durable et Innovation, Comité d'audit, Comité de rémunération et RH).

En complément, Keolis s'entoure d'acteurs issus du monde associatif et de partenaires pour nourrir sa feuille de route. Les échanges et les projets communs permettent d'intégrer les évolutions sociétales, l'innovation sociale et environnementale dans les réflexions et actions autour de quatre axes et également de manière transverse.



1.3.1.4 Une année marquée par la transition énergétique et un besoin de renforcer l'attractivité des métiers

L'entreprise est perméable au monde qui l'entoure : les priorités RSE de Keolis évoluent avec la société qui l'entoure.

L'année 2023 a été marquée par une accélération de la transition énergétique, que Keolis a adressée avec une approche holistique, de la sobriété énergétique à l'approvisionnement de l'énergie solaire, en passant par des évolutions de flotte. L'ensemble des entités de Keolis ont en effet défini et déployé un plan de sobriété et d'efficacité énergétique, afin de répondre aux enjeux à la fois financiers et écologiques.

En parallèle, l'évolution vers des énergies non fossiles s'est poursuivie, avec, comme effet, une baisse des émissions gaz à effet de serre au kilomètre. Les dispositifs pour appuyer cette transition ont continué d'être implémentés avec la création de centres d'excellence en matière de transition énergétique dans certains pays et le Keolis Nouvelles Énergies Tour avec les partenaires de Keolis.

Keolis a également mis l'accent sur l'innovation environnementale avec notamment :

- › le gain d'un projet d'expérimentation d'une ligne de bus à hydrogène ;
- › la mise en place d'un partenariat pour rallonger la durée de vie des batteries des véhicules ;
- › la poursuite du déploiement de « Pattern CO₂ », un outil permettant de suivre les évolutions d'émissions de gaz à effet de serre.

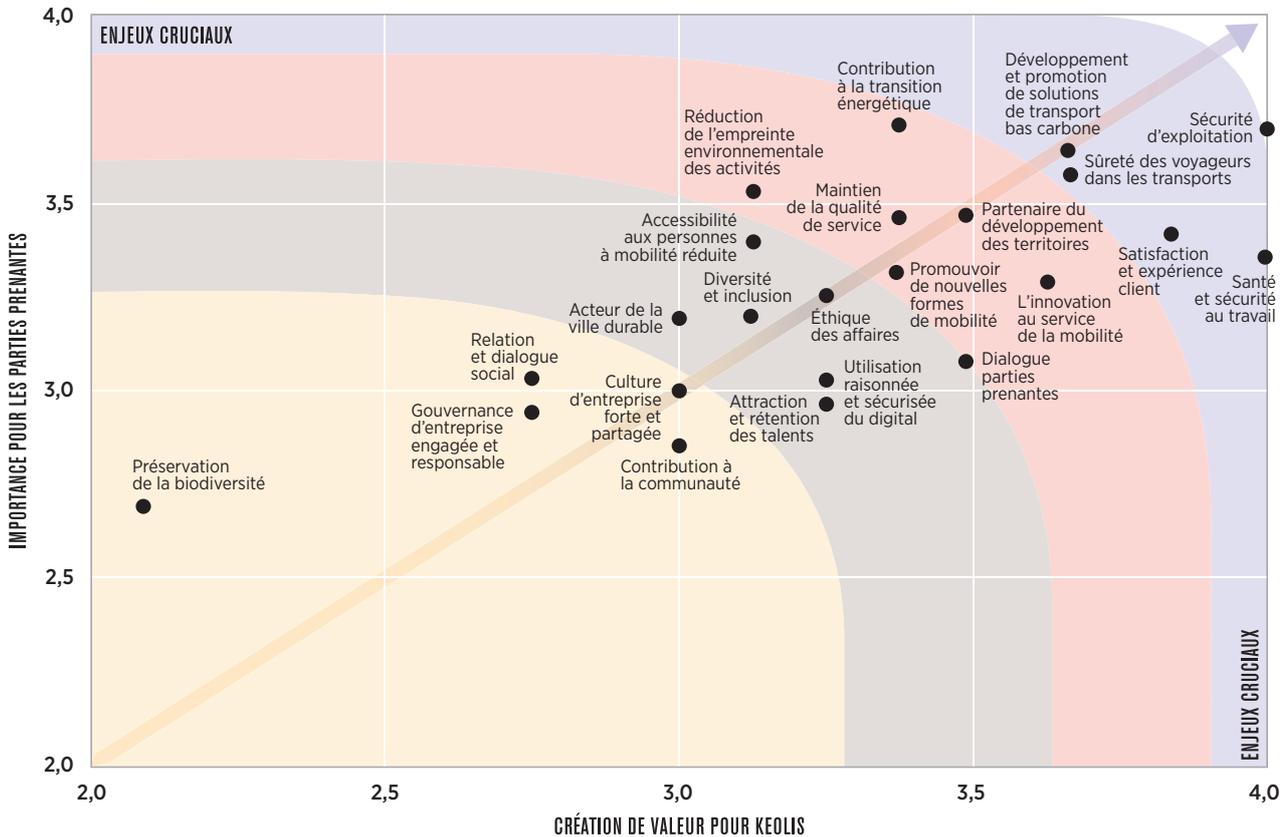
Concernant le volet social, le Groupe a continué de déployer des dispositifs de recrutement autour des métiers de conduite. Pour la première fois depuis plusieurs années, le taux de sortie du Groupe a diminué.

Il a également profité de son expertise d'analyse de phénomènes sociologiques pour réaliser une étude sur les métiers de conduite, afin de comprendre les leviers d'attractivité et de fidélisation à disposition des ressources humaines et des managers.

Enfin, les dispositifs de prévention et de lutte contre les atteintes sexistes et sexuelles dans les entités du Groupe, à la fois pour les collaboratrices et passagers ont été renforcés, dans une logique de symétrie des attentions.

1.3.1.5 Les attentes fortes des parties prenantes

Keolis a sollicité ses principales parties prenantes pour établir une cartographie de leurs attentes sur les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance.



Les résultats de cette matrice mettent en exergue des thématiques pour lesquelles les attentes des parties prenantes se renforcent :

- › le développement et la promotion de nouvelles formes de mobilité et de solutions de transport bas carbone : en tant qu'opérateur de solutions de mobilités alternatives à la voiture individuelle, proposer une offre de mobilité durable attractive permettant d'inciter les usagers au report modal ;
- › être le partenaire du développement des territoires : opérer au cœur des écosystèmes locaux, contribuer au développement économique et sociétal des territoires desservis ;
- › être un employeur responsable, qui renforce l'employabilité de ses collaborateurs et qui promeut la diversité dans ses effectifs.

Ces thématiques sont toutes traitées au travers des différents axes de Keolis Way.

Cette matrice de matérialité a vocation à évoluer au cours de l'année 2024 vers une logique de double matérialité selon la nouvelle norme de reporting *Corporate Sustainability Reporting Directive*.

MODÈLE D'AFFAIRES

RESSOURCES

Personnels

- **68 100 collaborateurs**, dont 62 % de personnels de conduite
- **13 000 embauches en CDI**
- **Formation : Institut Keolis et centres de formation continue pour les apprentis**

Passagers

- **Programme** Thinking like a passenger, une démarche d'amélioration continue
- **Keoscopie** Observatoire des mobilités et des modes de vie

Partenaires AOM

- Membre du **Global Compact des Nations Unies**
- **Partenariat avec la Fondation des Femmes**
- **Partenariats avec les AOM** pour contribuer à l'attractivité des territoires
- **Membre fondateur des PIMMS*** Médiation pour relier les citoyens aux services essentiels

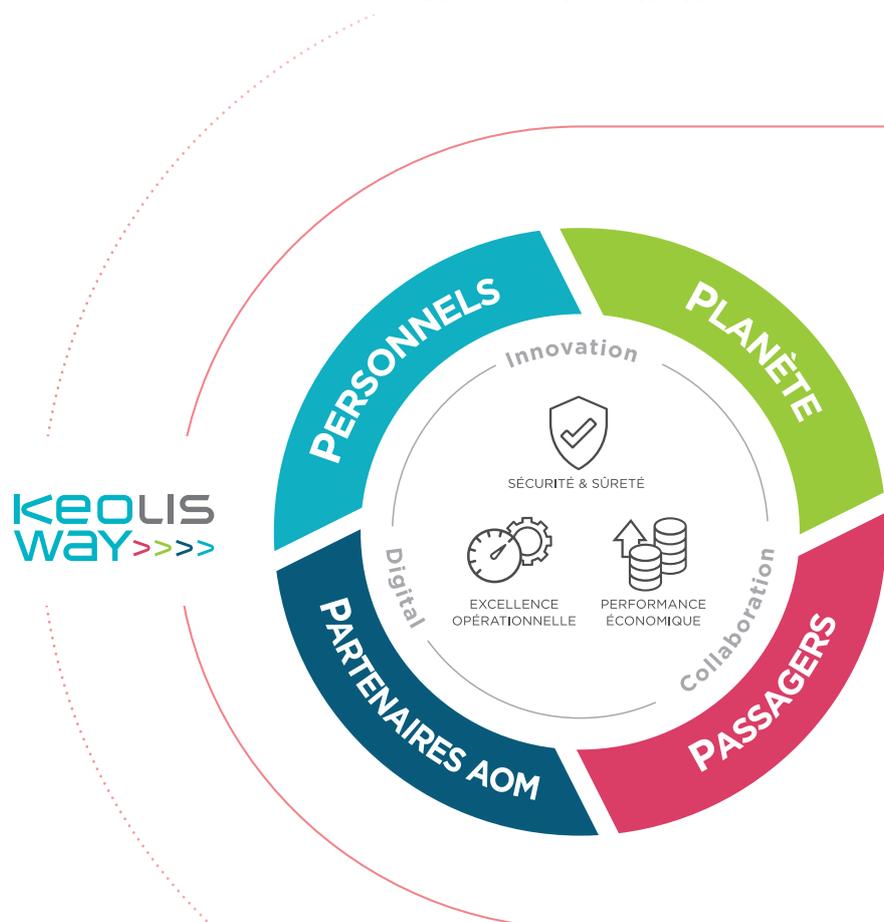
Planète

- **Une offre de solutions multimodales** qui contribuent à la réduction de l'impact environnemental de la mobilité
- Une flotte de **5 600 véhicules à énergies alternatives**, en croissance par rapport à 2022
- **Signature d'un Power Purchase Agreement** afin de garantir un approvisionnement en énergie renouvelable

* PIMMS : Points Information Médiation Multi-Services.

ACTIVITÉ

Développer, concevoir, financer, exploiter, maintenir et promouvoir des offres de mobilité partagée et durable sur tous les territoires



Capital financier

- **7 Mb€** de chiffre d'affaires
- **180 M€** de cash-flow libre
- **164 M€** de résultat opérationnel courant

- Un actionariat stable et engagé
- Un bilan solide avec un ratio de levier covenant, de dette nette sur EBITDA, de **2,8**

LA VALEUR CRÉÉE POUR ET AVEC LES PARTIES PRENANTES DU GROUPE

Personnels

- **71 %** des salariés formés dans l'année
- **90 %** des salariés travaillant dans une entité labellisée GEEIS** pour l'égalité femmes-hommes
- **We@Keolis** : réseau interne pour la mixité. **Plus de 400** adhérents au réseau



Passagers

- **48 %** du chiffre d'affaires du Groupe couvert par la démarche Keolis Signature Service***
- **2 axes majeurs d'innovation** : compréhension des mobilités et expérience client



Partenaires AOM

- **76 projets primés** par les Coups de Cœur solidaires**** pour des associations locales depuis 2018
- **56 M€ engagés** auprès des acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire, en France



Planète

- **60 %** du chiffre d'affaires des activités transports du Groupe couvert par une certification ISO 14001
- **19 %** des dépenses d'investissement du Groupe alignées sur la taxonomie verte européenne (éligibles à 80 %)
- **29 %** de kilomètres parcourus par des véhicules routiers commerciaux à énergies alternatives
- **122 kgCO₂ e/100 km** émis pour la traction des véhicules commerciaux, soit - 5 % vs 2022



** GEEIS : Gender Equality European & International Standard.

*** Une démarche visant à améliorer la relation clients.

**** En partenariat avec la Fondation SNCF.

RAISON D'ÊTRE

Imaginer et déployer des mobilités sûres et durables au service de chaque territoire, pour une meilleure qualité de vie de tous et de chacun

VALEURS

We imagine >>>

We care >>>

We commit >>>

Performance économique

- **24 %** du chiffre d'affaires du Groupe aligné sur la taxonomie verte européenne (éligible à 96 %)

- **92 %** de la dette disponible (tirée/non tirée), indexée sur des critères ESG

1.3.1.7 Des temps forts RSE qui rythment le développement de Keolis

1998

- Membre fondateur de l'Union Nationale des PIMMS

2004

- Membre du Global Compact
- Premier rapport RSE

2010

- Mise en place d'un comité de Groupe Européen
- Coups de cœur solidaires SNCF

2011

- Premier Comité Parties Prenantes Groupe

2013

- Programme KeoLife, comprenant un pilier RSE
- Partenariat avec FNE
- Mise en place du programme Konformité

2018

- Global Compact niveau Advanced
- Obtention de la médaille Gold Ecovadis
- Signature de la politique accessibilité Groupe
- Dispositif d'alerte Keolis Ethic Line

2016

- Keolis rejoint la Fondation SNCF
- Obtention du GEEIS
- Partenaire Cap'Handéo

2015

- Partenaire de la COP21
- Partenariat avec BIOM Work
- Première évaluation Ecovadis

2014

- Certification ISO 14001 du système de management environnement du Groupe

2019

- Mise à jour de la politique achat et charte relation fournisseurs
- Keolis Nouvelles Énergies tour

2020

- Keolis signataire de l'Alliance pour la relance verte du Parlement Européen

2021

- Révélation de la Raison d'Être et du nouveau projet d'entreprise Keolis Way
- Émission d'emprunt ESG-linked
- Lancement du réseau mixité We@Keolis

2022

- Keolis Bordeaux devient la première Entreprise à Mission du secteur des transports publics
- Poursuite de l'évolution de la stratégie de financement, intégrant des critères ESG
- Keolis signataire de la Charte EcoWatt

2023

- Keolis lance ses Tribunaux pour la mobilité des Générations Futures, qui vise à nourrir les réflexions face aux grands enjeux de la mobilité des personnes
- Keolis annonce le lancement avec Clermont Auvergne Métropole d'une expérimentation de ligne de bus à hydrogène



1.3.2 SYNTHÈSE DES INDICATEURS DE PERFORMANCE DE DURABILITÉ

Les politiques, les objectifs et les KPI de durabilité sont organisés selon la structure du projet d'entreprise Keolis Way. La contribution aux ODD de l'ONU est présentée pour chaque axe.

	Keolis Way	KPI		
FONDAMENTAUX		SÉCURITÉ ET SÛRETÉ		
		Santé et sécurité	• Taux de Fréquence des accidents du travail	
			• Taux de Gravité des accidents du travail	
	Sûreté	• Part des salariés travaillant sous un système de management sécurité certifié selon l'ISO 45001 ou 39001		
		• Nombre de conventions de partenariat avec les forces de sécurité intérieure		
		PERFORMANCE ÉCONOMIQUE	Éthique des affaires	• Part du chiffre d'affaires couvert par un référent conformité
				• Part du chiffre d'affaires couvert par un dispositif d'alerte éthique
				• Part du chiffre d'affaires couvert par un Délégué à la Protection des Données
	Achats durables	• Part des dépenses couvertes par une évaluation de la performance RSE des fournisseurs		
	PILIERS		NOTRE PLANÈTE	Transition énergétique et bas carbone
• Émissions de Gaz à Effet de Serre de traction (tous modes) en kg CO ₂ e/100 km (Scope 1 à 3)				
• Part de kilomètres parcourus par des véhicules routiers commerciaux à énergies alternatives				
Transition écologique		• Part de Chiffre d'affaires couvert par une certification ISO 14001		
		• Part des déchets dangereux valorisés		
		• Part des déchets non dangereux valorisés		
Engagement Sociétal		• Consommation d'eau (milliers de m ³)		
		• Montant des achats auprès des acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire (M€)		
		NOS PERSONNELS	Égalité, diversité et inclusion	• Part de collaborateurs exerçant dans une entité certifiée pour l'Égalité Professionnelle Femmes/Homme (GEEIS)
				• Part de femmes dans l'effectif total
	• Part des femmes dans l'effectif total de salariés roulants/ conducteurs			
	• Part de travailleurs déclarés handicapés			
	Formation/développement		• Part de salariés ayant bénéficié d'une formation	
	Dialogue social		• Taux de conflictualité (hors conflits liés à des motifs nationaux)	
	Engagement		• Taux de sortie	
• Ancienneté moyenne (années)				
	NOS PASSAGERS	Expérience clients	• Taux de satisfaction client consolidé des entités opérées (SatisfakTion)	
			• Part du chiffre d'affaires engagée dans la démarche Keolis Signature Services	

Objectif	Performances 2022	Performances 2023	Périmètres couverts
- 5 % par an	24,4	24,3	Groupe Keolis, excepté Keolis Santé
	3,61	3,73	
75 % en 2030	24,7 %	27 %	Activités transports Groupe
-	83	108	Activités transports France
-	40 %	53 %	Activités transports Groupe
-	100 %	100 %	Groupe Keolis
-	89 %	99 %	Groupe Keolis
-	66 %	75 %	Groupe Keolis en Europe
70 % en 2025	44 %	51 %	Activités transports Groupe
	98	94	Activités transports Groupe
- 30 % en 2030 vs. 2019	128	122	
X3 en 2030 vs 2019	27 %	29 %	
80 % en 2030	59 %	60 %	
100 % en 2030	82 %	83 %	
-	55 %	58 %	
- 10 % en 2030 vs 2023	1 391	1 273	
-	51,5	56	Activités transports France
95 % en 2025	90 %	90 %	Groupe Keolis
24 % en 2025	21,8 %	21,8 %	Groupe Keolis
-	19,0 %	18,4 %	
-	5,2 %	5,4 %	Groupe Keolis France
80 % en 2025	64 %	71 %	Groupe Keolis
-	0,56	0,54	Groupe Keolis France
-	16,7 %	15,4 %	Groupe Keolis
-	8,8	8,7	
-	84,8 %	-	Activités transports Groupe
-	39 %	48 %	



1.3.2.1 Fondamental : Sécurité et sûreté

Santé & Sécurité

POLITIQUE

La politique sécurité précise la vision, les responsabilités et les engagements en matière de santé et sécurité pour l'ensemble des entités de Keolis. Pierre angulaire des principes d'organisation et des rituels de management, elle est communiquée à l'ensemble des entités et déclinée localement.

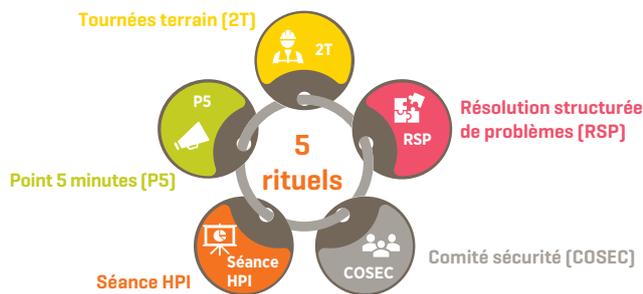
Le programme IMPACT Sécurité (Implication Managériale pour l'Amélioration Continue et la Transformation) a été développé pour ancrer des rituels concrets et garantir un socle commun de pratiques managériales en matière de santé et sécurité. Il implique tous les niveaux de l'organisation : des revues mensuelles par l'ELT (*Executive Leadership Team*) du Groupe jusqu'aux briefings sécurité sur le terrain. L'objectif est de créer une culture commune garantissant deux éléments indissociables : l'excellence opérationnelle d'une part, la santé et la sécurité des parties prenantes Keolis (personnels, passagers, partenaires et tiers) de l'autre.

ACTIONS RÉALISÉES EN 2023 ET PRÉVUES POUR 2024

En 2023, le programme IMPACT a continué d'être déployé dans l'ensemble des entités et son niveau d'avancement est intégré comme critère dans la rémunération variable des dirigeants. Dans ce cadre, un processus de remontée/collecte et de partage de bonnes pratiques pour les Incidents à Haut Potentiel a été mis en place. Cette centralisation des retours d'expérience a permis un meilleur partage et une minimisation des risques opérationnels les plus importants.

En parallèle, deux nouvelles entités, Keolis Northern Beaches et Keolis Downer Adelaide, ont été certifiées ISO 45001, dans le cadre de l'objectif Groupe.

Pour 2024, il est prévu de continuer de déployer le programme IMPACT et la certification ISO 45001.



En parallèle du déploiement du programme IMPACT, Keolis s'est fixé comme objectif à l'horizon 2025 d'avoir 38 % de son chiffre d'affaires couvert par une certification ISO 39001 ou ISO 45001.

PERFORMANCE 2023

La mobilisation de toutes les entités a amélioré le niveau de maturité sur les sujets sécurité. Les objectifs à l'horizon 2025 sont maintenus. Le taux de fréquence d'accidents du travail a été réduit de 11 % en 2 ans (2021-2023).

Indicateur	Périmètre	2021	2022	2023	Objectif
Taux de fréquence des accidents du travail	Groupe Keolis, excepté Keolis Santé	27,5	24,4	24,3	- 5 % par an
Taux de gravité des accidents du travail		3,1	3,6	3,7	-
Part des salariés travaillant sous un système de management sécurité certifié selon l'ISO 45001 ou 39001	Activités transports Groupe	22 %	25 %	27 %	75 % en 2030

Sûreté

POLITIQUE

La politique sûreté du Groupe s'articule autour de sur trois axes majeurs :

- › le développement de la présence humaine sur les réseaux, au travers de la mobilisation de personnels dûment formés, réalisant des missions de prévention, de dissuasion et de répression ;
- › l'installation et le déploiement de dispositifs techniques adaptés : vidéoprotection, alarmes, vitres anti-agressions, caméras-piétons ;
- › les partenariats opérationnels avec les forces de sécurité intérieure, qui se traduisent notamment par l'organisation d'opérations de contrôle conjointes et les partenariats de prévention.

Le Groupe promeut le développement de partenariats nationaux, déclinés localement, pour mettre en place sa politique sûreté :

- › institutionnels : police nationale, gendarmerie nationale, polices municipales, tribunaux judiciaires, agence du travail d'intérêt général et de l'insertion professionnelle ;
- › associatifs : associations investies dans la médiation des conflits, dans la lutte contre les addictions, ou dans l'accompagnement dans l'insertion des personnes en situation de précarité.

En complément, la lutte contre le harcèlement sexiste et les violences sexuelles s'articule autour de plusieurs dispositifs :

- › le développement de la sensibilisation et de la formation de tous les personnels ;
- › la sensibilisation du public et des voyageurs grâce à des campagnes et des actions préventives ;
- › le déploiement de la descente à la demande dans les bus en soirée ainsi que l'organisation de marches exploratoires ;
- › le développement des dispositifs de signalement, d'alerte et d'accompagnement des victimes, comme « Angela » en France ;
- › le mécénat de la Fondation des Femmes, pour engager durablement le Groupe dans la protection des droits de femmes.

ACTIONS RÉALISÉES EN 2023

Les entités de Keolis ont continué à déployer la politique de sûreté et à mettre en place des plans d'actions contre le harcèlement sexiste dans les transports publics.

En novembre 2023, le Groupe a signé une convention de partenariat avec le Ministère de la Justice pour développer les dispositifs de Travail d'Intérêt Général (TIG). L'objectif principal est de faciliter l'accueil des personnes condamnées à une peine de travail d'intérêt général, grâce à un maillage territorial renforcé.

Dans le cadre de la lutte contre le harcèlement sexiste et sexuel, Keolis a signé un partenariat avec UMay, afin de promouvoir cette application grand public permettant d'alerter et de géolocaliser des *safe places* (lieux sûrs) afin de pouvoir s'y réfugier rapidement.

BONNES PRATIQUES

Le Groupe s'engage pour la santé mentale et la protection des femmes

En partenariat avec le Manchester University NHS FT, un programme de parrainage a été mis en place pour former et sensibiliser les collaborateurs aux questions liées à la santé mentale. Keolis s'est également associé avec la police de Nottingham pour déployer une campagne de sensibilisation contre les violences faites aux femmes dans les bus et trams de la ville.



PERFORMANCE 2023

Au cours de l'année 2023, les partenariats de sécurité ont été confortés, développés et formalisés, notamment au travers de la signature de conventions locales (police nationale, polices municipales et gendarmerie nationale), notamment par les entités interurbaines en France.

Le déploiement des dispositifs de prévention & lutte contre les atteintes sexistes et sexuelles progresse également, dans la lignée avec les politiques affichées.

Indicateur	Périmètre	2021	2022	2023
Nombre de conventions de partenariat par des réseaux de Keolis avec les forces de sécurité intérieure locales	Activités transports France	68	83	108
Part du Chiffre d'Affaires couvert par un dispositif de prévention & lutte contre les atteintes sexistes et sexuelles	Activités transports Groupe	26 %	40 %	53 %

Cybersécurité

POLITIQUE

La gouvernance cybersécurité repose sur un corpus documentaire composé :

- › d'une politique Générale de Cybersécurité Groupe qui pose un cadre au niveau du Groupe, incluant les grands enjeux, les principes d'organisation et les rôles et responsabilités de toutes les parties prenantes ;
- › de politiques thématiques qui visent à clarifier les directives et règles de cybersécurité, notamment pour la gestion des tiers, la protection des données, la sécurité logique et physique ;
- › des procédures spécifiques, relatives à la messagerie ou les mots de passes qui détaillent concrètement la mise en œuvre associée à une ou plusieurs directives d'une politique thématique donnée.

Un plan de sensibilisation à la cybersécurité à destination de nos collaborateurs est déployé. Il vise à améliorer les réflexes et les bonnes pratiques de tous dans les activités quotidiennes. Il comprend des campagnes de « phishing » Groupe, des ateliers de sensibilisation sur des thématiques spécifiques et des e-learning mis à disposition sur notre plateforme de formation.

Le référentiel cybersécurité et les actions de sensibilisation sont destinés à l'ensemble du Groupe et ses entités. Les entités ont la possibilité de décliner et adapter localement le référentiel et la sensibilisation si le contexte local le nécessite.

ACTIONS RÉALISÉES EN 2023

De nombreuses actions ont été entreprises durant l'année 2023, dont les principales sont les suivantes :

- › mise à jour du référentiel cybersécurité ;
- › déploiement d'une plateforme d'évaluation cybersécurité des fournisseurs ;
- › industrialisation et renforcement des actions de sensibilisation après les campagnes de *phishing* Groupe ;
- › déploiement de solution de détection permettant de superviser nos Systèmes d'informations et de détecter les incidents au plus tôt.



1.3.2.2 Fondamental : Excellence opérationnelle

Exploitation, Maintenance & Gestion patrimoniale

POLITIQUE

L'exploitation et la maintenance sont les deux activités au cœur du métier de Keolis. À ce titre, elles sont structurées de manière symétrique, avec une politique, déclinée en démarche opérationnelle.

Les Politiques décrivent l'ensemble des processus clés, ainsi que les piliers, référentiels, outils, et domaines de performance permettant d'assurer différentes missions essentielles en termes de qualité de service.

Les Politiques décrivent l'ensemble des processus clés, ainsi que les piliers, référentiels, outils, et domaines de performance permettant d'assurer différentes missions essentielles en termes de qualité de service. « KIH0 », *Keolis Industrialise et Harmonise ses Opérations* et « KIH1 », *Keolis Industrialise et Harmonise sa Maintenance* sont les deux démarches opérationnelles. Elles visent à industrialiser et à harmoniser les pratiques au sein du Groupe, tout en prenant en compte les contextes et enjeux spécifiques locaux. Elles permettent de garantir l'amélioration continue des performances, et du management opérationnel en matière d'exploitation et de maintenance et de partager les meilleures pratiques du Groupe. Un ensemble de contenus spécifiques a été défini pour faciliter leur déploiement : système de management, outils de diagnostic et d'animation. Cet ensemble permet aux entités de mesurer leur maturité, se comparer avec leurs pairs, d'identifier les actions correctrices nécessaires, de planifier leur amélioration continue et de préciser leur plan formation. L'ensemble des acteurs analysent et comparent les indicateurs clés du métier et ont accès à la performance d'autres réseaux comparables.

Des projets structurants sont menés en parallèle. Le projet MyKeolisServices vise à proposer à chaque conducteur de réaliser toutes les opérations utiles pour lui directement sur son smartphone (gestion de son planning, consultation de la documentation...). Il modernise et simplifie la relation du conducteur ou conductrice avec son travail. Keolis souhaite aller au-delà en développant des outils permettant de prendre en compte les desideratas des conducteurs dans la construction de leur planning avec l'aide d'IA. C'est le projet KUSTOMIZE. L'objectif est de diminuer ainsi l'absentéisme et d'augmenter les taux de rétention des conducteurs en leur créant des plannings sur-mesure améliorant leur équilibre vie professionnelle /vie personnelle.

Pour la maintenance et la gestion des biens, Keolis met en œuvre une démarche de transformation en utilisant les leviers du digital. Appelée « Maintenance 4.0 », elle est structurée autour de six domaines et a pour objectif d'identifier, de tester et de déployer des solutions digitales pour améliorer l'efficacité opérationnelle et économique des entités en termes de maintenance et de gestion patrimoniale.

ACTIONS RÉALISÉES EN 2023 ET PRÉVUES POUR 2024

En 2023, les programmes KIH1 et KIH0 ont continué d'être déployés au sein du Groupe. Les entités situées à Rennes, Caen, Antibes et Perpignan ont ainsi déployé le programme KIH0. Le déploiement de KIH1 s'est quant à lui fait dans plusieurs pays, comme en Suède, en Belgique, au Royaume-Uni et aux Émirats.

Fin 2023, le niveau de couverture des autodiagnostic est respectivement de 88 % et 83 %.

Enfin, pour renforcer la trajectoire de décarbonation du Groupe, le déploiement des outils d'écoconduite a également été accéléré.

BONNES PRATIQUES

Filgreen : un jeu pédagogique pour améliorer la performance énergétique du réseau

Keolis Tours et Keolis Besançon développent Filgreen, un jeu pédagogique qui vise à impliquer les conducteurs dans la réduction de l'empreinte carbone sur leurs réseaux respectifs. Grâce à la gamification, à l'intelligence artificielle et à l'utilisation pertinente des données, conducteurs et managers pourront participer à une expérience unique durant laquelle ils devront répondre à des objectifs collectifs et à des défis individuels. D'abord centré sur l'écoconduite, le jeu pourra s'adapter par la suite à de nouvelles thématiques comme la relation client.



1.3.2.3 Fondamental : Performance économique

Le Groupe Keolis suit activement depuis 2021, la réglementation relative à la Taxonomie Verte européenne, conformément aux textes en vigueur. Compte tenu des modalités d'application, le Groupe Keolis n'est pas assujéti à une obligation de reporting, dans le cadre de l'article 8 du règlement Taxonomie.

Cependant, le Groupe Keolis, relevant du périmètre de consolidation du Groupe SNCF, qui est soumis à ces obligations de publication d'informations extra-financières, contribue à la détermination et valorisation de ses activités éligibles à la Taxonomie européenne.

Ainsi les principales activités éligibles du Groupe Keolis sont les suivantes : Transport ferroviaire interurbain (activité 6.1) et Transport urbains et suburbains, transports routiers de voyageurs (activité 6.3).

Le Groupe Keolis travaille sur l'alignement de ses activités qui contribueront à l'atteinte des objectifs, en se basant sur les critères techniques de la Taxonomie.

Les indicateurs d'éligibilité et d'alignement marquent la volonté du Groupe de publier, de manière volontaire et en toute transparence, un état des lieux de la durabilité de ses activités, et démontrent sa pleine mobilisation en faveur de l'atténuation du changement climatique :

- › 96 % du chiffre d'affaires consolidé éligible et 24 % aligné en 2023 (16 % alignés en 2022) ;
- › 80 % des investissements consolidés éligibles et 19 % alignés en 2023 (4 % alignés en 2022).

Éthique des affaires, concurrence saine et loyale & prévention de la corruption

POLITIQUE

Keolis affirme depuis plusieurs années le principe de « tolérance zéro de toute forme de corruption et de trafic d'influence ». Cette exigence s'appuie sur trois documents de référence, portés à la connaissance et mis à la disposition de l'ensemble des entités :

- › le guide éthique de conduite des affaires ;
- › le code de conduite pour la prévention de la corruption et du trafic d'influence ;
- › le code de conduite pour une concurrence libre et loyale.

Ces documents de référence, couvrant l'intégralité du périmètre du Groupe, se déclinent en politiques et procédures, dont chaque collaborateur a l'obligation de respecter et d'appliquer les principes dans ses relations avec l'ensemble des parties prenantes.

ACTIONS RÉALISÉES EN 2023

En 2023, la Direction Éthique et Conformité a mis en place la déclaration obligatoire des liens d'intérêts à l'embauche. Elle a également mis en place une campagne annuelle de recensement des liens d'intérêts de tous les collaborateurs. Un reporting quadrimestriel des alertes professionnelles enregistrées et traitées en entités est désormais en place. Il permet la définition de plans d'actions ciblés, selon les dysfonctionnements qui sont déclarés.

En complément de ces politiques et procédures, des fiches pratiques ont été communiquées aux collaborateurs, afin de faciliter l'application des obligations réglementaires dans les opérations.

Les actions de sensibilisation ont lieu régulièrement. En particulier la gestion des cadeaux et invitations en prévision de la Coupe du Monde de Rugby a donné lieu à la production d'un film animé (Motion design) pour rappeler les bonnes pratiques.

PERFORMANCE 2023

L'ensemble du chiffre d'affaires est bien couvert par un référent conformité.

Le déploiement du dispositif d'alerte éthique dans les entités du Groupe se poursuit, pour atteindre une quasi-totalité du périmètre. L'augmentation en 2023 est notamment due au déploiement dans la filiale danoise et des filiales au Royaume-Uni.

Indicateur	Périmètre	2021	2022	2023
Part du chiffre d'affaires couvert par un référent conformité	Groupe Keolis	100 %	100 %	100 %
Part du chiffre d'affaires couvert par un dispositif d'alerte éthique	Groupe Keolis	89 %	89 %	99 %

Protection des données à caractère personnel

POLITIQUE

La politique Groupe relative au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) comprend :

- › l'engagement du Groupe en matière de protection des données à caractère personnel ;
- › les règles et principes généraux qui doivent être respectés par l'ensemble des entités ;
- › les principes spécifiques à respecter pour les entités soumises au RGPD.

Les entités Keolis exerçant leurs activités dans l'Union européenne relèvent d'une gouvernance adaptée, avec un délégué à la protection des données personnelles *Data Protection Officer*, DPO.

ACTIONS RÉALISÉES EN 2023

De nombreuses actions ont été poursuivies durant l'année 2023, dans la continuité de l'année 2022. Les principales sont :

- › la mise en conformité des traitements de données personnelles et des outils Groupe ;
- › la démarche *Privacy by design*, c'est-à-dire l'intégration de la conformité au RGPD dès la conception d'un traitement/d'un projet ;
- › des campagnes de sensibilisation via le e-learning RGPD, ainsi que par la mise en place d'évènements spécifiques, comme un *Data protection Day*.

PERFORMANCE 2023

L'augmentation de la part chiffre d'affaires couvert par un *data protection officer* entre 2022 et 2023 s'explique par la désignation de DPO au sein de certaines des entités interurbaines, en particulier en Ile de France.

Indicateur	Périmètre	2021	2022	2023
Part du chiffre d'affaires couvert par un <i>data protection officer</i>	Groupe Keolis en Europe (pays concernés par la réglementation)	74 %	66 %	75 %

Achats responsables

POLITIQUE

Keolis structure sa politique achats responsables autour de deux objectifs à l'horizon 2025 :

- › 70 % des dépenses d'achat du Groupe réalisées auprès des fournisseurs ayant évalué leur performance de Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE) ;
- › 20 % de la note d'une consultation achat dédiée à des critères RSE.

Pour y parvenir, deux outils sont mis à la disposition de toutes les entités du Groupe :

- › accès aux évaluations réalisées par un organisme tiers spécialiste de la performance RSE ;
- › référentiel de clauses contractuelles RSE à intégrer dans les contrats, avec des propositions d'indicateurs de suivi par type d'achat.

D'autres outils complémentaires permettent de respecter les principes d'achats responsables :

- › analyse par famille d'achats des risques environnement, social et droits de l'Homme & éthique ;
- › outils d'évaluation des risques de corruption et de trafic d'influence des tiers, dans le cadre de la loi Sapin 2 ;
- › charte « Achat » comprenant les principes de comportement à respecter par un employé Keolis impliqué dans un processus d'achat ;
- › charte de la relation Fournisseur avec les attentes de Keolis en termes de respect des droits humains, de la prévention des risques professionnels et de sécurité et de protection de l'environnement.

ACTIONS RÉALISÉES EN 2023 ET PRÉVUES POUR 2024

Les réalisations les plus structurantes en 2023 sont :

- › 100 % des contrats-cadres du Groupe contiennent des clauses RSE ;
- › poursuite du déploiement du référentiel des clauses RSE ;
- › webinaire organisé pour les fournisseurs internationaux, avec l'équipe d'Ecovadis ;
- › suivi des KPI RSE lors des réunions de revue de contrat.

BONNES PRATIQUES

Convention Carbone Fournisseurs à Rennes : une proximité renforcée avec les fournisseurs locaux

Après une première Convention Fournisseurs organisée par Keolis Lyon en 2021, Keolis Rennes a organisé sa Convention Carbone Fournisseurs en 2023. Une journée au cours de laquelle une vingtaine de fournisseurs ont échangé avec les représentants du Groupe sur les problématiques de décarbonation du secteur de la mobilité et la feuille de route commune.

En 2024, le Groupe mettra, entre autres, l'accent sur :

- › le déploiement d'une démarche de numérique responsable ;
- › la systématisation des critères RSE dans les consultations fournisseurs ;
- › la démarche de décarbonation des achats avec l'initiation de plans d'actions avec ses principaux fournisseurs.

PERFORMANCE 2023

En 2023, le Groupe a continué son processus d'évaluation RSE de ses fournisseurs, avec des progrès significatifs sur l'ensemble du périmètre.

Indicateur	Périmètre	2021	2022	2023	Objectif 2025
Part des dépenses couverte par une évaluation tiers de la performance RSE des fournisseurs*	Activités transports Groupe (France et Australie)	37 %	44 % (55 % en France)	51 % (62 % en France)	70 %

* Il s'agit de l'état au 31 décembre 2023 des montants achetés aux fournisseurs référencés, sur base d'extraction des factures.



1.3.2.4 Pilier : nos Personnels

Engagement employé

POLITIQUE

Les politiques RH visent notamment à favoriser l'engagement des collaborateurs. Par l'analyse des tendances du marché du travail, du comportement des collaborateurs, le Groupe ajuste ses processus et l'accompagnement managérial des équipes afin de répondre au mieux aux attentes et aux évolutions.

Pour mesurer l'engagement de manière structurée, Keolis a mis en place un baromètre d'engagement Groupe annuel. L'ensemble du personnel est sollicité pour donner son avis autour de 5 dimensions : Leadership, Marque Employeur, Engagement, Qualité de Vie au Travail et Projet d'entreprise.

Chaque manager accède aux résultats pour ses équipes sur son périmètre hiérarchique. Ce recueil complet des perceptions et remontées lui permet de définir et d'engager les plans d'actions qui permettront de renforcer l'engagement de ses équipes avec l'appui de la direction et des équipes Ressources Humaines.

Par ailleurs, deux initiatives clés sont généralisées : le parcours d'intégration standardisé et l'entretien de sortie systématique avec les démissionnaires pour comprendre les causes de départ.

ACTIONS RÉALISÉES EN 2023 ET PRÉVUES POUR 2024

Le secteur est marqué par une forte tension sur le recrutement, sur la quasi-totalité des géographies. À ce titre, le projet dédié au recrutement ReKroute, lancé en 2022, a été poursuivi.

Par ailleurs, le turnover (renouvellement des effectifs) étant élevé, l'engagement et la fidélisation des collaborateurs sont des enjeux majeurs. Plusieurs initiatives visant à renforcer la compréhension de ces tendances ont été lancées : la mise à jour des programmes d'intégration, des entretiens lors des démissions, une étude Keoscopie sur les métiers de la conduite

Keolis s'appuie sur le baromètre d'engagement pour définir des plans d'action. En 2023, ce sont 29 000 collaborateurs, soit 53 % de la population interrogée, qui ont répondu, soit + 12 points par rapport à 2022. Des zones géographiques comme le Danemark et la région Ile-De-France ont doublé leur participation en une année. Au global, le score du baromètre s'est amélioré pour 4 des 5 dimensions mesurées.

En 2024, l'accent sera mis sur les parcours de carrière du collaborateur dans l'entreprise.

BONNES PRATIQUES

Adoption d'une nouvelle marque employeur pour Keolis Suède

La filiale suédoise du Groupe a lancé la refonte de sa marque employeur avec plusieurs objectifs : attirer des talents et des expertises, faciliter l'intégration, renforcer le rôle d'ambassadeur, et donner un fil conducteur. La stratégie repose, entre autres choses, sur un ancrage local plus fort, ainsi que sur une plus large présence sur les réseaux sociaux avec des contenus pertinents et inspirants.

PERFORMANCE 2023

Pour la première fois depuis plusieurs années, une légère amélioration est à souligner sur les métiers de conduite : (le nombre d'entrées est supérieur à celui des sorties). On constate en effet un taux de sortie global en baisse.

Indicateur	Périmètre	2021	2022	2023
Taux de sortie	Groupe Keolis	13,9 %	16,7 %	15,4 %
Ancienneté moyenne	Groupe Keolis	8,3	8,8	8,7

Formation, développement et attractivité des talents

POLITIQUE

Keolis accompagne ses collaborateurs dans leur évolution de carrière tant sur les compétences liées à leur métier que sur leurs connaissances du secteur de la mobilité (transition énergétique, digital, nouvelles mobilités...). Pour cela, plusieurs dispositifs existent pour attirer, intégrer et accompagner chaque collaborateur dans son développement :

- l'Institut Keolis : un organisme de formation interne, certifié Qualiopi, composé de 5 agences régionales au plus proche des filiales. Il propose une offre de plus de 350 programmes de formation disponibles pour l'ensemble des salariés en France et à l'international ;

- Pépinière Keolis : un programme destiné à former des jeunes diplômés aux métiers de l'exploitation, de la maintenance, du marketing et du *mass transit*. Les parcours, d'une durée de 12 à 24 mois, partagés entre périodes d'enseignements pratiques et d'immersions en France et à l'étranger afin de permettre aux futurs managers de mieux appréhender les métiers du transport. Au total, 30 pépins sont intégrés chaque année dans le Groupe ;

- › Keolis Campus Mobilités : un Centre de Formation d'Apprentis (CFA), dédié aux métiers de la conduite des transports en commun sur route pour former, en interne et en apprentissage, les propres conducteurs du Groupe ;
- › Keolis entretient également des relations privilégiées et durables avec des écoles partenaires. En France, il s'agit notamment l'ENTPE (École de l'aménagement durable des territoires), l'ESTACA (École supérieure des techniques aéronautiques et de construction automobile) et l'université de Cergy, qui proposent des formations en lien avec les métiers et les enjeux de Keolis.

ACTIONS 2023

En termes de formation, le focus principal de l'année a été le programme Leadership Framework, qui a pour objectif de développer et homogénéiser les compétences de managers pour qu'ils puissent exercer au mieux leur rôle et ainsi permettre à leurs collaborateurs d'atteindre leur plein potentiel. Il a été déployé avec succès au sein de 8 entités dans 4 pays différents sur le premier semestre 2023. Depuis, son déploiement a été lancé au sein de plus de 60 entités dans 10 pays. Au total, 780 managers ont été formés et déploient en « cascade » le contenu de la formation dans leurs organisations.

PERFORMANCE 2023

En 2023, 4 % de la masse salariale a été investie dans la formation, soit plus de 4 fois l'obligation légale française.

La part des salariés ayant bénéficié d'une formation est en augmentation par rapport à 2023. Cela s'explique notamment par le nombre important de nouveaux conducteurs recrutés, qui doivent se former pour obtenir les accréditations nécessaires à la conduite.

Indicateur	Périmètre	2021	2022	2023	Objectif 2025
Part de salariés ayant bénéficié d'une formation	Groupe Keolis	64 %	64 %	71 %	80 %

Égalité, diversité et inclusion

POLITIQUE

Keolis s'engage en faveur de l'égalité, de la diversité et de l'inclusion par une politique qui a pour objectif de donner la possibilité à chacune et chacun d'accéder à un emploi durable et d'évoluer dans l'entreprise en fonction de ses compétences et performances.

Cela se traduit par plusieurs familles d'actions :

- › favoriser l'égalité professionnelle femmes-hommes, en s'appuyant notamment sur la certification Gender Equality European and International Standard (GEEIS). Elle valide la mise en place des mesures visant à instaurer l'égalité entre les genres (gestion équitable des carrières, diversité dans le recrutement, rémunération équitable, équilibre entre vie professionnelle et vie privée...), avec un suivi et un pilotage associé permettant d'assurer leur efficacité ;
- › promouvoir la diversité : Keolis s'engage sur l'ensemble des axes de la diversité et de l'inclusion (origine sociale et ethnique, âge, handicap, orientation sexuelle, etc.). Les pratiques de recrutement et des campagnes dédiées sont ainsi mises en place pour attirer des profils diversifiés ;
- › intégrer des publics éloignés de l'emploi, en développant des partenariats avec des organismes implantés sur leurs territoires ;
- › s'appuyer le réseau interne en faveur de la mixité WE@KEOLIS pour mobiliser et impliquer les collaborateurs.

ACTIONS 2023

La certification de GEEIS a été étendue pour intégrer également l'aspect de la diversité. Ainsi, sur les 13 entités faisant objet d'un audit de renouvellement en 2023, 7 ont également présenté leur approche sur la diversité, avec un focus sur le handicap.

Sur l'ensemble des axes de l'égalité et la diversité, des actions de sensibilisation ont eu lieu, notamment contre le sexisme, sur l'orientation sexuelle et sur le handicap. Plus spécifiquement sur ce dernier axe, en France, Keolis a participé aux *duo days* pendant la Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées : 26 *duos* au sein de 17 entités. Cette journée permet aux personnes en situation de handicap de participer à la vie professionnelle du métier de leur choix.

Keolis était également présent au salon « Hello Handicap », qui a résulté en plus de 300 candidatures et plusieurs entretiens professionnels réalisés.

Pour favoriser l'insertion de publics éloignés de l'emploi, Keolis a noué ou renforcé plusieurs partenariats comme avec l'association APELS, Association Pour l'Éducation Par le Sport.

WE@Keolis, le réseau interne qui agit en faveur de la mixité, a poursuivi son développement pour intégrer 120 nouveaux membres actifs.

BONNES PRATIQUES

Le programme *Workforce of Women* (WOW) récompensé

Keolis Hyderabad a lancé pour la deuxième année son programme *Workforce of Women* qui valorise les collaboratrices et les aide dans différents aspects de leur vie professionnelle, pour faciliter leur réussite. Ce programme illustre l'engagement de la filiale en faveur de la diversité, de l'équité et de l'inclusion. Il a reçu deux récompenses lors des Global Light Rail Awards à Londres en octobre dernier, notamment le prix de « L'équipe de l'année ».

PERFORMANCE 2023

La part de femmes dans le Groupe est stable cette année. L'objectif fixé de 24 % en 2025 est volontariste, compte tenu des tendances sectorielles (tension sur le marché de l'emploi, métiers perçus comme « masculin ».) La mobilisation pour attirer et recruter des femmes reste intacte et portée à tous les niveaux du Groupe Keolis.

Le taux de travailleurs déclarés porteurs de handicap progresse bien qu'il reste sous l'objectif. Une analyse détaillée a été menée afin de mieux comprendre les causes et établir un plan d'action adéquat.

Indicateurs	Périmètre	2021	2022	2023	Objectif 2025
Part de collaborateurs exerçant une activité certifiée pour l'égalité professionnelle GEEIS	Activités transports Groupe	87 %	90 %	90 %	95 %
Part de femmes dans l'effectif total	Groupe Keolis	22,0 %	21,8 %	21,8 %	24 %
Part de femmes dans l'effectif total de salariés roulants/conducteurs	Groupe Keolis	19,1 %	18,9 %	18,4 %	
Part de femmes dans l'effectif total de cadres/managers	Groupe Keolis	35,7 %	36,4 %	36,1 %	
Part de travailleurs déclarés handicapés	Activités transports France	5,1 %	5,2 %	5,4 %	

Dialogue social**POLITIQUE**

Le dialogue social est piloté localement, afin d'intégrer aux mieux les attentes du personnel, les législations nationales, les pratiques et les accords locaux. Chaque entité dispose ainsi d'instances de représentation en fonction des règles qui lui sont applicables. Le dialogue a deux finalités : il joue un rôle de cohésion et de pacification dans les relations de travail ; c'est également un élément constitutif de la performance sociale (satisfaction, motivation, implication, loyauté).

Deux instances d'un périmètre plus large que l'échelle locale existent :

- › Comité de groupe européen, composé de représentants de chaque pays dans lesquels le Groupe est implanté en Europe, désignés par les organisations syndicales représentatives par pays. Il se réunit régulièrement pour échanger sur l'ensemble des sujets transnationaux relatifs à la performance commerciale et financière du Groupe, et sur des sujets transverses ;
- › Comité de groupe France, composé de 12 représentants, désignés par les organisations syndicales représentatives du Groupe. Il se réunit 2 fois par an. De manière plus spécifique, cette instance est notamment informée des évolutions réglementaires impactant les relations du travail et l'emploi en France.

Le Groupe intervient régulièrement dans les branches professionnelles telles que la Fédération Nationale des Transports de Voyageurs (FNTV), l'Union des Transports Publics et ferroviaires (UTP) la Fédération Nationale des Métiers du Stationnement (FNMS) et la Chambre Nationale des Services d'Ambulances (CNSA) en France ou l'Union Internationale des Transports Publics (UITP) au niveau international.

PERFORMANCE 2023

Le taux de conflictualité reste stable entre 2022 et 2023.

Indicateur	Périmètre	2021	2022	2023
Taux de conflictualité (hors conflits liés à des motifs nationaux)	Activités transports France	0,37	0,56	0,54

ACTIONS 2023

Le Comité européen du Groupe a été formé aux enjeux RSE afin de mieux participer aux réflexions du Groupe. En 2023, deux journées spécifiques ont été organisées au cours desquelles les axes de travail sur l'ensemble des thématiques RSE leur ont été présentés (reporting extra-financier, trajectoires carbone et ISO 14001, actions en faveur de la diversité, etc.).

Le Comité de groupe France a quant à lui travaillé sur le management de proximité en échangeant avec les représentants du groupe de travail transverse qui est chargé de travailler le modèle de leadership Keolis et la politique qui l'accompagne.



1.3.2.5 Pilier : notre Planète

Transition énergétique & écologique

POLITIQUE

Dans sa politique environnementale, Keolis s'engage à exercer ses activités dans le respect des exigences réglementaires et de ses engagements contractuels ou volontaires. Ainsi, il s'engage à protéger l'environnement en maîtrisant ses activités et en prévenant les pollutions, à contribuer à l'atténuation du changement climatique en promouvant la mobilité durable et à améliorer en continue sa démarche environnementale.

Pour respecter ces engagements, le Groupe se fixe des objectifs visant à :

- réduire ses émissions gaz à effets de serre, y compris en améliorant l'efficacité énergétique ;
- améliorer le taux de valorisation des déchets ;
- maîtriser les consommations d'eau.

La stratégie climat du Groupe Keolis repose sur trois volets : atténuation, adaptation et gouvernance. Pour réduire les émissions GES et contribuer à l'atténuation du changement climatique, la priorité est la traction. Ce poste représente plus de 50 % des GES dans le « bilan carbone » du Groupe, établi selon le GHG protocole*, et 85 % du scope 1 et 2. Keolis s'est fixé comme objectif de réduire de 30 % ces émissions au km entre 2019 et 2030.

	2021	2022	2023
Émission scope 1 et 2 location based traction (ktCO ₂ e)	1 040	1 128	1 090
Émission scope 1 et 2 market based traction (ktCO ₂ e)	1 009	1 114	1 049
Scope 3 énergie	284	316	311

Pour l'adaptation au changement climatique, Keolis s'appuie sur un *mapping* complet de ses actifs et leurs valeurs associées pour établir les priorités et les moyens à dédier. Enfin, une gouvernance est établie afin de s'assurer que les engagements soient suivis, avec un Comité stratégie climat, des indicateurs GES intégrés dans le cycle de gestion et dans le *long-term incentive* plan des top managers.

De manière plus large, pour évaluer sa performance écologique et garantir que l'approche soit holistique, Keolis s'est fixé comme objectif que 80 % de son chiffre d'affaires soit couvert par un système de management environnemental certifié par la norme ISO 14001 en 2030.

Tout au long de l'année, une attention particulière a été portée aux consommations d'énergie. Chaque entité du Groupe a été invitée à formaliser son plan de sobriété et d'efficacité énergétique. Leur réalisation a été intégrée comme critère de rémunération des dirigeants.

Enfin, Keolis se mobilise pour accélérer la transition énergétique afin de réduire les gaz à effets de serre du transport des personnes, via une participation active notamment au sein de l'UITP et à la COP 28.

BONNES PRATIQUES

Des bus à hydrogène en test

Keolis accompagne l'expérimentation d'une flotte de véhicules à hydrogène. À partir de septembre 2024, et pour une durée de dix ans, Keolis assurera l'exploitation et la maintenance de 14 véhicules à hydrogène, neufs et rétrofités. Ces derniers rouleront sur la ligne 35-36 du réseau de transport en commun T2C de Clermont-Ferrand. Aux États-Unis, le réseau de bus Foothill Transit, opéré par Keolis North America, intègre également une flotte de 33 bus New Flyer à propulsion hydrogène.

ACTIONS RÉALISÉES EN 2023

Pour diminuer les émissions GES de la partie traction, la transition vers les bus électriques (principalement urbains) et les biocarburants (interurbains) s'est poursuivie. Pour accompagner ces évolutions, un centre d'excellence sur les énergies renouvelables a été implanté en Australie et un partenariat avec IVECO France et Forsee Power a été lancé pour optimiser l'usage et les performances long-terme des batteries des bus électriques. Pour partager l'expertise du Groupe et mieux comprendre les attentes des parties externes, le Keolis Nouvelles Énergies Tour a eu lieu avec trois événements sur le territoire français.

* Le GHG Protocol est un protocole international visant à établir un cadre réglementaire pour mieux mesurer les émissions de gaz à effet de serre.

PERFORMANCE 2023

La baisse des émissions GES au km est liée à la progression des énergies non-fossiles dans le mixte énergétique de Keolis. La hausse en 2022 s'explique majoritairement par l'intégration du réseau de métro de Dubaï. Pour améliorer sa Gouvernance et Stratégie Climat, Keolis a répondu, pour la première fois à Carbon Disclosure Project. Le *scoring* du CDP évalue l'engagement et le sérieux d'une entreprise dans sa lutte pour la cause climatique.

Le périmètre de couverture d'ISO 14001 a continué de s'étendre en 2023, notamment par l'obtention de la certification par de nouvelles entités en France et en Belgique, conformément aux objectifs fixés.

Par ailleurs, la performance environnementale continue de s'améliorer avec une hausse de la valorisation des déchets et la baisse des consommations d'eau.

Indicateur	Périmètre	2021	2022	2023	Objectif 2030 vs. 2019
kgCO ₂ e /100 km réservoir à la roue (scope 1 &2)	Activités transports Groupe	94	100	94	-
kgCO ₂ e /100 km puit à la roue (scope 1, 2 et 3)	Activités transports Groupe	122	128	122	- 30 %
Note obtenue au <i>Carbon Disclosure Project</i>	Keolis Groupe	-	-	C	A
Part de kilomètres parcourus par des véhicules commerciaux à énergies alternatives	Activités transports Groupe, trafic routier	24 %	27 %	29 %	X3 vs. 2019 (20 %)

Indicateur	Périmètre	2021	2022	2023	Objectif 2030
Part du chiffre d'affaires couvert par une certification ISO 14001	Activités transports Groupe	50 %	59 %	60 %	80 %
Part des déchets dangereux valorisés (en %)	Activités transports Groupe	74	82	83	100 %
Part des déchets non dangereux valorisés (en %)	Activités transports Groupe	56	55	58	-
Consommation d'eau (en milliers de m ³)	Activités transports Groupe	1 383	1 391	1 273	- 10 % entre 2023 et 2030



1.3.2.6 Pilier : nos Passagers

Offre de service, expérience client et satisfaction

POLITIQUE

Keolis s'appuie sur son approche *Thinking Like a Passenger* pour concevoir des offres de transport au plus près des besoins et attentes des individus et améliorer l'expérience du passager.

Elle se décline de la manière suivante :

- › décrypter les modes de vie du présent pour imaginer la mobilité de demain aux côtés des collectivités territoriales, au travers son observatoire Keoscopie ;
- › concevoir et proposer des offres de transport attractives, en s'appuyant sur une large gamme de solutions de mobilité adaptées aux enjeux de chaque territoire et en favorisant la complémentarité avec les modes actifs, notamment avec la méthode Neolis ;
- › offrir la meilleure expérience au voyageur en accompagnant chacune et chacun, tout au long de son parcours. Pour concrétiser cette ambition, le programme Keolis Signature Service permet d'améliorer la qualité de service des personnels au contact. Une attention particulière est portée à l'information voyageurs qui est un levier de confort et de réassurance client.

ACTIONS 2023

À titre d'exemple, un des sujets étudiés par Keoscopie en 2023 a été « les métiers de conductrice et conducteur ». Ce décryptage du métier, des comportements et des attentes des conductrices et conducteurs a conduit à un champ d'actions complémentaires ciblées en matière de ressources humaines pour fidéliser les conducteurs et dynamiser les processus de recrutement.

Le suivi régulier la fréquentation a été poursuivi afin d'analyser les comportements des voyageurs et d'adapter les offres aux évolutions, notamment post-Covid. Le programme « Passenger Booster », ayant pour l'objectif d'améliorer l'engagement client, s'est également poursuivi en 2023, avec de nouvelles campagnes de communication :

- › lutte contre les incivilités contre les agents terrain (contrôleurs, conducteurs, agents commerciaux) ;
- › promotion des mobilités vertueuses (écologie, économie, santé).

Enfin, la démarche « SatisfaKtion » a été lancée pour doter Keolis de son premier indicateur global de satisfaction client. Il permet de disposer d'un objectif commun pour toutes les entités du Groupe.

BONNES PRATIQUES

Offre digitale tout-en-un

Afin d'encourager l'intermodalité, Keolis, SNCF et Airweb se sont associés pour simplifier et fluidifier l'expérience voyageur : un partenariat qui marque une étape importante dans l'évolution des solutions MaaS. Avec l'application SNCF Connect, les utilisateurs peuvent désormais planifier leur voyage « porte-à-porte » en train, bus et tramway via une plateforme unique qui comprend un point de paiement, un service SAV et la validation des titres sans-contact.

BONNES PRATIQUES

Coupe du Monde de Rugby en France 2023 : Keolis et sa filiale Kisio fortement mobilisés !

Pendant deux mois, Keolis a assuré le transport des supporters, des joueurs et des staffs techniques des 20 sélections nationales. Grâce à une mobilisation exceptionnelle (50 autocars affrétés, et plus de 100 conducteurs et conductrices volontaires), 800 000 voyages ont pu être réalisés. Un succès également rendu possible grâce au travail de Kisio, notre filiale spécialisée dans le conseil et l'accompagnement des acteurs de la mobilité pour des expériences de mobilité respectueuses pour tous.



PERFORMANCE 2023

Le nombre d'entités engagées dans Keolis Signature Services continue d'augmenter, avec deux nouvelles entités inscrites dans la démarche par rapport à 2022. Il s'agit de Keolis Commuter Service et Keolis Valenciennes.

Pour la première fois, Keolis publie le taux de satisfaction client du Groupe, qui consolide l'ensemble des taux de satisfaction client des réseaux de transports publics opérés dans le monde. Le taux 2022, premier disponible, est une consolidation de 37 entités du Groupe. Ce périmètre augmentera progressivement.

Indicateur	Périmètre	2021	2022	2023
% du CA engagé dans la démarche Keolis Signature Service	Activités transports Groupe	32 %	39 %	48 %
Taux de satisfaction client consolidé des entités de transports publics opérées par le Groupe « SastisfaKtion »	Activités transports Groupe	-	84,8 %	-*

* L'indicateur SastisfaKtion est uniquement disponible pour l'année N-1 au moment de la publication de la DPEF.

Accessibilité

POLITIQUE

La politique Accessibilité du Groupe, UniK, permet de répondre aux besoins spécifiques de chaque voyageur, qu'ils soient visibles ou non, permanents ou temporaires. Plus précisément de :

- > favoriser une culture Accessibilité à tous les réseaux en développant les compétences de l'ensemble des collaborateurs sur les sujets de mobilité inclusive et de service attentionnée ;
- > concerter et coconstruire les offres et les services de mobilité avec nos partenaires locaux et nationaux : associations, institutions ;
- > développer les compétences de l'ensemble des collaborateurs sur les sujets de mobilité inclusive et de relation de service attentionnée, et animer une communauté d'experts ;
- > accompagner et conseiller les AOM en mettant à leur disposition le savoir-faire et l'expertise du Groupe en matière de mobilité inclusive ;

ACTIONS 2023

En 2023 le Groupe Keolis est toujours durablement engagé envers ses passagers, ses collaborateurs et ses partenaires pour soutenir l'essor d'une mobilité universelle et durable.

Cette année, Keolis a déployé sa Politique Accessibilité « UniK » lancée en 2022 et a poursuivi ses engagements en matière de mobilité inclusive, en développant des partenariats avec des structures et associations :

- > signature d'un contrat-cadre avec l'association Handéo pour pérenniser la certification Cap'Handéo Services de Mobilité au sein du Groupe. Cette certification garantit une démarche qualité d'amélioration du service rendu aux personnes en situation de handicap ;
- > la création d'outils de sensibilisation et de communication sur les handicaps invisibles et les maladies chroniques avec l'association française d'utilité publique Draw Your Fight.

BONNES PRATIQUES

NaviLens déployée sur le réseau Yarra Trams, à Melbourne

Sur le réseau Yarra Trams, les QR codes NaviLens permettent aux personnes aveugles et malvoyantes d'obtenir des informations audio sur leur position et les itinéraires possibles. Une technologie qui améliore considérablement leur autonomie.



1.3.2.7 Pilier : nos AOM et partenaires

POLITIQUE

Keolis mène une politique volontariste de transparence et de partage vis-à-vis de ses parties prenantes externes. Avec les Autorités Organisatrices de la Mobilité, des temps d'échange sont régulièrement mis en place entre les entités du Groupe et ses clients pour d'une part suivre et évaluer les performances du réseau (exploitation, marketing & offre, environnement, etc.) et de l'autre construire des projets communs.

Keolis sollicite également des parties prenantes externes comme des associations d'usagers, des associations liées à des mobilités complémentaires aux transports publics, les groupements d'opérateurs de transports en communs, pour éclairer de manière transversale différentes questions liées à la mobilité, aux actions de l'entreprise, à sa démarche de Responsabilité Sociétale.

Des mécanismes de concertation existent avec chacune de ces parties prenantes, au niveau du Groupe comme au niveau de ses entités.

ACTIONS 2023

La transparence et le dialogue se concrétisent notamment par des partages de données et d'information. Telle est l'objectif de l'outil Impulse dont le déploiement s'est accéléré en 2023.

Impulse est une interface ergonomique qui propose une synthèse des indicateurs de performance sur l'ensemble du réseau de transport : fréquentation, passage aux arrêts, ponctualité, qualité de service... Trois niveaux de lecture du réseau sont proposés aux élus, managers et techniciens de Keolis et des AOM :

- la « météo » du réseau sur une journée ;
- une vision synthétique du réseau par thèmes (fréquentation, ponctualité, etc.) ;
- une vision exhaustive des indicateurs du réseau (validations du titre de transport, charge des véhicules, typologie d'abonnés, etc.) afin de permettre une analyse détaillée pour chaque ligne de transport, arrêt ou trajet.

En 2023, Impulse a été déployé à Caen et Besançon.

En 2023, s'est tenue la 13^e édition du Comité annuel des parties prenantes externes de Keolis. Les échanges ont porté sur les actualités commerciales de Keolis, les initiatives menées par les entités sur le transport à la demande dans les territoires. Le temps fort a été la contribution des parties prenantes à l'analyse de double matérialité de Keolis dans le cadre de la préparation de la mise en œuvre directive CSRD.

BONNES PRATIQUES

Keolis et ses parties prenantes : Pacte Mondial des Nations Unies

Cadre d'engagement volontaire, référentiel international, plateforme d'actions et d'échanges, le Global Compact est la plus large initiative mondiale en matière de Responsabilité Sociétale. Il rassemble entreprises, organisations, agences des Nations Unies, monde du travail et société civile autour de dix principes universellement reconnus pour construire des sociétés plus stables et inclusives.

Depuis 2004, Keolis en est signataire et fait partie depuis 2018 du club « GC Advanced », plus haut niveau de reporting de l'initiative.

BONNES PRATIQUES

Des initiatives pour renforcer la sécurité dans les transports

En novembre 2023, Keolis a signé un partenariat avec UMay. L'application permet aux utilisateurs de signaler une urgence, de suivre un itinéraire en temps réel et de localiser les « safe places » à proximité. Le Groupe s'est engagé à promouvoir l'application parmi ses filiales, poursuivant ses efforts dans la lutte contre les violences faites aux femmes dans les transports. Une démarche récompensée à l'occasion des Trophées sur les Objectifs de Développement Durable, pour son engagement sur le dispositif gouvernemental « Demandez Angela » mis en place par Keolis Bordeaux Métropole Mobilité en 2022.

BONNES PRATIQUES

Des débats autour du futur de la mobilité

Lancé en 2023 en partenariat avec Usbek&Rica, les Tribunaux pour la Mobilité des Générations Futures placent l'avenir de la mobilité au centre du débat public. Organisé sous la forme de procès fictifs, chaque tribunal traite d'une problématique spécifique à sa région. La cour anime le débat entre avocats et procureurs, et des experts sont invités à témoigner à la barre pour éclairer le juré, tiré au sort parmi les spectateurs.

Engagement sociétal

POLITIQUE

En proposant une palette de solutions de mobilité partagée, le Groupe contribue par nature à la durabilité, au dynamisme, à la cohésion et à la résilience des territoires où il est présent.

Pour renforcer son impact, Keolis s'appuie notamment sur trois volets :

- développer ses achats auprès de structures de l'Économie Sociale et Solidaire ;
- favoriser l'insertion des populations sur les territoires ;
- nouer des partenariats avec des acteurs du monde associatifs.

ACTIONS RÉALISÉES EN 2023

Dans le domaine de l'ESS, le Groupe a continué de maximiser le montant de ses dépenses auprès de structures de l'ESS en intégrant des clauses spécifiques dans le référentiel achats du Groupe, par exemple avec Ollin, un partenaire spécialisé dans le reconditionnement de matériel IT par des personnes en situation d'insertion.

Sur le sujet de l'insertion, le Groupe a continué de s'appuyer sur ces nombreux partenariats, locaux et nationaux. Parmi les plus importants, on trouve PIMMS Médiation, avec lequel Keolis a renouvelé son engagement pour 3 ans. En 2023, plus de 840 000 actions de médiation, à bord des véhicules ou à quai, ont été recensées dans les 13 PIMMS Médiation dans lesquels Keolis est impliqué. Il s'agit notamment des PIMMS Médiation de Rennes, Dijon, Cenon, Quimper et Caen.

Quant au monde associatif, Keolis est membre de la Fondation du Groupe SNCF et actif dans sa gouvernance régionale et nationale. La Fondation SNCF permet le soutien à des projets associatifs autour de deux domaines d'intervention : *Trouver sa voie* et *Agir pour l'environnement*. En 2023, la Fondation a soutenu plus de 400 projets sur l'ensemble du territoire français, grâce à un budget d'environ 4 M€.

BONNES PRATIQUES

Sensibilisation en milieu scolaire

Keolis Amey Metrolink s'est engagée auprès de plus de 35 écoles de Manchester pour encourager les transports en commun, la santé et la sécurité, le bon comportement et dissuader les comportements antisociaux. Des assemblées, physiques et virtuelles, se sont tenues dans les écoles, pour un total de 12 000 élèves sensibilisés.

PERFORMANCE 2023

En 2023, le Groupe a effectué des dépenses auprès de 50 nouveaux fournisseurs de l'inclusion comparés à l'année 2022.

Indicateurs	Périmètre	2021	2022	2023
Montant des achats auprès des acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire (en M€)	Activités transports Groupe	36,1	51,5	55,9
Dont achats inclusifs (secteur du handicap et de l'insertion par l'activité économique) (en M€)		17,6	17,9	19,4

1.3.3 MÉTHODE & INDICATEURS

Contexte

Ce document est établi en application de la directive européenne sur la Déclaration de Performance Extra Financière (décret n° 2017-1265 du 9 août 2017 pris pour l'application de l'ordonnance n° 2017-1180 du 19 juillet 2017).

SNCF, qui détient le Groupe Keolis à hauteur de 69,69 %, produit une Déclaration de Performance Extra Financière consolidant Keolis. La déclaration de Keolis est donc établie sur une base volontaire.

Périmètre

Les informations extra-financières visent le même périmètre que la consolidation financière de Groupe Keolis. Toutefois, les données environnementales couvrent uniquement les activités de transports, c'est-à-dire les filiales consolidées dans Keolis S.A. Pour l'ensemble des données, le périmètre est précisé dans le texte.

Les informations fournies dans ce chapitre font l'objet d'une vérification par un Organisme Tiers Indépendant de la Société, attestant de la conformité et de la sincérité des informations publiées. Leur rapport est annexé à la présente publication.

N'ayant pas été identifiées comme cœur d'activité de Keolis, les thématiques suivantes ne sont pas traitées au niveau du Groupe :

- la lutte contre la précarité alimentaire et le gaspillage alimentaire ;
- le bien-être animal ;
- le respect d'une alimentation responsable, équitable et durable ;
- les actions visant à promouvoir le lien Nation-Armée et à soutenir l'engagement dans les réserves ;
- les actions visant à promouvoir la pratique d'activités physiques et sportives.

Identification des principaux risques extra-financiers

Le Groupe Keolis a procédé à l'analyse de ses principaux risques extra-financiers. Pour ce faire, il s'est appuyé sur différents travaux, notamment :

- la cartographie des risques du Groupe établie, analysée et mise à jour annuellement par la Direction de l'Audit interne ;
- la matrice de matérialité 2021 ;
- les cartographies des risques métiers, comme l'analyse environnementale pour la partie environnement.

La Direction Développement Durable et Engagement veille annuellement à ce que les risques extra-financiers majeurs figurent dans la cartographie des risques du Groupe et bénéficient ainsi des mêmes mesures de contrôle et d'audit interne.

Période et méthodes d'estimation

La période de reporting couvre l'exercice civil, soit la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023. À défaut, pour certaines données extra-financières, des méthodes d'estimation peuvent être appliquées (factures avec relevé de consommation envoyées en décalé par exemple). Elles sont systématiquement communiquées aux filiales et sont disponibles sur demande au travers des référentiels de reporting. S'ils ont lieu, les ajustements effectués a posteriori avec les données réelles sont précisés au fil des textes.

Organisation

La Direction Développement Durable et Engagement Sociétal coordonne le reporting de tous les indicateurs et en collecte directement une partie. Des référentiels, établis avec les directions centrales concernées, sont mis à jour annuellement et précisent les définitions des indicateurs collectés et les modalités de collecte auprès des filiales.

Liste des indicateurs et définitions

Cette liste est donnée dans l'ordre d'apparition desdits indicateurs dans les chapitres précédents de la présente Déclaration de Performance Extra-Financière.

Part des salariés travaillant sous un système de management sécurité certifié selon l'ISO 45001 ou 39001 (Groupe Keolis) : Pourcentage des salariés couverts par un système de management de la sécurité certifié (OHSAS et ISO 45001 ou 39001) dans l'effectif total

Taux de Fréquence des accidents du travail (Groupe Keolis, hors Keolis Santé) : Fréquence des accidents du travail déclarés au trimestre et qui ont donné lieu à au moins un jour d'arrêt. Ce taux représente le nombre moyen d'accidents du travail avec arrêt qu'a connu un ensemble de salariés ayant travaillé un million d'heures sur la période considérée. Nota : ce taux intègre les agressions, il ne prend pas en compte l'ensemble des procédures de contestation en cours.

Taux de Gravité des accidents du travail (Groupe Keolis, hors Keolis Santé) : Gravité des accidents survenus. En évaluant le nombre de jours total d'arrêts dus à des accidents du travail, exception faite du jour de survenance de l'accident du travail. Il représente le nombre de journées indemnisées pour 1 000 heures travaillées, c'est-à-dire le nombre de journées perdues par incapacité temporaire pour 1 000 heures travaillées.

Nombre de conventions de partenariat par des réseaux de Keolis avec les forces de sécurité intérieure locales (Activité transports France) (Police nationale, gendarmerie nationale et polices municipales) signées et en vigueur au 31 décembre 2023

Part du Chiffre d'Affaires des filiales ayant mis en place des actions de prévention & lutte contre les atteintes sexuelles et sexistes (Activité transports Groupe) : les actions prises en compte sont les dispositifs de descente à la demande et les campagnes de prévention.

Part du Chiffre d'Affaires couvert par un référent conformité (Groupe Keolis) : Pourcentage du chiffre d'affaires des filiales ayant nommé un référent conformité.

Part du Chiffre d'Affaires couvert par un dispositif d'alerte éthique (Groupe Keolis) : Pourcentage du chiffre d'affaires des filiales ayant mis en place un dispositif d'alerte éthique, KEL ou dispositif local.

Part du Chiffre d'Affaires couvert par un DPO pour les pays concernés par cette réglementation (Groupe Keolis en Europe) : pourcentage du chiffre d'affaires des filiales ayant désigné un Délégué à la protection des données parmi les pays concernés par cette réglementation (Espace Économique Européen – EEE).

Part des dépenses couvertes par une évaluation de la performance RSE des fournisseurs (Activités transports Groupe, hors Inde). Les dépenses couvertes par cet indicateur sont les achats du Groupe Keolis au sens « gestion » et non « comptable ». Il s'agit de l'état au 31/12/2023 des montants achetés aux fournisseurs référencés, sur base d'extraction des factures :

- part du montant HT facturé en euros réalisé sur l'année auprès de fournisseurs de biens et services ayant fait l'objet d'une évaluation RSE de type EcoVadis ;
- les années reportées portent sur l'année N-1 de la DPEF, dû aux vérifications nécessaires pour catégoriser les différentes dépenses.

kgCO₂e /100 km réservoir à la roue (scope 1 & 2) (Activités transport Groupe) : Émissions de Gaz à Effet de Serre émises par la consommation d'énergie de tous les modes de traction des véhicules commerciaux, exprimées en kilogrammes d'équivalent CO₂ par 100 km, sur les scope 1 à 2, selon la méthodologie du GHG protocole.

kgCO₂e /100 km puit à la roue (scope 1, 2 et 3) (Activités transport Groupe) : Émissions de Gaz à Effet de Serre émises par la consommation d'énergie de tous les modes de traction des véhicules commerciaux, exprimées en kilogrammes d'équivalent CO₂ par 100 km, sur les scopes 1 à 3, selon la méthodologie du GHG protocole.

Source des facteurs d'émissions utilisés pour le calcul des émissions de gaz à effet de serre : Base Empreinte 2023 de l'ADEME, European Residual Mix de l'AIB, Agence Internationale de l'Energie, Publications nationales (Canada, NGER Australie, US EIA USA, Pays-Bas), informations directes de fournisseurs, Carbone 4).

Note obtenue au Carbon Disclosure Project : Note obtenue par le Groupe Keolis au questionnaire *Changement Climatique* du *Carbon Disclosure Project*.

Part du Chiffre d'Affaires couvert par une certification ISO 14001 (Activités transport Groupe) : Pourcentage du chiffre d'affaires couvert par une certification de Management de l'Environnement ISO 14001. Si certification partielle, le % est basé sur le nombre de salariés exerçant les activités certifiées (ex : maintenance, exploitation, administration, etc.) selon les effectifs au 31 décembre de l'année considérée.

Part des déchets dangereux valorisés (Activités transport Groupe) : Pourcentage de déchets dangereux valorisés au cours de l'année considérée, sans distinguer le type de traitement. Les opérations de valorisation peuvent être diverses : valorisation énergétique, régénération, recyclage, etc.

Part des déchets non dangereux valorisés (Activités transport Groupe) : Pourcentage de déchets non dangereux valorisés au cours de l'année considérée, sans distinguer le type de traitement. Les opérations de valorisation peuvent être diverses : valorisation énergétique, régénération, recyclage, etc.

Consommation d'eau (Activités transport Groupe) : Consommation totale d'eau potable et autres consommations d'eau (aux consommations d'eau de forage (puisage), d'eau de surface (=rivières), d'eau de pluie, d'eau recyclée).

Montant des achats auprès des acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire (M€) (Activités transport France) :

- chiffre d'affaires HT en euros réalisé sur l'année auprès de structures issues du secteur de l'Économie Sociale et Solidaire (dits achats solidaires) comprenant les structures de l'inclusion (Handicap et Insertion professionnelle) et les structures statutaires (coopératives, SCOP, associations) ;
- dont le montant réalisé spécifiquement auprès des structures de l'inclusion réparti entre les structures (dits achats inclusifs) favorisant l'emploi de personnes en situation de handicap, l'insertion professionnelle et les autres, exprimé en euros.

Part de collaborateurs exerçant dans une entité certifiée pour l'Égalité Professionnelle (GEEIS) (Groupe Keolis) : Pourcentage des salariés qui travaillent dans une filiale qui a obtenu le label GEEIS (Gender Equality European & International Standard) délivré par un organisme externe.

Part des femmes dans l'effectif total (Groupe Keolis) : Pourcentage de femmes dans l'effectif inscrit total.

Part des femmes dans l'effectif total de salariés roulants/conducteurs (Groupe Keolis) : Pourcentage de femmes conductrices dans l'effectif total de salariés roulants/conducteurs.

Part des femmes cadres/managers dans l'effectif total de cadres/managers (Groupe Keolis) : Pourcentage de femmes cadres (France) ou managers (international) dans l'effectif total de cadres/managers.

Part de travailleurs handicapés (Groupe Keolis France) : pourcentage de travailleurs handicapés inscrits au 31 décembre, recensés dans le cadre de la déclaration annuelle obligatoire d'emplois de travailleurs handicapés à l'Agefiph (DOETH – Déclaration Obligatoire d'Emploi des Travailleurs Handicapés), sur le nombre total de salariés.

Part de salariés ayant bénéficié d'une formation (Groupe Keolis) : pourcentage de salariés ayant bénéficié d'au moins une formation au cours de l'année considérée.

Taux de conflictualité (Groupe Keolis France) : Nombre de jours de grève par salarié dans l'année, hors cessation de travail liée à des motifs nationaux.

Taux de sortie (Groupe Keolis) : % de l'effectif ayant quitté l'entreprise pendant l'année, hors fin de CDD et hors transferts au cours de l'année considérée (Total sorties hors fin de CDD et transferts)/[(effectifs début de période + effectifs fin de période)/2]).

Ancienneté moyenne en années (Groupe Keolis) : somme des anciennetés des salariés faisant partie de l'effectif inscrit au 31 décembre de l'année considérée divisée par les effectifs inscrits à la même date.

Part du chiffre d'affaires engagée dans Keolis Signature Services (Activités transport Groupe) : Chiffre d'affaires des filiales engagées dans Keolis Signature Service/Chiffre d'affaires total.

Taux de satisfaction client consolidé (Activités transport Groupe) : Indicateur de satisfaction client global calculé par consolidation des indicateurs satisfaction des filiales de Keolis. En 2022, cet indicateur prenait en compte 37 filiales du Groupe.

1.3.4 PLAN DE VIGILANCE

Dans le cadre de la loi relative au devoir de vigilance, le présent plan concerne le Groupe Keolis. Le devoir de vigilance étant intégré à la démarche RSE du Groupe Keolis, la majorité des éléments du plan ont fait l'objet de travaux de contrôle par un Organisme Tiers Indépendant dans le cadre de la revue annuelle de la Déclaration de Performance Extra Financière.

Le plan de vigilance est formalisé par la Direction Développement Durable et Engagement, en y intégrant des travaux menés par les directions fonctionnelles au niveau du Groupe (RH, audit, juridique, etc.). Keolis est également intégré dans la Gouvernance de SNCF, y compris dans sa feuille de route et son plan d'actions opérationnel.

Les thématiques liées au devoir de vigilance font partie du périmètre des instances du Groupe telles que le COMEX et le Comité Innovation et Développement Durable du Conseil de surveillance.

Les risques d'atteintes graves sur les trois domaines d'application de la loi sur le devoir de vigilance identifiés ci-dessous sont suivis.

1. Environnement :

- › surconsommation d'énergie ;
- › contribution au changement climatique ;
- › pollution des sols et des eaux ;
- › pollution de l'air ;
- › surconsommation d'eau ;
- › non-intégration de l'économie circulaire dans les processus ;
- › atteinte à la biodiversité.

2. Droits humains et libertés fondamentales :

- › discrimination ;
- › défaut de protection sociale.

3. Santé et sécurité des personnes :

- › accident d'exploitation ;
- › accidents industriels majeurs ;
- › risques psychosociaux ;
- › risques professionnels ;
- › acte de malveillance grave et attaque terroriste* ;
- › non-adaptation au changement climatique.

De manière transverse, un suivi pour les fournisseurs et sous-traitants de rang 1

- › atteinte grave dans l'un des trois domaines ci-dessous par un fournisseur ou sous-traitant.

* Compte tenu de leur caractère hautement sensible et confidentiel, les mesures d'évaluation et de maîtrise relatives aux risques liés à la sûreté, tels que le risque terroriste, sont traitées mais ne sont pas présentées dans ce plan.

Environnement

Risque	Causes et facteurs de risques chez Keolis (non exhaustif)	Conséquences potentielles pour l'environnement
Contribution au changement climatique (y compris surconsommation d'énergie)	<ul style="list-style-type: none"> • Activité traction très consommatrice d'énergie • Évolutions fréquentes des flottes et évolutions du mix énergétique, rendant la maîtrise des fonctionnalités plus difficile • Dépendance de la trajectoire carbone à des facteurs externes, tels que les orientations des autorités organisatrices • Véhicules électriques plus onéreux 	<ul style="list-style-type: none"> • Émissions de Gaz à Effet de Serre • Épuisement des ressources
Pollution des sols et des eaux	<ul style="list-style-type: none"> • Opérations à proximité de sols non imperméabilisés • Ruissellement des eaux de pluie souillées dans le réseau d'égouts 	<ul style="list-style-type: none"> • Impact sur la santé des riverains • Atteintes à la biodiversité
Pollution de l'air	<ul style="list-style-type: none"> • Parc de véhicules émetteurs de pollution atmosphérique (particules, COVNM, Nox) 	<ul style="list-style-type: none"> • Impact sur la santé des riverains • Atteintes à la biodiversité
Surconsommation d'eau	<ul style="list-style-type: none"> • Activités consommatrices d'eau (lavage des véhicules, arrosage des bandes enherbées de tramway, etc.) • Dans certains cas, clauses contractuelles sans prise en compte des situations de stress hydrique 	<ul style="list-style-type: none"> • Pression ou épuisement de la ressource
Non-intégration de l'économie circulaire dans les processus	<ul style="list-style-type: none"> • Activité productrice de déchets, y compris des déchets dangereux • Lignes directrices d'une économie circulaire nécessitant d'être affinées et déployées (refuser les produits à usage unique/ non valorisables, réduire la consommation, réutiliser /réparer, recycler et rendre à la terre (composter) 	<ul style="list-style-type: none"> • Épuisement des ressources naturelles • Contribution au réchauffement climatique
Atteinte à la biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> • Utilisation accrue des biocarburants, provenant de matériaux organiques • Utilisation accrue des énergies renouvelables, utilisant une emprise au sol importante 	<ul style="list-style-type: none"> • Atteintes aux milieux floristiques et faunistiques

Politique de gestion des risques

Les analyses environnementales réalisées par les filiales certifiées ISO 14001 font ressortir trois catégories d'impacts majeurs pour le Groupe : énergie & carbone, déchets et consommations d'eau. La politique environnementale de Keolis est donc définie à partir de ces enjeux significatifs.

L'ensemble des filiales disposent d'outils pour mettre en place un système de management de l'environnement adapté à leur contexte en local : outil d'analyse environnementale, modèle de système de management de l'environnement (SME) à décliner, auto-diagnostic de maturité du SME, formation interne via l'Institut Keolis sur diverses thématiques environnementales, plan d'actions énergie et environnement, mise à disposition d'outils de déploiement d'actions de sobriété et d'efficacité énergétique, mise à disposition d'un outil de veille réglementaire sur mesure, mise en place d'accords-cadres pour la gestion de certains déchets, animation des réseaux de correspondants pour partage de bonnes pratiques, etc.

Les actions d'atténuation et de prévention sont présentées dans la Déclaration de Performance Extra-financière, principalement dans le chapitre « Notre Planète », et également dans « Achats » et « Excellence Opérationnelle ».

Mise en œuvre et perspectives

- Poursuite de la transition vers les bus électriques (principalement urbains) et les biocarburants (interurbains).
- Formalisation d'un plan de sobriété et d'efficacité énergétique par toute entité du Groupe.
- Ouverture d'un centre d'excellence sur les énergies non-fossiles en Australie.
- Lancement d'un partenariat avec IVECO France et Forsee Power pour optimiser l'usage et les performances long-terme des batteries des bus électriques.
- Progression de la part des revenus couverts par le système de management de l'environnement, certifiée ISO 14001.
- Des échanges avec les fournisseurs de biocarburants pour améliorer la traçabilité des matières utilisées.

Droits humains & libertés fondamentales

Risque	Causes et facteurs de risque chez Keolis (non exhaustif)	Conséquences potentielles pour Droits humains & libertés fondamentales
Discrimination	<ul style="list-style-type: none"> La taille de l'effectif global de Keolis ainsi que le nombre élevé d'embauches entraînent de manière inhérente des risques en matière de discrimination 	<ul style="list-style-type: none"> Conséquence sur la santé mentale des personnes Impact sur l'évolution de carrière Ostracisme
Défaut de protection sociale	<ul style="list-style-type: none"> Des pratiques et des minima qui sont fixés en fonction de législations et pratiques par pays 	<ul style="list-style-type: none"> Atteinte à la santé d'un collaborateur ou sous-traitant Précarisation

Politique de gestion des risques

Keolis s'est engagé depuis 2004 à respecter et à intégrer pleinement les dix principes du Pacte Mondial des Nations unies (« Global Compact ») sur les droits humains, les normes internationales du travail et la lutte contre la corruption.

La politique Droits Humains du Groupe SNCF engage Keolis à respecter dans ses activités et dans les pays où elles s'exercent, les principes fondamentaux définis par la Charte internationale des Droits de l'Homme et tous les textes annexes définissant les principes relatifs aux libertés fondamentales (Déclaration de l'Organisation Internationale du Travail).

Keolis déploie la démarche de certification Gender Equality European and International Standard (GEEIS), un label internationalement reconnu. Cette certification est une reconnaissance formelle de l'engagement de Keolis à respecter les diversités et mixité.

Par ailleurs, Keolis met à la disposition de ses filiales en France et à l'International des outils opérationnels adaptables pour lutter contre les discriminations dans les processus RH (recrutement, évolution de carrière, mobilité...). Ils sont disponibles en français et en anglais afin que la politique Groupe puisse s'appliquer à tous à travers le monde.

Les actions d'atténuation et de prévention sont présentées dans la Déclaration de Performance Extra-financière, principalement dans le chapitre Nos Personnels.

Mise en œuvre et perspectives

- › Formalisation et signature de la politique de Droits Humains qui s'applique au Groupe Keolis.
- › Réalisation d'un guide de recrutement, précisant notamment les effets de stéréotypes et de biais cognitifs.
- › Réalisation d'audits GEEIS au sein des filiales pour évaluer les politiques diversité.

Santé & sécurité des personnes

Risque	Causes et facteurs de risque pour Keolis (non exhaustif)	Conséquences potentielles pour la Santé & la sécurité des personnes
Accidents d'exploitation	<ul style="list-style-type: none"> Plus 1 milliard de km parcourus par an par les véhicules exploités Pénurie de main-d'œuvre pouvant causer une pression accrue Un grand nombre de personnes impliquées : plus de 42 000 personnes exerçant le métier de la conduite, 3,2 milliards de passagers annuels Gestes et postures contraints pour le métier de la conduite 	<ul style="list-style-type: none"> Blessures ou décès de passagers, tiers ou collaborateurs Accidents du travail Troubles Musculosquelettiques Maladies professionnelles
Accidents industriels	<ul style="list-style-type: none"> Travail en hauteur, manutention de charges lourdes, etc. Exposition à des substances dangereuses Présence de prestataires et de sous-traitants dans les dépôts et ateliers 	<ul style="list-style-type: none"> Blessures ou décès de tiers ou collaborateurs Accidents du travail Troubles Musculosquelettiques Maladies professionnelles
Risques psychosociaux	<ul style="list-style-type: none"> Pénurie de main-d'œuvre pouvant causer une pression accrue Des grandes équipes/temps managérial de ce fait limité 	<ul style="list-style-type: none"> Ambiance de travail dégradée Surmenage/burnout Accidents du travail
Non-adaptation au changement climatique	<ul style="list-style-type: none"> Une accélération du changement climatique 	<ul style="list-style-type: none"> Manque de continuité de services impactant les passagers Malaise, blessures ou décès de passagers, tiers ou collaborateurs

Politique de gestion des risques

Au travers de sa Politique Santé et Sécurité au travail, Keolis affirme que :

- préserver la vie humaine, en procurant des conditions de travail sûres et saines pour la prévention des traumatismes et pathologies liés au travail est une responsabilité éthique qui ne doit faire l'objet d'aucun compromis ;
- l'excellence en Santé Sécurité est indissociable de la performance opérationnelle dont elle est l'un des facteurs clés.

Cette politique se déploie par un référentiel de management de la sécurité qui repose sur des rituels managériaux, et des pratiques d'excellence. Ce référentiel formalise des exigences minimales, un cadre harmonisé de gestion des risques et un socle solide pour l'animation et le partage.

Par ailleurs, chaque filiale doit identifier ses risques professionnels pouvant impacter la santé physique ou mentale des salariés, partenaires et sous-traitants. En France, le « Document Unique d'Évaluation des risques et de Prévention » récapitule les mesures de prévention des risques professionnels. À l'international le *risk register* a le même objet.

Les risques sont traités à travers ces documents. Les actions d'atténuation et de prévention sont présentées dans la Déclaration de Performance Extra-financière, principalement dans le chapitre Sécurité et Sûreté, mais également dans Excellence Opérationnelle, Éthique, Planète, Personnels.

Mise en œuvre et perspectives

- Poursuite du déploiement du programme IMPACT et de la certification ISO 39001/45001.
- Conception d'un référentiel de « Must-Have » Groupe ayant vocation à définir un standard commun de gestion des principaux « risques qui tuent » identifiés.

Fournisseurs et sous-traitants de rang 1

Risque	Causes et facteurs de risque (non exhaustif)	Conséquences potentielles
Atteinte par un fournisseur ou sous-traitant sur un des trois domaines d'applications (environnement, sécurité/santé, droit de l'homme)	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre élevé de fournisseurs et sous-traitants • Volume important d'heures réalisés par des sous-traitants 	<ul style="list-style-type: none"> • L'ensemble de risques auxquels Keolis est exposé

Politique de gestion des risques

Les risques relatifs aux fournisseurs et sous-traitants sont suivis à partir d'une cartographie des risques RSE par catégorie d'achat. Un niveau d'exigence plus importante en termes d'évaluation par un tiers et de clauses contractuelles est déployé sur 13 familles d'achat sur 127, considérées comme étant les plus sensibles.

Les actions d'atténuation et de prévention sont présentées dans la Déclaration de Performance Extra-financière, principalement dans le chapitre « Achat », et également dans « Sécurité » et « Éthique des affaires ».

Mise en œuvre et perspectives

- › 100 % des contrats-cadres du Groupe contiennent des clauses RSE.
- › Poursuite du déploiement des évaluations RSE des fournisseurs par un tiers (tel qu'Écovadis) avec une priorisation des fournisseurs des familles d'achat sensibles.
- › Poursuite du déploiement du référentiel des clauses RSE par famille d'achat.
- › Réflexion à mener sur les actions auprès des fournisseurs et sous-traitants de rang 2 et au-delà.

Dispositifs de suivi des risques majeurs et de contrôle interne

La cartographie des risques majeurs du Groupe Keolis est mise à jour annuellement et pilotée par la Direction de l'Audit et du Contrôle Interne et du Pilotage des Risques. Cette dernière sollicite l'ensemble des directions par périmètre et par métier, en veillant à ce que les principaux risques extra-financiers et vigilance y figurent. Les méthodologies d'évaluation des risques majeurs et de vigilance sont désormais alignées. En conséquence, la quasi-totalité des risques liés au devoir de vigilance figure dorénavant dans la cartographie des risques majeurs.

En complément de suivi des risques majeurs, Keolis déploie un outil d'auto-évaluation du contrôle interne. Il s'agit d'un référentiel permettant d'évaluer, par des questions ciblées (« points de contrôle »), la conformité à la réglementation et la couverture des risques dans les domaines financiers, comptable et opérationnel. Les risques d'atteintes graves à l'environnement, à la santé et la sécurité des personnes ainsi que les sujets sociaux font partie du référentiel.

En 2023, des points de contrôle spécifiques au « devoir de vigilance » ont été intégrés au référentiel de contrôle interne et évalués par les entités sélectionnées pour la campagne d'auto-évaluation 2023. Les filiales de Keolis situées dans des zones géographiques « à risques », selon la méthodologie de l'index ESG publié par Global Risk Profile, ont fait objet d'un suivi spécifique par la Direction RSE de Keolis.

Dispositif d'alerte

Depuis 2018, le Groupe Keolis a mis en œuvre dans toutes ses filiales des dispositifs d'alerte professionnelle, ouverts à l'ensemble des collaborateurs, pour assurer la remontée et le traitement de tout incident ou alerte de nature à révéler le non-respect de ses obligations légales et réglementaires ou de ses principes éthiques.

Le dispositif « Keolis Ethic Line » (KEL) a été conçu pour intégrer les domaines de la loi sur le devoir de vigilance.

En France, toutes les filiales ont eu pour consigne de consulter les Instances Représentatives du Personnel afin d'intégrer le code de conduite au règlement intérieur et d'adhérer au dispositif KEL. À l'international, le dialogue avec les Instances Représentatives du Personnel a été mené en fonction des spécificités nationales et locales.

En 2023, le dispositif KEL a permis la remontée de 93 alertes dont certaines étaient liées au devoir de vigilance. L'ensemble de ces alertes sont remontées à un comité composé de la ou le directeur RH, Juridique et Audit et peuvent être traitées soit par ce comité, au niveau Groupe, soit au niveau local en fonction de la nature de l'alerte. En 2023, vingt enquêtes ont été initiées pour identifier les causes des alertes et mettre en place des actions correctives.

Politique Fiscale du Groupe

Le Groupe Keolis reconnaît le rôle clé de la fiscalité dans le budget et le développement des pays. Keolis soutient le projet sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices (BEPS – ensemble de recommandations de l'OCDE pour lutter contre l'évasion fiscale) et est convaincu qu'une transparence fiscale accrue contribue à réduire la concurrence fiscale déloyale et, par conséquent, profite à son activité.

Keolis applique ainsi les principes directeurs suivants :

- agir en tant que citoyen responsable en matière de fiscalité, dans le respect des lois et réglementations fiscales applicables ;
- encourager les pratiques commerciales éthiques et transparentes et un dialogue ouvert entre les auteurs de la politique fiscale et les entreprises ;
- s'engager à fournir une information transparente et accessible aux administrations fiscales afin de faciliter leur compréhension de sa stratégie fiscale.

La politique fiscale du Groupe comporte quatre engagements clés :

1. RESPONSABILITÉ DANS L'ORGANISATION DE LA STRATÉGIE FISCALE

Dans la structuration de ses activités commerciales, Keolis prend en compte, entre autres, les lois fiscales des pays dans lesquels elle exerce ses activités, dans le but de maximiser durablement la valeur pour ses partenaires ou salariés. Toute structure qui est mise en place aura de la substance commerciale et économique et tiendra compte de l'impact potentiel sur la réputation et l'intégrité du Groupe. Keolis ne mettra pas en place des montages artificiels dont l'objectif serait purement fiscal.

Dans le cadre des opérations transfrontalières, Keolis applique les normes de l'OCDE et veille à ce que les politiques de prix de transfert mises en œuvre au sein du Groupe soient conformes au principe de pleine concurrence.

2. GESTION EFFICACE DU RISQUE FISCAL

Compte tenu de l'ampleur de ses activités et du volume de ses obligations fiscales, le Groupe peut être exposé à des risques relatifs à l'interprétation des dispositions fiscales nationales ou internationales.

Keolis agit activement afin d'identifier, d'évaluer, de surveiller et de gérer ces risques dans le but de s'assurer que ses actions demeurent conformes. Lorsqu'il existe une incertitude ou une complexité importante, des conseils externes peuvent être sollicités, particulièrement en ce qui concerne les obligations fiscales internationales du Groupe.

3. RELATIONS CONSTRUCTIVES AVEC LES ADMINISTRATIONS FISCALES

Keolis ne prend pas de positions fiscales susceptibles de compromettre sa réputation et sa probité auprès du public, auprès des administrations fiscales et de ses autorités organisatrices. Keolis répond toujours ouvertement et honnêtement à toute demande de renseignements des administrations compétentes. Le groupe SNCF dépose chaque année un « Country by Country Report » (CbCR), conformément aux recommandations internationales et au droit fiscal français, intégrant Keolis dans son périmètre.

4. ACCOMPAGNEMENT DES FILIALES PAR LES EXPORTS DU GROUPE

Chaque filiale possède des référents fiscaux. Le service fiscal du Groupe apporte son support afin de s'assurer de la conformité fiscale, en fonction des différents contextes locaux, notamment, en participant à des réunions périodiques avec les responsables comptables.

1.3.5 RAPPORT DE L'UN DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA VÉRIFICATION DE LA DÉCLARATION CONSOLIDÉE DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

(Exercice clos le 31 décembre 2023)

Groupe Keolis S.A.S.

34 avenue Léonard de Vinci
92400 Courbevoie

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société GROUPE KEOLIS S.A.S. (ci-après « l'entité ») et en réponse à votre demande, nous avons mené les travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques (constatées ou extrapolées) de la déclaration consolidée de performance extra-financière, préparées selon les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel »), pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, (ci-après respectivement les « Informations » et « la déclaration »), présentées dans le rapport de gestion du groupe et établie de façon volontaire conformément aux dispositions articles L.225-102-1, R.225-105 et R.225-105-1 du code de commerce.

Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration consolidée de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Commentaire

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus et conformément aux dispositions de l'article A.225-3 du code de commerce, nous formulons le commentaire suivant :

Aucun indicateur clé de performance n'est présenté pour les politiques relatives à : « Exploitation, Maintenance & Gestion patrimoniale », « Accessibilité », « Cybersécurité » ainsi que « Autorités Organisatrices de la Mobilité et partenaires ».

Préparation de la Déclaration de Performance Extra-Financière

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont disponibles sur demande au siège de la société.

Limites inhérentes à la préparation des Informations

Les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans la Déclaration.

Responsabilité de l'entité

Il appartient à la direction de :

- sélectionner ou d'établir de façon volontaire des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- préparer de façon volontaire une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance et par ailleurs les informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- préparer la Déclaration en appliquant le Référentiel de l'entité tel que mentionné ci-avant ; ainsi que
- mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie par la Présidente du Directoire.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- › la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R.225-105 du code de commerce ;
- › la sincérité des informations historiques (constatées ou extrapolées), fournies en application du 3° du I et du II de l'article R.225-105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- › le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables (notamment en matière d'informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) le cas échéant), plan de vigilance ;
- › la sincérité des informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) le cas échéant ;
- › la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A.225-1 et suivants du code de commerce, à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention, notamment l'avis technique de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, Intervention du commissaire aux comptes – Intervention de l'OTI – Déclaration de Performance Extra-Financière, tenant lieu de programme de vérification et à la norme internationale ISAE 3000 (révisée) – Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L.821-28 du code de commerce et le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 7 personnes et se sont déroulés entre novembre 2023 et février 2024 sur une durée totale d'intervention de 4 semaines.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené une douzaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration, représentant notamment les directions RSE, Conformité, Santé et sécurité, Environnement et achats.

Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée :

- › nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;
- › nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- › nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L.225-102-1 en matière sociale et environnementale ;
- › nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R.225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques ;
- › nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;

- › nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
 - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus au regard des principaux risques et politiques présentés, et
 - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) considérées comme les plus importantes présentées en annexe, pour lesquels nos travaux ont été réalisés au niveau de l'entité consolidante ;
- › nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L.233-16 le cas échéant avec les limites précisées dans la Déclaration ;
- › nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- › pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en annexe, nous avons mis en œuvre :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions,
 - des tests de détail, sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès de l'entité consolidante ainsi qu'auprès d'une sélection d'entités contributrices, à savoir Keolis Rennes, Keolis Bordeaux Métropole, Keolis Lille, Keolis Dijon, Keolis MHI Dubaï, Keolis India, Keolis Belgium, et couvrent entre 20 % et 25 % des données consolidées sélectionnées pour ces tests ;
- › nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 5 mars 2024

L'un des commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Amélie Wattel
Associée

Aurélie Castellino-Cornetto
Directrice Développement Durable

ANNEXE : LISTE DES INFORMATIONS QUE NOUS AVONS CONSIDÉRÉES COMME LES PLUS IMPORTANTES

INDICATEURS CLÉS DE PERFORMANCE ET AUTRES RÉSULTATS QUANTITATIFS :

- › Santé et sécurité : part des salariés travaillant sous un système de management sécurité certifié selon l'ISO 45001 et 39001, taux de fréquence et taux de gravité des accidents du travail ;
- › Sûreté : nombre de conventions de partenariat avec les forces de sécurité intérieure locales, part du CA couvert par un dispositif de prévention & lutte contre les atteintes sexistes et sexuelles ;
- › Exploitation et maintenance : niveau de couverture des autodiagnostic pour la Maintenance et l'Exploitation ;
- › Éthique des affaires : part du CA couvert par un référent conformité, part du CA couvert par un dispositif d'alerte éthique ;
- › Protection des données : part du chiffre d'affaires couvert par un data protection officer ;
- › Achats responsables : part des dépenses couvertes par une évaluation tiers de la performance RSE des fournisseurs, % de contrats cadres du Groupe qui contiennent des clauses RSE ;
- › Transition énergétique et écologique : kgCO₂e /100 km réservoir à la roue (scope 1 & 2), part du CA couvert par une certification ISO14001, part des déchets dangereux et non-dangereux valorisés, consommation d'eau potable et autres consommations d'eau (milliers de m³), émissions scope 1 et 2 location et market based traction (ktCO₂e), « Scope 3 énergie » correspondant à la catégorie 3.3 du scope 3 (ktCO₂e) ;
- › Engagement sociétal : montant des achats auprès des acteurs de l'ESS dont achats inclusifs (M€), nombre d'actions de médiation (PIMMS) ;
- › Engagement employé : taux de sortie, ancienneté moyenne, nombre de collaborateurs ayant répondu au baromètre d'engagement ;
- › Formation et développement : part de salariés ayant bénéficié d'une formation, nombre d'entités dans lesquelles a été lancé le programme Leadership ;
- › Égalité, diversité et inclusion : part de femmes dans l'effectif total, dans l'effectif de salariés roulants/conducteurs, dans l'effectif de cadres/managers, part de travailleurs déclarés en situation de handicap, nombre de filiales faisant l'objet d'un audit de renouvellement de la certification GEEIS et part de collaborateurs exerçant une activité certifiée pour l'égalité professionnelle GEEIS, nombre de nouveaux membres actifs dans le réseau We@Keolis ;
- › Dialogue social : taux de conflictualité (hors conflit liés à des motifs nationaux) ;
- › Offre de service : part du CA engagé dans la démarche Keolis Signature Service, indicateur Satisfaktion.

INFORMATIONS QUALITATIVES (ACTIONS ET RÉSULTATS) :

- › Santé et sécurité : développement du programme IMPACT, certification ISO 45001 de deux filiales ;
- › Sécurité : signature d'une convention de partenariat TIG, partenariat avec la police locale pour protéger les femmes ;
- › Exploitation et maintenance : déploiement du programme KIHO dans les filiales de Rennes, Caen, Antibes et Perpignan, déploiement du programme KIHM en Suède, Belgique, Angleterre et UAE, Eco-driving or Fil Green (project « gaming ») ;
- › Éthique des affaires : déclaration obligatoire des liens d'intérêts à l'embauche et campagne annuelle de recensement des liens d'intérêts, production d'un film animé pour rappeler les bonnes pratiques de gestion des cadeaux et invitations ;
- › Protection des données : Data protection day ;
- › Achats responsables : contrats cadres du Groupe contiennent des clauses RSE, webinaire Ecovadis organisé pour les fournisseurs internationaux, convention fournisseurs à Rennes ;
- › Transition énergétique et écologique : projet d'expérimentation d'une ligne de bus à hydrogène pour Clermont Auvergne Métropole et le SMTC-AC, signature des contrats d'électricité renouvelable avec le spécialiste français du photovoltaïque, note obtenue au Carbon Disclosure Project, centre d'excellence sur les énergies renouvelables en Australie, formalisation d'un plan de sobriété et d'efficacité énergétique par chaque entité ;
- › Engagement sociétal : partenariat avec Ollin pour le reconditionnement de matériel IT par des personnes en situation d'insertion, engagement auprès d'écoles pour encourager la santé et la sécurité des transports publics pour Keolis Amey Metrolink ;
- › Cybersécurité : déploiement d'un outil d'évaluation cybersécurité des fournisseurs, renforcement des actions de « phishing » ;
- › Engagement employé : employer brand concept Sweden ;
- › Formation et développement : développement du programme Leadership, programme Pépinière Keolis ;
- › Égalité, diversité et inclusion : poursuite du déploiement du réseau We@Keolis, Keolis Hyderabad récompensé pour l'initiative Workforce of Women ;
- › Dialogue social : le Comité de Groupe France a travaillé sur le Management de proximité, présentation des axes de travail RSE au Comité Européen du Groupe ;
- › Offre de service : nouvelles campagnes de communication « Passenger Booster », démarche Satisfaktion, le Keoscopie 2023 - « les métiers de conductrice et conducteur », la SNCF, association avec Airweb pour créer un service de réservation unifié de différents modes de transports sur un même trajet, transport des équipes et supporters lors de la Coupe du Monde de Rugby France 2023 ;
- › Accessibilité : signature contrat cadre avec l'association Handéo, sensibilisation sur les handicaps invisibles et maladies chroniques (Draw your Fight), NaviLens sur le réseau Yarra Trams à Melbourne (Australie) ;
- › Nos AOM et partenaires : déploiement de l'outil IMPULSE et initiative IMPULSE (Caen et Besançon), Tribunaux pour la mobilité des Générations Futures, 13ème édition du comité annuel des parties prenantes externes de Keolis.





2

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

2.1	ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	82
2.1.1	Compte de résultat	82
2.1.2	État du résultat Global	83
2.1.3	État de la situation financière	84
2.1.4	Tableau de variation des capitaux propres	85
2.1.5	Tableau des flux de trésorerie	87
2.2	NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	88
2.3	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS	150

2.1 ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

2.1.1 COMPTE DE RÉSULTAT

<i>(en millions d'euros)</i>	Note	31/12/2023	31/12/2022
Chiffre d'affaires		6 983,6	6 714,5
Autres produits liés à l'activité		24,2	39,3
Produits des activités ordinaires		7 007,8	6 753,8
Sous-traitance		(254,1)	(238,1)
Achats consommés et charges externes	4.1	(2 120,6)	(1 961,3)
Impôts et taxes		(34,1)	(34,2)
Charges de personnel, intéressement, participation	4.2	(4 008,1)	(3 861,3)
Autres produits opérationnels		8,7	5,1
Autres charges opérationnelles		(25,9)	(17,9)
Dotations nettes aux provisions sur actifs courants		(0,9)	0,6
Dotations nettes aux amortissements et autres provisions		(419,4)	(444,8)
Résultat de cession sur immobilisations récurrent		(0,2)	(5,2)
Quote-part de reprise de subvention		10,8	11,9
Résultat opérationnel récurrent		163,9	208,6
Autres produits non récurrents	4.3	26,1	21,4
Autres charges non récurrentes	4.3	(52,0)	(55,0)
Dotation aux amortissements des droits contractuels et autres	4.3	(24,8)	(24,2)
Résultat de cession des immos non récurrent		(2,1)	1,2
Résultat opérationnel avant participations mises en équivalence	4.3	111,1	152,0
Quote-part du résultat des entreprises associées	4.5	18,4	16,2
Résultat opérationnel après participations mises en équivalence		129,5	168,2
Coût endettement financier net	4.6	(30,2)	(17,4)
Autres produits financiers	4.6	18,9	13,1
Autres charges financières	4.6	(56,4)	(54,7)
Résultat financier		(67,7)	(59,0)
Résultat net avant impôt		61,8	109,1
Charges d'impôts	4.7	(29,3)	(44,8)
Résultat net de l'exercice		32,5	64,4
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession		-	-
Résultat net consolidé		32,5	64,4
Part du résultat attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		(22,4)	(16,3)
RÉSULTAT NET (PART DU GROUPE)		10,1	48,0

2.1.2 ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2023	31/12/2022
Résultat net	32,5	64,3
Gains (pertes) actuariels liés aux régimes de retraites à prestations définies	(6,5)	11,9
Gains (pertes) latents liés à réévaluation à la juste valeur des titres de participation non consolidés	-	(1,3)
Impôts sur écarts actuariels des régimes à prestations définies	1,5	(3,1)
Quote-part dans les autres éléments du résultat global non recyclables des entreprises mises en équivalence	-	-
Éléments non recyclables en résultat	(5,0)	7,6
Écarts de conversion et autres	3,3	(21,7)
Impôts sur variation des écarts de conversion	0,1	0,6
Gains (pertes) latents	(33,1)	44,1
<i>Instruments de couverture</i>	(33,1)	44,1
<i>Variation de juste valeur des actifs</i>	-	-
Impôts sur les éléments recyclables	8,0	(10,9)
Quote-part dans les autres éléments du résultat global recyclables des entreprises mises en équivalence	0,8	(1,2)
Éléments recyclables en résultat	(20,9)	10,9
Charges et produits comptabilisés directement en capitaux propres	(26,0)	18,4
RÉSULTAT GLOBAL	6,5	82,7
<i>Dont part du Groupe</i>	(13,3)	64,8
<i>Dont part des participations ne donnant pas le contrôle</i>	19,8	17,9

2.1.3 ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Actif

<i>(en millions d'euros)</i>	Note	31/12/2023	31/12/2022
Écarts d'acquisition	5.1	1 097,8	1 097,4
Autres immobilisations incorporelles	5.2	535,4	569,1
Droits d'utilisation	5.4	1 077,5	1 035,7
Immobilisations corporelles	5.3	749,2	776,7
Titres mis en équivalence	5.5	55,5	69,6
Actifs financiers non courants	5.6	227,7	211,4
Impôts différés actifs	4.6	64,4	58,8
Actifs non courants		3 807,5	3 818,7
Stocks et encours	5.7	198,0	190,8
Créances d'exploitation	5.8	814,0	713,8
Créances diverses	5.8	560,3	600,6
Actifs financiers courants	5.6	39,7	65,4
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5.9	510,3	475,6
Actifs courants		2 122,3	2 046,2
TOTAL ACTIF		5 929,8	5 864,9

Passif

<i>(en millions d'euros)</i>	Note	31/12/2023	31/12/2022
Capital social	5.10	237,9	237,9
Réserves et primes	5.10	202,0	205,1
Résultat net part du Groupe	5.10	10,1	48,0
Capitaux propres part du Groupe		449,9	491,0
Réserves attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle		83,1	64,8
Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		22,4	16,3
Capitaux propres		555,5	572,1
Provisions pour risques et charges non courantes	5.14	134,2	135,6
Obligations locatives - non courant	5.4	873,9	827,2
Dettes financières non courantes	5.11	1 247,9	1 287,9
Impôts différés passifs	4.6	130,2	149,4
Passifs non courants		2 386,2	2 400,0
Provisions pour risques et charges courantes	5.14	65,2	63,1
Obligations locatives - courant	5.4	208,6	209,2
Dettes financières courantes	5.11	93,6	140,6
Trésorerie passive	5.9	199,7	168,8
Dettes d'exploitation et autres dettes	5.15	2 421,0	2 310,9
Passifs courants		2 988,0	2 892,7
TOTAL PASSIF		5 929,8	5 864,9

2.1.4 TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Capital		Réserves et autres				Sous-total	Capitaux propres
	Capital social	Réserves	Éléments recyclables en résultat		Autres gains (pertes) latents, nets, non recyclables en résultat			
			Écarts de conversion	Autres gains (pertes) latents, nets				
Situation au 31 décembre 2021	237,9	334,4	(55,5)	4,0	17,9	300,8	538,6	
Attribuable aux actionnaires de GROUPE KEOLIS S.A.S.	237,9	238,1	(58,4)	4,0	18,9	202,7	440,4	
Attribuable aux actionnaires minoritaires des filiales	-	96,3	2,8	-	(0,9)	98,2	98,2	
Dividendes versés aux actionnaires de GROUPE KEOLIS S.A.S.	-	(10,0)	-	-	-	(10,0)	(10,0)	
Impact baisse taux d'impôt France	-	-	-	-	(0,2)	(0,2)	(0,2)	
Impact IFRIC sur la capitalisation des coûts de configuration des logiciels en SaaS	-	(3,0)	-	-	-	(3,0)	(3,0)	
Autres variations	-	(1,9)	-	-	0,9	(1,0)	(1,0)	
Opérations attribuables aux actionnaires de GROUPE KEOLIS S.A.S. (A)	-	(14,9)	-	-	0,7	(14,2)	(14,3)	
Dividendes distribués aux actionnaires minoritaires des filiales	-	(18,3)	-	-	-	(18,3)	(18,3)	
Variation des parts d'intérêts sans prise/perte de contrôle des filiales	-	(0,2)	-	-	-	(0,2)	(0,2)	
Augmentation de capital souscrite par les actionnaires minoritaires	-	(16,7)	-	-	-	(16,7)	(16,7)	
Autres variations	-	0,2	-	-	-	0,2	0,2	
Opérations attribuables aux actionnaires minoritaires des filiales (B)	-	(35,0)	-	-	-	(35,0)	(35,0)	
Résultat net	-	64,3	-	-	-	64,3	64,3	
Charges et produits comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	(22,3)	33,2	7,6	18,4	18,4	
Résultat global (C)	-	64,3	(22,3)	33,2	7,6	82,7	82,7	
VARIATIONS DE LA PÉRIODE (A+B+C)	-	14,3	(22,3)	33,2	8,3	33,5	33,5	
Attribuables aux actionnaires de GROUPE KEOLIS S.A.S.	-	33,1	(23,9)	33,2	8,3	50,6	50,6	
Attribuables aux actionnaires minoritaires des filiales	-	(18,7)	1,6	-	-	(17,0)	(17,0)	
Situation au 31 décembre 2022	237,9	348,8	(77,9)	37,2	26,3	334,3	572,1	

	Capital		Réserves et autres				Sous-total	Capitaux propres
	Capital social	Réserves	Éléments recyclables en résultat		Autres gains (pertes) latents, nets, non recyclables en résultat			
			Écarts de conversion	Autres gains (pertes) latents, nets				
Situation au 31 décembre 2022	237,9	348,8	(77,9)	37,2	26,3	334,3	572,1	
Attribuable aux actionnaires de GROUPE KEOLIS S.A.S.	237,9	271,2	(82,3)	37,2	27,2	253,3	491,0	
Attribuable aux actionnaires minoritaires des filiales	-	77,6	4,4	-	(0,9)	81,0	81,0	
Dividendes versés aux actionnaires de GROUPE KEOLIS S.A.S.	-	(24,9)	-	-	-	(24,9)	(24,9)	
Impact cession de 49 % de Transkeo	-	(2,9)	-	-	-	(2,9)	(2,9)	
Autres variations	-	(2,0)	-	-	2,0	-	-	
Opérations attribuables aux actionnaires de GROUPE KEOLIS S.A.S. (A)	-	(29,8)	-	-	2,0	(27,8)	(27,8)	
Dividendes distribués aux actionnaires minoritaires des filiales	-	(6,3)	-	-	-	(6,3)	(6,3)	
Variation des parts d'intérêts sans prise/perte de contrôle des filiales	-	0,9	-	-	-	0,9	0,9	
Augmentation/ Remboursement de capital souscrite par les actionnaires minoritaires	-	(3,3)	-	-	-	(3,3)	(3,3)	
Impact cession de 49 % de Transkeo	-	2,9	-	-	-	2,9	2,9	
Abandon de compte courant Keolis Amey	-	10,5	-	-	-	10,5	10,5	
Autres variations	-	-	-	-	-	-	-	
Opérations attribuables aux actionnaires minoritaires des filiales (B)	-	4,7	-	-	(0,0)	4,7	4,7	
Résultat net	-	32,5	-	-	-	32,5	32,5	
Charges et produits comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	4,2	(25,2)	(5,0)	(26,0)	(26,0)	
Résultat global (C)	-	32,5	4,2	(25,2)	(5,0)	6,5	6,5	
VARIATIONS DE LA PÉRIODE (A+B+C)	-	7,4	4,2	(25,2)	(3,0)	(16,6)	(16,6)	
Attribuables aux actionnaires de GROUPE KEOLIS S.A.S.	-	(19,7)	6,9	(25,2)	(3,0)	(41,0)	(41,0)	
Attribuables aux actionnaires minoritaires des filiales	-	27,1	(2,7)	-	-	24,4	24,4	
Situation au 31 décembre 2023	237,9	356,2	(73,7)	12,0	23,2	317,8	555,5	
Attribuable aux actionnaires de GROUPE KEOLIS S.A.S.	237,9	251,5	(75,4)	12,0	24,1	212,3	449,9	
Attribuable aux actionnaires minoritaires des filiales	-	104,7	1,7	-	(0,9)	105,6	105,6	

2.1.5 TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

(en millions d'euros)	Note	31/12/2023	31/12/2022
Résultat opérationnel avant participations mises en équivalence		111,1	151,9
Éléments non décaissables		436,6	462,6
EBITDA	4.3	547,7	614,5
Élimination de provisions sur actifs circulants		0,9	(0,6)
Variation du BFR		73,5	(107,1)
Impôts payés		(45,9)	(31,2)
A) Excédent Brut d'Exploitation		576,2	475,6
Investissements industriels		(203,4)	(182,7)
Cessions des immobilisations corporelles et incorporelles (prix de vente)		44,0	51,6
Subventions d'investissements reçues		30,4	25,8
Variations des actifs financiers de concession (IFRIC 12)		4,0	10,1
Investissements financiers		(4,1)	(13,8)
Cessions d'actifs financiers		2,3	(1,9)
Trésorerie sur variations de périmètre*		(27,3)	(9,2)
B) Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement		(154,2)	(120,0)
Disponible après investissement		422,1	355,7
Dividendes versés		(30,9)	(27,7)
Dividendes reçus		27,0	8,9
Variation des capitaux propres (Autres transactions avec les actionnaires)		(3,2)	(16,6)
Nouveaux emprunts	5.11	333,8	675,0
Remboursements d'emprunts	5.11	(448,2)	(662,7)
Intérêts reçus		7,6	1,9
Intérêts versés		(36,1)	(18,7)
Variation des autres dettes financières	5.11	(0,1)	-
Remboursement des obligations locatives	5.4	(232,8)	(247,6)
Intérêts financiers nets versés sur obligations locatives	5.4	(27,5)	(23,3)
Autres		(7,5)	(6,1)
C) Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement		(418,0)	(316,8)
D) Incidence des variations des cours de devises		(0,2)	(12,2)
Variation de trésorerie nette (A+B+C+D)		3,9	26,6
Trésorerie d'ouverture	5.9	306,8	280,1
Trésorerie de clôture	5.9	310,7	306,8
Variation de trésorerie nette		3,9	26,6

* La trésorerie sur variation de périmètre en 2023 est principalement liée à la libération de capital Keolis Deutschland pour 28 M€ suite à la cession de la filiale allemande en 2021.

2.2 NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

1	INFORMATIONS GÉNÉRALES	88	5.5 Titres mis en équivalence	113	
2	PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES	89	5.6 Actifs financiers courants et non courants	114	
2.1	Référentiel comptable	89	5.7 Stocks	115	
2.2	Évolution en matière de principes comptables	89	5.8 Créances d'exploitation et diverses	115	
2.3	Recours à des appréciations du Management dans l'application des normes comptables Groupe	90	5.9 Trésorerie et équivalents de trésorerie	116	
2.4	Principes comptables	90	5.10 Capitaux propres	116	
3	FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2023	101	5.11. Emprunts et dettes financières	117	
4	NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ	102	5.12 Actifs et passifs par catégorie	119	
4.1.	Achats consommés et charges externes	102	5.13 Gestion des risques et instruments financiers dérivés	121	
4.2.	Charges de personnel	102	5.14 Provisions	130	
4.3.	Résultat opérationnel	103	5.15 Dettes d'exploitation et diverses	136	
4.4.	Calcul de l'EBITDA	103	6	ENGAGEMENTS HORS ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET OBLIGATIONS CONTRACTUELLES	136
4.5.	Quote-part du résultat net des participations mises en équivalence	104	7	LITIGES ET PASSIFS ÉVENTUELS	137
4.6.	Résultat financier	104	8	TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES	138
4.7.	Impôt	104	8.1 Transactions avec la SNCF	138	
5	NOTES RELATIVES À L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE	107	8.2 Transactions avec les coentreprises et entreprises associées	138	
5.1.	Goodwill	107	8.3 Rémunération des dirigeants clés du Groupe	138	
5.2.	Autres immobilisations incorporelles	109	9	ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE	138
5.3.	Immobilisations corporelles	110	10	PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION	139
5.4	Droits d'utilisation	111	10.1 Filiales	139	
			10.2 Co-entreprises et entreprises associées	149	

1 INFORMATIONS GÉNÉRALES

La société GROUPE KEOLIS S.A.S. et ses filiales (« le Groupe ») développent des offres de mobilité sur-mesure, adaptées à chaque problématique locale : métro automatique, tramway, train, bus, cars, navettes fluviales et maritimes, vélo en libre-service, etc. Le Groupe Keolis exporte son savoir-faire en matière de multimodalité dans 13 pays du monde. Il est également n° 2 du stationnement en France grâce à sa filiale EFFIA, n° 1 du transport par ambulances en France, grâce à sa filiale Keolis Santé et propose des solutions et services de mobilité via sa filiale Kisio.

La société GROUPE KEOLIS S.A.S., société tête du Groupe, est une société par actions simplifiée enregistrée et domiciliée en France, dont le siège social est situé au 34 Avenue Léonard de Vinci 92400 Courbevoie.

Les états financiers consolidés de GROUPE KEOLIS S.A.S. clos au 31 décembre 2023 sont arrêtés par le Directoire du 12 février 2024 et présentés au Conseil de surveillance du 21 février 2024.

Les comptes du Groupe sont intégrés globalement dans ceux du Groupe SNCF.

Les états financiers consolidés sont établis en euro (€), monnaie fonctionnelle du Groupe, et, sauf indication contraire, présentés en millions d'euros (M€). Le Groupe ayant choisi de ne pas gérer les arrondis, des écarts minimes peuvent apparaître de ce fait.

2 PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

2.1 Référentiel comptable

Les états financiers consolidés du Groupe au titre du 31 décembre 2023 sont établis conformément au référentiel IFRS (normes et interprétations) publié par l'IASB telles qu'adoptées par l'Union européenne, et d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2023. Celles-ci sont disponibles sur le site :

http://ec.europa.eu/commission/index_fr

En l'absence d'instruments d'emprunt ou de capitaux propres négociés sur un marché réglementé, le Groupe a choisi de ne publier ni les informations relatives au résultat par action (IAS 33), ni les informations relatives aux secteurs opérationnels (IFRS 8).

2.2 Évolution en matière de principes comptables

2.2.1 Application de normes, amendements de normes et d'interprétations d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2023

Norme ou interprétation	Description résumée	Impacts
Amendement IFRS 9, IAS 39 et IFRS 7 « Comptabilisation et évaluation dans le cadre de la réforme des taux d'intérêt de référence » – phase 2	Publication par l'IASB : 27 août 2020 Homologation par l'UE : règlement (UE) 2021/25 du 13 janvier 2021. La phase 2 des amendements concerne le traitement comptable des impacts consécutifs à la mise à jour des contrats, suite à la réforme des taux interbancaires offerts ainsi que les informations spécifiques à publier sur ces impacts possibles jusqu'en 2023, année de fin de publication du LIBOR USD.	Néant.
Amendement à la norme IAS 12 « Impôt différé rattaché à des actifs et des passifs issus d'une même transaction »	Publication par l'IASB : 7 mai 2021 Homologation par l'UE : règlement (UE) 2022-1392 du 11 août 2022. L'IASB a publié un amendement à la norme IAS 12 « Impôt sur le résultat » qui précise les modalités de reconnaissance de façon distincte des impôts différés actif et passif résultant d'une transaction unique, contrat de location ou obligation de démantèlement.	Les opérations dans le périmètre de l'amendement se limitent aux locations qui seules génèrent des impôts différés. L'amendement est toutefois sans effet car le Groupe reconnaît systématiquement les effets de variation des impôts différés actifs et passifs sur les locations en résultat, et par ailleurs, remplit les critères de compensation lui permettant de reconnaître un impôt différé net.
Amendement à la norme IAS 12 « Régime d'imposition minimale mondiale »	Publication par l'IASB : 25 mai 2023 Homologation par l'UE : 8 novembre 2023 La directive UE 2022-2523 du 14/12/2022 met en place un régime d'imposition minimale mondiale, pour les exercices ouverts à compter du 1 ^{er} janvier 2024. L'amendement IAS 12 indique qu'il ne sera temporairement pas reconnu d'impôt différé lié à cet impôt complémentaire.	Le Groupe adapte son système d'information en vue de justifier sa position vis-à-vis du régime d'imposition minimal. Compte tenu de la répartition géographique de ses activités il n'est pas attendu d'impact matériel lié à l'entrée en vigueur de ce nouveau régime d'imposition.

2.2.2 Autres informations relatives aux effets sur les comptes consolidés annuels ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023 des positions normatives retenues par le Groupe

RÉFORME DES RETRAITES

La réforme des retraites a été promulguée le 14 avril 2023.

En application d'IAS 19, elle est considérée comme une modification de régime (et non comme une révision des hypothèses actuarielles), dont les conséquences doivent être comptabilisées immédiatement en résultat au cours du premier semestre 2023.

Les principaux impacts sur les indemnités retraite sont les suivants :

- ▶ lorsque l'ancienneté prise en compte pour le calcul de ces indemnités est plafonnée (par exemple, les 20 dernières années de carrière), le report de l'âge légal conduit à retarder le début de la période d'acquisition des droits et se traduit par une réduction des passifs comptabilisés à la date de la réforme, entraînant un gain au compte de résultat ;
- ▶ en l'absence de plafonnement de l'ancienneté prise en compte pour le calcul des indemnités, l'impact de la réforme sur les salariés du Groupe (hors contrats urbains) est limité, résultant de l'augmentation des droits estimés au départ en retraite avec l'ancienneté et de l'augmentation des salaires en fin de carrière, effets compensés par une durée d'actualisation plus importante, avec un impact net, à la hausse ou à la baisse, potentiellement marginal ;
- ▶ toutefois, concernant les salariés des filiales opérant des contrats de transports urbains, dont la provision pour retraite est calculée sur la base des indemnités à verser aux personnes atteignant l'âge légal de départ à la retraite à l'horizon de la fin du contrat de transport en cours, le report de l'âge de départ à la retraite de 62 à 64 ans a eu un impact significatif sur le montant de l'indemnité à verser sur la durée des contrats.

On rappelle que certaines catégories de salariés ne sont pas concernées par la réforme (notamment les générations nées après 1973 et entrées tard sur le marché du travail). Ainsi le report de l'âge légal de la retraite peut ne pas avoir de conséquence lorsque les hypothèses de départ à la retraite prenaient d'ores et déjà en compte une date de départ égale ou postérieure à 64 ans et une durée de cotisation de 43 ans.

Les impacts de la réforme sur les comptes présentés sont une diminution de l'ordre de 8,8 M€ de la provision sur les indemnités de départ à la retraite, et une augmentation de l'ordre de 0,2 M€ de la provision sur les médailles du travail.

2.2.3 Normes, amendements de normes et interprétations sans application par anticipation

Le Groupe n'a pas appliqué par anticipation de normes et interprétations d'applications obligatoires à compter d'un exercice postérieur au 31 décembre 2023 qu'elles soient ou non adoptées par la Commission Européenne.

2.3 Recours à des appréciations du Management dans l'application des normes comptables Groupe

Pour établir les comptes du Groupe, conformément à la norme IAS 8 « Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs », la direction doit effectuer des estimations et formuler des hypothèses, reposant notamment sur des plans d'actions en cours sur certaines opérations, qui affectent les montants figurant dans les états financiers. La direction est amenée à réviser ces estimations en cas de changement dans les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées ou par suite de nouvelles informations. La direction est également amenée à exercer son jugement dans le cadre de l'application des méthodes comptables. En conséquence, les estimations futures pourraient évoluer par rapport à celles retenues au 31 décembre 2023.

Les estimations et hypothèses concernent principalement les durées des relations contractuelles, les tests de dépréciation des actifs, les impôts différés actifs, les instruments financiers, les provisions, notamment les provisions pour retraites, les litiges, les pertes sur contrats déficitaires et la reconnaissance des produits à recevoir et des pénalités à supporter dans le cadre des relations contractuelles.

Enfin, en l'absence de normes ou interprétations applicables à une transaction spécifique, la direction du Groupe fait usage de jugement pour définir et appliquer les méthodes comptables qui permettront d'obtenir des informations pertinentes et fiables, de sorte que les états financiers :

- ▶ présentent une image fidèle de la situation financière et des flux de trésorerie du Groupe ;
- ▶ traduisent la réalité économique des opérations.

INFORMATIONS LIÉES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le changement climatique constitue un risque pour l'activité de transport, par nature confrontée aux aléas météorologiques tels que les épisodes de très forte température, tempêtes, orages violents provoquant chutes d'arbres, inondations, éboulements et glissements de terrain.

Les impacts financiers seront notamment liés à l'augmentation des coûts de maintenance et des pertes d'exploitation liés à une détérioration du service rendu. En effet le matériel roulant et les infrastructures sont détériorés sous l'effet des températures élevées et les événements météorologiques hors normes peuvent entraîner des coupures de lignes.

2.4 Principes comptables

2.4.1 Méthode générale d'évaluation

Les actifs et passifs compris dans les états financiers consolidés du Groupe sont évalués et comptabilisés selon différentes conventions d'évaluation autorisées par le référentiel IFRS correspondant principalement au coût historique, à l'exception des instruments financiers dérivés et des actifs financiers détenus à des fins de transaction ou classés comme disponibles à la vente, qui sont évalués à leur juste valeur.

2.4.2 Méthodes de consolidation

Les filiales sont consolidées à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe. Elles sont déconsolidées à compter de la date à laquelle le contrôle cesse d'être exercé. Les produits et charges des sociétés sont intégrés dans le résultat du Groupe à compter de la date de prise de contrôle et jusqu'à la date de perte de contrôle.

FILIALES CONSOLIDÉES SELON LA MÉTHODE DE L'INTÉGRATION GLOBALE

Les filiales sont toutes les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce, directement ou indirectement, le contrôle. Les états financiers consolidés du Groupe incluent les actifs, les passifs, et les produits et charges de ces sociétés.

Ce contrôle existe dès lors que GROUPE KEOLIS S.A.S a le pouvoir sur l'entité, l'exposition ou les droits à des rendements variables, et la capacité à influencer sur ces rendements. Pour apprécier ce contrôle, sont pris en compte les règles de gouvernance établies et les droits détenus par les autres actionnaires afin de s'assurer de leur caractère purement protectif. L'analyse des droits de vote potentiels immédiatement exerçables ou convertibles, y compris ceux détenus par une autre entité, est également effectuée pour déterminer ceux conférant des droits substantifs pertinents dans l'analyse du pouvoir, conformément à la norme IFRS 10 « États financiers consolidés ».

ENTREPRISES ASSOCIÉES ET COENTREPRISES MISES EN ÉQUIVALENCE

Les entités associées dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sans toutefois exercer un contrôle sont des entreprises associées. Cette influence notable est présumée à partir de 20 % des droits de vote.

Selon la méthode de mise en équivalence, les participations dans les entreprises associées ou coentreprises sont inscrites au bilan consolidé à leur coût d'acquisition. La part du Groupe dans le résultat des entreprises associées ou coentreprises est reconnue dans le compte de résultat alors que sa part dans les mouvements de réserves postérieurs à l'acquisition est reconnue en réserves. Les mouvements postérieurs à l'acquisition sont portés en ajustement de la valeur de l'investissement. La quote-part du Groupe dans les pertes enregistrées par une entreprise associée ou une coentreprise est constatée dans la limite de la valeur comptable de la participation ainsi que toute quote-part à long terme éventuelle. Les pertes supplémentaires ne font pas l'objet d'une provision sauf si le Groupe a une obligation légale ou implicite de soutien envers cette entreprise associée ou coentreprise.

PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE

Une participation ne donnant pas le contrôle est la part d'intérêt, dans une filiale, qui n'est pas attribuable directement ou indirectement à la société mère. Les participations ne donnant pas le contrôle sont comptabilisées à la juste valeur à la date de prise de contrôle.

CLÔTURES DÉCALÉES

Pour les sociétés dont la clôture n'est pas au 31 décembre, des états financiers intermédiaires à cette même date sont établis.

TRANSACTIONS ÉLIMINÉES DANS LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les opérations entre entreprises consolidées qui ont une incidence sur leur bilan ou leur compte de résultat sont éliminées. La norme IAS 12 « Impôts sur le résultat » s'applique aux différences temporaires résultant de l'élimination des profits et des pertes sur transactions intragroupe.

2.4.3 Conversion des opérations et des états financiers des sociétés étrangères

CONVERSION DES ÉTATS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

Les comptes des sociétés consolidées étrangères, dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro qui est la monnaie de présentation, sont convertis comme suit :

- les actifs et passifs sont convertis aux derniers cours officiels de change en vigueur à la date de clôture ;
- les produits et charges sont convertis au cours moyen de la période, sauf fluctuations importantes des cours de change ;
- les écarts d'acquisition et les ajustements de juste valeur reconnus lors de l'acquisition d'entreprises dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro sont considérés comme des actifs et passifs de ces entreprises : ils sont donc exprimés dans la monnaie fonctionnelle propre de ces entreprises et convertis au cours de clôture de chaque période ;
- les écarts résultant de ces conversions sont comptabilisés dans les capitaux propres consolidés au poste « réserves de conversion ».

CONVERSION DES OPÉRATIONS EN DEVISES

Les sociétés du Groupe ont pour monnaie fonctionnelle leur monnaie locale. Les opérations libellées en monnaies étrangères sont converties par les filiales dans leur monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur à la date de la transaction.

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis en euros aux derniers cours officiels de change en vigueur à la date de clôture. Les différences de change correspondantes sont enregistrées en résultat financier.

2.4.4 Regroupement d'entreprises

Le regroupement d'entreprises s'entend dès l'obtention du contrôle. À la prise de contrôle, l'acquéreur comptabilise à la juste valeur les actifs acquis et passifs assumés de l'entreprise acquise et évalue le goodwill ou le profit en résultant.

Les participations ne donnant pas le contrôle sont reconnues sur option pour chaque regroupement :

- soit à leur quote-part dans la juste valeur des actifs et passifs acquis (méthode dite du goodwill partiel) ;
- soit à la juste valeur de la participation (méthode dite du goodwill complet).

Les frais d'acquisition sont comptabilisés en charges de l'exercice.

Dans le cas d'une prise de contrôle par étapes, la participation antérieurement détenue avant prise de contrôle est réévaluée à sa juste valeur à la date de prise de contrôle et tout profit ou perte en résultant est comptabilisé au résultat opérationnel après les résultats de cession d'actifs.

Les engagements liés à des clauses de compléments de prix sont évalués à leur juste valeur dès la date d'acquisition.

Les ajustements de compléments de prix en trésorerie au cours du délai d'affectation de douze mois à la date d'acquisition doivent être analysés afin de déterminer :

- si l'ajustement est lié à de nouveaux éléments intervenus depuis la prise de contrôle : contrepartie en résultat ;
- si l'ajustement résulte de nouvelles informations collectées permettant d'affiner l'évaluation à la date de prise de contrôle : contrepartie en goodwill.

La variation ultérieure de la dette correspondant au complément de prix au-delà du délai d'affectation est comptabilisée en résultat.

Au-delà de la prise de contrôle, les acquisitions/cessions sans perte de contrôle sont traitées comme des transactions entre actionnaires et donc comptabilisées directement par capitaux propres.

2.4.5 Goodwill

Le Goodwill (écart d'acquisition positif) représente l'excédent du coût d'une acquisition sur la part acquise par le Groupe dans la juste valeur des actifs acquis et passifs assumés de l'entité acquise à la date d'acquisition.

Le Goodwill constaté sur une entreprise associée est inclus dans la valeur de la participation, dans le poste de l'état de la situation financière « Titres mis en équivalence ».

Des corrections ou ajustements peuvent être apportés à la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels acquis dans les douze mois qui suivent l'acquisition pour les informations nouvelles relatives à des faits et circonstances qui prévalaient à cette date d'acquisition. Il en résulte alors une correction rétrospective de l'écart d'acquisition. Au-delà de ce délai, toute modification des actifs acquis et passifs assumés est comptabilisée via le compte de résultat.

Si les informations résultent d'événements intervenus après la date d'acquisition, elles sont comptabilisées en résultat.

Les Goodwill n'étant pas amortissables, ils font l'objet de tests de perte de valeur chaque année ou plus fréquemment quand les événements ou des changements de circonstances indiquent la possibilité d'une perte de valeur (cf. 2.4.10).

Les Goodwill sont affectés aux unités génératrices de trésorerie ou groupes d'unités génératrices de trésorerie susceptibles de bénéficier des synergies des regroupements effectués selon les modalités présentées dans la note 2.4.10.

Les badwill (écart d'acquisition négatif) sont comptabilisés au compte de résultat.

2.4.6 Actifs de concession

PRÉSENTATION DE L'INTERPRÉTATION IFRIC 12

Une convention est incluse dans le champ d'application de l'interprétation IFRIC 12 lorsque les actifs utilisés pour la réalisation du service public sont contrôlés par le délégant. Le contrôle est présumé quand les deux conditions suivantes sont remplies :

- ▶ le délégant contrôle ou régule le service public, c'est-à-dire qu'il contrôle ou régule les services qui doivent être rendus grâce à l'infrastructure objet de la délégation et détermine à qui et à quel prix le service doit être rendu ; et
- ▶ le délégant contrôle l'infrastructure lorsque la convention arrive à son terme, c'est-à-dire qu'il a le droit de reprendre l'infrastructure en fin de contrat.

Dans le cadre de ses activités de transports collectifs, le Groupe est notamment titulaire de contrats de délégation de service public.

En France, le Groupe exploite des délégations de service public principalement sous la forme de contrats de type affermage (gestion de service public) selon lequel l'exploitant est tenu de gérer et de maintenir en l'état les installations détenues et financées par les collectivités locales – autorités organisatrices (A.O.).

En application de l'interprétation IFRIC 12, les infrastructures utilisées qui sont contrôlées par le délégant ne peuvent pas dans ce cas être inscrites au bilan du délégataire en tant qu'immobilisation corporelle

mais figurent sous la forme d'un actif incorporel (« modèle incorporel ») et/ou d'un actif financier (« modèle de l'actif financier ») :

- ▶ le « modèle actif financier » s'applique lorsque le délégataire obtient un droit inconditionnel à recevoir de la trésorerie ou un autre actif financier, soit directement soit indirectement par l'intermédiaire des garanties données par le délégant sur le montant des encaissements de la part du service public. La rémunération est indépendante de la fréquentation de l'infrastructure par les usagers ;
- ▶ le « modèle incorporel » s'applique lorsque le délégataire reçoit un droit à facturer les utilisateurs du service public et supporte ainsi un risque de financement.

Dans le cas où le service est rendu grâce à l'utilisation d'infrastructures louées à des tiers et contrôlées par le délégant, le Groupe a considéré dans la valorisation de l'actif IFRIC 12 les paiements des redevances ou des loyers fixes et variables.

MODÈLE DE L'ACTIF FINANCIER

Dans le cadre des services de délégations, l'opérateur dispose du droit inconditionnel si le délégant lui garantit contractuellement le paiement :

- ▶ des montants définis ou déterminés dans le contrat ;
- ▶ ou de tout manque à gagner – de toute différence entre la rémunération payée par les utilisateurs pour l'utilisation du service et les montants définis ou déterminés dans le contrat.

Les actifs financiers résultant de l'application de l'interprétation IFRIC 12 sont inscrits dans l'état de la situation financière consolidée dans les rubriques « Actifs financiers non courants » détaillées dans l'annexe 5.6. Ils sont comptabilisés au coût amorti et font l'objet d'un remboursement.

Lorsque le service est rendu grâce à l'utilisation d'infrastructures louées à des tiers et contrôlées par le délégant, la contrepartie de l'actif financier est un passif financier de concession.

Le produit financier calculé sur la base du taux d'intérêt effectif, équivalent au taux de rentabilité interne du projet, est comptabilisé en produit des activités ordinaires.

Dans le cadre du modèle de l'actif financier, le produit des activités ordinaires n'est reconnu en chiffre d'affaires que dans les cas où le Groupe peut être considéré comme acteur principal.

MODÈLE DE L'ACTIF INCORPOREL

Le modèle de l'actif incorporel s'applique lorsque l'opérateur est payé par les utilisateurs ou qu'il ne bénéficie d'aucune garantie contractuelle du délégant sur le montant à recouvrer. L'actif incorporel correspond au droit accordé par le délégant à l'opérateur de facturer les utilisateurs du service public.

Les actifs incorporels résultant de l'application de l'interprétation IFRIC 12 sont inscrits dans l'état de la situation financière consolidée dans la rubrique « Autres immobilisations incorporelles » détaillée dans l'annexe 5.2. Ces actifs sont amortis généralement de façon linéaire sur la durée du contrat.

Lorsque le service est rendu grâce à l'utilisation d'infrastructures louées à des tiers et contrôlées par le délégant, la contrepartie de l'actif incorporel est une dette d'exploitation.

Dans le cadre du modèle de l'actif incorporel, le produit des activités ordinaires comprend :

- ▶ le chiffre d'affaires à l'avancement des biens ou infrastructures en cours de construction ;
- ▶ la rémunération relative à la prestation de services.

MODÈLE MIXTE OU BIFURCATION

L'application du modèle de l'actif financier ou de l'actif incorporel repose sur l'existence de garanties de paiements accordées par le délégant.

Néanmoins, certains contrats peuvent comprendre un engagement de paiement du délégant couvrant partiellement l'investissement, le solde étant couvert via les redevances facturées aux usagers.

Dans ce cas, le montant garanti de l'investissement par le délégant est comptabilisé selon le modèle de l'actif financier et le solde selon le modèle de l'actif incorporel.

2.4.7 Actifs incorporels hors goodwill

Les actifs incorporels figurent dans l'état de la situation financière à leur coût d'acquisition net du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Ils concernent principalement les brevets, licences, marques, droits contractuels, agréments, actifs de retraite, logiciels et actifs incorporels de délégation issus de l'application d'IFRIC 12.

Dans le cadre des réponses aux appels d'offres attribuant les contrats, le Groupe active les coûts de mobilisation répondant aux critères d'activation dès lors que le contrat est quasi-certain d'être obtenu. L'actif sur contrats correspondant est amorti sur la durée de vie du contrat.

Dans le cadre des acquisitions effectuées par le Groupe, la relation contractuelle entre la société acquise et son client (l'autorité organisatrice) est valorisée à sa juste valeur et comptabilisée distinctement de l'écart d'acquisition en tant que droit contractuel, celle-ci répondant aux critères d'identification prévus par IAS 38 et IFRS 3 révisée.

Lorsque leur durée d'utilité est définie, les actifs incorporels sont amortis selon la méthode linéaire sur des périodes qui correspondent à leur durée d'utilisation prévue. Le mode d'amortissement et les durées d'utilité sont revus au moins à chaque exercice et révisés le cas échéant. Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

- › marques : sur une durée comprise entre cinq et quinze ans ;
- › droits contractuels (hors baux emphytéotiques) : sur une durée de deux à vingt ans, correspondant à leur durée d'utilité estimée prenant en compte un taux de renouvellement des contrats lorsque le Groupe bénéficie d'un historique de renouvellement fort sur l'Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) concernée ;
- › logiciels : sur une durée d'un à cinq ans ;
- › actifs de délégation amortis sur la durée du contrat (cf. 2.4.6) ;
- › actifs sur contrats amortis sur la durée du contrat.

Lorsque leur durée d'utilité est indéfinie, les actifs incorporels ne sont pas amortis, ils font l'objet d'un test de perte de valeur (Cf. §2.4.10). Notamment, les agréments détenus pour une durée illimitée ne sont pas amortissables.

2.4.8 Actifs corporels

Les dépenses d'immobilisations corporelles du Groupe sont comptabilisées en tant qu'actif à leur coût d'acquisition lorsqu'elles satisfont aux critères suivants :

- › il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront au Groupe ;
- › le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Les immobilisations corporelles figurent dans l'état de la situation financière à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Le coût d'une immobilisation comprend son coût d'achat ou de production ainsi que tous les coûts directement attribuables à sa mise en état d'utilisation.

Les immobilisations corporelles cessent d'être comptabilisées à l'actif lors de leur sortie (cession ou mise hors service) ou quand aucun avantage économique futur n'est attendu de leur utilisation ou de leur sortie. Tout gain ou perte résultant de la sortie de l'état de la situation financière d'un actif (calculé sur la différence entre le produit net de cession et la valeur comptable de cet actif) est inclus dans le compte de résultat de l'exercice de sa sortie.

Compte tenu de la nature de l'activité du Groupe, il n'est pas dans la vocation des différentes filiales de détenir des actifs immobiliers de placement.

DÉPENSES ULTÉRIEURES

Les dépenses ultérieures encourues pour le remplacement d'une immobilisation corporelle sont inscrites en immobilisations corporelles uniquement si elles respectent les critères généraux mentionnés ci-dessus et constituent des composants.

Dans le cas contraire, ces dépenses sont comptabilisées dans le compte de résultat lorsqu'elles sont encourues.

Du fait de son activité de transport collectif de voyageurs, le Groupe engage des dépenses de gros entretien et grandes révisions pluriannuelles sur son parc « light rail » (métro, tramway) et ferroviaire. Ces dépenses sont immobilisées sous la forme d'un composant révision, qui est ensuite amorti. Par ailleurs, les dépenses qui constituent des remises à niveau ou des accroissements exigés du potentiel productif, et les modifications apportant de nouvelles fonctionnalités ou des allongements de durée de vie, sont des apports du délégataire immobilisables.

AMORTISSEMENTS

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité des actifs sont revues et, le cas échéant, ajustées annuellement ou dès lors que surviennent des modifications durables des conditions d'exploitation.

À ce jour les valeurs résiduelles sont considérées comme non significatives à la fin de la durée d'utilité.

Les terrains ne sont pas amortis. Les autres immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire. Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

Constructions	15 – 20 ans
Matériels et outillages	5 – 10 ans
Mobilier et matériel de bureau	5 – 10 ans
Matériel automobile :	
<i>Automobiles</i>	5 ans
<i>Autocars et Autobus</i>	10 - 15 ans
<i>Matériel ferroviaire</i>	15 - 30 ans

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT PUBLIQUES

Les subventions publiques qui couvrent partiellement ou totalement le coût d'une immobilisation sont comptabilisées au passif en « Dettes d'exploitations et autres dettes » et reprises dans le compte de résultat de manière systématique sur la durée d'utilité des immobilisations concernées.

2.4.9 Droits d'utilisation

L'existence d'une location dans un contrat repose principalement sur le contrôle exercé par le preneur sur le droit d'utiliser un actif identifié pendant une durée déterminée. Les contrats éligibles sont alors présentés au bilan par l'inscription :

- › d'un actif qui correspond au droit d'utilisation de l'actif loué pendant la durée du contrat ;
- › d'une dette correspondant à la valeur actualisée des paiements restant dus au bailleur.

ÉVALUATION DU DROIT D'UTILISATION DES ACTIFS

À la date de prise d'effet d'un contrat de location, le droit d'utilisation est évalué à son coût et comprend :

- › le montant initial de l'obligation locative auquel sont ajoutés, s'il y a lieu, les paiements d'avance faits au bailleur, nets le cas échéant, des avantages incitatifs reçus de celui-ci ;
- › les coûts directs initiaux encourus par le preneur pour la conclusion du contrat ;
- › les coûts estimés de remise en état et de démantèlement du bien loué selon les termes du contrat.

Le droit d'utilisation est amorti sur la durée de location ou sur la durée d'utilité de l'actif sous-jacent lorsque le contrat prévoit une option d'achat que le preneur a la certitude raisonnable d'exercer.

ÉVALUATION DE L'OBLIGATION LOCATIVE

À la prise d'effet du contrat, l'obligation locative est comptabilisée pour un montant égal à la valeur actualisée des loyers sur la durée du contrat. Les montants pris en compte dans l'évaluation des obligations locatives sont :

- › les loyers fixes (y compris les loyers fixes en substance, c'est-à-dire que même s'ils contiennent une variabilité dans la forme, ils sont en substance inévitables) ;
- › les loyers variables basés sur un taux ou un index en utilisant le taux ou l'index à la date de prise d'effet du contrat ;
- › les paiements à effectuer par le preneur en vertu d'une garantie de valeur résiduelle ;
- › les pénalités à verser en cas d'exercice d'une option de résiliation ou de non-renouvellement du contrat, si la durée du contrat a été déterminée en faisant l'hypothèse que le preneur l'exercerait.

Certains événements peuvent conduire à une réestimation des valeurs inscrites au bilan. Il s'agit notamment des situations suivantes :

- › révision de la durée de location, du loyer ou du périmètre des actifs loués ;
- › ré-estimation relative aux garanties de valeur résiduelle ;
- › révision des taux ou index sur lesquels sont basés les loyers.

Le taux d'actualisation utilisé pour évaluer l'obligation locative est le taux implicite du contrat lorsqu'il est facilement déterminable, ou à défaut, le taux marginal d'endettement du preneur au commencement du contrat. Ce taux correspond au taux d'intérêt qu'obtiendrait le preneur au commencement du contrat de location, pour emprunter sur une durée, avec une garantie et dans un environnement économique similaires, les fonds nécessaires à l'acquisition d'un actif de valeur équivalente au droit d'utilisation.

La durée de location correspond à la durée contractuelle négociée. Les hypothèses de renouvellement ou de résiliation ne sont prises en compte que si un contexte particulier permet au Groupe d'être raisonnablement certain :

- › d'exercer une option de renouvellement, par exemple, lorsque l'actif loué est considéré comme « stratégique » ou encore lorsqu'il a fait l'objet d'investissements « significatifs » alors que la durée résiduelle de location est significativement faible ;
- › de ne pas exercer l'option de résiliation prévue contractuellement, par exemple en cas de rupture anticipée du contrat de Délégation de Service Public.

CONCLUSION DE CONTRATS DE POWER PURCHASE AGREEMENT

Keolis SA a signé 3 contrats de *Power Purchase Agreement* (PPA) en juin et juillet 2023 en vertu desquels la Société s'engage à acheter l'intégralité de l'énergie et le vendeur s'engage à vendre l'intégralité de l'électricité.

Le démarrage de l'exploitation de ces contrats est prévu au 1^{er} janvier 2025.

Les volumes P50, correspondant au niveau de production annuelle dont la probabilité d'occurrence est de 50 %, sur la durée des contrats représentent une production attendue de 281 634 MWh pour un coût attendu 24,6 M€.

2.4.10 Perte de valeur des éléments de l'actif immobilisé et des actifs non financiers

Un test de perte de valeur est réalisé annuellement et plus fréquemment en cas d'indices de perte de valeur, pour les écarts d'acquisition et les autres actifs incorporels à durée de vie indéfinie, donc non amortissables.

Pour les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité est définie, et qui font donc l'objet d'un amortissement, un test de perte de valeur n'est réalisé qu'en cas d'indices de pertes de valeur.

Les Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) correspondent au plus petit groupe d'actifs générant des flux de trésorerie largement indépendants d'autres groupes d'actifs. Elles correspondent aux activités en France et principalement par pays à l'étranger.

Pour la réalisation de ces tests, les actifs testés sont regroupés par UGT conformément aux dispositions d'IAS 36 « Dépréciation d'actifs ».

Par ces tests, la valeur nette comptable des actifs est comparée à leur valeur recouvrable, celle-ci étant égale à la plus élevée de la juste valeur diminuée des coûts de vente potentiels ou de la valeur d'utilité. En l'absence de juste valeur observable sur un marché organisé, la valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie est déterminée sur la base de leur valeur d'utilité.

La valeur comptable de chaque groupe d'actifs testé fait l'objet d'une comparaison avec sa valeur d'utilité définie comme égale à la somme des flux de trésorerie nets, issus des dernières prévisions pour chacun des groupes d'UGT élaborés selon les principales hypothèses et modalités suivantes :

- › budgets et plan à moyen terme sur un horizon de cinq ans établis par la direction sur la base d'hypothèses de croissance et de rentabilité tenant compte des performances passées, de l'évolution prévisible de l'environnement économique et du développement attendu des marchés. La meilleure estimation des conséquences de la crise sanitaire a également été prise en compte ;

- › extrapolation du flux net de la dernière année ou de la moyenne des flux constatés sur les cinq dernières années par application d'hypothèses de croissance précisées dans la note 5.1 ;
- › actualisation des flux prévisionnels ressortant de ces plans à un taux déterminé à partir du coût moyen pondéré du capital (CMPC) du Groupe, adapté à chaque UGT.

Une perte de valeur est comptabilisée dans le compte de résultat, en autres charges non récurrentes, si la valeur comptable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT est supérieure à sa valeur recouvrable. La perte de valeur est en premier lieu affectée à l'écart d'acquisition alloué à l'UGT ou aux groupes d'UGT testés, puis aux autres actifs de l'UGT ou du groupe d'UGT au prorata de leur valeur comptable.

Cette répartition ne doit pas avoir pour effet de ramener la valeur comptable d'un actif individuel en dessous de sa juste valeur, de sa valeur d'utilité ou de zéro.

Les éventuelles pertes de valeur affectées à un écart d'acquisition ne sont pas réversibles, contrairement aux pertes de valeur des autres actifs corporels et incorporels.

En cas de reprise de pertes de valeur, la valeur comptable de l'actif est plafonnée à la valeur comptable, nette des amortissements sans prise en compte d'aucune perte de valeur comptabilisée au cours des exercices antérieurs. Après la comptabilisation d'une perte de valeur ou d'une reprise de perte de valeur, la dotation aux amortissements est ajustée pour les périodes futures afin que la valeur comptable révisée de l'actif, diminuée de sa valeur résiduelle éventuelle, soit répartie de façon systématique sur la durée d'utilité restant à courir.

2.4.11 Actifs financiers

Les achats et ventes d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction, date à laquelle le Groupe est engagé dans l'achat ou la vente d'actif. Lors de la comptabilisation initiale, les actifs financiers sont inscrits dans l'état de la situation financière à leur juste valeur augmentée des coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission de l'actif (sauf pour la catégorie des actifs financiers évalués à leur juste valeur pour lesquels ces coûts sont comptabilisés au compte de résultat).

Les actifs financiers sont dé-comptabilisés de l'état de la situation financière dès lors que les droits aux flux futurs de trésorerie ont expiré ou ont été transférés à un tiers et que le Groupe a transféré la quasi-totalité des risques et avantages ou le contrôle de ces actifs. Les actifs financiers dont la maturité (ou la détention prévue) est supérieure à un an sont classés dans la rubrique « Actifs financiers non courants ».

En application de la norme IFRS 9, le Groupe détermine la classification de l'actif financier dans l'une des catégories comptables prévues, à la date de comptabilisation initiale, en fonction du modèle de gestion appliqué pour ces actifs et des caractéristiques de leurs flux de trésorerie contractuels (critères du « prêt basique »).

INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES

Un instrument de capitaux propres au sens d'IAS 32 offre à son détenteur un droit résiduel sur l'actif d'une entité après déduction du passif, sans que l'émetteur de l'instrument n'ait l'obligation :

- › de lui remettre de la trésorerie ou un autre actif financier ; ou encore
- › d'échanger des instruments financiers dans des conditions qui lui seraient potentiellement désavantageuses.

Les instruments de capitaux propres du Groupe Keolis concernent les participations non consolidées. Le Groupe Keolis choisit la classification de ses instruments de capitaux propres actifs de manière irrévocable, soit dans la catégorie des titres dont la juste valeur varie en contrepartie

des capitaux propres en « Éléments non recyclables en résultat » sans possibilité de recyclage par résultat (c'est le cas des investissements stratégiques dans les entités créées dans le cadre de partenariats publics-privés, et des participations historiques à la date de première application), soit dans la catégorie des titres dont la juste valeur varie en contrepartie du compte de résultat.

INSTRUMENTS DE DETTE

Les instruments de dettes sont définis par la norme IAS 32 comme étant des instruments financiers ne répondant pas à la définition d'instruments de capitaux propres énoncée ci-dessus.

Une analyse des flux de trésorerie générés par l'instrument ainsi que les intentions de la direction dans le cadre de ces investissements, est alors effectuée par le Groupe afin de déterminer la classification des instruments financiers selon les trois catégories suivantes :

- › instrument de dettes valorisé au coût amorti *hold to collect* : il s'agit des instruments de dettes dont les flux de trésorerie représentent des intérêts ou le remboursement d'un capital à des dates déterminées (respect des critères du « prêt basique »), et que la direction a l'intention de conserver jusqu'à son échéance ;
- › instruments de dettes valorisés à la Juste Valeur par Capitaux Propres (« Autres Éléments du résultat Global »), recyclés en résultat au moment de la cession *hold to collect and sell* : il s'agit des instruments de dettes dont les flux de trésorerie représentent des intérêts ou le remboursement d'un capital à des dates déterminées (respect des critères du « prêt basique »), que la direction a l'intention de céder à moyen terme ;
- › instruments de dettes valorisés à la Juste Valeur par résultat *hold to sell* : il s'agit
 - soit des instruments de dettes dont les flux de trésorerie représentent des intérêts ou le remboursement d'un capital à des dates déterminées (respect des critères du « prêt basique »), que la direction a l'intention de céder à court terme,
 - ou des instruments de dettes dont on ne peut contractuellement affirmer que les flux de trésorerie représentent des intérêts ou le remboursement d'un capital à des dates déterminées.

Dans le cas d'instruments comportant une composante de dette et une autre de capitaux propres, la norme IFRS 9 n'autorise pas leur décomposition : l'analyse de l'instrument conduira à sa classification dans l'une ou l'autre des catégories. Par exemple, les prêts convertibles en actions sont classifiés dans la catégorie des instruments de dette dont la juste valeur varie par le compte de résultat.

DÉPRÉCIATION DES ACTIFS FINANCIERS

À l'origine de la comptabilisation de l'actif financier, le Groupe considère les éventuelles pertes de crédits attendues non seulement sur la base d'une indication objective mais également au regard de statistiques issues de son expérience historique.

La valeur d'entrée d'un actif financier dépend donc du niveau de risque de crédit depuis sa comptabilisation initiale.

Par la suite, une perte de valeur est constatée sur un actif ou un groupe d'actifs financiers non évalué à la juste valeur, dans le cas d'une augmentation significative du risque de crédit ou s'il existe une indication objective de la dépréciation, résultant d'un ou plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale de l'actif et que cet événement générateur de pertes a un impact sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier ou du groupe d'actifs financiers, et si la valeur comptable est supérieure à sa valeur recouvrable estimée.

L'évaluation des créances commerciales est présentée en 2.4.13.

2.4.12 Stocks

Les stocks comprennent essentiellement les matières consommables, les marchandises ou fournitures diverses utilisées pour l'entretien et la réparation des véhicules ou bien destinées à la revente.

Ces stocks sont valorisés au coût d'achat. Une dépréciation est comptabilisée pour ramener le coût d'achat (déterminé suivant la méthode du « Coût Moyen Pondéré » (CMP) ou du « Premier entré - Premier sorti » (PEPS)) à la valeur nette de réalisation si elle est inférieure. Conformément à la norme IAS 2, la valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et la réalisation de la vente.

2.4.13 Créances clients et autres débiteurs

Les créances clients et autres débiteurs sont comptabilisées initialement à leur juste valeur, qui dans la plupart des cas, correspond à leur valeur nominale compte tenu des échéances de paiement qui sont généralement courtes. La valeur comptable est ultérieurement évaluée si requis au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, éventuellement diminué des dépréciations pour pertes de valeur.

À l'origine de la comptabilisation de la créance commerciale, le Groupe considère les éventuelles pertes de crédits attendues non seulement sur la base d'une indication objective mais également au regard de statistiques issues de son expérience historique.

Compte tenu du faible risque de crédit porté par ses clients (autorités publiques principalement), le Groupe Keolis applique la méthode simplifiée pour les créances commerciales et constate que la perte de crédit attendue à la comptabilisation de la créance est négligeable.

Par la suite, s'il y a une indication objective de dépréciation ou s'il existe un risque que le Groupe ne puisse pas collecter tous les montants contractuels (principal plus intérêts) aux dates fixées dans l'échéancier contractuel, une perte de valeur est comptabilisée dans le compte de résultat. Cette dépréciation est égale à la différence entre la valeur comptable et les flux actualisés de trésorerie futurs estimés recouvrables, actualisés au taux d'intérêt effectif à l'origine.

2.4.14 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Cette rubrique comprend les fonds en caisse, les dépôts à vue ainsi que les autres placements à court terme et instruments liquides facilement convertibles dont le risque de changement de valeur est négligeable, et dont la maturité est à moins de trois mois à la date d'acquisition.

2.4.15 Impôt sur le résultat

La société GROUPE KEOLIS S.A.S., société mère du groupe fiscal, a opté pour le régime de l'intégration fiscale, en France.

D'autres régimes d'intégration fiscale existent également à l'international. L'effet de ces régimes est reconnu au compte de résultat. La plupart des sociétés françaises soumises à l'impôt sur les sociétés et détenues au moins à 95 % font partie du groupe fiscal dont la société GROUPE KEOLIS S.A.S. est la mère intégrante.

La charge ou le produit d'impôt sur le résultat comprend la charge (le produit) d'impôt exigible et la charge (le produit) d'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres ; auquel cas il est comptabilisé en capitaux propres.

L'impôt exigible est le montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable de la période. Il inclut également les ajustements du montant de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes.

Les impôts différés sont calculés par entité selon l'approche bilanciale, sur les différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et passifs et leur base fiscale, y compris les biens dont le Groupe a la disposition dans le cadre de locations financières.

L'évaluation des actifs et passifs d'impôts différés repose sur la façon dont le Groupe s'attend à recouvrer ou régler la valeur comptable des actifs et passifs, en utilisant, selon la méthode du report variable, les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé ou maintenu à l'actif que dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels la différence temporaire déductible relative qui en est à l'origine pourra être imputée.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés au niveau de chaque entité fiscale lorsque l'entité réalise l'actif et règle le passif sur la même échéance, conformément au respect des conditions suivantes :

- › droit juridiquement exécutoire de compenser ;
- › intention de régler ;
- › calendrier de paiement.

Les passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires imposables, à l'exception de certaines différences entre la quote-part du Groupe dans les actifs nets des filiales, coentreprises et entreprises associées et leurs valeurs fiscales. Cette exception s'applique, en particulier, à des résultats de filiales non encore distribués dans l'hypothèse où leur distribution aux actionnaires générerait une taxation : dès lors que le Groupe a décidé de ne pas distribuer dans un avenir prévisible les profits conservés par la filiale, aucun impôt différé passif n'est comptabilisé.

2.4.16 Emprunts et dettes financières

Tous les emprunts sont initialement enregistrés à la juste valeur minorée des coûts liés à l'emprunt puis, au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, la différence entre le coût et la valeur de remboursement étant comptabilisée dans le compte de résultat sur la durée des emprunts.

Le taux d'intérêt effectif correspond au taux qui permet d'obtenir la valeur comptable d'un emprunt à l'origine en actualisant les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur sa durée de vie. La valeur comptable de l'emprunt à l'origine inclut les coûts de transactions de l'opération ainsi que toutes les primes d'émissions éventuelles.

À l'extinction anticipée de la dette, les coûts non amortis sont comptabilisés en charges.

En cas de renégociation d'un emprunt, la norme IFRS 9 volet 1 impose le maintien du taux d'intérêt d'origine, et la comptabilisation d'un impact immédiat dans le compte de résultat à hauteur de l'écart entre les flux contractuels attendus avant modification, et les flux contractuels attendus après modification.

2.4.17 Instruments financiers dérivés

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés pour gérer les expositions aux risques de marchés financiers résultant de ses activités opérationnelles, financières et d'investissement :

- › risque de taux d'intérêt ;
- › risque de change ;
- › risque de matières premières.

Les instruments financiers dérivés sont évalués et comptabilisés au bilan à leur juste valeur, à la date de mise en place puis à chaque date d'arrêté comptable.

Les justes valeurs sont calculées en utilisant les méthodes standards de valorisation et sur la base des conditions de marché *mid-market* communément utilisées sur les marchés. Les données de marché utilisées sont de niveau 2 au sens de la norme IFRS 13.

Le traitement des gains et pertes de réévaluation de juste valeur dépend de la désignation ou non de l'instrument dérivé en tant qu'instrument de couverture et de la nature de l'élément couvert.

Certains instruments financiers dérivés sont éligibles à l'une des trois catégories de comptabilité de couverture définies par la norme IFRS 9 :

- › couverture de juste valeur ;
- › couverture de flux de trésorerie ;
- › couverture d'investissement net.

Ils sont comptabilisés conformément aux règles de la comptabilité de couverture.

Les critères permettant d'appliquer la comptabilité de couverture sont principalement :

- › une documentation générale de couverture qui décrit l'exposition du Groupe aux différents risques financiers et sa stratégie de couverture ;
- › une relation de couverture clairement établie à la date de mise en place de chaque instrument financier dérivé ;
- › une efficacité de la relation de couverture démontrée de façon prospective à la mise en place et à chaque arrêté comptable par le biais de tests d'efficacité.

Les instruments financiers dérivés de taux, de change et de matières premières sont traités avec des contreparties bancaires de première catégorie, en accord avec la politique de gestion du risque de contrepartie du Groupe. En conséquence, le risque de contrepartie peut être considéré comme négligeable.

Au 31 décembre 2023, les instruments financiers dérivés éligibles à la comptabilité de couverture sont actuellement comptabilisés en couverture de flux de trésorerie ou en couverture de juste valeur au sens de la norme IFRS 9. Les instruments financiers dérivés non éligibles sont comptabilisés en transaction.

COUVERTURE DE FLUX DE TRÉSORERIE

Lorsque les conditions de forme prévues par IFRS 9 sont établies, les instruments dérivés sont qualifiés de couverture de flux de trésorerie et les variations de valeur intrinsèque des instruments financiers dérivés comptabilisés en couverture de flux de trésorerie sont intégralement comptabilisées en capitaux propres (réserves recyclables). La valeur temps initiale (prime) est traitée comme un coût de la couverture dont les variations de valeur ultérieures sont reconnues en OCI.

En application de la norme IFRS 9, la composante contango/backwardation, correspondant à l'écart de prix entre le cours à terme pour les swaps (ou le prix d'exercice pour les options) et le cours au comptant peut être au choix, traitée comme un coût de la couverture ou en résultat financier : au 31 décembre 2023, la composante contango/backwardation de toutes les transactions est considérée comme un coût de la couverture.

COUVERTURE DE JUSTE VALEUR

Lorsque les conditions de formes prévues par IFRS 9 sont établies, les instruments dérivés sont qualifiés de couverture de juste valeur et :

- › les variations de valeur du dérivé sont enregistrées en résultat de la période ;
- › l'élément couvert est comptabilisé au coût amorti et réévalué à sa juste valeur à la clôture, pour la part du risque couvert en contrepartie du résultat.

En conséquence, les variations de valeur du dérivé et du risque couvert se neutralisent en résultat, à l'exception de la part inefficace de la couverture.

Les effets du risque de base en monnaie étrangère (*Foreign Currency Basis Spread*) sont traités comme un coût de la couverture, sont exclus des relations de couverture. Les variations de juste valeur sont enregistrées en OCI et leur coût réel reconnu en résultat de façon homogène dans le temps sur la durée des relations de couverture.

TRANSACTION

La variation de juste valeur des dérivés non éligibles à la comptabilité de couverture (par exemple, la part asymétrique des tunnels) est comptabilisée en résultat financier.

RISQUES DE TAUX D'INTÉRÊT SUR SON ENDETTEMENT FINANCIER

L'exposition du Groupe au risque de taux d'intérêt provient de son endettement financier. Le Groupe couvre ce risque en utilisant des instruments financiers dérivés.

L'objectif de gestion est de protéger le résultat financier du Groupe contre la hausse des taux tout en bénéficiant au maximum de la baisse des taux.

La politique de couverture du risque de taux d'intérêt mise en place consiste à privilégier les instruments financiers dérivés à taux fixe. L'horizon de gestion retenu est généralement de cinq à sept ans glissant, mais peut toutefois aller au-delà si le besoin de couverture le requiert.

Les instruments financiers dérivés utilisés par le Groupe sont standards, liquides et disponibles sur les marchés, à départ spot ou différé, tels que notamment :

- › swaps ;
- › achats de caps ;
- › ventes de caps pour dénouer un cap existant ou pour réaliser un cap spread ;
- › ventes de floors, dans la mesure où elles sont associées à des achats de caps pour constituer des tunnels symétriques ou asymétriques ;
- › achats de floors, notamment pour racheter des floors constituant les parts asymétriques des tunnels ;
- › achats de swaptions ;
- › ventes de swaptions, dans la mesure où elles sont associées à des achats pour constituer des tunnels de swaptions ;
- › cross-currency swap ;
- › cap step up.

Le Groupe peut se couvrir via une combinaison d'instruments.

Au 31 décembre 2023, les relations de couverture sont exposées aux taux de référence suivants :

- › EUR Euribor 1 mois ;
- › EUR Euribor 3 mois ;
- › EUR Euribor 6 mois ;
- › USD Sofr.

Au 31 décembre 2023, les financements sous-jacents concernés sont en très grande majorité les financements syndiqués et bilatéraux détenus par la holding GROUPE KEOLIS S.A.S (sur lesquels 91 % des instruments de couverture de taux sont adossés) et par Keolis SA (2 %). À cela s'ajoutent des financements détenus par la filiale Keolis America Inc (7 %).

Au 31 décembre 2023, le nominal de la dette couvert par les instruments dérivés de taux en vie (éligibles ou non à la comptabilité de couverture) selon le type de taux d'intérêt (taux fixe ou taux variable) et le type d'indice est le suivant :

- › dettes financières à taux variable :
 - Euribor 1m 330 M€,
 - Euribor 3m 386 M€,
 - Euribor 6m 99 M€,
 - Sofr 63 M€ ;
- › dettes financières à taux fixe de 48 M€.

ANALYSE DE SENSIBILITÉ

La sensibilité du résultat au risque de variation des taux d'intérêt est liée :

- › à l'endettement net à taux variable après prise en compte des couvertures de juste valeur ;
- › aux dettes en juste valeur sur option ;
- › aux instruments dérivés non qualifiés de couverture au sens de la norme IFRS 9.

La sensibilité des réserves recyclables (capitaux propres) au risque de variation des taux d'intérêt est liée aux dérivés qualifiés en couverture de flux de trésorerie.

RISQUES DE CHANGE

Le Groupe met en place des prêts ou emprunts intra-groupe libellés en devises étrangères et enregistrés en comptes courants. Afin de couvrir le risque de change qui en résulte, le Groupe utilise des instruments financiers dérivés qui lui permettent de figer les cours de change des prêts ou emprunts intra-groupe.

Le Groupe réalise également des investissements nets en devises au capital de filiales étrangères. Afin de gérer le risque de change induit par ces investissements, le Groupe peut être amené à utiliser des instruments financiers dérivés pour des montants limités. L'objectif de gestion est de protéger la valeur au bilan de ces investissements en devises. La politique de couverture du risque de change mise en œuvre pour atteindre cet objectif consiste à préserver le cours de change de référence défini pour l'année.

Enfin, le Groupe effectue des achats d'actifs roulants libellés en devises différentes des devises de fonctionnement des filiales concernées. Afin de couvrir les potentielles évolutions des cours de change entre la signature du contrat d'achat des actifs et leur livraison effective, le Groupe utilise des instruments financiers dérivés lui permettant de figer ou limiter le risque d'évolution des cours.

Les instruments financiers dérivés utilisés par le Groupe sont standards, liquides et disponibles sur les marchés, à départ spot ou différé, tels que notamment :

- › achats et ventes au comptant ;
- › achats et ventes à terme ;
- › swaps de change ;
- › achats d'options ;
- › ventes d'options associées à des achats d'options pour constituer des tunnels symétriques ou asymétriques ;
- › cross-currency swap.

Le Groupe peut se couvrir via une combinaison d'instruments.

Une partie des instruments financiers dérivés traités par le Groupe est éligible à la comptabilité de couverture d'investissement net au sens de la norme IFRS 9, une autre partie est éligible à la comptabilité de couverture de flux de trésorerie au sens de la norme IFRS 9, et une dernière partie est comptabilisée en transaction. Au 31 décembre 2023, il n'y a que des instruments financiers de change comptabilisés en transaction.

Au 31 décembre 2023, les instruments financiers dérivés couvrent notamment les opérations en devises suivantes : AED, AUD, CAD, GBP, SEK, SGD, USD.

Au 31 décembre 2023, l'ensemble des échéances des instruments financiers dérivés de change porte sur l'année 2024.

RISQUES DE PRIX DE MATIÈRES PREMIÈRES

Du fait de leur activité de transport, en tant qu'exploitants de flottes de véhicules légers (autocars/autobus), les filiales du Groupe doivent réaliser des achats importants et réguliers de gazole. À ce titre, le Groupe est exposé à un risque de fluctuation du prix du gazole, risque en partie couvert dans les contrats de délégation signés avec les Autorités Publiques. Sur l'exposition résiduelle, le Groupe met en place une politique de couverture par instruments dérivés dont l'objectif est de limiter la volatilité du résultat du Groupe.

À cette fin, le Groupe utilise des instruments financiers dérivés standards, liquides et disponibles sur les marchés, à départ spot ou différé, tels que notamment :

- › contrats à termes ou futures ;
- › swaps ;
- › achats de caps ;
- › ventes de caps pour dénouer un cap existant ou pour réaliser un cap spread ;
- › ventes de floors dans la mesure où elles sont associées à des achats de caps pour constituer un tunnel symétrique ou asymétrique ;
- › achats de floors, notamment pour racheter des floors constituant les parts asymétriques des tunnels.

Le Groupe peut se couvrir via une combinaison d'instruments.

Les instruments financiers dérivés de matières premières éligibles à la comptabilité de couverture sont comptabilisés en couverture de flux de trésorerie au sens de la norme IFRS 9. Les instruments financiers dérivés non éligibles sont comptabilisés en transaction.

Au 31 décembre 2023, les échéances des instruments financiers dérivés de matières premières couvrent la période allant de janvier 2024 à décembre 2026.

2.4.18 Provisions

PROVISIONS POUR LES ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET ASSIMILÉS (IAS 19 RÉVISÉE)

Le Groupe offre à ses salariés différents avantages sociaux dont ils bénéficient pendant leur période d'emploi ou postérieurement à l'emploi. Ces avantages résultent des législations applicables dans certains pays et d'accords contractuels conclus par le Groupe avec ses salariés, et relèvent de régimes à cotisations définies ou de régimes à prestations définies.

(a) Régimes à cotisations définies

Les régimes à cotisations définies se caractérisent par des versements à des organismes, qui libèrent l'employeur de toute obligation ultérieure, l'organisme se chargeant de verser au salarié les montants qui lui sont dus. De ce fait, une fois les cotisations payées, aucun passif ne figure dans les comptes du Groupe.

(b) Régimes à prestations définies

Les régimes à prestations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi autres que les régimes à cotisations définies. Le Groupe a l'obligation de provisionner les prestations à verser aux membres de son personnel en activité et de payer celles des anciens membres de son personnel. Le risque actuariel et le risque de placement incombent en substance au Groupe.

Ces régimes concernent essentiellement :

- › des engagements de retraite : les régimes de rente de retraite, les indemnités de départ, d'autres engagements de retraite et compléments de retraite ;
- › d'autres avantages long terme : les médailles du travail.

DESCRIPTION DES ENGAGEMENTS DANS LE CADRE DES RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES

En dehors des régimes de droit commun régis par la loi, le Groupe octroie suivant les pays et les législations locales des régimes d'indemnités de départ en retraite (France, Suède), de retraites à prestations définies (Royaume-Uni et Canada) et de frais de santé des retraités (Canada et États-Unis).

En Suède, les salariés ayant travaillé pour l'ancienne entité publique devenue Keolis Sverige lors de la prise de contrôle du Groupe en 2003, et qui ne font pas partie des effectifs de Keolis Sverige, bénéficient de plans de pension. Ces plans sont qualifiés de régimes à prestations définies et sont fermés aux nouveaux entrants. L'un de ces plans est financé par un assureur.

L'actif net lié aux plans financés est comptabilisé en capitaux propres au niveau des autres éléments du résultat global.

La provision liée aux plans non financés est comptabilisée depuis 2003 en provision pour risques & charges.

L'évolution de l'engagement et de l'actif de retraite est détaillée en annexes sur la base d'un rapport d'actuaire.

En France, les indemnités de départ à la retraite versées au salarié lors de son départ sont déterminées selon la convention collective nationale ou l'accord d'entreprise en vigueur dans l'entreprise. Les deux principales conventions collectives appliquées au sein du Groupe sont :

- la convention collective des transports publics urbains (CCN_3099) ;
- la convention collective des transports routiers (CCN_3085).

Ces régimes sont partiellement financés par des contrats d'assurance.

L'évaluation est effectuée sur la durée réelle des contrats de délégation de service public, de transport et de stationnement, supposant le transfert des salariés au nouveau concessionnaire à l'exception du GROUPE KEOLIS S.A.S, de KEOLIS S.A., des filiales du Groupe Keolis Santé, et de certaines filiales du groupe EFFIA pour lesquelles l'évaluation est effectuée jusqu'à l'âge de départ à la retraite.

Concernant les Train Operating Companies (TOC) britanniques, une position de place a été adoptée pour les engagements de retraite au titre de l'IAS 19R :

- un actif représentatif des droits de retraite est pris en compte au démarrage de la franchise ;
- les engagements sont calculés sur la durée du contrat en cours. Ces deux éléments auront une valeur nulle en fin de contrat.

Cette application est reconduite dans le cadre du renouvellement de la franchise britannique.

Au Royaume-Uni, il existe un plan à prestations définies spécifique aux activités ferroviaires : le Railways Pension Scheme (RPS). Ce régime est financé par un trust. Le montant de l'engagement qui incombe à la société est fonction de la durée de la franchise. Il est présenté au bilan pour un montant net qui résulte de la compensation partielle des actifs et des passifs de retraite.

Une évaluation actuarielle des engagements des régimes à prestations définies est effectuée chaque année à la date de clôture principalement par des actuaires indépendants.

Les engagements en matière de pensions, de compléments de retraite et d'indemnités de départ à la retraite sont évalués en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière (méthode dite des unités de crédit projetées) sur une base individuelle, qui repose sur des hypothèses de taux d'actualisation et de taux de rendement attendu à long-terme des fonds investis propres à chaque pays, ainsi que sur des hypothèses d'espérance de vie, de rotation des effectifs, d'évolution des salaires, de revalorisation des rentes, et d'actualisation des sommes à verser. Les hypothèses propres à chaque régime tiennent compte des contextes économiques et démographiques locaux.

La valeur inscrite dans l'état de la situation financière au titre des « Avantages au personnel et Autres avantages à long terme » correspond à la différence entre la valeur actualisée des obligations futures et la juste valeur des actifs du régime, destinés à les couvrir. Lorsque le résultat de ce calcul est un engagement net, une obligation est constatée au passif de l'état de la situation financière.

La provision évaluée au titre des avantages postérieurs à l'emploi des régimes plafonnés est comptabilisée sur la période de présence minimale nécessaire à l'acquisition du droit maximal en partant de la date théorique d'atteinte de ce maximum.

Lors de gains d'appels d'offres en France et à l'étranger, l'actif représentatif des droits de retraite et de tout autre avantage au personnel pris en compte au démarrage du contrat est déterminé à partir du montant des engagements de retraite et autres avantages au personnel sur la durée de vie estimée du contrat.

Les écarts actuariels portant sur les avantages postérieurs à l'emploi et résultant de l'effet d'expérience et des changements d'hypothèses actuarielles sont comptabilisés directement en capitaux propres l'année de leur survenance en contrepartie de l'augmentation ou de la diminution de l'obligation. Ils sont présentés dans l'état du résultat global.

Dans le compte de résultat, le coût des services rendus au cours de la période est compris dans le résultat opérationnel.

Les charges d'intérêts sur les obligations de retraites et assimilées ainsi que les produits financiers liés aux rendements attendus des actifs des régimes sont présentés en résultat financier.

En France, les médailles du travail sont évaluées selon les mêmes principes que les engagements de retraite, à l'exception de la reconnaissance des écarts actuariels. Les écarts actuariels sont comptabilisés au compte de résultat.

AUTRES NATURES DE PROVISIONS

Des provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice :

- il existe une obligation actuelle juridique ou implicite du Groupe à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé ;
- il est probable que l'extinction de cette obligation se traduira pour l'entreprise par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques ; et
- le montant de cette obligation peut être estimé de façon fiable.

Le Groupe, du fait de son activité, est généralement soumis à une obligation contractuelle d'entretien et de grandes révisions pluriannuelles des installations gérées au titre du service public. Les frais en découlant sont analysés conformément à la norme IAS 37 sur les provisions et font l'objet le cas échéant de provisions pour gros entretien et grandes révisions voire pour contrat déficitaire dans le cas où les coûts inévitables engagés pour satisfaire à son obligation contractuelle sont supérieurs aux avantages économiques du contrat.

Dans le cas des restructurations, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé formalisé ou d'un début d'exécution, avant la date de clôture.

Les provisions dont l'échéance est à plus d'un an sont actualisées lorsque l'impact est significatif.

2.4.19 Paiements en actions et assimilés

Le Groupe n'a pas de plan d'options de souscription d'actions ou bons de souscription d'actions en faveur de son personnel.

2.4.20 Fournisseurs et autres créiteurs

Les dettes fournisseurs et autres créiteurs sont évaluées à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale, qui dans la plupart des cas, correspond à la valeur nominale, puis au coût amorti. Les dettes à court terme sont enregistrées au montant nominal sauf si l'actualisation au taux de marché a un impact significatif.

Dans le cas où les délais de paiement sont longs, les dettes fournisseurs sont actualisées.

Les autres créiteurs comprennent les produits constatés d'avance correspondant aux produits perçus sur les prestations non encore effectuées ainsi que les subventions d'investissement non encore reprises dans le compte de résultat.

2.4.21 Chiffre d'affaires et autres produits de l'activité

Le chiffre d'affaires comprend les prestations de services à valeur ajoutée correspondant au savoir-faire du Groupe. Les activités concernées hors transport sont principalement relatives à la gestion des parkings, des aéroports, et des vélos.

Les autres produits liés à l'activité comprennent les prestations de services correspondant essentiellement à des revenus qualifiés d'accessoires par le Groupe, ainsi que la rémunération des actifs financiers de concession.

Conformément à la norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec les clients », le chiffre d'affaires des sociétés de transport urbain de voyageurs est comptabilisé en application des conditions du contrat signé avec l'autorité organisatrice et tient compte de tous les avenants et droits acquis (clauses d'indexation, mécanisme de révision des objectifs de recettes passagers, etc.).

Il en est de même pour le chiffre d'affaires des sociétés de transport interurbain de voyageurs auquel viennent s'ajouter les activités non contractualisées qui sont constatées en fonction des prestations réalisées.

Le chiffre d'affaires et les autres produits liés à l'activité sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir.

Ils sont évalués net des remises et des avantages commerciaux consentis, dès lors que le service a été rendu. Aucun produit n'est comptabilisé lorsqu'il existe une incertitude significative quant à la recouvrabilité de la contrepartie à recevoir, aux coûts encourus ou à encourir associés à la prestation et lorsque le Groupe reste impliqué dans la gestion des produits.

2.4.22 Autres charges opérationnelles

En raison de leur caractère récurrent dans l'activité, les plus ou moins-values sur cessions de matériel de transport figurent sur une ligne à part et sont comprises dans le résultat opérationnel récurrent.

2.4.23 Résultat opérationnel récurrent

Le résultat opérationnel récurrent correspond à l'ensemble des charges et produits résultant de l'activité opérationnelle récurrente du Groupe hors activités de financement, résultat net des entreprises associées, résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession et impôt sur le résultat.

2.4.24 Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel comprend le résultat opérationnel récurrent ainsi que toutes les transactions qui ne sont pas directement liées à la marche normale des affaires mais qui ne pourraient être directement rattachées à aucun autre poste du compte de résultat.

Les produits et charges, dotations nettes aux amortissements et provisions sur éléments non récurrents comprennent l'ensemble des opérations non récurrentes dont le coût est significatif : cela englobe notamment les coûts externes d'appels d'offres offensifs, les coûts de restructuration, les plus ou moins-values hors matériels de transport, l'amortissement et la dépréciation des droits contractuels, la dépréciation des goodwill, les plans d'intéressement à long terme et les coûts de démarrage sur un pays ou une zone, ainsi que d'autres éléments non récurrents par nature.

Les effets de périmètre comptabilisés directement au résultat comprennent :

- ▶ les coûts directs d'acquisition en cas de prise de contrôle ;
- ▶ les effets des réévaluations, à la juste valeur à la date d'acquisition, des précédentes participations ne donnant pas le contrôle en cas d'acquisitions par étapes ;
- ▶ les compléments de prix ultérieurs ;
- ▶ les résultats de cessions de participations qui conduisent à un changement de méthode de consolidation ainsi que, le cas échéant, les effets des réévaluations des participations ne donnant pas le contrôle.

2.4.25 Calcul de l'EBITDA

Celui-ci s'effectue à partir du résultat opérationnel auquel viennent s'ajouter les plus ou moins-values de cession et les éléments calculés correspondant aux dotations aux amortissements et provisions, aux reprises de provisions, aux quotes-parts de reprise de subventions.

L'EBITDA récurrent correspond à l'EBITDA retraité des éléments non récurrents, dont le montant est significatif.

2.4.26 Résultat financier

Les charges financières comprennent les intérêts sur emprunts et dettes financières calculés en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, les coûts de remboursement anticipé d'emprunts ou d'annulation de lignes de crédit, les intérêts financiers non directement imputables à la marge opérationnelle ainsi que le coût financier d'actualisation des passifs non courants.

Les produits financiers comprennent les produits de trésorerie et les dividendes reçus de sociétés non consolidées.

Les autres revenus et charges financières comprennent les gains et pertes de change nets, les commissions bancaires relatives à des opérations de crédit en charges et leur refacturation en produits, les résultats sur cessions d'immobilisations financières, les variations de juste valeur des instruments financiers dérivés lorsque celles-ci doivent être comptabilisées dans le compte de résultat et sont présentées respectivement en produits ou charges financiers sur opérations, à l'exception des variations de juste valeur des dérivés sur opérations qui sont comptabilisées sur la même ligne que la transaction couverte en résultat opérationnel. Ainsi, les variations de juste valeur des dérivés non qualifiés de couverture ainsi que la part inefficace des dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie futurs sont comptabilisées dans le résultat financier.

Tous les intérêts sur emprunts sont comptabilisés en charges financières lorsqu'ils sont encourus.

3 FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2023

France

L'année 2023 a été marquée par une fréquentation des réseaux de transport en hausse par rapport à 2022 dans les Grands Réseaux et Grands Urbains et dans les parkings.

L'activité commerciale a été dynamique en 2023, notamment en Île-de-France avec le gain de l'exploitation (au côté de SNCF Voyageurs) des lignes de tram-train T4, T11 et de la branche Esbly-Crécy de la ligne P pour un chiffre d'affaires cumulé de 650 M€ sur 7 ans ; le gain de 3 lots de bus Optile Pays de France Est, Vallée de l'Oise et centre Essonne pour un chiffre d'affaires annuel cumulé de 540 M€ sur 7 ans ; le gain de l'exploitation des lignes de métros 16 et 17 et de l'exploitation de la future station Saint-Denis Pleyel pour un chiffre d'affaires cumulé de 300 M€ sur sept à dix ans et enfin le transport des athlètes durant les JO 2024. Dans les Territoires, le gain offensif d'Auxerre et le renouvellement de Bourg-en-Bresse sont à noter.

Les plans d'actions déployés en 2022 et 2023 ont permis une augmentation du nombre de recrutements et une réduction de l'absentéisme, mettant ainsi fin aux plans de transport adapté (PTA) notamment à Lyon et Bordeaux. Le transport sanitaire reste en revanche fortement touché par le manque de main-d'œuvre avec un impact direct sur le niveau d'activité et la planification.

Enfin, au-delà des prix de l'énergie qui sont restés à un niveau élevé, l'année a été marquée par des difficultés de démarrage des nouvelles DSP Optile en Île-de-France. Le dernier trimestre a aussi été marqué par l'arrêt complet de l'exploitation de la ligne B à Rennes après un incident technique.

EFFIA

La fréquentation des parkings EFFIA a continué à progresser en 2023, avec une croissance de plus de 8 % par rapport à 2022.

Sur le plan commercial, les principaux contrats renouvelés sont Vincennes DSP, Cykleo Grenoble et Nantes DSP Centre ; les principaux contrats remportés sont Extension TGV Haute Picardie, G&C Dax, et Roubaix CH. Les contrats CHU Toulouse, Montreuil DSP et Cassis ont été perdus.

International

La reprise post Covid-19 de la fréquentation à l'International est plus progressive qu'en France. Fin 2023, la fréquentation de nos réseaux s'établit à environ 80 % des niveaux 2019, avec une amélioration significative en fin d'année sur les réseaux anglais, américains et australiens (Yarra Trams).

L'activité commerciale a été dense aux États-Unis, avec notamment le gain de deux contrats de bus dans des états où Keolis n'opérait pas jusqu'à présent : le Texas (contrat Capital Metro à Austin, pour un chiffre d'affaires cumulé de 350 M€ sur 3 ans) et l'Arizona (contrat Valley Metro à Phoenix, pour un chiffre d'affaires cumulé de 270 M€ sur 3 ans). En Californie, le contrat Las Vegas a été perdu, mais celui de Foothill-Pomona a été renouvelé et celui d'Orange County gagné, pour plus de 450 M€ de chiffre d'affaires cumulé sur 4 ans sur ces deux derniers contrats. En Europe, deux contrats significatifs ont été gagnés : en Suède, l'exploitation/maintenance d'un réseau de bus dans la banlieue de Stockholm pour une durée de 10 ans à compter d'août 2024 et pour un montant total de 600 M€ ; et aux Pays-Bas, l'exploitation de la ligne ferroviaire Valleilijn pour environ 150 M€ de chiffre d'affaires sur 13 ans. Aux Pays-Bas, la concession Twente a pris fin mi-décembre 2023.

En 2023, les supports gouvernementaux mis en place pendant la pandémie se sont réduits.

La plupart des pays continuent à connaître des difficultés de recrutement qui impactent négativement les opérations, au-delà de ce que nous observons en France, mais les campagnes de recrutement et de fidélisation ont commencé à porter leurs fruits.

Les prix de l'énergie sont restés élevés cette année, mais les formules d'indexation des contrats ont pu jouer leur rôle.

Évolution de la dette long terme du Groupe

Le 12 avril 2023, une filiale du Groupe a mis en place une ligne de financement externe à taux variable de 40 millions de dollars américains qui arrivera à l'échéance en avril 2026.

Le 6 juillet 2023, le Groupe a obtenu l'accord de ses banques pour étendre la maturité du crédit syndiqué renouvelable de 900 M€ jusqu'à juillet 2028.

Le 25 juillet 2023, le Groupe a signé un contrat de placement privé pour un montant de 54 millions de dollars. Le financement a été tiré dans sa totalité le 17 octobre 2023 et arrivera à échéance en octobre 2035.

Le 15 décembre 2023, le Groupe a signé avec ses banques des nouveaux avenants afin d'intégrer un nouvel indicateur ESG lié à un engagement de réduction des émissions de gaz à effet de serre dans les contrats de financement suivants :

- › le crédit syndiqué renouvelable de 900 M€ ;
- › le crédit à terme de 600 M€.

Ces opérations visent à consolider la liquidité du Groupe et renforcent la stratégie ESG de Keolis.

4 NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

4.1. Achats consommés et charges externes

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2023	31/12/2022
Énergie	(514,5)	(521,7)
Achat stockés et non stockés de matières premières et fournitures	(375,2)	(286,1)
Travaux, entretien et maintenance	(543,9)	(515,3)
Prime d'assurance	(115,2)	(105,2)
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	(151,6)	(156,5)
Autres	(420,1)	(376,4)
TOTAL	(2 120,6)	(1 961,3)

4.2. Charges de personnel

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2023	31/12/2022
Salaires et charges sociales	(3 583,5)	(3 457,9)
Impôts et taxes sur les rémunérations	(85,5)	(83,4)
Autres charges de personnel*	(339,1)	(320,0)
TOTAL	(4 008,1)	(3 861,3)

* Les autres charges de personnel incluent l'intéressement et la participation.

<i>(en nombre d'individus)</i>	31/12/2023	31/12/2022
Cadres	4 441	4 276
Agents de maîtrise, techniciens	12 102	12 033
Employés, ouvriers, chauffeurs	51 257	51 379
TOTAL	67 801	67 689

4.3. Résultat opérationnel

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Résultat opérationnel récurrent	163,9	208,6
Coûts des appels d'offres non récurrents*	(5,0)	(3,7)
Résultat de cession des immobilisations non récurrent	(2,1)	1,2
Amortissement des droits contractuels & autres	(24,8)	(24,2)
Autres éléments non récurrents*	(20,9)	(29,9)
<i>Dont restructurations nettes de provisions</i>	<i>(12,7)</i>	<i>(5,6)</i>
<i>Dont provisions pour pertes sur contrats⁽¹⁾</i>	<i>0,4</i>	<i>(7,7)</i>
<i>Dont Impact Exit deal Cardiff office</i>	<i>1,4</i>	<i>-</i>
<i>Dont Impact lié au changement de méthode comptable Danemark</i>	<i>2,2</i>	<i>-</i>
<i>Dont Impact déménagement site Le Peletier</i>	<i>-</i>	<i>(1,8)</i>
<i>Dont Pertes liées à la sortie du contrat IJssel-Vecht (Pays-Bas)</i>	<i>-</i>	<i>(3,4)</i>
<i>Dont Pertes sur exercices antérieurs sur le contrat de Dubaï</i>	<i>-</i>	<i>(5,6)</i>
<i>Dont autres</i>	<i>(12,3)</i>	<i>(5,8)</i>
Total éléments non récurrents	(52,8)	(56,6)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL AVANT PARTICIPATIONS MISES EN ÉQUIVALENCE	111,1	152,0

* Ils correspondent au total des Autres produits et charges non récurrents tel que présenté au compte de résultat.

(1) Au 31/12/2022, les provisions pour pertes sur contrats sont essentiellement composées d'une provision sur Autocars Striebig et Eschenlauer pour - 7,3 M€, d'une dotation complémentaire sur Almere (Pays-Bas) de - 3 M€ et de la reprise de provision sur IJssel-Vecht (Pays-Bas) pour + 2,2 M€.

4.4. Calcul de l'EBITDA

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Résultat opérationnel	111,1	151,9
Dotations nettes aux amortissements et autres provisions	419,4	444,8
Dotations nettes aux amortissements et autres provisions sur éléments non récurrents	25,7	25,7
<i>Dont amortissements et dépréciations des droits contractuels et marques net</i>	<i>23,8</i>	<i>24,2</i>
<i>Dont impact lié au changement de méthode comptable Danemark</i>	<i>0,9</i>	<i>-</i>
<i>Dont provision pour restructuration de l'activité Bus Vert</i>	<i>1,1</i>	<i>-</i>
<i>Dont provision pour pertes sur contrat Autocars Striebig et Eschenlauer</i>	<i>-</i>	<i>7,3</i>
<i>Dont reprise de provision pour restructuration de l'activité Keolis Mobility Airport</i>	<i>-</i>	<i>(2,6)</i>
<i>Dont reprise de la provision TMT/Voxtur</i>	<i>-</i>	<i>(2,9)</i>
<i>Dont dotations et reprises pour autres provisions</i>	<i>(0,1)</i>	<i>(0,3)</i>
Quote-part de reprise de subvention d'investissement	(10,8)	(11,9)
Résultat de cession sur immobilisations non récurrent	2,1	(1,2)
Résultat de cession sur immobilisations	0,2	5,2
EBITDA	547,7	614,6
Produits et charges non récurrents décaissables*	25,0	32,2
EBITDA RÉCURRENT	572,7	646,8

* Les produits et charges non récurrents décaissables comprennent les dépenses de restructurations majeures et les autres éléments non récurrents significatifs.

4.5. Quote-part du résultat net des participations mises en équivalence

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2023	31/12/2022
Govia (UK)	13,4	15,0
Autres entreprises associées (France)	0,3	0,6
Autres entreprises associées (International hors UK)	4,7	0,6
TOTAL ENTREPRISES ASSOCIÉES ET COENTREPRISES	18,4	16,2

4.6. Résultat financier

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2023	31/12/2022
Coût endettement financier net	(30,2)	(17,4)
<i>Dont Coût endettement financier brut</i>	(38,6)	(20,3)
<i>Dont Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie</i>	8,4	2,9
Autres produits financiers	18,9	13,1
Autres charges financières	(28,0)	(30,8)
Charges financières IFRS 16	(28,4)	(23,8)
RÉSULTAT FINANCIER	(67,7)	(59,0)

4.7. Impôt

La charge d'impôt comptabilisée s'analyse comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2023	31/12/2022
Charge d'impôt exigible	(44,2)	(45,3)
Impôt exigible de la période	(42,8)	(43,3)
Ajustement comptabilisé au cours de la période au titre de l'impôt exigible des exercices antérieurs	(1,4)	(1,9)
Produit d'impôt différé	15,0	0,5
Impôt différé de la période	15,0	0,5
Perte de valeur sur actif d'impôt différé	-	-
CHARGE D'IMPÔT DE L'EXERCICE	(29,3)	(44,8)

Le rapprochement entre le taux légal d'imposition en France et le taux effectif est le suivant :

	31/12/2023		31/12/2022	
	En %	En M€	En %	En M€
Résultat net de l'exercice		32,5		64,3
Neutralisation de la quote-part du résultat des entreprises associées		(18,4)		(16,2)
Neutralisation de l'impôt sur les sociétés		29,3		44,8
Résultat avant impôt et avant quote-part du résultat des entreprises associées		43,4		92,9
Impôt théorique selon le taux légal d'imposition en France	25,82 %	(11,2)	25,82 %	(24,0)
Écarts de taux France/International	(4,11 %)	1,8	0,31 %	(0,3)
Effet des taux réduits et changements de taux	-	-	3,10 %	2,9
Ajustement au titre de l'impôt des exercices antérieurs	3,33 %	(1,4)	2,08 %	(1,9)
Autres différences permanentes	(9,74 %)	4,2	(1,51 %)	1,4
Crédit d'impôt	(2,50 %)	1,1	(1,16 %)	1,1
Effet de l'imposition directe (CVAE)	16,84 %	(7,3)	13,48 %	(12,5)
Actifs d'impôt différé non reconnus	37,91 %	(16,4)	12,29 %	(11,4)
TAUX EFFECTIF D'IMPÔT	67,54 %	(29,3)	48,21 %	(44,8)

Les actifs d'impôt différé non reconnus sur 2023 concernent principalement l'Amérique du Nord, la Belgique, le Canada, les Pays Bas et la France. Les impôts différés inscrits en actifs et passifs non courants s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Impôts différés actif	64,4	58,8
Moins d'un an	22,9	21,2
Plus d'un an	41,5	37,6
Impôts différés passif	(130,3)	(149,4)
Moins d'un an	(20,4)	(27,2)
Plus d'un an	(109,8)	(122,2)

Le stock de déficits reportables est de 456,2 M€ au 31 décembre 2023 dont 434,2 M€ n'ont pas été reconnus, au regard des hypothèses d'utilisation de ces déficits, et dans la limite de validité de leur report, ce qui représenterait un impôt différé actif de 112,5 M€. La reconnaissance des IDA sur déficits reportables est conforme aux budgets utilisés dans le cadre des tests de dépréciation.

À chaque arrêté comptable, le Groupe apprécie par entité fiscale s'il est probable que l'entité disposera de bénéfices fiscaux lui permettant d'imputer ses actifs d'impôts différés ou de bénéficier de crédits d'impôts disponibles non reconnus. Pour apprécier cette probabilité, le Groupe considère notamment les résultats actuels et passés des entités fiscales, ainsi que les perspectives de bénéfices fiscaux des sociétés.

La variation des impôts différés nets inscrits dans l'état de la situation financière s'analyse comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	IDA	IDP
Solde d'ouverture au 1^{er} janvier 2023	58,8	(149,4)
Constatation en capitaux propres	7,8	1,6
Constatation en résultat	12,0	2,9
Effet des variations de périmètre	(1,2)	1,2
Écart de conversion et autres mouvements	(13,0)	13,4
SOLDE DE CLÔTURE 31 DÉCEMBRE 2023	64,4	(130,3)

<i>(en millions d'euros)</i>	IDA	IDP
Solde d'ouverture au 1^{er} janvier 2022	69,7	(148,5)
Constatation en capitaux propres	0,4	(14,4)
Constatation en résultat	1,3	(0,7)
Effet des variations de périmètre	(1,8)	2,0
Écart de conversion et autres mouvements	(10,7)	12,2
SOLDE DE CLÔTURE 31 DÉCEMBRE 2022	58,8	(149,4)

Les impôts différés nets par nature sont les suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2023	31/12/2022
Écarts d'évaluation	(100,2)	(107,0)
Avantages au personnel	18,8	20,3
Report déficitaire	6,3	7,6
Autres	9,3	(11,6)
SOLDE DE CLÔTURE AU 31 DÉCEMBRE	(65,8)	(90,6)

5 NOTES RELATIVES À L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

5.1. Goodwill

Évolution de la valeur comptable par zone géographique

(en millions d'euros)	France	Europe Continentale	Australie	Grande Bretagne	Amérique du Nord	Total
Au 1^{er} janvier 2023	808,6	168,3	32,7	73,7	14,1	1 097,4
Acquisition*	0,5	-	-	-	-	0,5
Cession	-	-	-	-	-	-
Perte de valeur de la période	-	-	-	-	-	-
Écart de conversion et autres	-	-	(1,1)	1,5	(0,5)	(0,1)
AU 31 DÉCEMBRE 2023	809,0	168,3	31,5	75,2	13,7	1 097,8
<i>Dont valeur brute</i>	<i>809,0</i>	<i>173,9</i>	<i>31,8</i>	<i>183,2</i>	<i>52,6</i>	<i>1 250,4</i>
<i>Dont amortissement et perte de valeur cumulés</i>	<i>-</i>	<i>(5,5)</i>	<i>(0,2)</i>	<i>(108,0)</i>	<i>(38,9)</i>	<i>(152,7)</i>

* Acquisition d'Ambulance Challandaise Renaud.

(en millions d'euros)	France	Europe Continentale	Australie	Grande Bretagne	Amérique du Nord	Total
Au 1^{er} janvier 2022	804,5	166,0	32,9	77,8	13,4	1 094,5
Acquisition	4,0	2,8	-	-	-	6,8
Cession	-	-	-	-	-	-
Perte de valeur de la période	-	-	-	-	-	-
Écart de conversion et autres	-	(0,4)	(0,2)	(4,1)	0,7	(4,0)
AU 31 DÉCEMBRE 2022	808,6	168,3	32,7	73,7	14,1	1 097,4
<i>Dont valeur brute</i>	<i>808,6</i>	<i>173,9</i>	<i>32,9</i>	<i>179,5</i>	<i>53,9</i>	<i>1 248,8</i>
<i>Dont amortissement et perte de valeur cumulés</i>	<i>-</i>	<i>(5,5)</i>	<i>(0,2)</i>	<i>(105,8)</i>	<i>(39,8)</i>	<i>(151,4)</i>

Tests de perte de valeur

Les principales hypothèses retenues pour les tests de perte de valeur sont les suivantes :

FLUX DE TRÉSORERIE

Les flux de trésorerie sont issus du grand plan stratégique établi sur une durée de cinq ans et validé par les organes de direction. Au-delà de cet horizon, les flux sont extrapolés par application d'un taux de croissance à long terme proche de l'inflation long terme attendue par le Groupe, dans la limite de la durée contractuelle le cas échéant ou à l'infini dans le cas contraire. L'actualisation des flux est effectuée en utilisant des taux appropriés à la nature des activités (voir paragraphe ci-dessous).

TAUX D'ACTUALISATION

Le taux d'actualisation utilisé est déterminé à partir du coût moyen du capital reflétant les appréciations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif testé.

Le coût moyen pondéré du capital a été déterminé par recouplement de deux méthodes : la méthode dite du *Capital Asset Pricing model* (CAPM) et le coût moyen pondéré du capital de sociétés cotées comparables. Compte tenu de ces paramètres, le coût de capital utilisé pour actualiser les flux futurs sont les suivants :

	WACC	
	31/12/2023	31/12/2022
Groupe Keolis	6,80 %	6,80 %
Royaume-Uni	7,30 %	7,40 %
Suède	6,80 %	6,20 %
Canada	7,80 %	7,90 %
Danemark	6,80 %	6,30 %
Pays-Bas	6,05 %	6,30 %
Belgique	6,80 %	7,10 %
Australie	7,30 %	7,40 %
États-Unis	7,80 %	7,90 %
France	6,80 %	6,80 %

Ces taux d'actualisation sont des taux après impôt appliqués à des flux de trésorerie après impôt. Leur utilisation aboutit à la détermination de valeurs recouvrables identiques à celles obtenues en utilisant des taux avant impôt appliqués à des flux de trésorerie non fiscalisés, conformément à IAS 36.

TAUX DE CROISSANCE LONG TERME

Les taux de croissance retenus pour les principales UGT ou groupe d'UGT sont les suivants :

	Taux de croissance à l'infini	
	31/12/2023	31/12/2022
Groupe Keolis	1,75 %	2,30 %
Royaume-Uni	2,00 %	2,30 %
Suède	2,00 %	2,30 %
Canada	1,90 %	2,30 %
Danemark	2,00 %	2,30 %
Pays-Bas	1,75 %	2,30 %
Belgique	1,90 %	2,30 %
Australie	2,50 %	2,30 %
États-Unis	1,90 %	2,30 %
France	1,75 %	2,30 %

SENSIBILITÉ DES VALEURS RECOUVRABLES

Les tests de sensibilité des regroupements d'UGT ont été réalisés en faisant varier les taux de croissance à long terme ou le WACC (*Weighted Average Cost of Capital*). Une baisse de 0,5 point du taux de croissance à l'infini laisse une marge positive entre la valeur d'utilité et la valeur comptable pour l'ensemble des unités génératrices de trésorerie.

5.2. Autres immobilisations incorporelles

(en millions d'euros)	Agréments, Brevets et Logiciels	Marques	Droits contractuels	Actifs de concession	Actifs sur contrats*	Autres	Total
Au 1^{er} janvier 2023	101,7	53,0	256,6	94,0	12,6	51,2	569,1
Acquisitions	14,5	-	-	-	3,1	10,8	28,4
Cessions et mises hors service	(8,6)	-	-	-	-	2,8	(5,8)
Amortissements et dépréciations nets	(27,1)	-	(23,9)	(21,2)	(4,1)	(6,9)	(83,1)
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	2,3	2,3
Écarts de conversion et autres	8,8	-	(0,8)	26,3	(0,5)	(9,4)	24,5
AU 31 DÉCEMBRE 2023	89,3	53,0	232,0	99,1	11,3	50,8	535,4
<i>Dont Valeur brute</i>	<i>268,0</i>	<i>65,7</i>	<i>685,0</i>	<i>155,5</i>	<i>39,1</i>	<i>118,9</i>	<i>1 332,1</i>
<i>Dont Amortissement et perte de valeur cumulés</i>	<i>(178,7)</i>	<i>(12,7)</i>	<i>(453,0)</i>	<i>(56,4)</i>	<i>(27,8)</i>	<i>(68,0)</i>	<i>(796,7)</i>

(en millions d'euros)	Agréments, Brevets et Logiciels	Marques	Droits contractuels	Actifs de concession	Actifs sur contrats*	Autres	Total
Au 1^{er} janvier 2022	113,3	53,0	280,8	91,3	16,7	46,9	602,0
Acquisitions	17,7	-	-	-	1,1	10,1	28,8
Cessions et mises hors service	(2,4)	-	-	-	-	(1,4)	(3,8)
Amortissements et dépréciations nets	(32,1)	-	(24,2)	(21,2)	(4,0)	(4,6)	(86,1)
Variation de périmètre	-	-	-	-	(1,1)	9,1	8,0
Écarts de conversion et autres	5,3	-	(0,1)	23,9	-	(8,9)	20,2
AU 31 DÉCEMBRE 2022	101,7	53,0	256,6	94,0	12,6	51,2	569,1
<i>Dont Valeur brute</i>	<i>265,0</i>	<i>65,9</i>	<i>687,4</i>	<i>190,4</i>	<i>37,3</i>	<i>112,6</i>	<i>1 358,6</i>
<i>Dont Amortissement et perte de valeur cumulés</i>	<i>(163,4)</i>	<i>(12,9)</i>	<i>(430,8)</i>	<i>(96,4)</i>	<i>(24,7)</i>	<i>(61,4)</i>	<i>(789,5)</i>

* Cf. note 2.4.7. pour la définition des actifs sur contrats.

5.3. Immobilisations corporelles

(en millions d'euros)	Terrains & Aménagements	Constructions	Matériels et outillages	Matériel de transport	Immobilisations en cours	Autres	Total
Au 1^{er} janvier 2023	49,1	258,4	69,0	265,4	68,8	66,1	776,7
Acquisitions	5,3	33,8	14,3	61,8	35,3	23,1	173,7
Cessions et mises hors service	(1,7)	(6,3)	(6,3)	(39,5)	(0,4)	(6,0)	(60,1)
Amortissements nets	(3,1)	(29,0)	(19,1)	(61,9)	-	(20,3)	(133,4)
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	0,2	0,2
Écart de conversion et autres mouvements	0,3	34,9	2,2	(9,1)	(48,3)	12,1	(7,8)
AU 31 DÉCEMBRE 2023	50,0	291,7	60,2	216,7	55,4	75,2	749,2
<i>Dont Valeur brute</i>	<i>68,3</i>	<i>646,6</i>	<i>242,2</i>	<i>867,3</i>	<i>55,4</i>	<i>219,9</i>	<i>2 099,8</i>
<i>Dont Amortissement et perte de valeur cumulés</i>	<i>(18,3)</i>	<i>(354,9)</i>	<i>(182,1)</i>	<i>(650,6)</i>	<i>-</i>	<i>(144,8)</i>	<i>(1 350,6)</i>

(en millions d'euros)	Terrains & Aménagements	Constructions	Matériels et outillages	Matériel de transport	Immobilisations en cours	Autres	Total
Au 1^{er} janvier 2022	56,8	281,0	74,3	306,4	37,8	61,7	818,1
Acquisitions	2,5	24,2	12,0	47,4	48,9	26,3	161,3
Cessions et mises hors service	(7,6)	(19,0)	(1,3)	(24,4)	(0,3)	(0,9)	(53,6)
Amortissements nets	(3,5)	(29,4)	(22,7)	(76,2)	-	(22,3)	(154,0)
Variations de périmètre	-	0,2	5,6	-	(6,0)	(2,0)	(2,2)
Écart de conversion et autres mouvements	0,8	1,4	1,0	12,2	(11,7)	3,3	7,1
AU 31 DÉCEMBRE 2022	49,1	258,4	69,0	265,4	68,8	66,1	776,7
<i>Dont Valeur brute</i>	<i>65,4</i>	<i>599,7</i>	<i>246,9</i>	<i>954,4</i>	<i>68,8</i>	<i>219,4</i>	<i>2 154,7</i>
<i>Dont Amortissement et perte de valeur cumulés</i>	<i>(16,4)</i>	<i>(341,3)</i>	<i>(177,9)</i>	<i>(689,0)</i>	<i>-</i>	<i>(153,3)</i>	<i>(1 378,0)</i>

5.4 Droits d'utilisation

Actif

(en millions d'euros)	Terrains et bâtiments	Matériel de transport ferroviaire	Matériel de transport routier	Autres matériels	Total
Au 1^{er} janvier 2023	385,3	46,0	594,6	9,8	1 035,7
Nouveaux contrats	70,3	-	170,7	1,2	242,1
Cessions et mises hors service	-	-	-	-	-
Amortissements et dépréciations nets	(76,3)	(4,6)	(150,0)	(3,5)	(234,4)
Variation de périmètre	(3,8)	-	(7,9)	-	(11,7)
Écarts de conversion et autres	26,0	-	20,1	(0,2)	45,9
AU 31 DÉCEMBRE 2023	401,5	41,4	627,4	7,2	1 077,5
<i>Dont Valeur brute</i>	619,8	64,5	1 249,4	14,1	1 947,7
<i>Dont Amortissement et perte de valeur cumulés</i>	(218,3)	(23,1)	(621,9)	(6,9)	(870,3)

Passif

(en millions d'euros)	Dettes de location IFRS 16 > 1 an	Dettes de location IFRS 16 < 1 an	Total
Au 1^{er} janvier 2023	827,2	209,2	1 036,4
Nouvelles dettes	240,0	1,9	241,9
Remboursements des obligations locatives	-	(232,8)	(232,8)
Variation de périmètre	(11,2)	(0,2)	(11,3)
Écarts de conversion et autres	(182,2)	229,7	47,5
AU 31 DÉCEMBRE 2023	873,9	208,6	1 082,5

Actif

(en millions d'euros)	Terrains et bâtiments	Matériel de transport ferroviaire	Matériel de transport routier	Autres matériels	Total
Au 1^{er} janvier 2022	348,8	50,6	584,6	11,1	995,0
Nouveaux contrats	52,8	-	197,9	2,7	253,5
Cessions et mises hors service	-	-	(0,2)	0,4	0,1
Amortissements et dépréciations nets	(78,5)	(4,6)	(139,5)	(3,7)	(226,4)
Variation de périmètre	(20,9)	-	(44,9)	(0,9)	(66,7)
Écarts de conversion et autres*	83,1	-	(3,2)	0,2	80,1
AU 31 DÉCEMBRE 2022	385,3	46,0	594,6	9,8	1 035,7
<i>Dont Valeur brute</i>	<i>572,0</i>	<i>64,5</i>	<i>1 164,0</i>	<i>18,3</i>	<i>1 818,8</i>
<i>Dont Amortissement et perte de valeur cumulés</i>	<i>(186,7)</i>	<i>(18,5)</i>	<i>(569,4)</i>	<i>(8,5)</i>	<i>(783,0)</i>

* Les autres variations correspondent à l'effet de prolongation des contrats existant (dont 54 M€ sur Keolis Sverige).

Passif

(en millions d'euros)	Dettes de location IFRS 16 > 1 an	Dettes de location IFRS 16 < 1 an	Total
Au 1^{er} janvier 2022	801,9	206,4	1 008,2
Nouvelles dettes	250,7	2,8	253,5
Remboursements des obligations locatives	-	(247,6)	(247,6)
Variation de périmètre	(63,6)	(6,3)	(69,9)
Écarts de conversion et autres*	(161,8)	253,3	91,5
AU 31 DÉCEMBRE 2022	827,2	209,2	1 036,4

* Les autres variations correspondent à l'effet de prolongation des contrats existant (dont 54 M€ sur Keolis Sverige).

5.5 Titres mis en équivalence

Le Groupe détient plusieurs participations dans des coentreprises et des entreprises associées, notamment en Grande-Bretagne, consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.

La variation du poste au cours de l'exercice s'explique par les éléments ci-dessous :

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Valeur d'équivalence à l'ouverture	69,6	62,3
Part du Groupe dans le résultat net	18,4	16,2
Dépréciation	-	-
Quote-part de résultat net des entreprises mises en équivalence	18,4	16,2
Variations de juste valeur impactant les capitaux propres	-	-
Écarts de conversion	0,9	(1,4)
Distribution de dividendes	(33,5)	(8,8)
Variation de périmètre & autres	0,1	1,3
Valeur d'équivalence à la clôture	55,5	69,6

Les éléments financiers résumés sur les co-entreprises significatives sont présentés ci-après à 100 %.

(en millions d'euros)	31/12/2023				31/12/2022			
	Govia et ses filiales*	SAEMES	Autres	Total entreprises associées	Govia et ses filiales	SAEMES	Autres	Total entreprises associées
Actifs non courants	416,6	262,2	NA	NA	737,2	249,0	NA	NA
BFR net	(360,9)	(161,9)	NA	NA	(649,0)	(140,4)	NA	NA
Capitaux propres	54,6	74,4	NA	NA	87,1	74,5	NA	NA
<i>Dont résultat net</i>	38,4	(0,3)	NA	NA	42,8	0,4	NA	NA
Passifs non courants	1,1	25,9	NA	NA	1,1	34,1	NA	NA
Actif net	54,6	74,4	NA	NA	87,1	74,5	NA	NA
<i>Réconciliation des données financières avec la valeur des titres MEE :</i>								
Part du Groupe dans l'actif net	19,1	24,8	11,6	55,5	30,5	24,8	14,3	69,6
VALEUR NETTE COMPTABLE DES TITRES MEE	19,1	24,8	11,6	55,5	30,5	24,8	14,3	69,6

* La clôture des comptes annuels de « Govia et ses filiales » est désormais au 31 décembre. Les données présentées correspondent aux comptes clos au 31 décembre 2023 non audités.

Dans le cadre des activités de Govia en Angleterre, des contraintes contractuelles imposent aux sociétés opérationnelles de conserver un certain niveau de disponibilité. Au 31 décembre 2023, cette contrainte conduit à qualifier 100 % de la trésorerie détenue par Govia au niveau de sa société opérationnelle GTR comme des disponibilités ne pouvant pas être transférées au groupe Go-Ahead, actionnaire majoritaire de Govia. Dans ce contexte, la position de trésorerie nette à la clôture est présentée en BFR net.

De plus, selon le nouveau contrat *National Rail Contract* (NRC), la distribution de dividendes n'est permise que sous certaines conditions et seulement avec l'approbation du DfT.

Ainsi, au 31 décembre 2023, la fraction de l'actif net soumis à ces restrictions détenu par le Groupe Keolis en Angleterre chez Govia s'élève à 10,3 M€ au titre de la franchise GTR sur un total de 19,1 M€.

5.6 Actifs financiers courants et non courants

Au 31 décembre 2023 (en millions d'euros)	Instrument de capitaux Propres évalués à la		Instruments de dette évalués		Dérivés actifs	Actifs financiers de concession	Total
	« Juste valeur » par Résultat	« Juste valeur » par « Autres éléments du Résultat » non recyclables	au coût amorti par résultat	à la « Juste Valeur » par Résultat			
Valeur brute	20,5	10,6	79,6	-	36,3	166,5	313,5
Dépréciation	-	-	(44,9)	-	-	(1,3)	(46,2)
VALEUR NETTE	20,5	10,6	34,8	-	36,3	165,2	267,3
<i>Dont à moins d'un an</i>			2,2		35,5	1,9	39,7
<i>Dont à plus d'un an</i>	20,5	10,6	32,5	-	0,7	163,3	227,6

Au 31 décembre 2022 (en millions d'euros)	Instrument de capitaux Propres évalués à la		Instruments de dette évalués		Dérivés actifs	Actifs financiers de concession	Total
	« Juste valeur » par Résultat	« Juste valeur » par « Autres éléments du Résultat » non recyclables	au coût amorti par résultat	à la « Juste Valeur » par Résultat			
Valeur brute	21,2	10,9	79,0	-	61,6	152,6	325,3
Dépréciation	-	-	(42,3)	-	-	(6,3)	(48,6)
VALEUR NETTE	21,2	10,9	36,7	-	61,6	146,3	276,8
<i>Dont à moins d'un an</i>			3,9		61,6		65,4
<i>Dont à plus d'un an</i>	21,2	10,9	32,8	-	-	146,3	211,4

Au 31 décembre 2023, les instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par résultat sont principalement composés des titres Via Transportation et Blue Technologies Limited.

Les titres Navya ont été mis à zéro au 31 décembre 2022 compte tenu de la mise en redressement judiciaire annoncée le 31 janvier 2023.

5.7 Stocks

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Stocks bruts	201,5	192,7
Dépréciations	(3,4)	(1,9)
STOCKS NETS	198,0	190,8

5.8 Créances d'exploitation et diverses

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Clients	796,3	696,3
Avances et acomptes versés sur commandes	26,1	26,7
Dépréciation des créances clients	(8,3)	(9,2)
Créances d'exploitation	814,0	713,8
Personnel et organismes sociaux	17,3	16,4
État et collectivités	233,6	258,6
Charges constatées d'avance	34,6	39,1
Autres*	275,9	287,5
Dépréciation des autres débiteurs	(1,1)	(1,0)
Créances diverses	560,3	600,6
TOTAL	1 374,3	1 314,4

* En 2023, les autres créances incluent 95 M€ représentant la garantie du Département du Transport Australien sur les droits à congés complémentaires, ces droits figurant au passif dans les dettes envers le personnel. Ces mêmes créances étaient de 81 M€ en 2022.

5.9 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Analyse par nature

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Disponibilités	506,4	473,2
Placements à court terme	3,9	2,4
Total inscrit à l'actif	510,3	475,6
Concours bancaires et comptes courants passifs	(199,7)	(168,8)
TRÉSORERIE NETTE	310,7	306,7

Les équivalents de trésorerie comprennent des placements à court terme, très liquides qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et ne présentent pas de risque significatif de perte de valeur.

Le Groupe considère que ses Organismes de Placement Collectif en Valeur Mobilière classées par l'Autorité des Marchés Financiers dans la catégorie « monétaire euro » répondent aux critères lui permettant de les classer en équivalents de trésorerie.

Il n'y a pas eu de monétisation de créance au 31 décembre 2023.

5.10 Capitaux propres

Capital social et primes d'émission

Au 31 décembre 2023, le capital social est de 237,9 M€, composé de 180 218 865 actions d'un euro et trente-deux centimes de valeur nominale, entièrement libérées.

La prime d'émission s'élève à 273,2 M€.

Le Groupe n'est pas soumis dans ses contrats d'endettement à des clauses de ratio d'endettement sur capitaux propres.

Actions propres

À la clôture, l'ensemble des titres d'autocontrôle de GROUPE KEOLIS S.A.S. s'élevant à 2,4 M€ est éliminé.

Réserves et résultat distribuable

Au 31 décembre 2023, la société GROUPE KEOLIS S.A.S. présente un résultat comptable 2023 de + 15,4 M€ et un report à nouveau positif de 47,5 M€ avant imputation du résultat 2023. Le bénéfice distribuable au 31 décembre 2023 s'élève donc à 62,9 M€.

Réserves attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle

Les principales réserves attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle proviennent des filiales suivantes : Keolis Downer, KDR Gold Coast Pty Ltd, KDR Victoria Pty Ltd, Australian Transit Enterprises Pty Ltd, Keolis Commuter Services LLC et les filiales françaises Transkeo T11 et T13.

Réserves de conversion

Les principaux taux de change contre l'euro utilisés au cours des exercices 2023 et 2022 sont les suivants :

(pour 1 euro)	2023		2022	
	Taux Moyen	Taux clôture	Taux Moyen	Taux clôture
Livre Sterling	0,869787	0,869050	0,852761	0,886930
Dollar australien	1,628801	1,626300	1,516692	1,569300
Couronne danoise	7,450935	7,452900	7,439564	7,436500
Couronne suédoise	11,478758	11,096000	10,629575	11,121800
Couronne norvégienne	11,424838	11,240500	10,102606	10,513800
Dollar US	1,081269	1,105000	1,053049	1,066600
Dollar canadien	1,459469	1,464200	1,369491	1,444000
Roupie indienne	89,300106	91,904500	82,686386	88,171000

5.11. Emprunts et dettes financières

Analyse des dettes financières par nature

En 2023, les lignes de financement suivantes ont été mises en place ou amendées :

- › au niveau de GROUPE KEOLIS S.A.S. :
 - un placement privé à taux fixe de 54 millions de dollars américains,
 - un remboursement anticipé partiel de 24 M€ de la tranche à taux variable du placement privé de droit allemand (*Schuldscheindarlehen*), initialement de 71 M€ à échéance 2029,
 - l'extension de la maturité du crédit syndiqué renouvelable de 900 M€ jusqu'au 22 juillet 2028,
 - l'amendement du crédit syndiqué renouvelable de 900 M€ et du crédit à terme de 600 M€ pour intégrer un nouvel indicateur ESG ;
- › au niveau des filiales de Keolis SA :
 - un emprunt à taux variable de 40 millions de dollars américains, mis en place le 12 avril 2023 pour une durée de 3 ans.

Ces opérations permettent non seulement au Groupe de renforcer la liquidité, mais également de rallonger la durée de vie moyenne de sa dette et de renforcer sa stratégie ESG.

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre 2023		
	Montants dans l'état de la situation financière	Échéance	Taux
Dérivés	11,1	2024	-
Emprunts	14,0	2024	Taux fixes
Emprunts	64,5	2024	Taux variables
Sous-total à moins d'un an	89,5		
Participation des salariés	0,7	2025-2027	Taux fixes
Emprunts	105,3	2025-2035	Taux fixes
Emprunts	1 057,3	2025-2036	Taux variables
Sous-total à plus d'un an	1 163,3		
TOTAL (HORS PASSIFS FINANCIERS DE CONCESSION)	1 252,8		

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre 2022		
	Montants dans l'état de la situation financière	Échéance	Taux
Dérivés	10,7	2023	-
Emprunts	73,7	2023	Taux fixes
Emprunts	54,1	2023	Taux variables
Sous-total à moins d'un an	138,4		
Participation des salariés	0,7	2024-2026	Taux fixes
Emprunts	65,3	2024-2034	Taux fixes
Emprunts	1 175,8	2024-2035	Taux variables
Sous-total à plus d'un an	1 241,8		
TOTAL (HORS PASSIFS FINANCIERS DE CONCESSION)	1 380,2		

Au 31 décembre 2023, le montant tiré au titre du crédit syndiqué (le « Crédit Syndiqué ») mis en place le 12 juillet 2013 et modifié par avenant les 11 juin 2015, 27 juillet 2018, 22 juillet 2022 et 15 décembre 2023 est de 125 M€. Le crédit court actuellement jusqu'en juillet 2028 (avec une option d'extension d'un an soumise à l'accord des prêteurs) et le solde non tiré s'élève à 775 M€.

Analyse des dettes financières par échéance

(en millions d'euros)	2024	2025	2026	2027	2028	2029 à 2034	> 2034	Total
Obligations locatives	208,9	225,0	137,7	117,3	94,6	203,4	95,6	1 082,4
Dettes financières hors passifs financiers de concession	89,5	84,4	693,5	156,4	128,0	48,0	52,9	1 252,8

Les ratios financiers à respecter

Dans la documentation de plusieurs contrats de crédit du Groupe, un ratio financier est à respecter sur une base semestrielle, le *Leverage ratio*.

Le *Leverage ratio* correspond au rapport entre l'endettement net retraité et l'EBITDA récurrent retraité. Au 31 décembre 2023, les covenants sur le *Leverage ratio* sont respectés.

Les agrégats financiers utilisés pour le calcul du ratio financier répondent précisément aux définitions contenues dans les documentations des principaux crédits du Groupe.

Des agrégats de performance financière sur le Groupe et de ses filiales sont suivis tout au long de l'année, de manière à anticiper toute éventuelle évolution défavorable de ce ratio.

Tableau de variation des dettes financières et des obligations locatives

(en millions d'euros)	31/12/2022	Augmentation	Diminution	Variations de périmètre	Impact de Change	Autres*	31/12/2023
Obligations locatives	209,2	26,8	(256,8)	(0,5)	(0,3)	230,3	208,6
Dérivés	10,7	-	-	-	-	0,4	11,1
Passifs financiers de concession	2,1	1,5	(1,9)	0,4	-	1,9	4,0
Emprunts	127,7	40,8	(93,1)	(0,4)	(0,1)	3,6	78,5
Sous-total à moins d'un an	349,8	69,1	(351,8)	(0,6)	(0,5)	236,1	302,1
Obligations locatives	827,2	240,0	-	(11,2)	(0,4)	(181,7)	873,9
Participation des salariés	0,7	-	-	-	-	-	0,7
Dérivés	-	-	-	-	-	-	-
Passifs financiers de concession	46,1	56,1	(15,0)	-	(0,1)	(2,5)	84,6
Emprunts	1 241,0	295,5	(355,2)	0,6	(5,6)	(13,7)	1 162,6
Sous-total à plus d'un an	2 115,0	591,6	(370,2)	(10,5)	(6,2)	(198,0)	2 121,7
TOTAL	2 464,8	660,7	(722,0)	(11,1)	(6,7)	38,2	2 423,9

* Les autres variations correspondent principalement à l'effet des dettes locatives inférieures à un an reclassées dans les dettes à court terme (dont 42 M€ sur Keolis Sverige).

5.12 Actifs et passifs par catégorie

Le tableau suivant indique la valeur comptable au bilan des actifs et passifs financiers par catégorie comptable définie selon la norme IFRS 9, ainsi que leur juste valeur :

31/12/2023	Non courant		Valeur nette comptable au bilan de la classe	Instruments financiers				Juste valeur			Endettement financier net
				À la juste valeur par capitaux propres	Prêts, créances, dettes au coût amorti	À la juste valeur par résultat	Qualifiés de couverture	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Rubrique au bilan et classes d'instruments (en millions d'euros)		Courant									
Instruments de dettes	32,6	2,2	34,8	-	34,8	-	-	-	34,8	-	34,8
Actifs financiers de concession	163,3	1,9	165,2	-	165,2	-	-	-	165,2	-	
Sous-total prêts et créances	195,8	4,1	200,0	-	199,9	-	-	-	199,9	-	34,8
Instruments de capitaux propres	31,1	-	31,1	10,6	-	20,5	-	-	-	31,1	
Juste valeur positive des dérivés de couverture	0,7	33,2	33,9	-	-	-	33,9	-	33,9	-	33,9
Juste valeur positive des dérivés de transaction	-	2,4	2,4	-	-	2,4	-	-	2,4	-	2,4
Trésorerie et équivalents de trésorerie		510,3	510,3	-	-	510,3	-	-	510,3	-	510,3
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS COURANTS ET NON COURANTS	227,7	550,0	777,7	10,6	199,9	533,2	33,9	-	746,5	31,1	581,4
Emprunts obligataires	2,7	-	2,7	-	-	2,7	-	-	2,7	-	2,7
Emprunts auprès des établissements de crédit	1 159,9	78,5	1 238,3	-	1 238,3	-	-	-	1 238,3	-	1 238,3
Sous-total emprunts	1 162,6	78,5	1 241,1	-	1 238,3	2,7	-	-	1 241,1	-	1 241,1
Dont :											
• évalués au coût amorti	1 107,7	78,5	1 186,1	-	1 186,1	-	-	-	1 186,1	-	1 186,1
• faisant l'objet d'une comptabilité de couverture de juste valeur	52,2	-	52,2	-	52,2	-	-	-	52,2	-	52,2
• évalués selon l'option « juste valeur »	2,7	-	2,7	-	-	2,7	-	-	2,7	-	2,7
Juste valeur négative des dérivés de couverture*	-	10,7	10,7	-	-	-	10,7	-	10,7	-	10,7
Juste valeur négative des dérivés de transaction	-	0,3	0,3	-	-	0,3	-	-	0,3	-	0,3
Emprunts et dettes financières	1 162,6	89,5	1 252,1	-	1 238,3	3,1	10,7	-	1 252,1	-	1 252,1
Dettes de trésorerie et trésorerie passive	-	199,7	199,7	-	199,7	-	-	-	199,7	-	199,7
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS COURANTS ET NON COURANTS	1 162,6	289,2	1 451,8	-	1 438,0	3,1	10,7	-	1 451,8	-	1 451,8
ENDETTEMENT FINANCIER NET DU GROUPE	1 129,3	(258,9)	870,4	-	1 403,3	(509,6)	(23,2)	-	870,5	-	870,5

31/12/2022			Valeur nette comptable au bilan de la classe	Instruments financiers				Juste Valeur			Endettement financier net
	Non courant	Courant		À la juste valeur par capitaux propres	Prêts, créances, dettes au coût amorti	À la juste valeur par résultat	Qualifiés de couverture	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Rubrique au bilan et classes d'instruments (en millions d'euros)											
Instruments de dettes	32,8	3,9	36,7	-	36,7	-	-	-	36,7	-	36,7
Actifs financiers de concession	146,3	-	146,3	-	146,3	-	-	-	146,3	-	-
Sous-total prêts et créances	179,2	3,9	183,0	-	183,0	-	-	-	183,0	-	36,7
Instruments de capitaux propres	32,1	-	32,1	10,9	-	21,2	-	-	-	32,1	-
Juste valeur positive des dérivés de couverture*	-	60,1	60,1	-	-	-	60,1	-	60,1	-	60,1
Juste valeur positive des dérivés de transaction	-	1,4	1,4	-	-	1,4	-	-	1,4	-	1,4
Trésorerie et équivalents de trésorerie		475,6	475,6	-	-	475,6	-	-	475,6	-	475,5
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS COURANTS ET NON COURANTS	211,3	541,0	752,3	10,9	183,0	498,2	60,1	-	720,2	32,1	573,8
Emprunts obligataires	2,6	-	2,6	-	-	2,6	-	-	2,6	-	2,6
Emprunts auprès des établissements de crédit	1 238,5	127,7	1 366,2	-	1 366,2	-	-	-	1 366,2	-	1 366,2
Sous-total emprunts	1 241,0	127,7	1 368,8	-	1 366,2	2,6	-	-	1 368,8	-	1 368,8
Dont :											
• évalués au coût amorti	1 238,5	127,7	1 366,2	-	1 366,2	-	-	-	1 366,2	-	1 366,2
• faisant l'objet d'une comptabilité de couverture de juste valeur	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
• évalués selon l'option « juste valeur »	2,6	-	2,6	-	-	2,6	-	-	2,6	-	2,6
Juste valeur négative des dérivés de couverture*	-	7,8	7,8	-	-	-	7,8	-	7,8	-	7,8
Juste valeur négative des dérivés de transaction	-	2,9	2,9	-	-	2,9	-	-	2,9	-	2,9
Emprunts et dettes financières	1 241,0	138,4	1 379,5	-	1 366,2	5,4	7,8	-	1 379,5	-	1 379,5
Dettes de trésorerie et trésorerie passive	-	168,8	168,8	-	168,8	-	-	-	168,8	-	168,8
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS COURANTS ET NON COURANTS	1 241,0	307,3	1 548,3	-	1 535,0	5,4	7,8	-	1 548,3	-	1 548,3
ENDETTEMENT FINANCIER NET DU GROUPE	1 208,2	(233,7)	974,5	-	1 498,3	(471,6)	(52,3)	-	974,5	-	974,5

* Exclut la juste valeur des matières premières car ces éléments sont présentés dans 5.13 - Gestion du risque de variation du prix des matières premières.

5.13 Gestion des risques et instruments financiers dérivés

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés pour gérer les expositions aux risques de marchés financiers résultant de ses activités opérationnelles, financières et d'investissement :

- › risque de taux d'intérêt ;
- › risque de change ;
- › risque de matières premières.

Le Groupe détient au 31 décembre 2023 des instruments financiers dérivés :

- › éligibles à la comptabilité de couverture et comptabilisés en couverture de flux de trésorerie (CFH) ou en couverture de juste valeur (FVH) ;
- › ou non éligibles à la comptabilité de couverture et comptabilisés en transaction.

Les justes valeurs sont calculées en utilisant les méthodes standards de valorisation et sur la base des conditions de marché *mid-market* communément utilisées sur les marchés. Les données de marché utilisées sont de niveau 2 au sens de la norme IFRS 13.

Les impacts sur la performance et la situation financière des instruments financiers dérivés sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Sous-Jacent (en millions d'euros)	Comptabilité de couverture	Juste valeur au 31/12/2022 (hors primes)	Variation des capitaux propres (réserves recyclables)		Résultat financier latent	Résultat financier réalisé	Primes à payer	Juste valeur au 31/12/2023 (hors primes)	Primes restant à amortir 31/12/2023
			Variation	Recyclage	Variation	Variation			
Taux	CFH	51,7	(13,4)	(15,4)	(0,1)		(0,3)	22,4	(5,4)
Taux	Trading	-	-	-	-			-	-
Taux	FVH	-	-	-	-			-	-
Total Taux		51,7	(13,4)	(15,4)	(0,1)		(0,3)	22,4	(5,7)
Change	CFH	0,6	0,4	(0,9)	-			-	-
Change	Trading	(1,3)	-	-	3,2			2,0	-
Change	FVH		0,4		0,3			0,7	-
Total Change		(0,7)	0,8	(0,9)	3,6		-	2,7	-
Matières premières	CFH	1,0	(2,0)	(2,1)	(0,3)			(3,4)	-
Matières premières	Trading	(0,3)	-	-	0,3			-	-
Matières premières	FVH		-	-					
Total Matières premières		0,7	(2,0)	(2,1)	-		-	(3,4)	-
TOTAL		51,7	(14,6)	(18,5)	3,4		(0,3)	21,7	(5,7)

Les instruments financiers dérivés de taux et de change sont inscrits dans l'état de la situation financière pour leur juste valeur pour les montants suivants :

(en millions d'euros)	31/12/2023			31/12/2022		
	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
Instruments dérivés actifs						
Dérivés de couverture de flux de trésorerie	-	33,2	33,2	-	60,1	60,1
Dérivés de couverture de juste valeur	0,7	-	0,7	-	-	-
Dérivés de transaction	-	2,4	2,4	-	1,4	1,4
Dérivés de couverture des flux d'investissement net à l'étranger	-	-	-	-	-	-
TOTAL INSTRUMENTS DÉRIVÉS ACTIFS	0,7	35,5	36,3	-	61,6	61,6
Instruments dérivés passifs						
Dérivés de couverture de flux de trésorerie	-	10,7	10,7	-	7,8	7,8
Dérivés de couverture de juste valeur	-	-	-	-	-	-
Dérivés de transaction	-	0,3	0,3	-	2,9	2,9
Dérivés de couverture des flux d'investissement net à l'étranger	-	-	-	-	-	-
TOTAL INSTRUMENTS DÉRIVÉS PASSIFS	-	11,1	11,1	-	10,7	10,7

Le tableau suivant présente, par type de risque, le lien économique entre les instruments dérivés et les éléments couverts :

2023	JV des dérivés	Variation JV des dérivés	Variation JV de l'élément couvert	Inefficacité de la couverture
GKSAS				
CFH				
Taux	22,4	(29,2)	29,2	(0,1)
Change	-	(0,6)	0,6	-
MP	(3,4)	(4,4)	4,4	-
Trading				
Taux	-	-	-	-
Change	2,1	3,2	-	-
MP	-	0,3	-	-
FVH				
Taux	-	-	-	-
Change	0,7	0,3	(0,9)	(0,6)
MP	-	-	-	-

2022	JV des dérivés	Variation JV des dérivés	Variation JV de l'élément couvert	Inefficacité de la couverture
GKSAS				
CFH				
Taux	51,7	52,1	(52,0)	-
Change	0,6	0,3	(0,3)	-
MP	1,0	(3,6)	3,6	-
Trading				
Taux	-	2,6	-	-
Change	(1,3)	(1,5)	-	-
MP	(0,3)	(0,2)	-	-

Les impacts sur les capitaux propres recyclables (autres éléments du résultat global) se détaillent comme suit :

(en millions d'euros)	Capitaux Propres recyclables
Ouverture au 1^{er} janvier 2022	2,3
Recyclé en Résultat	(27,2)
Variation de valeur efficace sur instruments de couverture de flux de trésorerie	71,3
Couverture de risque de taux	45,6
Couverture de risque de change	0,7
<i>Dont transactions futures couvertes</i>	-
Couverture de risque de prix	24,9
Variation du coût de couverture	-
Couverture de risque de taux	-
Couverture de risque de change	-
Couverture de risque de prix	-
Écart de change	0,1
CLÔTURE AU 31 DÉCEMBRE 2022	46,5
Ouverture au 1^{er} janvier 2023	46,5
Recyclé en Résultat	(18,5)
Variation de valeur efficace sur instruments de couverture de flux de trésorerie	(15,1)
Couverture de risque de taux	(13,4)
Couverture de risque de change	0,4
<i>Dont transactions futures couvertes</i>	-
Couverture de risque de prix	(2,0)
Variation du coût de couverture	0,4
Couverture de risque de taux	-
Couverture de risque de change	0,4
Couverture de risque de prix	-
Écart de change	-
CLÔTURE AU 31 DÉCEMBRE 2023	13,3

Rupture des relations de couverture

Une relation de couverture est rompue dès lors que les conditions d'efficacité ne sont plus remplies au sens de la norme IFRS 9, ou lorsque l'instrument dérivé concerné arrive à échéance, est résilié, ou vendu, ou encore lorsque l'élément couvert est résilié ou vendu. Par ailleurs, le Groupe peut à tout moment décider de mettre un terme à une relation de couverture. Dans ces cas, la relation de couverture n'est plus applicable.

	Soldes des réserves de couverture sur relations de couverture maintenues	Soldes des réserves de couverture sur relations de couverture arrêtées	Réserves de couverture recyclées car l'élément couvert a influé sur le résultat	Réserves de couverture recyclées car l'élément couvert ne se réalise plus
2023				
GKSAS				
CFH				
Taux	16,5	-	(15,4)	-
Change	-	-	(1,0)	-
MP	(3,4)	-	(2,1)	-

	Soldes des réserves de couverture sur relations de couverture maintenues	Soldes des réserves de couverture sur relations de couverture arrêtées	Réserves de couverture recyclées car l'élément couvert a influé sur le résultat	Réserves de couverture recyclées car l'élément couvert ne se réalise plus
2022				
GKSAS conso				
CFH				
Taux	45,3	-	1,8	-
Change	0,6	-	(0,4)	-
MP	0,7	-	(28,7)	-

Les instruments de couverture de taux déqualifiés font notamment suite au remboursement de certaines lignes de financement auxquelles des instruments dérivés étaient associés.

Gestion du risque de taux d'intérêt

L'exposition du Groupe au risque de taux d'intérêt provient de son endettement financier. Le Groupe couvre le risque de hausse de taux en utilisant des instruments financiers dérivés. La dette en EUR et la dette en USD exposées au 31 décembre 2023 sont couvertes respectivement à hauteur de 88 % et 60 % sur un plan économique.

Les instruments financiers dérivés éligibles à la comptabilité de couverture sont comptabilisés en couverture de flux de trésorerie ou en couverture de juste valeur. Les instruments financiers dérivés non éligibles sont comptabilisés en transaction.

La dette nette du Groupe se présente de la manière suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Emprunts et dettes financières retraités des passifs financiers de concession*	1 252,8	1 380,2
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(310,6)	(306,7)
Intérêts courus non échus à recevoir	(3,1)	(3,4)
Prêts et créances	(31,0)	(29,5)
Dépôts et cautionnements	(0,7)	(3,7)
Dérivés actifs	(36,3)	(61,6)
Participation des salariés	(0,7)	(0,7)
ENDETTEMENT FINANCIER NET	870,5	974,5

* Y compris participation des salariés.

L'endettement financier net est un indicateur interne à Keolis. Il exclut les obligations locatives générées par l'application de la norme IFRS 16 (y compris les dettes de location financement qui ont été intégralement reclassées en obligations locatives en application de la norme IFRS 16) et les engagements de rachats de participations ne donnant pas le contrôle. Il exclut également les passifs financiers de concession.

Le Groupe est soumis à la variabilité des taux d'intérêt sur la partie de son endettement financier net à taux variable.

La ventilation par type de taux des emprunts et dettes financières, avant et après prise en compte des instruments dérivés (de couverture et de transaction), se présente comme suit :

(en millions d'euros)	Structure initiale de la dette		Structure après couverture	
	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2022
Taux fixe	120,0	139,7	946,0	1 015,7
Taux variable	1 132,8	1 240,5	306,8	364,5
TOTAL DES EMPRUNTS ET DETTES	1 252,8	1 380,2	1 252,8	1 380,2

Analyse de la sensibilité

Au 31 décembre 2023, sur la base d'un endettement net constant, une variation instantanée de 50 points de base des taux d'intérêt à la date de clôture impacterait le coût annuel de l'endettement financier de la manière suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	+ 50 bp P&L	+ 50 bp Rés. recyclables	- 50 bp P&L	- 50 bp Rés. recyclables
Instruments financiers à taux variable (après prise en compte des couvertures de JV)	(4,0)	-	4,0	-
Dettes en juste valeur sur option	-	-	-	-
Dérivés non qualifiés de couverture	-	-	-	-
Dérivés qualifiés en couverture de flux de trésorerie	(0,1)	3,9	-	(3,9)
ANALYSE DE LA SENSIBILITÉ	(4,1)	3,9	4,0	(3,9)

Sur la base de la structure de la dette au 31 décembre 2023, une variation de la courbe de taux d'intérêt de +/- 50 points de base sur une durée de cinq ans impacterait le coût de l'endettement financier de la manière suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	+ 50 bp P&L	+ 50 bp Rés. recyclables	- 50 bp P&L	- 50 bp Rés. recyclables
Instruments financiers à taux variable (après prise en compte des couvertures de JV)	(19,8)	0,1	19,8	(0,1)
Dettes en juste valeur sur option	-	-	-	-
Dérivés non qualifiés de couverture	-	-	-	-
Dérivés qualifiés en couverture de flux de trésorerie	0,1	12,5	(0,1)	(12,7)
ANALYSE DE LA SENSIBILITÉ	(19,7)	12,6	19,7	(12,7)

Les instruments financiers dérivés sont inscrits dans l'état de la situation financière à leur juste valeur pour les montants suivants :

	Juste valeur au bilan 31/12/2023					Juste valeur au bilan 31/12/2022				
	Couverture de flux de trésorerie	Couverture de juste valeur	Transaction	Couverture des flux d'investissement net à l'étranger	Total	Couverture de flux de trésorerie	Couverture de juste valeur	Transaction	Couverture des flux d'investissement net à l'étranger	Total
(en millions d'euros)										
Swaps receveurs de taux fixe	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Swap payeurs de taux fixe	9,9	-	-	-	9,9	21,7	-	-	-	21,7
Swaps d'index	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Options de taux	23,3	-	-	-	23,3	37,8	-	-	-	37,8
Instruments dérivés actifs	33,2	-	-	-	33,2	59,5	-	-	-	59,5
Swaps receveurs de taux fixe	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Swap payeurs de taux fixe	0,6	-	-	-	0,6	-	-	-	-	-
Options de taux	10,2	-	-	-	10,2	7,8	-	-	-	7,8
Instruments dérivés passifs	10,7	-	-	-	10,7	7,8	-	-	-	7,8
POSITION NETTE TAUX	22,4	-	-	-	22,4	51,7	-	-	-	51,7

Les montants nominaux des instruments financiers dérivés sont détaillés ci-dessous :

	31/12/2023		31/12/2022	
	Dette nette long terme	Dette nette court terme	Dette nette long terme	Dette nette court terme
(en millions d'euros)				
Swaps receveurs de taux fixe	-	-	-	-
Swaps payeurs de taux fixe	340,1	0,6	273,8	34,7
Swaps d'index	-	-	-	-
Options de taux	520,2	18,1	418,8	148,8

Au 31 décembre 2023, les échéances des instruments financiers dérivés de couverture des risques de taux portent sur les années 2024 à 2035. Pour les couvertures synthétiques composées de plusieurs instruments, nous ne considérons que le nominal couvert. En sus de ces couvertures en vie, le Groupe détient 150 M€ de couvertures dont le départ s'effectuera dans l'année à venir.

Gestion du risque de change

Le Groupe met en place des prêts ou emprunts intra-groupe libellés en devises étrangères et enregistrés en comptes courants. Afin de couvrir le risque de change qui en résulte, le Groupe utilise des instruments financiers dérivés qui lui permettent de figer les cours de change des prêts ou emprunts intra-groupe, à hauteur de 100 % des montants nominaux exposés sur un plan économique.

Le Groupe réalise également des investissements dans des entités étrangères. Afin de gérer le risque de change induit par ces investissements, le Groupe utilise des instruments financiers dérivés pour des montants limités, l'objectif de gestion étant dans ce cas de préserver le cours de change de référence défini pour l'année.

Enfin, le Groupe effectue des achats d'actifs libellés en devises autres que les devises fonctionnelles respectives des filiales concernées Afin de couvrir les potentielles évolutions des cours de change entre la signature du contrat d'achat des actifs et leur livraison effective, le Groupe utilise des instruments financiers dérivés lui permettant de figer ou limiter le risque d'évolution des cours.

Les instruments financiers dérivés détenus par le Groupe peuvent être éligibles à la comptabilité de couverture d'investissement net au sens de la norme IFRS 9, à la comptabilité de couverture de flux de trésorerie au sens de la norme IFRS 9, ou comptabilisés en transaction. Au 31 décembre 2023, il n'y a que des instruments financiers de change comptabilisés en transaction.

Les instruments financiers dérivés sont inscrits dans l'état de la situation financière pour leur juste valeur pour les montants suivants :

	Juste valeur au bilan 31/12/2023					Juste valeur au bilan 31/12/2022				
	Couverture de flux de trésorerie	Couverture de juste valeur	Transaction	Couverture des flux d'investissement net à l'étranger	Total	Couverture de flux de trésorerie	Couverture de juste valeur	Transaction	Couverture des flux d'investissement net à l'étranger	Total
(en millions d'euros)										
Swaps de devises	-	-	2,3	-	2,3	0,1	-	1,0	-	1,1
Achat à terme de devises	-	-	-	-	-	0,5	-	0,5	-	0,9
Options sur devises	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Cross currency swap	-	0,7	-	-	0,7	-	-	-	-	-
Instruments dérivés actifs	-	0,7	2,3	-	3,0	0,6	-	1,4	-	2,0
Swaps de devises	-	-	0,3	-	0,3	-	-	2,7	-	2,7
Achat à terme de devises	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Options sur devises	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Cross currency swap	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments dérivés passifs	-	-	0,3	-	0,3	-	-	2,7	-	2,7
POSITION NETTE S/ DEVICES	-	0,7	2,0	-	2,7	0,6	-	(1,3)	-	(0,7)

Les instruments financiers dérivés couvrent notamment les opérations en devises suivantes : AED, AUD, CAD, GBP, SEK, USD, SGD.

Au 31 décembre 2023, l'ensemble des échéances des instruments financiers dérivés de change porte sur l'année 2024.

Gestion du risque de variation du prix des matières premières

Dans le cadre de son activité opérationnelle, le Groupe est exposé à un risque de fluctuation de prix de certaines matières premières, en particulier de gazole. Le Groupe couvre ce risque en utilisant des instruments financiers dérivés. Sur un plan économique, Keolis a couvert 90 % des volumes budgétés de gazole exposés en 2023.

Les instruments financiers dérivés de matières premières éligibles à la comptabilité de couverture sont comptabilisés en couverture de flux de trésorerie au sens de la norme IFRS 9. Les instruments financiers dérivés non éligibles sont comptabilisés en transaction.

Les instruments financiers dérivés sont inscrits dans l'état de la situation financière à leur juste valeur pour les montants suivants :

	Juste valeur au bilan 31/12/2023				Juste valeur au bilan 31/12/2022			
	Couverture de flux de trésorerie	Couverture de juste valeur	Transaction	Total	Couverture de flux de trésorerie	Couverture de juste valeur	Transaction	Total
<i>(en millions d'euros)</i>								
Swaps s/produits pétroliers	0,3	-	-	0,3	3,5	-	-	3,5
Swaptions s/produits pétroliers	-	-	-	-	-	-	-	-
Achats à terme d'électricité	-	-	-	-	-	-	-	-
Tunnels - actif	-	-	-	-	0,9	-	-	0,9
Instruments dérivés sur matières premières actifs	0,3	-	-	0,3	4,4	-	-	4,4
Swaps s/produits pétroliers	3,6	-	-	3,6	2,8	-	0,3	3,1
Tunnels - passif	0,1	-	-	0,1	0,7	-	-	0,7
Achats à terme d'électricité	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments dérivés sur matières premières passifs	3,7	-	-	3,7	3,5	-	0,3	3,7
POSITION NETTE SUR MATIÈRE	(3,4)	-	-	(3,4)	1,0	-	(0,3)	0,7

Au 31 décembre 2023, les échéances des instruments financiers dérivés de matières premières représentent un volume de 55 303 tonnes (contre 59 788 tonnes au 31 décembre 2022).

Risque de contrepartie

Les transactions qui génèrent potentiellement un risque de contrepartie pour le Groupe sont essentiellement :

- › les placements de liquidités ;
- › les instruments financiers dérivés ;
- › les créances clients.

Une procédure de risque de contrepartie concernant les placements et les instruments financiers dérivés a été définie et mise en place par le Groupe en 2013, et mise à jour en 2023.

Cette procédure définit notamment les critères d'appréciation du risque de contrepartie et ainsi la capacité du Groupe Keolis à conclure des opérations financières avec ces contreparties. Cette procédure s'articule autour des principes ci-dessous :

- › les instruments financiers dérivés, ne sont traités qu'avec des contreparties appartenant aux catégories autorisées ;
- › les portefeuilles de placements de liquidités et de financements respectent des limites par contrepartie ;

- › la « juste valeur à risque » (juste valeur en faveur du Groupe) du portefeuille d'instruments financiers dérivés fait l'objet d'un suivi régulier, de manière à répartir le risque sur les différentes contreparties ;
- › les contreparties font l'objet d'un suivi régulier. Si une contrepartie bancaire du Groupe sort d'une catégorie autorisée, le portefeuille d'instruments financiers dérivés fera l'objet d'une restructuration de manière à respecter de nouveau le critère de catégorie.

Au 31 décembre 2023 :

- › tous les placements réalisés et tous les instruments financiers dérivés détenus par le Groupe ont été conclus avec des contreparties bancaires respectant les critères ;
- › aucun dépassement de limite pour les portefeuilles de placement de liquidités et de financements n'a été constaté ;
- › l'analyse des justes valeurs à risque montre qu'aucun risque de contrepartie significatif n'est à signaler.

Enfin, les calculs d'ajustement de juste valeur au crédit/au débit en fonction du risque de contrepartie, requis par la norme IFRS 13, montrent que l'impact du risque de contrepartie sur la valorisation des portefeuilles d'instruments financiers dérivés du Groupe est négligeable.

Risque de liquidité

Au 31 décembre 2023, la ligne de crédit syndiquée renouvelable disponible de 900 M€ est tirée à hauteur de 125 M€. Le solde non tiré s'élève à 775 M€. Cette ligne de crédit est disponible au niveau de GROUPE KEOLIS S.A.S. et de Keolis SA.

Le tableau suivant présente le profil de remboursement des dettes non courantes de GROUPE KEOLIS S.A.S. et de Keolis SA ainsi que le profil de la charge d'intérêts prévisionnelle correspondante après prise en compte des instruments financiers dérivés de couverture de taux.

Au 31 décembre 2023 :

(en millions d'euros)	< =1 an	2 ans	3 à 5 ans	> 5 ans
Dettes financières	9,9	34,9	894,3	77,9
Charge de la dette	(27,1)	(29,7)	(45,9)	(20,3)
<i>Dont couvertures de taux</i>	19,3	16,1	23,2	4,1

La charge d'intérêts prévisionnelle de la dette est calculée sur la dette brute, sur la base des taux d'intérêt en date du 31 décembre 2023, auxquels s'ajoute la marge de crédit du Groupe.

Le Groupe s'assure de sa capacité à faire face à ses engagements financiers. Pour ce faire, le Groupe établit chaque année un tableau prévisionnel des flux de trésorerie pluriannuels visant à déterminer les besoins de financement et leur saisonnalité. Sur cette base, le Groupe clôture ses comptes 2023 sans risque identifié sur la trésorerie 2024.

5.14 Provisions

Analyse par nature

(en millions d'euros)	31/12/2023			31/12/2022		
	A plus d'un an	À moins d'un an	Total	A plus d'un an	À moins d'un an	Total
Retraites	46,9	11,4	58,3	50,2	13,6	63,8
Autres avantages accordés aux salariés	15,3	1,8	17,1	18,6	1,8	20,4
Risques sociaux et fiscaux	25,2	31,6	56,8	23,5	31,1	54,7
Pertes sur contrats	16,4	(0,4)	16,0	18,0	1,8	19,9
Gros entretiens et remise en état	4,8	8,3	13,1	5,3	7,3	12,6
Autres	25,7	12,5	38,1	19,9	7,5	27,4
TOTAL	134,2	65,2	199,4	135,6	63,1	198,8

Au 31 décembre 2023, une provision pour risques de devoir verser des congés payés aux salariés absents pour longue durée en France est comptabilisée à hauteur de 7 M€ vs 3,6 M€ au 31 décembre 2022. Ce montant représente une année de droits acquis par les salariés concernés.

Variations de l'exercice

(en millions d'euros)	01/01/2023	Dotation	Reprises	Variation de périmètre	Autres mouvements	31/12/2023
Retraites	63,8	(3,0)	(9,7)	-	7,2	58,3
Autres avantages accordés aux salariés	20,4	3,2	(4,5)	-	(2,0)	17,1
Risques sociaux et fiscaux	54,7	16,2	(11,1)	-	(3,1)	56,8
Pertes sur contrats	19,9	5,8	(6,6)	-	(3,1)	16,0
Gros entretiens et remise en état	12,6	3,5	(1,8)	-	(1,3)	13,1
Autres	27,4	25,0	(20,0)	-	5,7	38,1
TOTAL	198,8	50,8	(53,7)	-	3,5	199,4

Au 31 décembre 2023, les reprises de provisions de 53,7 M€ se répartissent en reprises utilisées pour un montant de 29,1 M€. Les reprises de provisions sans utilisation s'élèvent à 24,5 M€.

Retraites et avantages assimilés

Le montant des obligations comptabilisées dans l'état de la situation financière s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Obligations inscrites au passif de l'état de la situation financière :		
Retraites et avantages postérieurs à la retraite	58,3	63,8
Dont France	56,7	63,8
Dont Suède	1,6	
Autres avantages accordés aux salariés	17,1	20,4
TOTAL	75,4	84,2
Dont :		
• Non Courant	62,2	68,7
• Courant	13,2	15,4

5.14.1 Retraites et avantages postérieurs à la retraite – France

HYPOTHÈSES ACTUARIELLES

Les principales hypothèses économiques retenues pour l'évaluation des obligations relevant de régimes à prestations définies sont les suivantes :

(en pourcentage)	31/12/2023	31/12/2022
	France	France
Taux d'actualisation	3,19	3,28
Taux d'augmentation des salaires (fourchette de table par catégorie pour France)	4,47	4,44
Taux de rendement implicite des actifs	3,19	3,28

Les actifs des régimes sont composés comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
	France	France
Actions	-	-
Obligations	0,1	0,2
Immobilier	-	-
Autres (notamment équivalents de trésorerie)	-	-

La sensibilité aux taux d'actualisation est la suivante, par rapport aux hypothèses retenues :

(en millions d'euros)	Engagement net 31/12/2023	Coût des services 2024	Coût financier 2024
Taux d'actualisation affecté de - 0,5 %	58,2	5,0	1,6
Taux d'actualisation (hypothèse de base)	56,8	4,8	1,7
Taux d'actualisation affecté de + 0,5 %	55,8	4,7	1,8

OBLIGATIONS INSCRITES DANS L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Les obligations comptabilisées dans l'état de la situation financière s'analysent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2023	31/12/2022
Valeur actualisée des obligations non financées	55,8	62,6
Valeur actualisée des obligations financées	1,2	1,3
Valeur actualisée des obligations totales	56,9	63,9
Juste valeur des actifs des régimes	(0,1)	(0,2)
Coût des services passés non reconnus	-	-
VALEUR ACTUELLE NETTE DES OBLIGATIONS COMPTABILISÉES	56,8	63,8

ANALYSE DE LA VARIATION DES OBLIGATIONS ET DES ACTIFS DE COUVERTURE

La valeur actualisée des obligations s'analyse comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2023	31/12/2022
Valeur actualisée des obligations à l'ouverture de l'exercice	63,9	69,4
Coût des services rendus	5,0	6,2
Coût financier (y compris Franchise Adjustment)	1,8	0,4
Prestations payées	(8,0)	(7,8)
Contributions des salariés	-	-
Modifications de régimes	(8,8)	0,1
Écarts actuariels	2,8	(11,9)
Écarts de conversion et changement de méthodes	-	-
Effet des variations de périmètres	2,1	7,7
Effet des réductions et liquidations	(1,8)	-
VALEUR ACTUALISÉE DES OBLIGATIONS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	56,9	63,9

La juste valeur des actifs s'analyse comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2023	31/12/2022
Juste valeur des actifs des régimes à l'ouverture	0,2	0,3
Rendement implicite des actifs	-	-
Écarts actuariels sur le rendement des fonds	-	-
Contributions de l'employeur	-	-
Contributions des salariés	-	-
Prestations payées	(0,1)	(0,2)
Écarts de conversion	-	-
Effet des variations de périmètres	-	-
Effet des réductions et liquidations	-	-
JUSTE VALEUR DES ACTIFS DES RÉGIMES À LA CLÔTURE	0,1	0,2

Les écarts actuariels relatifs aux changements d'hypothèses et aux gains et pertes d'expérience sont les suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2023	31/12/2022
Impact des changements d'hypothèses	(1,0)	(12,5)
Pertes et (gains) d'expérience	2,0	(1,0)
Modification d'horizon	1,8	1,7
ÉCARTS ACTUARIELS DE L'EXERCICE	2,8	(11,9)

La répartition des obligations et des actifs par zone géographique s'analyse comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2023	
	France	Total
Valeur actualisée de l'obligation	56,9	56,9
Juste valeur des actifs du régime	(0,1)	(0,1)
VALEUR ACTUELLE NETTE DE L'OBLIGATION	56,8	56,8

CHARGE DE L'EXERCICE

Le montant de la charge comptabilisée en résultat se compose comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2023	31/12/2022
Coût des services rendus	5,0	6,2
Coût financier	1,8	0,4
Rendement implicite des actifs	-	-
Modifications de régime	(8,8)	0,1
Effet des réductions et liquidations	(1,8)	-
CHARGE TOTALE COMPTABILISÉE DANS L'ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL	(3,9)	6,7

Le coût des services rendus est comptabilisé en charges de personnel.

Le coût financier et le rendement attendu des actifs du régime ont été comptabilisés respectivement en charges financières et produits financiers.

VARIATION DE L'OBLIGATION NETTE INSCRITE AU PASSIF DE L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2023	31/12/2022
Provision à l'ouverture	63,9	69,2
Variations de périmètre	2,1	7,7
Charge de l'exercice	(3,9)	6,7
Utilisations (Prestations/Cotisations payées)	(7,9)	(7,6)
Dotations/(Reprise) sur capitaux propres	2,8	(11,9)
Écarts de conversion et autres variations (dont Franchise Adjustment)	(0,1)	-
PROVISION À LA CLÔTURE	56,9	63,9

La variation du cumul des dotations/(reprises) sur capitaux propres est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2023	31/12/2022
Cumul des dotations/(reprises) à l'ouverture	(39,8)	(27,9)
Écarts actuariels de l'exercice	2,8	(11,9)
CUMUL DES DOTATIONS/(REPRISES) À LA CLÔTURE	(37,1)	(39,8)

Les variations pour l'année en cours et pour les 3 périodes précédentes :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2023	31/12/2022	30/12/2021	30/12/2020
Valeur actualisée de l'obligation de prestations définies	56,9	64,1	69,4	79,2
Juste valeur des actifs du régime	(0,1)	(0,2)	(0,3)	(0,4)
EXCÉDENT (OU DÉFICIT) DU RÉGIME	56,8	63,9	69,1	78,8
Ajustements liés à l'expérience	2,0	(1,0)	(2,6)	(1,0)
Modification d'horizon	1,8	1,7	2,8	-

5.14.2 Retraites et avantages postérieurs à la retraite – Suède

HYPOTHÈSES ACTUARIELLES

Les principales hypothèses économiques retenues pour l'évaluation des obligations relevant de régimes à prestations définies sont les suivantes :

<i>(en pourcentage)</i>	31/12/2023
	Suède
Taux d'actualisation	3,75
Taux de rendement implicite des actifs	3,75

Les actifs des régimes sont composés comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2023
	Suède
Actions	11,7
Obligations	21,6
Immobilier	3,5
TOTAL	36,8

Plans non financés

ANALYSE DE LA VARIATION DES OBLIGATIONS

La valeur actualisée des obligations s'analyse comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2023
Valeur actualisée des obligations à l'ouverture de l'exercice	-
Reclassement de la provision historique	1,7
Prestations payées	(0,1)
VALEUR ACTUALISÉE DES OBLIGATIONS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	1,6

Plans financés

Au 31 décembre 2023 la valeur des actifs étant supérieure à la valeur des obligations, l'actif net a été reclassé directement en capitaux propres au niveau des autres éléments du résultat global.

ANALYSE DE LA VARIATION DES OBLIGATIONS

La valeur actualisée des obligations s'analyse comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2023
Valeur actualisée des obligations à l'ouverture de l'exercice	35,1
Reclassement de la provision historique	-
Prestations payées	(2,4)
Écarts actuariels	1,5
Charge d'intérêt	1,3
VALEUR ACTUALISÉE DES OBLIGATIONS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	35,5

ANALYSE DE LA JUSTE VALEUR DES ACTIFS

La juste valeur des actifs s'analyse comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2023
Juste valeur des actifs des régimes à l'ouverture	36,2
Rendement implicite des actifs	1,4
Contributions de l'employeur	3,3
Prestations payées	(2,4)
Écarts actuariels	(1,9)
JUSTE VALEUR DES ACTIFS DES RÉGIMES À LA CLÔTURE	36,7

IFRIC 14 LIMITATION D'ACTIF

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2023
	Suède
Valeur actualisée des obligations à la clôture de l'exercice	(35,5)
Juste valeur des actifs des régimes à la clôture	36,7
Effet IFRIC 14	(1,2)
PROVISION À LA CLÔTURE	-

La sensibilité aux taux d'actualisation est la suivante, par rapport aux hypothèses retenues au 31 décembre 2023 :

<i>(en millions d'euros)</i>	Engagement Brut 31/12/2023
Taux d'actualisation affecté de - 0,5 %	38,8
Taux d'actualisation (hypothèse de base)	37,1
Taux d'actualisation affecté de + 0,5 %	35,4

5.14.3 Autres avantages accordés au personnel

DESCRIPTION DES ENGAGEMENTS ET HYPOTHÈSES ACTUARIELLES

Les autres avantages accordés au personnel sont composés des médailles du travail des salariés employés en France et des frais médicaux des employés partis en pré-retraite aux États-Unis. Ces régimes ne sont pas financés par des actifs externes (contrats d'assurance). Les obligations résultant de régimes à prestations définies ont été évaluées selon des méthodes, des hypothèses identiques à celles retenues pour des régimes de retraite.

Les écarts actuariels relatifs aux changements d'hypothèses et aux gains et pertes d'expérience sont immédiatement reconnus dans l'état des charges et des produits de l'exercice.

ANALYSE DE LA VARIATION DES OBLIGATIONS

(en millions d'euros)	01/01/2023	Dotations	Reprises	Var° périmètre	Autres	31/12/2023
France : médailles du travail	7,5	1,5	(2,3)	0,1	0,1	7,0
USA : Frais médicaux des retraités	12,9	-	(0,7)	-	(2,0)	10,3
TOTAL	20,4	1,5	(3,0)	0,1	(1,8)	17,3

5.15 Dettes d'exploitation et diverses

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Clients : avances et acomptes reçus	60,4	75,9
Fournisseurs et comptes rattachés	796,4	775,4
Fournisseurs d'immobilisations	73,4	101,3
Dettes sur le personnel	661,0	596,5
État et collectivités	141,9	185,9
Produits constatés d'avance*	433,0	327,0
Autres	254,9	249,0
TOTAL	2 421,0	2 310,9

* Dont 114,5 M€ au titre de passifs financiers de concession en 2023 contre 108,2 M€ en 2022.

6 ENGAGEMENTS HORS ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Lignes de crédit non utilisées	819,2	709,7
Cautions reçues en garantie	88,7	15,0
TOTAL DES ENGAGEMENTS ET CAUTIONS REÇUS	908,0	724,6
Cautions données en garantie d'achat	4,4	2,6
Cautions données en garantie d'exploitation	1 242,5	1 262,5
Sûretés accordées	42,0	51,7
TOTAL DES ENGAGEMENTS ET CAUTIONS DONNÉS	1 288,9	1 316,9

7 LITIGES ET PASSIFS ÉVENTUELS

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes relatives aux litiges en cours sont réexaminées de façon continue. En particulier, les litiges et procédures contentieuses en cours, notamment avec l'administration fiscale ou relatives à des recours sur appels d'offres, sur l'exécution de contrats ou sur garanties de passif ont fait l'objet par la direction d'un examen avec ses conseils ou avocats afin d'en refléter le risque sur la valorisation des actifs ou passifs.

L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

Les risques sont évalués à la juste valeur et font l'objet, dès lors qu'une sortie de ressources est probable, d'une provision à la clôture (cf. 5.14).

Litige Optile

Le groupement de transporteurs Optile, dont Keolis est membre, est concerné par la décision du Conseil d'État relative à la récupération de subventions accordées par le Conseil Régional de l'Île-de-France au motif qu'il aurait bénéficié du régime d'aides d'État de manière illégale. Le dispositif ayant été jugé compatible avec le marché intérieur, mais non notifié à la Commission, par arrêt rendu en date du 18 mars 2020, le Conseil d'État a demandé à la région Île-de-France de « prendre les mesures nécessaires pour assurer le paiement, par chaque entreprise ayant exercé une activité sur un marché ouvert à la concurrence et ayant bénéficié du régime d'aides illégalement mis à exécution, des montants correspondants aux intérêts... que l'entreprise aurait acquitté si elle avait dû emprunter... ».

Le 8 juillet 2021, la Région Île-de-France a adressé une lettre aux filiales du Groupe Keolis pour procéder à l'exécution de la décision du Conseil d'État du 18 mars 2020 dans laquelle il apparaît que le montant des intérêts à récupérer pourrait s'avérer non significatif dans le cadre de ce litige. Keolis a adressé le 4 janvier 2022 une réponse à la Région en coordination avec le syndicat Optile.

Compte tenu de ces éléments, et en l'absence de retour, Keolis n'a pas provisionné ce risque au 31 décembre 2023.

Litiges « Compass »

Les sociétés Govia Thameslink Railway Limited (GTR) et London South Eastern Railway (LSER) et leur société mère Govia Limited (Govia), détenue à 35 % par Keolis UK, ont été impliquées dans trois actions collectives pour abus de position dominante dont deux relatives à la mise à disposition d'informations tarifaires en zone frontalière (LSER et GTR) (les « Actions 1 et 3 ») et une relative aux pratiques en matière de tarification (GTR) (l'« Action 2 »).

Les sociétés mères de LSER (Govia Limited (Govia), The Go-Ahead Group Limited (Go-Ahead) et Keolis UK) sont parties aux réclamations et il est allégué qu'elles sont conjointement et solidairement responsables avec LSER et GTR des actions de leurs filiales.

Les Actions 1 et 2 ont été certifiées par le Tribunal de la concurrence (TASC), les 19 octobre 2021 et 25 juillet 2022 respectivement. Cela signifie que les recours ont été jugés recevables.

Le 24 novembre 2021, l'Action 2 a été déposée, alléguant que GTR abuse d'une position dominante par le biais de ses pratiques tarifaires sur la ligne principale de Brighton.

Les procédures sur le fonds font maintenant l'objet d'échanges contradictoires et d'audiences devant le TASC.

Celui-ci a indiqué que l'Action 2 ferait l'objet d'un procès en deux phases, et que le Ministère des Transports (DfT) était fondé à intervenir,

conformément à ses souhaits. Les plaignants doivent soumettre l'intégralité de leurs pièces le 31 juillet 2024. Une audience de procédure devrait se tenir au dernier trimestre 2024 avant un procès courant 2025.

Le TASC a décidé le 22 mars 2023 de joindre les Actions 1 et 3 et d'autoriser le DfT à intervenir (par écrit uniquement) dans cette procédure qui se déroulera en deux temps : premier procès en juin 2024 qui déterminera l'existence ou non d'un abus, second procès en juin 2025 en cas d'abus pour déterminer le préjudice subi.

Il n'y a pas de précédent juridique concernant ce type d'action ou la façon dont elles seraient évaluées si elles étaient jugées valide. Par conséquent, Keolis UK ne peut pas faire une estimation fiable du passif éventuel ou des répercussions sur les flux de trésorerie à l'égard de ces actions au moment de la publication du présent rapport. Seuls les frais d'avocats engagés et prévu à ce jour pour 15 M€ (5 M€ en quote-part) ont été provisionnés.

Provision pour congés payés des salariés absents pour longue durée

Le 13 septembre 2023, un arrêt de la Cour de cassation a statué que le droit européen à Congés Payés durant la maladie est applicable à toutes les entreprises pour 5 semaines par an et plus, sans limitation à 12 mois pour les Accidents du travail et maladie professionnelle, sachant que la prescription ne débute que si l'employeur a mis son salarié en mesure d'exercer ce droit.

Cet arrêt vient en contradiction avec le Code du travail français qui stipule l'absence d'acquisition de Congés Payés pendant une absence longue durée et limite l'acquisition de Congés Payés à 1 an en cas d'accident du travail et maladie professionnelle.

Il s'oppose donc aux articles du Code du travail français qui régissent le droit à congés payés dans nos filiales et nécessitent, au-delà de leur transposition en droit français, un grand nombre de précisions pour être mises en œuvre de manière cohérente vis-à-vis de l'ensemble de nos personnels.

Face aux interrogations suscitées quant à l'interprétation et l'application de ces décisions, le Groupe Keolis a pris acte, ainsi que l'ensemble de ses filiales sur le territoire français, des déclarations du 26 septembre 2023 du Ministère du Travail en la matière.

Ce dernier a précisé que le Gouvernement organisait, en concertation avec les partenaires sociaux, l'engagement de réflexions sur les modalités d'une mise en compatibilité du droit de l'Union européenne et de la législation nationale sur ce sujet.

Au 31 décembre 2023, le Groupe est en attente des résultats de ces concertations et des évolutions réglementaires conséquentes.

Dès que ces précisions et leurs modalités seront données par le législateur, le Groupe appliquera les nouvelles règles de calcul au sein de toutes les filiales concernées et informera les instances et l'ensemble du personnel de ces nouvelles dispositions.

Le Groupe appliquera également les dispositions contractuelles prévues en cas de changement réglementaire qui stipulent une prise en charge des effets de ces évolutions par les autorités organisatrices de transport public.

Dans l'intervalle, le Groupe a estimé l'impact brut (i.e. hors compensation contractuelle de la part des autorités organisatrices des transports publics) que représenterait le cumul sur 1 an des droits à congés payés des salariés absents pour une longue durée à environ 7 M€.

Sur la base des demandes individuelles faisant l'objet de contentieux et compte tenu des situations locales, le Groupe avait comptabilisé à fin 2022 une provision de 3,6 M€ qui a été portée à 7,0 M€ à fin décembre 2023.

8 TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

GROUPE KEOLIS S.A.S. est détenu majoritairement par SNCF, société nationale à capitaux publics (société anonyme) dont le capital est intégralement détenu par l'État français.

8.1 Transactions avec la SNCF

GROUPE KEOLIS S.A.S. est détenu à hauteur de 69,69 % par SNCF et de 30,00 % par la Caisse des Dépôts et Placements du Québec. Les transactions correspondent essentiellement à de l'assistance générale.

Les transactions avec la SNCF et ses filiales sont principalement des locations de parkings, des prestations de transport de personnes, soit permanentes soit occasionnelles, et dans des conditions normales de marché.

8.2 Transactions avec les coentreprises et entreprises associées

Les transactions avec les coentreprises et entreprises associées sont réalisées selon des conditions normales du marché.

8.3 Rémunération des dirigeants clés du Groupe

Les dirigeants clés du Groupe sont définis comme étant les mandataires sociaux de GROUPE KEOLIS S.A.S. et les membres du Comité exécutif. Les rémunérations et autres avantages à court terme de ces dirigeants se sont élevés à 4,7 M€ en 2023 contre 4,3 M€ en 2022.

Les jetons de présence sont versés aux administrateurs indépendants pour 0,41 M€ en 2023 contre 0,35 M€ en 2022.

Il n'existe pas d'avance ni crédit alloué aux membres des organes d'administration et de direction du Groupe.

9 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Évolution de la dette long terme du Groupe

Le Groupe a signé avec ses contreparties financières des nouveaux avenants afin d'intégrer un nouvel indicateur ESG lié au carbone dans les contrats de financement suivant :

- › le placement privé de droit allemand (*Schuldscheindarlehen*) à taux variable de 76 M€ (en deux tranches de 29 M€ à échéance 2029 et 47 M€ à échéance 2027) le 15 janvier 2024 ;
- › le placement privé à taux fixe de 54 millions de dollars américains à échéance 2035 le 8 janvier 2024 ;
- › la ligne de financement externe, portée par une filiale du Groupe, à taux variable de 40 millions de dollars américains à échéance 2025 le 8 janvier 2024.

10 PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

10.1 Filiales

Nom	Méthode d'intégration	% d'intérêt	Pays
Aerobag	Globale (IG)	100,00	FRANCE
Aerolis	Globale (IG)	100,00	FRANCE
Aéroport Angers Marcé	Globale (IG)	100,00	FRANCE
Airelle	Globale (IG)	100,00	FRANCE
Ambulance Challandaise Renaud*	Globale (IG)	100,00	FRANCE
Ambulances Blanc	Globale (IG)	100,00	FRANCE
Autocars Delion SAS	Globale (IG)	100,00	FRANCE
Autocars Eschenlauer	Globale (IG)	100,00	FRANCE
Autocars Striebig	Globale (IG)	100,00	FRANCE
Autocars Trans-Azur	Globale (IG)	100,00	FRANCE
Cars Verts Voyages	Globale (IG)	100,00	FRANCE
Compagnie du Blanc Argent	Globale (IG)	99,43	FRANCE
Cykleo	Globale (IG)	100,00	FRANCE
Effia (holding)	Globale (IG)	100,00	FRANCE
EFFIA Asnières-sur-Seine	Globale (IG)	100,00	FRANCE
EFFIA Bourg-la-Reine	Globale (IG)	100,00	FRANCE
EFFIA Cannes	Globale (IG)	100,00	FRANCE
EFFIA Cergy Pontoise	Globale (IG)	100,00	FRANCE
EFFIA CH Roubaix*	Globale (IG)	100,00	FRANCE
EFFIA Charenton	Globale (IG)	100,00	FRANCE
EFFIA CHU Rouen	Globale (IG)	100,00	FRANCE
EFFIA Concessions	Globale (IG)	100,00	FRANCE
EFFIA Le Havre	Globale (IG)	100,00	FRANCE
EFFIA Limoges	Globale (IG)	100,00	FRANCE
EFFIA Park	Globale (IG)	100,00	FRANCE
EFFIA Rouen Gare	Globale (IG)	100,00	FRANCE
EFFIA Stationnement Cassis	Globale (IG)	100,00	FRANCE
EFFIA Stationnement Chambéry	Globale (IG)	100,00	FRANCE
EFFIA Stationnement et Mobilité	Globale (IG)	100,00	FRANCE
EFFIA Stationnement Eze	Globale (IG)	100,00	FRANCE
EFFIA stationnement Lille	Globale (IG)	100,00	FRANCE
EFFIA stationnement Lyon	Globale (IG)	100,00	FRANCE
EFFIA Stationnement Marseille	Globale (IG)	100,00	FRANCE
EFFIA Stationnement Saint-Étienne	Globale (IG)	100,00	FRANCE
EFFIA Stationnement Vincennes	Globale (IG)	100,00	FRANCE
EFFIA Yerres	Globale (IG)	100,00	FRANCE

* Dont entrées dans le périmètre en 2023 (rappel ci-dessous).

Nom	Méthode d'intégration	% d'intérêt	Pays
EGS Lyon	Globale (IG)	100,00	FRANCE
Enlèvement et Gardiennage Services	Globale (IG)	100,00	FRANCE
Enlèvement et gardiennage services Lille	Globale (IG)	100,00	FRANCE
Enlèvement et Gardiennage Services Marseille	Globale (IG)	100,00	FRANCE
Enlèvement et Gardiennage Services Montpellier	Globale (IG)	100,00	FRANCE
GEP Vidal	Globale (IG)	100,00	FRANCE
GR4 Crolles	Globale (IG)	48,00	FRANCE
GROUPE KEOLIS S.A.S.	Globale (IG)	100,00	FRANCE
Holding Rochette Participations Montverdun	Globale (IG)	100,00	FRANCE
Holding Striebig	Globale (IG)	100,00	FRANCE
Hove	Globale (IG)	100,00	FRANCE
Institut Keolis	Globale (IG)	100,00	FRANCE
Jussieu Secours France	Globale (IG)	56,56	FRANCE
Keolis	Globale (IG)	100,00	FRANCE
Keolis 2024	Globale (IG)	100,00	FRANCE
Keolis Agde	Globale (IG)	100,00	FRANCE
Keolis Agen	Globale (IG)	100,00	FRANCE
Keolis Aile	Globale (IG)	100,00	FRANCE
Keolis Aile Foncière	Globale (IG)	100,00	FRANCE
Keolis Aisne	Globale (IG)	100,00	FRANCE
Keolis Alès	Globale (IG)	100,00	FRANCE
Keolis Alpes Maritimes	Globale (IG)	100,00	FRANCE
Keolis Amiens	Globale (IG)	100,00	FRANCE
Keolis Argenteuil Boucles de Seine	Globale (IG)	100,00	FRANCE
Keolis Armor	Globale (IG)	100,00	FRANCE
Keolis Arras	Globale (IG)	100,00	FRANCE
Keolis Artois	Globale (IG)	100,00	FRANCE
Keolis Atlantique	Globale (IG)	100,00	FRANCE
Keolis Auch	Globale (IG)	100,00	FRANCE
Keolis Aude	Globale (IG)	100,00	FRANCE
Keolis Autocars Planche	Globale (IG)	100,00	FRANCE
Keolis Baie des Anges	Globale (IG)	100,00	FRANCE
Keolis Bassin de Pompey	Globale (IG)	100,00	FRANCE
Keolis Bassin de Thau	Globale (IG)	100,00	FRANCE
Keolis Beaune	Globale (IG)	100,00	FRANCE
Keolis Beaune Mobilités*	Globale (IG)	100,00	FRANCE
Keolis Besançon Mobilités	Globale (IG)	100,00	FRANCE
Keolis Blois	Globale (IG)	100,00	FRANCE
Keolis Bordeaux	Globale (IG)	99,99	FRANCE
Keolis Bordeaux Métropole	Globale (IG)	100,00	FRANCE

* Dont entrées dans le périmètre en 2023 (rappel ci-dessous).

Nom	Méthode d'intégration	% d'intérêt	Pays
Keolis Bordeaux Métropole Mobilité	Globale (IG)	100,00	FRANCE
Keolis Bourgogne	Globale (IG)	99,50	FRANCE
Keolis Bus Verts	Globale (IG)	100,00	FRANCE
Keolis Caen Mobilités	Globale (IG)	100,00	FRANCE
Keolis Calvados	Globale (IG)	100,00	FRANCE
Keolis Camargue	Globale (IG)	100,00	FRANCE
Keolis Châlons-en-Champagne	Globale (IG)	99,24	FRANCE
Keolis Chambéry	Globale (IG)	100,00	FRANCE
Keolis Château Thierry	Globale (IG)	100,00	FRANCE
Keolis Châteauroux	Globale (IG)	100,00	FRANCE
Keolis Châtelleraut	Globale (IG)	100,00	FRANCE
Keolis Chaumont	Globale (IG)	100,00	FRANCE
Keolis Chauny-Tergnier La Fère	Globale (IG)	100,00	FRANCE
Keolis Cherbourg	Globale (IG)	100,00	FRANCE
Keolis CIF	Globale (IG)	99,99	FRANCE
Keolis Communauté de l'Auxerrois*	Globale (IG)	100,00	FRANCE
Keolis Compagnie du Métro du Grand Paris*	Globale (IG)	100,00	FRANCE
Keolis Conseil et Projets	Globale (IG)	100,00	FRANCE
Keolis Contrôle et Humanisation	Globale (IG)	100,00	FRANCE
Keolis Côte Basque – Adour	Globale (IG)	100,00	FRANCE
Keolis Côte d'Opale	Globale (IG)	100,00	FRANCE
Keolis Dijon Mobilités	Globale (IG)	100,00	FRANCE
Keolis Dijon Multimodalité	Globale (IG)	100,00	FRANCE
Keolis Dole	Globale (IG)	100,00	FRANCE
Keolis Drouais	Globale (IG)	100,00	FRANCE
Keolis en Cévennes	Globale (IG)	99,19	FRANCE
Keolis Épinal	Globale (IG)	100,00	FRANCE
Keolis Eure et Loir	Globale (IG)	100,00	FRANCE
Keolis Flandre Maritime	Globale (IG)	100,00	FRANCE
Keolis Garonne	Globale (IG)	100,00	FRANCE
Keolis Gascogne	Globale (IG)	100,00	FRANCE
Keolis Gironde	Globale (IG)	100,00	FRANCE
Keolis Grand Bassin de Bourg-en-Bresse	Globale (IG)	100,00	FRANCE
Keolis Grand Nancy	Globale (IG)	100,00	FRANCE
Keolis Haguenau	Globale (IG)	100,00	FRANCE
Keolis Hainaut Valenciennois	Globale (IG)	100,00	FRANCE
Keolis Haut-Bugey	Globale (IG)	100,00	FRANCE
Keolis Languedoc	Globale (IG)	100,00	FRANCE
Keolis Laval	Globale (IG)	100,00	FRANCE
Keolis Lille	Globale (IG)	100,00	FRANCE

* Dont entrées dans le périmètre en 2023 (rappel ci-dessous).

Nom	Méthode d'intégration	% d'intérêt	Pays
Keolis Lille Métropole	Globale (IG)	100,00	FRANCE
Keolis Lisieux Normandie*	Globale (IG)	100,00	FRANCE
Keolis Littoral	Globale (IG)	100,00	FRANCE
Keolis Lorient	Globale (IG)	100,00	FRANCE
Keolis Lyon	Globale (IG)	100,00	FRANCE
Keolis Manche	Globale (IG)	100,00	FRANCE
Keolis Maritime Brest	Globale (IG)	100,00	FRANCE
Keolis Marmande	Globale (IG)	100,00	FRANCE
Keolis Marne	Globale (IG)	100,00	FRANCE
Keolis Méditerranée	Globale (IG)	100,00	FRANCE
Keolis Menton Riviera	Globale (IG)	100,00	FRANCE
Keolis Métropole Orléans	Globale (IG)	100,00	FRANCE
Keolis Mobilité Essonne	Globale (IG)	100,00	FRANCE
Keolis Mobilité Paris	Globale (IG)	100,00	FRANCE
Keolis Mobilité Roissy	Globale (IG)	100,00	FRANCE
Keolis Mobilité Seine et Marne	Globale (IG)	100,00	FRANCE
Keolis Mobilité Val de Marne	Globale (IG)	100,00	FRANCE
Keolis Montargis	Globale (IG)	100,00	FRANCE
Keolis Montluçon Mobilités	Globale (IG)	100,00	FRANCE
Keolis Mont-Saint-Michel	Globale (IG)	100,00	FRANCE
Keolis Morlaix	Globale (IG)	96,00	FRANCE
Keolis Moulins	Globale (IG)	100,00	FRANCE
Keolis Narbonne	Globale (IG)	100,00	FRANCE
Keolis Nevers	Globale (IG)	100,00	FRANCE
Keolis Nîmes	Globale (IG)	100,00	FRANCE
Keolis Nord	Globale (IG)	99,99	FRANCE
Keolis Nord Val d'Oise*	Globale (IG)	100,00	FRANCE
Keolis Normandie Seine	Globale (IG)	100,00	FRANCE
Keolis Obernai	Globale (IG)	100,00	FRANCE
Keolis Oise	Globale (IG)	100,00	FRANCE
Keolis Oise 2	Globale (IG)	100,00	FRANCE
Keolis Orléans	Globale (IG)	100,00	FRANCE
Keolis Orly Airport	Globale (IG)	100,00	FRANCE
Keolis Orly Rungis	Globale (IG)	100,00	FRANCE
Keolis Ouest Val-de-Marne	Globale (IG)	100,00	FRANCE
Keolis Pays Basque	Globale (IG)	100,00	FRANCE
Keolis Pays d'Aix	Globale (IG)	100,00	FRANCE
Keolis Pays d'Artois	Globale (IG)	100,00	FRANCE
Keolis Pays des Volcans	Globale (IG)	100,00	FRANCE
Keolis Pays Dolois	Globale (IG)	100,00	FRANCE
Keolis Pays du Forez	Globale (IG)	100,00	FRANCE

* Dont entrées dans le périmètre en 2023 (rappel ci-dessous).

Nom	Méthode d'intégration	% d'intérêt	Pays
Keolis Pays Normands	Globale (IG)	100,00	FRANCE
Keolis Perpignan Méditerranée	Globale (IG)	100,00	FRANCE
Keolis PMR Rhône	Globale (IG)	100,00	FRANCE
Keolis Porte de l'Isère	Globale (IG)	100,00	FRANCE
Keolis Porte des Alpes	Globale (IG)	100,00	FRANCE
Keolis Portes du Dauphiné	Globale (IG)	100,00	FRANCE
Keolis Portes et Val de Brie	Globale (IG)	100,00	FRANCE
Keolis Pyrénées	Globale (IG)	97,11	FRANCE
Keolis Quimper	Globale (IG)	100,00	FRANCE
Keolis Rennes	Globale (IG)	100,00	FRANCE
Keolis Riom	Globale (IG)	100,00	FRANCE
Keolis Roissy Pays De France Est*	Globale (IG)	100,00	FRANCE
Keolis Roissy Pays De France Ouest*	Globale (IG)	100,00	FRANCE
Keolis Roissy Services Aéroportuaires	Globale (IG)	100,00	FRANCE
Keolis Saintes	Globale (IG)	100,00	FRANCE
Keolis Santé	Globale (IG)	100,00	FRANCE
Keolis Santé Nord Finistère	Globale (IG)	100,00	FRANCE
Keolis Santé Nord Gironde	Globale (IG)	100,00	FRANCE
Keolis Santé Nord Loire	Globale (IG)	100,00	FRANCE
Keolis Santé Nouvelle Aquitaine Nord	Globale (IG)	100,00	FRANCE
Keolis Santé Nouvelle Aquitaine Sud	Globale (IG)	100,00	FRANCE
Keolis Santé Occitanie	Globale (IG)	100,00	FRANCE
Keolis Santé Pays de Retz	Globale (IG)	100,00	FRANCE
Keolis Santé Sud Gironde	Globale (IG)	100,00	FRANCE
Keolis Santé Sud Loire Vendée	Globale (IG)	100,00	FRANCE
Keolis Santé Yvelines	Globale (IG)	100,00	FRANCE
Keolis Seine Essonne	Globale (IG)	100,00	FRANCE
Keolis Seine et Oise Est	Globale (IG)	100,00	FRANCE
Keolis Seine Maritime	Globale (IG)	100,00	FRANCE
Keolis Seine Sénart	Globale (IG)	100,00	FRANCE
Keolis Seine Val de Marne	Globale (IG)	100,00	FRANCE
Keolis Solutions	Globale (IG)	100,00	FRANCE
Keolis Somme	Globale (IG)	100,00	FRANCE
Keolis Sophia Antipolis	Globale (IG)	100,00	FRANCE
Keolis Sud Allier	Globale (IG)	100,00	FRANCE
Keolis Sud Lorraine	Globale (IG)	100,00	FRANCE
Keolis Tarbes Lourdes Pyrénées	Globale (IG)	100,00	FRANCE
Keolis Territoires Nancéiens	Globale (IG)	100,00	FRANCE
Keolis Thionville-Fensch	Globale (IG)	100,00	FRANCE
Keolis Touraine	Globale (IG)	100,00	FRANCE
Keolis Tours	Globale (IG)	100,00	FRANCE

* Dont entrées dans le périmètre en 2023 (rappel ci-dessous).

Nom	Méthode d'intégration	% d'intérêt	Pays
Keolis Tours Access	Globale (IG)	100,00	FRANCE
Keolis Travel Services	Globale (IG)	100,00	FRANCE
Keolis Trois Frontières	Globale (IG)	100,00	FRANCE
Keolis Urbest	Globale (IG)	100,00	FRANCE
Keolis Val d'Oise	Globale (IG)	100,00	FRANCE
Keolis Val de Saône	Globale (IG)	100,00	FRANCE
Keolis Val d'Essonne 2 Vallées	Globale (IG)	100,00	FRANCE
Keolis Val d'Yerres Val de Seine	Globale (IG)	100,00	FRANCE
Keolis Val Hainaut	Globale (IG)	96,32	FRANCE
Keolis Vélizy	Globale (IG)	100,00	FRANCE
Keolis Vélizy Vallée de la Bièvre	Globale (IG)	100,00	FRANCE
Keolis Versailles	Globale (IG)	100,00	FRANCE
Keolis Vesoul	Globale (IG)	100,00	FRANCE
Keolis Vesoul Mobilités*	Globale (IG)	100,00	FRANCE
Keolis Voyages	Globale (IG)	100,00	FRANCE
Keolis Westeel	Globale (IG)	100,00	FRANCE
KeoMotion	Globale (IG)	100,00	FRANCE
Kisio Services & Consulting	Globale (IG)	100,00	FRANCE
KO Porte de l'Isère	Globale (IG)	100,00	FRANCE
KORRIVA	Globale (IG)	100,00	FRANCE
L20	Globale (IG)	100,00	FRANCE
Les Cars du Bassin de Thau	Globale (IG)	100,00	FRANCE
Les Coccinelles	Globale (IG)	100,00	FRANCE
Les Courriers Catalans	Globale (IG)	100,00	FRANCE
Les Courriers Du Midi	Globale (IG)	100,00	FRANCE
Les Kangourous 2	Globale (IG)	100,00	FRANCE
Logistique Ambulance	Globale (IG)	100,00	FRANCE
Monamiligo	Globale (IG)	100,00	FRANCE
Monts Jura Autocars	Globale (IG)	100,00	FRANCE
Ormont Transports	Globale (IG)	100,00	FRANCE
Orset Investissement	Globale (IG)	100,00	FRANCE
Pacific Car	Globale (IG)	100,00	FRANCE
Phocéens Cars	Globale (IG)	100,00	FRANCE
STEFIM	Globale (IG)	100,00	FRANCE
SAP Cariane Provence	Globale (IG)	100,00	FRANCE
SATRVAM	Globale (IG)	100,00	FRANCE
Société Bordelaise d'Exploitation de Services	Globale (IG)	100,00	FRANCE
Société du Parc Lyon-Diderot	Globale (IG)	50,00	FRANCE
Sodetrav	Globale (IG)	100,00	FRANCE
Société Rennaise Transports et Services	Globale (IG)	100,00	FRANCE
Société Transports Robert	Globale (IG)	100,00	FRANCE

* Dont entrées dans le périmètre en 2023 (rappel ci-dessous).

Nom	Méthode d'intégration	% d'intérêt	Pays
Strasbourgeoise d'Enlèvement et de Gardiennage	Globale (IG)	100,00	FRANCE
Stretto*	Globale (IG)	51,00	FRANCE
TISSE*	Globale (IG)	60,19	FRANCE
Transports de la Brière	Globale (IG)	95,00	FRANCE
Transports Évrard	Globale (IG)	100,00	FRANCE
TRAM	Globale (IG)	100,00	FRANCE
TRANSBUSEVRY	Globale (IG)	55,62	FRANCE
Transkeo T11	Globale (IG)	51,00	FRANCE
Transkeo T13	Globale (IG)	51,00	FRANCE
Transport Daniel Meyer	Globale (IG)	100,00	FRANCE
Transports Pagès	Globale (IG)	100,00	FRANCE
Voyages Autocars Services	Globale (IG)	100,00	FRANCE
Voyages Chargelègue	Globale (IG)	100,00	FRANCE
Schloemer Verkehrsbetrieb GmbH	Globale (IG)	100,00	ALLEMAGNE
Australian Transit Enterprises Pty Ltd	Globale (IG)	51,00	AUSTRALIE
Hornibrook Bus Lines Pty Ltd	Globale (IG)	51,00	AUSTRALIE
Hornibrook Transit Management Pty Ltd	Globale (IG)	51,00	AUSTRALIE
KD Hunter Pty Ltd	Globale (IG)	51,00	AUSTRALIE
KD Northern Beaches Pty Ltd	Globale (IG)	51,00	AUSTRALIE
KDR Gold Coast Pty Ltd	Globale (IG)	51,00	AUSTRALIE
KDR Victoria Pty Ltd	Globale (IG)	51,00	AUSTRALIE
Keolis Australie Pty	Globale (IG)	100,00	AUSTRALIE
Keolis Downer	Globale (IG)	51,00	AUSTRALIE
Keolis Downer Adelaide	Globale (IG)	51,00	AUSTRALIE
Keolis Downer Bus and Coachlines Property Pty Ltd	Globale (IG)	51,00	AUSTRALIE
Keolis Downer Bus and Coachlines Pty Ltd	Globale (IG)	51,00	AUSTRALIE
Keolis Downer South Australia	Globale (IG)	51,00	AUSTRALIE
Link SA Pty Ltd	Globale (IG)	51,00	AUSTRALIE
Path Transit Pty Ltd	Globale (IG)	51,00	AUSTRALIE
South West Transit Pty Ltd	Globale (IG)	51,00	AUSTRALIE
Southlink Pty Ltd	Globale (IG)	51,00	AUSTRALIE
ALFA PARK	Globale (IG)	88,80	BELGIQUE
Autobus Dony	Globale (IG)	100,00	BELGIQUE
Autobus Lienard	Globale (IG)	100,00	BELGIQUE
Cardona-Deltenre	Globale (IG)	100,00	BELGIQUE
Cars Gembloutois	Globale (IG)	100,00	BELGIQUE
CINTRA	Globale (IG)	100,00	BELGIQUE
CINTRAL	Globale (IG)	100,00	BELGIQUE
Compagnie des Autobus Liégeois	Globale (IG)	100,00	BELGIQUE
De Turck BVBA	Globale (IG)	100,00	BELGIQUE
EFFIA BELGIUM	Globale (IG)	100,00	BELGIQUE

* Dont entrées dans le périmètre en 2023 (rappel ci-dessous).

Nom	Méthode d'intégration	% d'intérêt	Pays
Eurobus Holding	Globale (IG)	100,00	BELGIQUE
Eurobussing Brussels	Globale (IG)	100,00	BELGIQUE
Eurobussing Wallonie	Globale (IG)	100,00	BELGIQUE
Flanders Bus	Globale (IG)	100,00	BELGIQUE
Garage du Perron	Globale (IG)	100,00	BELGIQUE
Gino Tours	Globale (IG)	100,00	BELGIQUE
Heyerick	Globale (IG)	100,00	BELGIQUE
Immo Cammerpoorte SA	Globale (IG)	100,00	BELGIQUE
Keolis Belgium	Globale (IG)	100,00	BELGIQUE
Keolis Vlaanderen	Globale (IG)	100,00	BELGIQUE
Modern Toerisme NV	Globale (IG)	100,00	BELGIQUE
Nice Traveling SPRL	Globale (IG)	100,00	BELGIQUE
NV Aotocars De Boeck	Globale (IG)	100,00	BELGIQUE
NV Autobusbedrijf Bronckaers	Globale (IG)	100,00	BELGIQUE
NV Autobussen De Reys	Globale (IG)	100,00	BELGIQUE
PARKEREN ROESELARE	Globale (IG)	100,00	BELGIQUE
Parking Cathedrale SA	Globale (IG)	100,00	BELGIQUE
Parking de l'Esplanade SA	Globale (IG)	100,00	BELGIQUE
Parking Ladeuze NV	Globale (IG)	100,00	BELGIQUE
Picavet	Globale (IG)	100,00	BELGIQUE
Reniers & C°	Globale (IG)	100,00	BELGIQUE
SADAR	Globale (IG)	100,00	BELGIQUE
Satracom	Globale (IG)	100,00	BELGIQUE
Sophibus	Globale (IG)	100,00	BELGIQUE
SPRL Taxis Melkior	Globale (IG)	100,00	BELGIQUE
SPRL Voyages F. Lenoir	Globale (IG)	100,00	BELGIQUE
STACA (KBO)	Globale (IG)	100,00	BELGIQUE
T.C.M. Cars	Globale (IG)	100,00	BELGIQUE
Transports Penning	Globale (IG)	100,00	BELGIQUE
Trimi	Globale (IG)	100,00	BELGIQUE
Van Rompaye NV	Globale (IG)	100,00	BELGIQUE
Keolis Canada Inc	Globale (IG)	100,00	CANADA
Keolis Grand River LP	Globale (IG)	100,00	CANADA
Keolis Shanghai	Globale (IG)	100,00	CHINE
Keolis Wuhan	Globale (IG)	100,00	CHINE
Keolis Côte d'Ivoire	Globale (IG)	100,00	COTE D'IVOIRE
Keolis Danmark	Globale (IG)	100,00	DANEMARK
Établissement Abu Dhabi	Globale (IG)	100,00	ÉMIRATS ARABES UNIS
Keolis -MHI Rail Management and Operation LLC	Globale (IG)	70,00	ÉMIRATS ARABES UNIS
Keolis Middle East DMCC	Globale (IG)	100,00	ÉMIRATS ARABES UNIS
Keolis America Inc.	Globale (IG)	100,00	ÉTATS-UNIS

* Dont entrées dans le périmètre en 2023 (rappel ci-dessous).

Nom	Méthode d'intégration	% d'intérêt	Pays
Keolis Commuter Services LLC	Globale (IG)	60,00	ÉTATS-UNIS
Keolis massAdventures, LTD*	Globale (IG)	60,00	ÉTATS-UNIS
Keolis Rail Service America	Globale (IG)	100,00	ÉTATS-UNIS
Keolis Rail Service Virginia	Globale (IG)	100,00	ÉTATS-UNIS
Keolis Transit America	Globale (IG)	100,00	ÉTATS-UNIS
Keolis Amey Consulting Ltd	Globale (IG)	64,00	GRANDE-BRETAGNE
Keolis Amey Operations/Gweithrediadau Keolis Amey Limited - the Operating Entity	Globale (IG)	64,00	GRANDE-BRETAGNE
Keolis Amey Wales Cymru Limited - the Operating Delivery Partner	Globale (IG)	60,00	GRANDE-BRETAGNE
Keolis UK	Globale (IG)	100,00	GRANDE-BRETAGNE
Keolis-Amey Docklands Ltd	Globale (IG)	70,00	GRANDE-BRETAGNE
KeolisAmey Metrolink	Globale (IG)	60,00	GRANDE-BRETAGNE
Nottingham Trams Ltd	Globale (IG)	80,00	GRANDE-BRETAGNE
Keolis Hyderabad Mass Rapid Transit System Private Limited	Globale (IG)	100,00	INDE
Keolis Ré	Globale (IG)	100,00	LUXEMBOURG
Kilux	Globale (IG)	100,00	LUXEMBOURG
Keolis Nederland BV	Globale (IG)	100,00	PAYS BAS
Keolis Asia Pte.Ltd.	Globale (IG)	100,00	SINGAPOUR
Keolis Nordic	Globale (IG)	100,00	SUÈDE
Keolis Sverige	Globale (IG)	100,00	SUÈDE
Terminal G	Globale (IG)	100,00	SUÈDE

* Dont entrées dans le périmètre en 2023 (rappel ci-dessous).

Rappel des entrées dans le périmètre en 2023

Nom	Méthode d'intégration	% d'intérêt	Pays
Ambulance Challandaise Renaud	Globale (IG)	100,00	FRANCE
EFFIA CH Roubaix	Globale (IG)	100,00	FRANCE
Grand Dole Mobilités	Mise en équivalence (ME)	100,00	FRANCE
Keolis Beaune Mobilités	Globale (IG)	100,00	FRANCE
Keolis Communauté de l'Auxerrois	Globale (IG)	100,00	FRANCE
Keolis Compagnie du Métro du Grand Paris	Globale (IG)	100,00	FRANCE
Keolis Lisieux Normandie	Globale (IG)	100,00	FRANCE
Keolis Nord Val d'Oise	Globale (IG)	100,00	FRANCE
Keolis Roissy Pays De France Est	Globale (IG)	100,00	FRANCE
Keolis Roissy Pays De France Ouest	Globale (IG)	100,00	FRANCE
Keolis Vesoul Mobilités	Globale (IG)	100,00	FRANCE
Stretto	Globale (IG)	100,00	FRANCE
TISSE	Globale (IG)	100,00	FRANCE
Keolis massAdventures, LTD	Globale (IG)	100,00	ÉTATS-UNIS

Sociétés sorties du périmètre en 2023

Nom	Méthode d'Intégration (avant sortie)	% d'intérêt (avant sortie)	Pays
ASC Groupe	Globale (IG)	100,00	FRANCE
Autocars et Transports Grindler	Globale (IG)	100,00	FRANCE
Cars de Bordeaux	Globale (IG)	100,00	FRANCE
EFFIA Stationnement Nice Mozart	Globale (IG)	100,00	FRANCE
Keolis Angers	Globale (IG)	100,00	FRANCE
Keolis Bassin d'Arcachon	Globale (IG)	100,00	FRANCE
Keolis Boulogne sur Mer	Globale (IG)	100,00	FRANCE
Keolis Caen	Globale (IG)	100,00	FRANCE
Keolis Creil	Globale (IG)	100,00	FRANCE
Keolis Dijon	Globale (IG)	100,00	FRANCE
Keolis Fouache	Globale (IG)	100,00	FRANCE
Keolis Montluçon	Globale (IG)	100,00	FRANCE
Keolis Pays Nancéien	Globale (IG)	100,00	FRANCE
Keolis Réseau Départemental Sud Oise	Globale (IG)	100,00	FRANCE
Keolis Salon-de-Provence	Globale (IG)	100,00	FRANCE
Keolis Villefranche-sur-Saône	Globale (IG)	100,00	FRANCE
KO Haguenau	Globale (IG)	100,00	FRANCE
Mazamet Ambulances	Globale (IG)	100,00	FRANCE
Société Nantaise de Fourrière Automobile	Globale (IG)	100,00	FRANCE
Striebig Deutschland	Globale (IG)	100,00	ALLEMAGNE
Striebig GmbH	Globale (IG)	100,00	ALLEMAGNE
Keolis China	Globale (IG)	100,00	CHINE
Keolis España	Globale (IG)	100,00	ESPAGNE
Keolis Mobilities BV	Globale (IG)	100,00	PAYS BAS
Keolis Spår AB	Globale (IG)	100,00	SUÈDE

10.2 Co-entreprises et entreprises associées

Nom	Méthode d'Intégration	% d'intérêt	Pays
Albatrans	Mise en équivalence (ME)	36,20	FRANCE
CTCOP	Mise en équivalence (ME)	50,00	FRANCE
EFFIA SEM Roubaix	Mise en équivalence (ME)	50,00	FRANCE
Grand Dole Mobilités*	Mise en équivalence (ME)	51,00	FRANCE
Hello Paris	Mise en équivalence (ME)	50,00	FRANCE
Hello Paris Participations	Mise en équivalence (ME)	50,00	FRANCE
Hello Paris Services	Mise en équivalence (ME)	50,00	FRANCE
NAVLY	Mise en équivalence (ME)	50,00	FRANCE
OnePark	Mise en équivalence (ME)	35,94	FRANCE
Orgebus	Mise en équivalence (ME)	50,00	FRANCE
Park Grenoble Alpes Metropole	Mise en équivalence (ME)	49,99	FRANCE
RDK France	Mise en équivalence (ME)	50,00	FRANCE
SAEMES	Mise en équivalence (ME)	33,27	FRANCE
Scodec	Mise en équivalence (ME)	35,00	FRANCE
Sirius Plateforme Santé	Mise en équivalence (ME)	15,30	FRANCE
TICE	Mise en équivalence (ME)	19,00	FRANCE
Trans Pistes	Mise en équivalence (ME)	40,00	FRANCE
Transports de l'agglomération de Metz Métropole	Mise en équivalence (ME)	25,00	FRANCE
Galiliège	Mise en équivalence (ME)	21,76	BELGIQUE
Parkeren Assen	Mise en équivalence (ME)	44,40	BELGIQUE
Shanghai Keolis Public Transport Operation Management Co.	Mise en équivalence (ME)	49,00	CHINE
First/Keolis Holdings Limited	Mise en équivalence (ME)	45,00	GRANDE-BRETAGNE
First/Keolis Transpennine	Mise en équivalence (ME)	45,00	GRANDE-BRETAGNE
First/Keolis Transpennine Holding Ltd	Mise en équivalence (ME)	45,00	GRANDE-BRETAGNE
Govia	Mise en équivalence (ME)	35,00	GRANDE-BRETAGNE
Govia Thameslink Railway Limited	Mise en équivalence (ME)	35,00	GRANDE-BRETAGNE
London Midland	Mise en équivalence (ME)	35,00	GRANDE-BRETAGNE
London&South Eastern Railway - LSER	Mise en équivalence (ME)	35,00	GRANDE-BRETAGNE
New Southern Railway	Mise en équivalence (ME)	35,00	GRANDE-BRETAGNE
Southern Railway Ltd	Mise en équivalence (ME)	35,00	GRANDE-BRETAGNE
Thameslink Rail Limited	Mise en équivalence (ME)	35,00	GRANDE-BRETAGNE
RDK LLC (Qatar)	Mise en équivalence (ME)	50,00	QATAR
RKH Qitarat LLC	Mise en équivalence (ME)	30,50	QATAR

* Dont entrées dans le périmètre en 2023.

2.3 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

(Exercice clos le 31 décembre 2023)

Aux Associés

GROUPE KEOLIS S.A.S.

34 avenue Léonard de Vinci

92400 Courbevoie

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société GROUPE KEOLIS S.A.S. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

RÉFÉRENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

INDÉPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes, qui selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Estimations comptables

Les écarts d'acquisition, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2023 s'établit à 1.097,8 millions d'euros, ont fait l'objet de tests de dépréciation selon les modalités décrites dans les notes 2.3, 2.4.5, 2.4.10 et 5.1 aux états financiers. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et les hypothèses utilisées et avons vérifié que les annexes aux comptes consolidés donnent une information appropriée. Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié le caractère raisonnable de ces estimations.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion la Présidente du Directoire.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la Direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par la Présidente du Directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- ▶ concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la Direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 7 mars 2024

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Amélie Wattel

Arnaud Bigot

ERNST & YOUNG Audit

Marie Le Treut

Jérôme Guirauden



3

COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

3.1	ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2023	154
3.1.1	Bilan	154
3.1.2	Compte de résultat	156
3.2	ANNEXE	158
3.3	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS	172

3.1 ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2023

3.1.1 BILAN

	Exercice 2023			Exercice 2022
	Brut	Amort. et Prov.	Net	Net
Bilan actif (en milliers d'euros)				
Capital souscrit non appelé (I)	-	-	-	-
Frais d'établissement	-	-	-	-
Frais de développement	-	-	-	-
Concessions, brevets et droits similaires	-	-	-	-
Fonds commercial	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Avances sur immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Total immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Terrains	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-
Installations techniques, matériel	-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles	-	-	-	-
Immobilisations en cours	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-
Total immobilisations corporelles	-	-	-	-
Participations selon la méthode de MEE	-	-	-	-
Autres participations	1 842 983	74 186	1 768 796	1 768 806
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	-	-	-	-
Prêts	11 356	11 356	-	-
Autres immobilisations financières	1	-	1	1
Total immobilisations financières	1 854 339	85 542	1 768 797	1 768 807
Total actif immobilisé (II)	1 854 339	85 542	1 768 797	1 768 807
Matières premières, approvisionnements	-	-	-	-
En cours de production de biens	-	-	-	-
En cours de production de services	-	-	-	-
Produits intermédiaires et finis	-	-	-	-
Marchandises	-	-	-	-
Total stock	-	-	-	-
Avances et acomptes versés sur commandes	-	-	-	-
Clients et comptes rattachés	9 015	-	9 015	4 525
Autres créances	39 478	-	39 478	225 187
Capital souscrit et appelé, non versé	-	-	-	-
Total créances	48 493	-	48 493	229 712
Valeurs mobilières de placement	0	-	0	0
(dont actions propres : -)				
Disponibilités	319	-	319	322
Total disponibilités	319	-	319	322
Charges constatées d'avance	1	-	1	9
Total Actif Circulant (III)	48 813	-	48 813	230 043
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	-	-	-	-
Prime de remboursement des obligations (V)	-	-	-	-
Écarts de conversion actif (VI)	2 438	-	2 438	-
TOTAL GÉNÉRAL (I À VI)	1 905 590	85 542	1 820 048	1 998 850

Bilan passif (en milliers d'euros)	Exercice 2023	Exercice 2022
Capital social ou individuel (dont versé :237 888 902)	237 889	237 889
Primes d'émission, de fusion, d'apport...	273 246	273 246
Écarts de réévaluation (dont écart d'équivalence : -)	-	-
Réserve légale	12 389	11 150
Réserves statutaires ou contractuelles	-	-
Réserves réglementées (dont réserve des prov. fluctuation des cours : -)	-	-
Autres réserves (dont réserve achat d'œuvres originales d'artistes : -)	2 387	2 387
Report à nouveau	47 457	48 901
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (BÉNÉFICE OU PERTE)	15 436	24 796
Subventions d'investissement	-	-
Provisions réglementées	718	718
Total capitaux propres (I)	589 522	599 086
Produit des émissions de titres participatifs	-	-
Avances conditionnées	-	-
Droits du concédant	-	-
Total autres fonds propres (II)	-	-
Provisions pour risques	-	-
Provisions pour charges	20 292	16 358
Total provisions pour risques et charges (III)	20 292	16 358
Dettes financières		
Emprunts obligataires convertibles	-	-
Autres emprunts obligataires	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	857 249	972 170
Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs : -)	309 543	377 510
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	-	-
Dettes d'exploitation		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 974	2 924
Dettes fiscales et sociales	5 187	2 667
Dettes diverses		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-
Autres dettes	32 843	28 135
Comptes de régularisation		
Produits constatés d'avance	-	-
Total dettes (IV)	1 207 796	1 383 406
Écart de conversion Passif (V)	2 438	-
TOTAL GÉNÉRAL - PASSIF (I À V)	1 820 048	1 998 850

3.1.2 COMPTE DE RÉSULTAT

Compte de résultat (en milliers d'euros)	Exercice 2023			Exercice 2022
	France	Exportation	Total	
Ventes de marchandises	-	-	-	-
Production vendue biens	-	-	-	-
Production vendue services	12 603	-	12 603	9 675
Chiffres d'affaires nets	12 603	-	12 603	9 675
Production stockée			-	-
Production immobilisée			-	-
Subventions d'exploitation			-	-
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			16 356	19 031
Autres produits			3	0
Total des produits d'exploitation (I)			28 962	28 706
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			-	-
Variation de stock (marchandises)			-	-
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)			-	-
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			-	-
Autres achats et charges externes			5 960	6 396
Impôts, taxes et versements assimilés			228	218
Salaires et traitements			5 150	2 884
Charges sociales			1 605	1 099
Dotations d'exploitation				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			-	-
Sur immobilisations : dotations aux provisions			-	-
Sur actif circulant : dotations aux provisions			-	-
Pour risques et charges : dotations aux provisions			20 290	16 356
Autres charges			385	422
Total des charges d'exploitation (II)			33 618	27 375
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			(4 656)	1 331
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)			-	-
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)			-	-
Produits financiers de participations			24 559	21 687
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			-	-
Autres intérêts et produits assimilés			-	20
Reprises sur provisions et transferts de charges			-	-
Différences positives de change			-	4
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			-	-
Total des produits financiers (V)			24 559	21 711
Dotations financières aux amortissements et provisions			861	871
Intérêts et charges assimilées			30 073	15 862
Différences négatives de change			-	-
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			-	-
Total des charges financières (VI)			30 934	16 733
RÉSULTAT FINANCIER			(6 374)	4 978
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)			(11 030)	6 309

Compte de résultat <i>(en milliers d'euros)</i>	Exercice 2023	Exercice 2022
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	-	-
Produits exceptionnels sur opérations en capital	10	-
Reprises sur provisions et transferts de charges	-	-
Total des produits exceptionnels (VII)	10	-
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	45	10
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	10	-
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	-	66
Total des charges exceptionnelles (VIII)	55	75
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	(45)	(75)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	-	-
Impôts sur les bénéfices (X)	(26 511)	(18 562)
Total des produits (I + III + V + VII)	53 531	50 417
Total des charges (II + IV + VI + VIII + IX + X)	38 095	25 621
BÉNÉFICE OU PERTE (TOTAL DES PRODUITS - TOTAL DES CHARGES)	15 436	24 796

3.2 ANNEXE

1	FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE	159	5	NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT	166
2	PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	159	5.1	Ventilation du chiffre d'affaires	166
2.1	Immobilisations	159	5.2	Détail des autres produits et charges d'exploitation	166
2.2	Information sur les créances et les dettes	159	5.3	Charges et produits financiers	167
2.3	Disponibilités	160	5.4	Charges et produits exceptionnels	167
2.4	Provisions pour risques et charges	160	5.5	Impôts sur les bénéfices	167
2.5	Avantages au personnel	160	6	AUTRES INFORMATIONS	168
2.6	Situation fiscale	160	6.1	Transactions effectuées avec des parties liées	168
3	NOTES SUR LE BILAN ACTIF	160	6.2	Engagements financiers	168
3.1	Tableau des immobilisations financières	160	6.3	Engagements de retraite et des médailles du travail	170
3.2	Créances	161	6.4	Effectif moyen	170
3.3	Provisions pour dépréciation	162	6.5	Information relative au CPF	170
3.4	Détail des produits à recevoir	162	6.6	Rémunérations allouées aux organes d'administration, de direction ou de surveillance	170
3.5	Détail des charges et produits constatés d'avance	162	6.7	Identité de la société consolidante	170
4	NOTES SUR BILAN PASSIF	163	6.8	Renseignements concernant les filiales et participations	171
4.1	Capitaux propres	163	7	ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	171
4.2	Provisions	164			
4.3	États des échéances des dettes	164			
4.4	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	165			
4.5	Détail des charges à payer	165			
4.6	Écarts de conversion sur créances et dettes en monnaies étrangères	165			

1 FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les événements suivants sont intervenus au cours de l'exercice :

Avenants au Crédit Syndiqué renouvelable et au Crédit à Terme syndiqué

Le 6 juillet 2023, le Groupe a obtenu l'accord de ses contreparties financières pour étendre la maturité du crédit syndiqué renouvelable de 900 M€ jusqu'à juillet 2028 (avec une option d'extension d'un an soumise à l'accord des prêteurs).

Le 15 décembre 2023, le Groupe a signé avec ses contreparties financières des nouveaux avenants afin d'intégrer un nouvel indicateur ESG lié au à un engagement de réduction des émissions de gaz à effet de serre dans les contrats de financement suivants :

- › le crédit syndiqué renouvelable de 900 M€ ;
- › le crédit à terme à taux variable de 600 M€.

Au 31 décembre 2023, la ligne de crédit syndiquée disponible de 900 M€ est tirée à hauteur de 125 M€. Le solde non tiré s'élève à 775 M€. Cette ligne de crédit est disponible au niveau de GROUPE KEOLIS S.A.S. et de Keolis SA.

Nouveau placement privé

Le 25 juillet 2023, le GROUPE KEOLIS S.A.S. a signé un contrat de placement privé pour un montant de 54 millions de dollars. Le financement a été tiré dans sa totalité le 17 octobre 2023 et arrivera à échéance en octobre 2035.

2 PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis selon les règles énoncées par le plan comptable général suivant le règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014 modifié par les règlements ANC 2015-06 et 2016-07 du 4 novembre 2016 de l'Autorité des Normes Comptables, et les principes généralement admis dans la profession.

Les conventions générales ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- › continuité de l'exploitation ;
- › permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- › indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Pour la présentation des états financiers, il n'est pas fait recours aux adaptations professionnelles du plan comptable professionnel PCG (art. 111-1 et 831-1/1).

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

2.1 Immobilisations

2.1.1 Immobilisations financières

TITRES DE PARTICIPATION

Les titres de participation sont enregistrés au coût d'acquisition. Si cette valeur est supérieure à la valeur d'inventaire, une dépréciation est constituée pour la différence. Pour chacune des participations, la valeur d'utilité est déterminée à partir de la méthode de valorisation la plus adaptée selon les caractéristiques des titres de participations (DCF, multiples, situation nette réévaluée). La méthode DCF, basée sur une projection à l'infini des performances attendues de la Société est la méthode privilégiée. Dans le cas de capitaux propres négatifs de la filiale, nous déprécions la totalité de la participation.

AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les autres immobilisations financières figurent au bilan à leur coût d'acquisition. Le cas échéant, une dépréciation est constituée lorsque leur valeur d'utilité devient inférieure à leur coût d'acquisition.

CRÉANCES RATTACHÉES À DES PARTICIPATIONS ET COMPTES COURANTS

Les créances rattachées à des participations et les comptes courants sont comptabilisés à leur valeur nominale.

Lorsque les titres de participation sont totalement dépréciés et que la situation nette de la filiale est négative, une dépréciation des créances rattachées à des participations et des comptes courants est constatée à hauteur du risque de la perte de ces créances en cas de cession ou d'arrêt de l'activité de la filiale.

2.2 Information sur les créances et les dettes

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale.

Le cas échéant, une dépréciation est constituée dès constatation d'un risque de non-recouvrement. Les créances et les dettes en monnaies étrangères sont converties au dernier cours de change à la clôture de l'exercice, la différence résultant de cette actualisation figurant en « Écart de conversion ». Les pertes latentes de change font l'objet d'une provision pour risques, les gains de change latents ne sont pas constatés dans le résultat comptable.

Au 31/12/2023, le montant des écarts de conversion actifs s'élève à 2 438 K€ et le montant des écarts de conversion passifs s'élève à 2 438 K€

2.3 Disponibilités

Les disponibilités en monnaies étrangères sont converties au dernier cours de change de l'exercice, la différence résultant de cette actualisation figurant dans le résultat de l'exercice, en perte de change ou en gain de change.

2.4 Provisions pour risques et charges

Une provision pour risques et charges est comptabilisée lorsque la Société a une obligation juridique ou implicite à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé, dont le montant peut être estimé de manière suffisamment fiable et dont il est probable que l'extinction se traduira par une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente.

2.5 Avantages au personnel

Les avantages au personnel regroupent les indemnités de départ en retraite et les médailles du travail.

En application des recommandations ANC 2013-02 et ANC 2013-03, l'évaluation de ces obligations au titre des prestations définies sont effectuées annuellement selon la méthode des unités de crédit projetées.

Les principales hypothèses actuarielles retenues pour l'évaluation des avantages au personnel sont les suivantes :

Durée d'amortissement fiscal	Coefficient
Taux d'actualisation	3,19 %
Taux d'inflation attendu sur le long terme	2,10 %
Taux de progression des assiettes salariales servant au calcul des indemnités de fin de carrière	5,81 %
Taux moyen de rotation	3,51 %
Type de départ en retraite	À l'initiative du salarié
Table de mortalité	INSEE TD/TV 2016-2018

2.6 Situation fiscale

Les résultats de la société sont intégrés dans le cadre d'un régime fiscal groupe. La société mère du groupe fiscal est la société GROUPE KEOLIS S.A.S.

La convention prévoit que la société calcule la charge d'impôt comme si elle était imposée séparément.

Les économies réalisées par le régime fiscal de groupe liées aux déficits reportables sont conservées par la société mère en compte de résultat. En revanche, elles sont réallouées à la filiale au fur et à mesure de ses bénéfices à venir.

3 NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 Tableau des immobilisations financières

(en milliers d'euros)	Valeur Brute au 31/12/2022	Acquisitions et Virements de poste à poste	Cessions et Virements de poste à poste	Valeur Brute au 31/12/2023	Provision	Valeur Nette au 31/12/2023
Autres participations	1 842 993	-	(10)	1 842 983	74 186	1 768 796
Autres titres immobilisés	-	-	-	-	-	-
Prêts et autres immobilisations financières	10 496	861	-	11 357	11 356	1
TOTAL	1 853 488	861	(10)	1 854 339	85 542	1 768 797

3.2 Créances

3.2.1 État des échéances des créances

<i>(en milliers d'euros)</i>	Montant Brut	À un an au plus	À plus d'un an
Actif immobilisé	11 357	3 022	8 335
Créances rattachées à des participations	-	-	-
Prêts	11 356	3 021	8 335
Autres immobilisations financières	1	1	-
Actif circulant	48 494	48 494	
Clients	9 015	9 015	-
Clients douteux	-	-	-
Personnel et comptes rattachés	-	-	-
Organismes sociaux	9	9	-
État : impôts et taxes diverses	8 605	8 605	-
Groupe et associés	30 864	30 864	-
Débiteurs divers	-	-	-
Charges constatées d'avance	1	1	-
TOTAL	59 851	51 516	8 335

3.2.2 Créances clients et comptes rattachés

<i>Créances (en milliers d'euros)</i>	Montant brut	Amort. Prov.	Net 31/12/2023	Net 31/12/2022
Créances clients et comptes rattachés	9 015	-	9 015	4 525
Autres créances	39 478	-	39 478	225 187
Capital souscrit et appelé, non versé	-	-	-	-
TOTAL	48 493	-	48 493	229 712

Dont créances Groupe :

<i>Créances groupe (en milliers d'euros)</i>	31/12/2023	31/12/2022
Clients sociétés affiliées consolidées France	348	395
Clients factures à établir Groupe	8 667	4 130
Autres créances Groupe	30 864	218 303
TOTAL	39 879	222 828

3.3 Provisions pour dépréciation

Des dépréciations sur actif ont été comptabilisées pour un montant de 861 K€ au 31 décembre 2023, alors qu'elles s'élevaient à 871 K€ au 31 décembre 2022. Elles portent principalement sur des titres de participation et des prêts.

Provisions (en milliers d'euros)	Au 31/12/2022	Dotations	Reprises	Au 31/12/2023
Provisions sur titres de participations ⁽¹⁾	74 186	-	-	74 186
Provisions autres immos financières ⁽²⁾	10 495	861	-	11 356
Total 1	84 681	861	-	85 542
Clients douteux	-	-	-	-
Autres créances	-	-	-	-
Total 2	-	-	-	-
TOTAL	84 681	861	-	85 542

(1) KEOMOTION, détenu à 100 % par la société GROUPE KEOLIS S.A.S. présentant une situation nette négative au 31/12/2023 et conformément à la méthode décrite en 2.1.1, la valeur de ses titres dans la société GROUPE KEOLIS S.A.S. ont été dépréciés en totalité en 2019.

ONE PARK, détenu à 36 % par la société GROUPE KEOLIS S.A.S. présentant une situation nette négative au 31/12/2023, la valeur de ses titres dans la société GROUPE KEOLIS S.A.S. sont dépréciés en totalité.

(2) ONE PARK, les prêts détenus sont dépréciés en totalité.

3.4 Détail des produits à recevoir

Produits à recevoir (en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Créances rattachées a des participations	-	-
Intérêts courus non échus sur créances rattachées à des participations	-	-
Autres immobilisations financières	3 021	2 160
Intérêts courus non échus sur prêts participatifs	3 021	2 160
Clients et comptes rattachés	8 667	4 130
Clients Groupe – Facture à établir	8 667	4 130
Actif immobilisé	-	335
Fournisseurs – RRR et avoirs non reçus	-	335
TOTAL	11 688	6 625

3.5 Détail des charges et produits constatés d'avance

Libellé (en milliers d'euros)	Montant		Variation	
	31/12/2023	31/12/2022	Montant	En %
CCA – Fournisseurs HG	1	9	(8)	(89 %)
TOTAL	1	9	(8)	(89 %)

4 NOTES SUR BILAN PASSIF

4.1 Capitaux propres

Situation à l'ouverture de l'exercice <i>(en milliers d'euros)</i>		Solde au 01/01/2023
Capitaux propres avant distributions sur résultats antérieurs		599 086
Distributions sur résultats antérieurs		
Capitaux propres après distributions sur résultats antérieurs		599 086
Variation en cours d'exercice	En moins	En plus
Variation du capital	-	-
Distributions sur résultats antérieurs	25 000	-
Capitaux propres après distributions sur résultats antérieurs	-	-
Variations des primes liées au capital	-	-
Variations des réserves	-	-
Variations des subventions d'investissement	-	-
Variations des provisions réglementées	-	-
Autres variations	-	-
Résultat de l'exercice	-	15 436
SOLDE	25 000	15 436
Situation à la clôture de l'exercice		Solde au 31/12/2023
Capitaux propres avant répartition		589 522

Capital social

Le capital social de la société s'établit à 237 888 901,80 €, composé de 180 218 865 actions de 1,32 € de valeur nominale chacune.

GRUPE KEOLIS S.A.S. détient 0,14 % de son propre capital, soit 253 152 actions (de valeur nominale 1,32 € chacune). Ces actions ne confèrent pas de droit de vote.

Affectation du résultat de l'exercice précédent

L'Assemblée Générale du 14 avril 2023 a affecté le résultat de l'exercice 2022 s'élevant à 24 795 752,07 € de la manière suivante :

Affectations <i>(en milliers d'euros)</i>	2023
Réserve légale	1 240
Autres réserves	-
Dividendes versés	23 556
Autres répartitions	-
Report à nouveau	-

Provisions réglementées et subventions d'investissement

Les provisions réglementées incluent 718 K€ au titre des amortissements dérogatoires sans mouvement sur l'exercice 2023.

4.2 Provisions

Provisions pour charges

Provisions (en milliers d'euros)	Au 31/12/2022	Dotations	Reprises	Au 31/12/2023
Provisions pour pensions et obligations similaires	3	-	-	3
Provisions pour impôts*	16 356	20 290	16 356	20 290
TOTAL	16 359	20 290	16 356	20 293

* Dans le cadre de l'intégration fiscale, notre société a pour obligation de restituer aux filiales les économies d'impôt résultant de l'utilisation de leurs déficits, dès que les filiales redeviennent bénéficiaires.

Une provision a été comptabilisée pour montant de 20 290 K€ au 31/12/2023 au titre de cette obligation dès lors que la restitution en économie d'impôt est probable.

4.3 États des échéances des dettes

Dettes (en milliers d'euros)	Montant brut fin ex.	Moins d'1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :				
• à 1 an maximum à l'origine	7 380	7 380	-	-
• à plus d'1 an à l'origine	849 869	-	801 000	48 869
Emprunts et dettes financières divers	309 543	2 034	307 509	-
Fournisseurs et comptes rattachés	2 974	2 974	-	-
Personnel et comptes rattachés	2 162	2 162	-	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 112	1 112	-	-
État et autres collectivités publiques :	-	-	-	-
• impôts sur les bénéfices	-	-	-	-
• taxe sur la valeur ajoutée	1 763	1 763	-	-
• obligations cautionnées	-	-	-	-
• autres impôts et comptes rattachés	151	151	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-	-	-
Groupe et associés	32 643	32 643	-	-
Autres dettes	201	201	-	-
Dettes rep.de titres emp. ou remis en garantie	-	-	-	-
Produits constatés d'avance	-	-	-	-
TOTAL	1 207 796	50 418	1 108 509	48 869
Emprunts souscrits en cours d'exercice	351 306			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	469 000			

4.4 Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Dettes fournisseurs et comptes rattachés (en milliers d'euros)	Au 31/12/2023	Au 31/12/2022
Fournisseurs Groupe	70	49
Fournisseurs France	-	-
Fournisseurs Étrangers	-	-
Effets à Payer autres que le Groupe	-	-
Effets à payer Groupe	-	-
Fournisseurs factures non parvenues	341	34
TOTAL	411	83

4.5 Détail des charges à payer

Charges à payer (en milliers d'euros)	Solde au 31/12/2023	Solde au 31/12/2022
Emprunts et dettes auprès des ETBS de crédit	4 383	2 060
Intérêts courus non échus sur emprunts auprès des établissements de crédit	4 383	2 060
Emprunts dettes financières	2 034	510
Intérêts courus non échus sur emprunts	2 034	510
Dettes fournisseurs comptes rattachés	2 871	2 803
Fournisseurs HG - Factures non parvenues	2 530	2 769
Fournisseurs Groupe - Factures non parvenues	341	34
Autres dettes	0	319
Clients Groupe - Avoir à établir	0	319
Dettes fiscales et sociales	1 130	1 546
Personnel	806	1 104
Organismes sociaux	322	437
Autres impôts	2	5
Intérêts courus sur découvert	559	110
Intérêts courus non échus sur établissement de crédit	559	110
TOTAL	10 977	7 347

4.6 Écarts de conversion sur créances et dettes en monnaies étrangères

Nature des écarts (en milliers d'euros)	Actif perte latente	Écarts compensés par couverture de change	Provision pour perte de change	Passif gain latent
Immobilisations non financières	-	-	-	-
Immobilisations financières	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Dettes financières	2 438	-	-	2 438
Dettes d'exploitation	-	-	-	-
Dettes sur immobilisation	-	-	-	-
TOTAL	2 438	-	-	2 438

5 NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

5.1 Ventilation du chiffre d'affaires

La société réalise l'essentiel de son chiffre d'affaires en France.

Chiffre d'affaires (en milliers d'euros)	Exercice 2023			Exercice 2022
	France	Exportation	Total	
Ventes de marchandises	-	-	-	-
Production vendue biens	-	-	-	-
Production vendue services	12 603	-	12 603	9 675
TOTAL	12 603	-	12 603	9 675

5.2 Détail des autres produits et charges d'exploitation

Autres produits (en milliers d'euros)	Au 31/12/2023	Au 31/12/2022
Prix de vente du matériel de transport	-	-
Différence de règlement	-	6
Autres	3	-
TOTAL	3	6

Autres charges (en milliers d'euros)	Au 31/12/2023	Au 31/12/2022
Redevances pour concessions, brevets, etc.	-	-
Jetons de présence	385	410
Pertes sur créances irrécouvrables	-	12
Différences de règlement	-	-
Autres	-	-
TOTAL	385	422

5.3 Charges et produits financiers

Nature des charges (en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Intérêts sur emprunts*	25 380	11 415
Intérêts sur emprunts Groupe	3 552	2 041
CF IS – Intérêts de retard	-	21
Autres charges financières	1 141	2 385
Dépréciation des ICNE One Park	861	871
TOTAL	30 934	16 733

* Variation des charges liée principalement au taux d'intérêt et, dans une moindre mesure, à l'encours.

Nature des produits (en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Intérêts sur C/C Keolis SA	3 698	814
Intérêts sur prêts ONE PARK	861	873
Dividendes	20 000	20 000
Gains de change	-	4
Autres produits financiers	-	20
TOTAL	24 559	21 711

5.4 Charges et produits exceptionnels

Nature des charges (en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Pénalités et amendes	45	10
VNC Immo fin cédée	10	-
TOTAL	55	10

Nature des produits (en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Px vente immo fin	10	-
TOTAL	10	-

5.5 Impôts sur les bénéfiques

5.5.1 Ventilation de l'impôt entre résultat courant et résultat exceptionnel

Répartition (en milliers d'euros)	Résultat avant impôt	Taux d'impôt	Impôt dû	Résultat net après impôt
Résultat courant	(11 030)	-	-	(11 030)
Résultat exceptionnel	(45)	-	-	(45)
Intégration fiscale	-	-	(26 511)	26 511
RÉSULTAT COMPTABLE	(11 075)	-	(26 511)	15 436

6 AUTRES INFORMATIONS

6.1 Transactions effectuées avec des parties liées

Aucune information n'est donnée au titre des transactions conclues entre les parties liées dans la mesure où ces transactions ont été conclues à des conditions normales de marché.

6.2 Engagements financiers

GROUPE KEOLIS S.A.S. utilise des instruments financiers dérivés pour gérer les expositions aux risques financiers résultant de ses activités financières et d'investissement :

- › risque de taux d'intérêt ;
- › risque de change.

À la clôture de l'exercice, les gains latents ne sont pas comptabilisés. Les pertes latentes sont comptabilisées sauf lorsqu'elles portent sur des instruments qualifiés de couverture souscrits dans l'un de ces deux cas suivants :

- › pour couvrir des sous-jacents présents au bilan et qui n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation ;
- › pour couvrir des flux futurs attendus dans un prochain exercice, en vertu du principe de rattachement à l'exercice considéré.

Au dénouement, les gains encaissés et les pertes décaissées sont rapportés au compte de résultat en même temps que les charges et produits sur l'élément couvert.

Les instruments financiers dérivés de taux et de change sont traités avec des contreparties bancaires de première catégorie, en accord avec la politique de gestion du risque de contrepartie de GROUPE KEOLIS S.A.S. En conséquence, le risque de contrepartie peut être considéré comme négligeable.

6.2.1 Risque de taux d'intérêt sur son endettement à taux variable

L'exposition de GROUPE KEOLIS S.A.S. au risque de taux d'intérêt provient de son endettement financier.

L'endettement financier de GROUPE KEOLIS S.A.S. provient principalement de ses lignes de crédit syndiqué confirmées. La première est un crédit syndiqué renouvelable (le « Crédit Syndiqué ») signée avec un syndicat de 13 banques le 12 juillet 2013, pour un montant nominal de 800 M€ et à échéance le 12 juillet 2018. Cette ligne a été amendée le 11 juin 2015 pour en augmenter le nominal à 900 M€ et en reporter la date d'échéance au 11 juin 2020, puis le 27 juillet 2018 pour ajuster les covenants à la mise en application de la norme IFRS 16 au 1^{er} janvier 2019 et reporter la date d'échéance au 27 juillet 2023, le 17 juin 2019 pour reporter la date d'échéance au 27 juillet 2024, le 6 juillet 2020 pour reporter la date d'échéance au 27 juillet 2025. Enfin le 22 juillet 2022, un nouvel avenant au contrat de crédit syndiqué a été signé afin d'étendre la maturité jusqu'à juillet 2027, avec deux options d'extension d'un an chacune et d'intégrer des indicateurs ESG en ligne avec la stratégie ESG du Groupe. Le 6 juillet 2023, le GROUPE KEOLIS S.A.S. a obtenu l'accord de ses contreparties financières pour étendre la maturité du Crédit Syndiqué jusqu'à juillet 2028.

Enfin, le 15 décembre 2023, le GROUPE KEOLIS S.A.S. a signé avec ses contreparties financières un nouvel avenant au contrat du Crédit Syndiqué afin d'y intégrer un nouvel indicateur ESG lié à un engagement de réduction des émissions gaz à effet de serre. Cette ligne est disponible au niveau du GROUPE KEOLIS S.A.S. et de Keolis SA sous réserve du respect du ratio financier.

Le deuxième est un crédit à terme à taux variable de 600 M€, indexé sur des indicateurs ESG, mis en place et tiré à hauteur de 277 M€ le 21 décembre 2021 pour une durée de 5 ans, qui a fait l'objet d'un tirage complémentaire de 323 M€ en janvier 2022 pour atteindre le montant maximum de 600 M€. Le 15 décembre 2023, le GROUPE KEOLIS S.A.S. a signé avec ses contreparties financières un nouvel avenant au contrat du crédit à terme afin d'y intégrer un nouvel indicateur ESG lié à un engagement de réduction des gaz à effet de serre. Cette ligne est disponible au niveau du GROUPE KEOLIS S.A.S. sous réserve du respect du ratio financier.

Le troisième est un placement privé de droit allemand (Schuldscheindarlehen), indexé sur des indicateurs ESG, pour un montant total de 76 M€ au 31 décembre 2023, mis en place en décembre 2022. Cette transaction comporte deux tranches en euro à taux variable, avec des maturités de 5 et 7 ans. Cette ligne est disponible au niveau du GROUPE KEOLIS S.A.S. sous réserve du respect du ratio financier.

Le quatrième est un placement privé de 54 millions de dollars américains qui a été signé le 25 juillet 2023. Le financement a été tiré dans sa totalité le 17 octobre 2023 et arrivera à l'échéance en octobre 2035. Cette ligne est disponible au niveau du GROUPE KEOLIS S.A.S. sous réserve du respect du ratio financier.

Les covenants bancaires sur les ratios financiers sont respectés au 31 décembre 2023.

Ces opérations visent à consolider la liquidité du Groupe et renforcent la stratégie ESG de Keolis.

Afin de couvrir le risque de taux d'intérêt, GROUPE KEOLIS S.A.S. utilise des instruments financiers dérivés standards, liquides et disponibles sur les marchés, à départ spot ou différé, tels que notamment :

- › swaps ;
- › achats de caps ;
- › ventes de caps pour dénouer un cap existant ou pour réaliser un cap spread ;
- › ventes de floors, dans la mesure où elles sont associées à des achats de caps pour constituer des tunnels symétriques ou asymétriques ;
- › achats de floors, notamment pour racheter des floors constituant les parts asymétriques des tunnels ;
- › achats de swaptions ;
- › ventes de swaptions, dans la mesure où elles sont associées à des achats pour constituer des tunnels de swaptions ;
- › cross-currency swap ;
- › cap step up.

Le GROUPE KEOLIS S.A.S. peut se couvrir via une combinaison d'instruments.

La répartition de la dette de GROUPE KEOLIS S.A.S. entre taux fixe et taux variable, sans tenir compte du portefeuille d'instruments financiers dérivés, est la suivante :

(en milliers d'euros)	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2022
Emprunts et dettes financières	1 163 795	1 349 584
Taux variable	1 114 926	1 309 570
Taux fixe	48 869	40 014
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(2 678)	(212)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à taux variable	(2 438)	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie à taux fixe	(240)	(212)
Autres	(11 356)	(10 495)
Intérêts courus non échus à recevoir	(3 021)	(2 160)
Prêts et créances	-	-
Dépôts, cautionnements et Prêts participatifs	(8 335)	(8 335)
Dérivés actifs	-	-
Intérêts courus non échus	-	-
Endettement financier net	1 149 761	1 338 877

GROUPE KEOLIS S.A.S. est soumis à la variabilité des taux d'intérêt sur la partie de son endettement financier net à taux variable. Au 31 décembre 2023, une hausse instantanée de 50 points de base des taux d'intérêt du marché, sur la base d'un endettement financier net constant, augmenterait le coût de l'endettement annuel de 5,6 M€ et, en parallèle, augmenterait les produits financiers de la trésorerie et équivalents de trésorerie ainsi que les produits financiers des créances à taux variable de 0 M€.

Après prise en compte de l'impact des couvertures de taux, une hausse instantanée de 50 points de base des taux d'intérêt du marché, sur la base d'un endettement financier net constant, augmenterait le coût de l'endettement net de 2,7 M€.

Symétriquement, une baisse instantanée de 50 points de base des taux d'intérêt du marché, sur la base d'un endettement financier net constant et après prise en compte de l'impact des couvertures de taux, baisserait le coût de l'endettement net annuel de 2,8 M€.

Au 31 décembre 2023, la ligne de crédit syndiquée renouvelable de 900 M€, confirmée et non tirée, est de 775 M€. Cette ligne de crédit est disponible au niveau de GROUPE KEOLIS S.A.S. et de Keolis SA.

Au 31 décembre 2023, le montant tiré au titre du crédit à terme mis en place le 21 décembre 2021 est de 600 M€. Cette ligne de crédit est disponible au niveau de GROUPE KEOLIS S.A.S.

Au 31 décembre 2023, le placement privé de droit allemand (*Schuldscheindarlehen*) est de 76 M€. Ce financement est disponible au niveau de GROUPE KEOLIS S.A.S.

Au 31 décembre 2023, le placement privé est de 54 M\$. Ce financement est disponible au niveau de GROUPE KEOLIS S.A.S.

6.2.2 Risque de change

La société GROUPE KEOLIS S.A.S., compte tenu de sa situation de maison mère du Groupe, réalise des investissements nets en devises au capital de filiales étrangères. Afin de gérer le risque de change résultant de ces investissements, GROUPE KEOLIS S.A.S. peut être amené à utiliser des instruments financiers dérivés pour des montants limités. L'objectif de gestion est de protéger la valeur au bilan de ces investissements en devises. La politique de couverture du risque de change mise en œuvre pour atteindre cet objectif consiste à préserver le cours de change de référence défini pour l'année.

Les instruments utilisés par GROUPE KEOLIS S.A.S. sont standards, liquides et disponibles sur les marchés, à départ spot ou différé, tels que notamment :

- › achats et ventes au comptant ;
- › achats et ventes à terme ;
- › swaps de change ;
- › achats d'options ;
- › ventes d'options associées à des achats d'options pour constituer des tunnels symétriques ou asymétriques ;
- › cross-currency swap.

Le Groupe peut se couvrir via une combinaison d'instruments.

Il n'y a pas d'opération de change chez GROUPE KEOLIS S.A.S. en cours au 31 décembre 2023.

6.2.3 Récapitulatif des couvertures

Portefeuille des instruments financiers dérivés de taux au 31 décembre 2023 :

(en milliers d'euros)	Notionnel		Juste valeur	
	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2022
Swap	319 000	244 000	8 343	18 000
Option	475 000	525 000	12 832	25 300
Cross Currency Swap	48 869	-	738	-
TOTAL	842 869	769 000	21 913	43 300

6.3 Engagements de retraite et des médailles du travail

6.3.1 Indemnités de départ en retraite

Le montant des indemnités de départ à la retraite s'élève au 31 décembre 2023 à 71 230 €. Ce montant n'est pas provisionné dans les comptes sociaux et figure dans les engagements financiers.

6.3.2 Médailles du travail

Le montant provisionné dans les comptes sociaux au titre des médailles du travail s'élève à 2 256 € au 31 décembre 2023.

6.4 Effectif moyen

L'effectif moyen est égal à la moyenne arithmétique des effectifs à la fin de chaque trimestre de l'année civile :

- › l'effectif employé à temps partiel n'est donc pas pris en compte au prorata de sa présence ;
- › l'effectif ne tient pas compte du personnel mis à disposition (personnel intérimaire et personnel détaché ou prêté).

Effectifs	Personnel salarié
Cadre dirigeant	5
TOTAL	5

6.5 Information relative au CPF

Le compte personnel de formation (CPF) se substitue depuis le 1^{er} janvier 2020 au droit individuel à la formation (DIF) en reprenant également les heures acquises au 31 décembre 2014. Son financement est effectué par le versement de la contribution unique aux organismes paritaires collecteurs agréés qui en assument ainsi la gestion et non plus l'entreprise.

6.6 Rémunérations allouées aux organes d'administration, de direction ou de surveillance

La rémunération des organes de direction n'est pas communiquée car cela conduirait indirectement à mentionner une rémunération individuelle.

Les jetons de présence versés au Conseil s'élèvent à 385 K€.

6.7 Identité de la société consolidante

La société fait partie d'un groupe dont la société consolidante est la Société SNCF PARTICIPATIONS, enregistrée et domiciliée en France sous le n° SIRET 572 150 977 01839, dont le siège social est situé au 9 rue Jean-Philippe Rameau - 93 212 LA PLAINE ST DENIS CEDEX. Les comptes de la société sont intégrés dans les comptes consolidés de la Société SNCF PARTICIPATIONS suivant la méthode de l'intégration globale.

6.8 Renseignements concernant les filiales et participations

Filiales et participations	Informations financières										
	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenue (en pourcentage)	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par la Société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la Société	Chiffre d'affaires hors taxe du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice	
A. Renseignements détaillés concernant les filiales et les participations ci-dessus											
1. Filiale (50 % au moins du capital détenu par la Société)											
Keolis SA 34 avenue Léonard de Vinci 92400 Courbevoie	399 794	(42 836)	100	1 146 323	1 146 323	(200 976)	-	262 761	36 082	-	
EFFIA SAS 20 rue Hector Malot 75012 Paris	3 136	53 660	100	276 431	276 431	-	-	18 226	21 123	20 000	
KEOMOTION 34 avenue Léonard de Vinci 92400 Courbevoie	54 510	(133 351)	100	54 510	-	-	-	2 178	(3 671)	-	
2. Participations (de 10 % à 50 % au moins du capital détenu par la Société)											
ONEPARK* 10 rue Chaptal 75009 Paris	49	(12 611)	36	19 676	-	8 336	-	18 694	(2 833)	-	
B. Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations											
Néant											

* Données 2022.

7 ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

GROUPE KEOLIS S.A.S. a signé avec ses contreparties financières des nouveaux avenants afin d'intégrer un nouvel indicateur ESG lié à un engagement de réduction des émissions de gaz à effet de serre dans les contrats de financement suivant :

- ▶ le placement privé de droit allemand (*Schuldscheindarlehen*) à taux variable de 76 M€ (en deux tranches en euros à échéance 2025 et 2027) le 15 janvier 2024 ;
- ▶ le placement privé à taux fixe de 54 millions de dollars américains à échéance 2035 le 8 janvier 2024.

3.3 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

(Exercice clos le 31 décembre 2023)

Aux Associés

GROUPE KEOLIS S.A.S.

34 avenue Léonard de Vinci

92400 Courbevoie

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société GROUPE KEOLIS S.A.S. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

RÉFÉRENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

INDÉPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Estimations comptables

Les titres de participation, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2023 s'établit à 1 768 796 milliers euros, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans les notes 2.1.1, 3.1 et 3.3 de l'annexe. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, en particulier les prévisions de flux de trésorerie établies par les Directions opérationnelles de la société, à revoir les calculs effectués par la société et à examiner la procédure d'approbation de ces estimations par la Direction. Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié le caractère raisonnable de ces estimations.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Associés

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Présidente du Directoire et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente du Directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- › il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- › il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- › il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- › il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- › il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 7 mars 2024

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Amélie Wattel

Arnaud Bigot

ERNST & YOUNG Audit

Marie Le Treut

Jérôme Guirauden

Crédits photos

© A.Barriere : CAPA Pictures ; © Pascal Calmettes ; © Nicolas Joubard ; © Keolis ; © Nico Tucac : CAPA Pictures.





KEOLIS

34 avenue Léonard de Vinci
92400 Courbevoie – France
T. +33(0)1 71 32 90 00

www.keolis.com